3784

Rotal XXXVII-56

HISTOIRE
DES CHEVALIERS
DE MALTHE.

TOME SECOND.

58404

HISTOIRE

DES

CHEVALIERS HOSPITALIERS

DE

S. JEAN DE JÉRUSALEM,

APPELLÉS DEPUIS

CHEVALIERS DE RHODES,

ET AUJOURD'HUI

CHEVALIERS DE MALTHE;

Par M. l'Abbé DE VERTOT,
de l'Académie des Belles-Lettres.

Nouvelle Edition, augmentée des Statuts de l'Ordre, & des noms des Chevaliers.

TOME SECOND.

Bibliotheca Palatina Napoli

A PARIS,
Chez BROCAS, Libraire, rue Saint-Jacques, au Chef Saint Jean.

M. DCC. LXXVIII.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

HISTOIRE

DES

CHEVALIERS HOSPITALIERS

DE

S. JEAN DE JÉRUSALEM,

APPELLÉS DEPUIS

CHEVALIERS DE RHODES,

ET AUJOURD'HUI

CHEVALIERS DE MALTHE.

LIVRE QUATRIÉME.

LES HOSPITALIERS qui s'étoient refugiés dans l'île de Chypre, incertains de leur deſtinée, ſans biens, ſans maiſons, dépouillés de tout, & la plûpart chargés de bleſſures, ſe regardoient dans cette terre étrangere comme dans un exil : tous ſe reprochoient d'avoir ſurvécu à leurs confreres : l'eſpérance même, la derniere reſſource des malheureux, leur manquoit, & la mort qui emportoit tous JEAN DE VILLIERS.

JEAN DE VILLIERS.

les jours quelqu'un des plus bleſſés, venoit trop tard au gré de leurs deſirs.

Dans une ſi grande déſolation, le grand-maître, pour éviter l'entiere extinction de ſon ordre dans le levant, fit une citation générale pour rappeller auprès de lui, les hoſpitaliers qui étoient diſperſés dans la plûpart des provinces de la chrétienté. Ils avoient ordre de ſe rendre à Limiſſo, où ce grand-maître par la même citation avoit convoqué un chapitre général pour y délibérer, dans une ſi triſte conjoncture, ſur le parti que la religion devoit prendre au ſujet de ſon établiſſement.

A peine ces ordres furent-ils arrivés en Europe, qu'on vit tous les chevaliers en mouvement : tous quitterent avec zele leur patrie, leurs commanderies, ou les maiſons de leurs parens ; nulle excuſe ſur le défaut d'argent ou de ſanté ; perſonne n'eut recours à ces indignes prétextes. Les vieux comme les jeunes accourent le long des côtes de la mer ; les ports en ſont remplis, & tous cherchent avec un égal empreſſement les occaſions de s'embarquer. Ceux qui partent les premiers s'eſtiment les plus heureux ; & malgré l'éloignement des lieux d'où ils partoient, on les vit arriver bientôt les uns après les autres dans les ports de Chypre.

L'île de Chypre dont nous aurons lieu de parler encore pluſieurs fois dans cet ouvrage, l'une des plus conſidérables des îles Aſiatiques, eſt ſituée dans la mer Carpatien-

ne, vers le fond de la mer Méditerranée devant les côtés de la Pamphilie & de la Cilicie, qu'on nomme à préſent la Caramie. Le golphe Iſſique, appellé par les Italiens Golfo-di-Laïazzo, la baigne du côté de l'orient; la mer d'Egypte au midi, celle de Pamphilie vers l'occident; & cette île ſi célebre n'eſt guère à plus de quarante lieues de la Paleſtine. JEAN DE VILLIERS.

Des tyrans particuliers s'en firent les premiers ſouverains; les rois d'Egypte y établirent leur domination; ils en furent dépoſſédés par les Romains, les tyrans de preſque tout le monde connu; les Grecs ſuccéderent aux Romains. L'île de Chypre faiſoit partie de l'empire de Conſtantinople: les Arabes mahométans, ſous le regne du calife Otman, & l'empire d'Héraclius, s'en rendirent les maîtres, les Grecs y établirent depuis leur autorité. Richard-cœur-de-lion, roi d'Angleterre, à ſon paſſage pour la terre ſainte, s'en empara, & la prit ſur Iſaac Comnene, qui de gouverneur s'étoit érigé en ſouverain; & on peut ſe ſouvenir que nous avons rapporté que ce prince Anglois la vendit d'abord aux templiers, dont l'ordre étoit alors auſſi riche & auſſi puiſſant que beaucoup de ſouverains; mais que des différens entre l'égliſe Grecque & l'égliſe Latine, ayant excité des ſéditions continuelles, ils avoient cédé leurs droits à Guy de Luſignan.

L'Hiſt. des royaumes de Jéruſalem, Chypre & Arménie, par le P. Etienne de Luſignan, 1624.

On ne peut ſe diſpenſer d'ajouter ici que cette couronne paſſa depuis ſucceſſivement, ſur la tête d'Amaulry ſon frere, qui la laiſſa

JEAN DE VILLIERS.

à Hugues I, ſon fils, pere de Henri I, ſon ſucceſſeur. Celui-ci fut pere de Hugues II, qui mourut jeune & ſans enfans ; un autre Hugues ſon couſin germain, & iſſu de ces braves Normands qui s'étoient emparés ſur les Sarraſins de la Calabre, de la Pouille & de l'île de Sicile, & dont le pere avoit épouſé la ſœur de Henri, fut mis ſur le trône ; & pour ſe rendre plus agréable aux Chypriots, prit le ſurnom de Luſignan. Jean ſon fils fut héritier de ſa couronne, & la laiſſa à Henri II, qui venoit de recevoir les hoſpitaliers & les templiers dans ſon île.

Aſſiſes & bons uſages du royaume de Jéruſalem, par Jean T. Ibelin, comte de Japha & d'Aſcalon.

Tel étoit l'état de l'île de Chypre, lorſque par les citations du grand-maître, envoyées dans toute la chrétienté, on y apprit la priſe de la ville de Saint-Jean d'Acre par les infideles, l'expulſion entiere des chrétiens de la Paleſtine, & les pertes preſque irréparables que les hoſpitaliers & les templiers avoient faites à la défenſe de cette place.

Le pape Nicolas IV étoit alors ſur la chaire de ſaint Pierre. Ce pontife, en apprenant de ſi triſtes nouvelles, en parut conſterné, il dépêcha des couriers de tous côtés pour en faire part aux princes chrétiens. Par ſon ordre & de leur conſentement, on tint différens conciles provinciaux pour délibérer ſur les moyens les plus prompts & les plus efficaces de recouvrer la terre ſainte ; & chaque métropolitain lui envoya enſuite le réſultat de leurs aſſemblées.

Conc. gen. c. 11. pag. 1361.

On voit dans les relations & les actes de

ces conciles, que la plûpart des avis se réduisirent à prier le pape d'interposer ses bons offices auprès des souverains de la chrétienté, qui étoient en guerre les uns contre les autres, pour les engager à terminer leurs différens par une paix solide & durable, ou du moins par une longue tréve qui les mît en état d'unir leurs forces, & de tourner leurs armes de concert contre les infideles. On marquoit en particulier à ce pontife qu'il devoit sur-tout exhorter Philippe-le-Bel, qui étoit alors sur le trône de la France, & le plus puissant roi de la chrétienté, à se rendre le chef d'une si sainte entreprise, qu'il falloit en même-tems renouveller les défenses des conciles de Latran & de Lyon, de porter des armes aux infideles. Enfin, comme l'expérience faisoit craindre que l'antipathie ne se renouvellât entre les hospitaliers & les templiers, on proposoit au pape d'unir ces deux ordres militaires, de n'en faire qu'un même corps, & sous le même chef; & que pour éviter les cabales & les brigues si ordinaires dans les élections, ce grand-maître ne fût plus choisi par les suffrages de ses confreres; mais qu'en cas de vacance, le pape seul & ses successeurs fussent en droit de nommer eux-mêmes ce supérieur.

JEAN DE VILLIERS.

Rainaldus; ad an. 1291. num. 22.

Idem ibid. num. 29 & 30.

Le souverain pontife en conséquence de ces différens avis, dépêcha aussi-tôt des légats & des nonces à la plûpart des princes d'occident pour les porter à terminer promptement leurs guerres particulieres, & à lever

JEAN DE VILLIERS.

cet obſtacle qui empêchoit une croiſade générale. Il fit repréſenter en particulier à Philippe-le-Bel que les autres ſouverains de l'Europe avoient les yeux arrêtés ſur lui pour ſe régler ſur ſa conduite ; & que s'il prenoit la croix, il devoit être perſuadé que ces princes, à ſon exemple, ſe croiſeroient, & qu'outre le mérite d'une ſi ſainte entrepriſe, il auroit la gloire de ſe voir comme le roi des rois, & à la tête de la plûpart des ſouverains de la chrétienté.

Mais ce prince, d'un eſprit ſolide, & peu en priſe à ces ſortes d'adulations, crut que les ſoins qu'il devoit au gouvernement de ſon état, étoient ſes premiers devoirs. Le pape n'en ayant pas reçu de réponſe conforme à ſes eſpérances, lui récrivit que ſi les affaires de ſon royaume le retenoient néceſſairement en Europe, il ne pouvoit au moins ſe diſpenſer, pour fournir aux frais de l'armement, de rendre les ſommes que Philippe III ſon pere avoit levées ſur le clergé de ſon royaume, ſous prétexte d'une pareille croiſade, mais qui n'avoit point eu d'exécution. Le ſilence que les hiſtoriens ont gardé au ſujet de cette ſeconde lettre, fait aſſez connoître qu'elle n'eut point de ſuccès.

Le ſouverain pontife ne ſe contenta pas d'agir auprès des princes de ſon obédience, & qui étoient dans la communion de l'égliſe Romaine. Comme dans ce projet d'une nouvelle ligue il s'agiſſoit du recouvrement des ſaints lieux, également révérés de tous les

chrétiens Grecs & Latins, & de l'une & de l'autre communion, il en écrivit à Andronic Paleologue, empereur de Conſtantinople, à Jean Comnene, empereur de Trébiſonde, aux rois d'Arménie, d'Ibérie & de Géorgie, quoiqu'ils fuſſent ſchiſmatiques, & qu'ils ſuiviſſent le rit Grec. JEAN DE VILLIERS. *Du Cange, Famil. Byzant. p. 192.*

Le pape, pour ſuſciter de nouveaux ennemis aux Sarraſins, porta ſes vues juſques dans le fond de la Perſe: & ayant appris qu'un Tartare deſcendu de Gengiskan appellé Argon, quoique payen & idolâtre, n'avoit point d'éloignement pour les chrétiens, il lui envoya en ambaſſade deux freres mineurs pour travailler à ſa converſion, & pour tâcher en même-tems de l'engager à porter ſes armes dans cette partie de la Syrie voiſine de la Perſe, pendant que les chrétiens attaqueroient la Paleſtine. Mais les deux franciſcains trouverent ce prince mort dès l'année précédente. *Valding; n. 4. & 5.* *Haïton, ſeigneur de Ghurchi, ch. 45.*

Ce fut à quoi ſe terminerent alors tous les offices de ce pape, qui, pendant le ſiége de Saint-Jean d'Acre, n'avoit jamais voulu contribuer de ſes propres fonds au ſecours des aſſiégés. Les meſures qu'il prit depuis, tant d'ambaſſades, qui avoient plus d'éclat que de ſolidité, furent encore déconcertées par ſa mort; & la difficulté d'unir tant de princes de différentes religions, ou qui avoient des intérêts oppoſés, fit enfin échouer ſous ſon ſucceſſeur, le projet d'une croiſade. Aucun prince ne prit les armes, & tous les chrétiens d'occident demeurerent dans une triſte indif-

JEAN DE VILLIERS.

férence pour le recouvrement de la terre ſainte. Il n'y eut que les hoſpitaliers qui, pour déférer aux ordres du grand-maître, s'étoient déja rendus à Limiſſo dans l'île de Chypre.

Ce grand maître tint peu après un chapitre général. Depuis la fondation de l'ordre, on n'avoit point encore vu une aſſemblée compoſée d'un ſi grand nombre de chevaliers de différentes nations; tout l'ordre étoit paſſé, pour ainſi dire, dans l'île de Chypre. Le grand-maître parut dans l'aſſemblée avec une contenance triſte, mais qui ne lui faiſoit rien perdre de cet air de grandeur que donne la vertu, & que les plus grands malheurs ne peuvent abattre: & adreſſant particuliérement la parole aux chevaliers qui venoient d'arriver d'occident: « Votre diligence à vous rendre » à nos ordres, & le courage dont vous pa- » roiſſez animés, *leur dit-il*, me font voir, » malgré toutes nos pertes, qu'il y a encore » au monde de véritables hoſpitaliers, capa- » bles de les réparer. Jéruſalem, mes chers » freres, eſt tombée, comme vous ſavez, ſous » la tyrannie des infideles; une puiſſance bar- » bare, mais formidable, nous a forcés d'a- » bandonner pied à pied la terre ſainte. De- » puis plus d'un ſiecle, il a fallu livrer autant » de combats que nous avons défendu de pla- » ces. ſaint-Jean d'Acre vient d'être témoin de » nos derniers efforts, & nous avons laiſſé en- » ſevelis ſous ſes ruines, preſque tous nos che- » valiers. C'eſt à vous à les remplacer; c'eſt

» de votre valeur que nous attendons notre JEAN DE
» retour dans la terre ſainte, & vous portez VILLIERS.
» dans vos mains la vie, les biens & la liberté
» de vos freres, & ſur-tout de tant de chré-
» tiens qui gémiſſent dans les fers des in-
» fideles ».

Les plus anciens commandeurs, au nom de l'aſſemblée, ne répondirent à un diſcours ſi touchant, que par une généreuſe proteſtation de ſacrifier leurs vies, pour délivrer la terre ſainte de la tyrannie des barbares; & on voyoit couler des yeux des plus jeunes chevaliers des larmes de ſang, & toutes brûlantes, que l'impatience de ſe venger des Sarraſins faiſoit répandre à cette courageuſe jeuneſſe. Mais comme il falloit donner une forme conſtante à ce nouvel établiſſement, avant que de recommencer la guerre, on examina d'abord dans quel endroit l'ordre fixeroit ſa réſidence.

Nous avons dit que le roi de Chypre leur avoit aſſigné pour retraite Limiſſo, ancienne ville, décorée d'un titre épiſcopal, & ſituée au côté méridional de l'île. Mais des corſaires Arabes & Sarraſins l'avoient ruinée depuis long-tems. Ce n'étoit plus alors qu'un grand bourg ouvert de tous côtés : on voyoit ſeulement au milieu un château aſſez fortifié, & aſſez garni d'artillerie, pour empêcher l'abord & les deſcentes des corſaires. Quelques chevaliers qui s'y trouvoient un peu trop à l'étroit, propoſoient qu'on ſe retirât dans quelque port d'Italie, mais le grand-maître & les

JEAN DE VILLIERS.

premiers de l'ordre rejetterent cet avis avec indignation. Ils repréſenterent que leur devoir & l'eſprit de leur inſtitut ne leur permettoient pas de s'éloigner du voiſinage de la terre ſainte, & qu'ils devoient toujours être à portée de profiter des occaſions qui ſe préſenteroient, d'y porter de nouveau leurs armes. Ce ſentiment fut reçu avec un applaudiſſement général. Il s'en fit même un réglement, & comme un ſtatut perpétuel. Quoique la religion n'eût pas dans cette bourgade des logemens ſuffiſans, les premiers ſoins du grand-maître furent de pourvoir à celui des pauvres & des pélerins : on reprit, peu de tems après, toutes les fonctions de l'hoſpitalité. A l'égard des chevaliers & des religieux militaires, il fut arrêté qu'on armeroit inceſſamment les vaiſſeaux de l'ordre, qui avoient paſſé les chevaliers, ſoit de la Paleſtine, ou de l'Europe dans l'île de Chypre ; qu'ils s'en ſerviroient pour eſcorter les pélerins, qui nonobſtant la perte de Jéruſalem, ne laiſſoient pas de viſiter les lieux ſaints, comme cela ſe pratiquoit avant la premiere croiſade, en payant aux infideles, le tribut ordinaire qu'ils exigeoient à l'entrée de cette ville.

On ne fut pas long-tems ſans voir ſortir de différens ports de l'île, pluſieurs petits bâtimens de différentes grandeurs, qui dans les tems de paſſage, c'eſt-à-dire, vers la fin des mois de mars & d'août, s'avançoient le long des côtes de l'Europe, pour y recueillir les pélerins, & qui par le même eſprit de charité, les ramenoient dans leur patrie. Des corſaires

infideles accoutumés à faire leur proie ordinaire de ces pélerins, tomberent ſur ces premiers vaiſſeaux de la religion; mais ils y trouverent des défenſeurs dont ils n'avoient pas encore éprouvé la valeur & la réſiſtance. Pluſieurs de ces armateurs furent enlevés par les hoſpitaliers, qui revenoient ſouvent en Chypre avec des priſes conſidérables. Ils s'attachoient ſur-tout aux vaiſſeaux du ſoudan d'Egypte, l'ennemi déclaré des hoſpitaliers. Ces priſes augmenterent inſenſiblement les armemens de l'ordre; on bâtit depuis des galeres, on conſtruiſit quelques vaiſſeaux, bientôt il ſortit des eſcadres conſidérables des ports de Chypre, & le pavillon de ſaint Jean à la fin, ſe fit reſpecter dans toutes ces mers. JEAN DE VILLIERS.

Tel fut le commencement des armemens maritimes dans l'ordre de ſaint Jean de Jéruſalem. La perte d'Acre, & la retraite forcée des hoſpitaliers dans l'île de Chypre, pour ne pas laiſſer languir leur courage, leur fit prendre le parti de la mer, & je ne ſais ſi les grands ſuccès qu'ils y ont eus depuis quatre cens ans, & ce nombre infini de chrétiens qu'ils ont préſervés d'un affreux eſclavage, ou dont ils ont rompu les chaînes, ne dédommagent pas avantageuſement cet ordre de la perte de tant de chevaliers qui avoient péri à la défenſe de Saint-Jean d'Acre.

Nelech-Seraph, ce ſoudan d'Egypte qui en avoit fait la conquête, irrité des priſes que les hoſpitaliers faiſoient ſur ſes ſujets, & de voir renaître, pour ainſi dire, un ordre qu'il

JEAN DE VILLIERS.

croyoit avoir entiérement détruit, réſolut d'en pourſuivre les reſtes juſques dans l'île de Chypre, & de les en chaſſer. Il arma une puiſſante flotte, chargée de troupes de débarquement; mais des guerres civiles qui ſurvinrent dans ſes états, l'y retinrent malgré lui, & la mort de ce prince, qui fut tué dans une bataille qu'il perdit contre des rebelles, délivra les hoſpitaliers & les templiers des périls d'un ſiége, dans une place ouverte de tous côtés, & qui, ſi on en excepte le château, n'avoit point d'autres fortifications que le courage de ces chevaliers.

Le grand-maître, pour prévenir de pareils deſſeins de la part de Malec-Nazer, ſucceſſeur de Seraph, demanda au roi de Chypre la permiſſion de fortifier Limiſſo, & il l'obtint ſans peine, d'un prince à qui rien ne coûtoit que l'argent. Les hoſpitaliers employerent ce qu'ils en avoient, pour élever du côté de la mer quelques baſtions de terre. Le grand-maître travailla depuis au rétabliſſement de la diſcipline réguliere, que l'exercice continuel des armes, les combats, les courſes, & même le pillage & le butin avoient fort affoiblie.

La plûpart des chevaliers, enrichis des priſes qu'ils faiſoient ſur les infideles, au lieu d'en porter le produit dans le tréſor de l'ordre, ſuivant leur devoir, employoient ſouvent dans le luxe ces biens qu'ils s'approprioient. Des riches étoffes qu'ils trouvoient dans leurs priſes, ils commencerent à s'habiller plus

magnifiquement qu'il ne convenoit à des religieux. La délicateſſe de leurs tables étoit égale à la richeſſe de leurs habits : la dépenſe qu'ils faiſoient en chevaux répondoit à cette profuſion, & l'air dangereux d'une île que l'aveugle gentilité avoit conſacrée à Vénus, faiſoit de fâcheuſes impreſſions parmi la jeuneſſe de l'ordre. JEAN DE VILLIERS.

On s'apperçut bientôt que pluſieurs hoſpitaliers, pour ſoutenir une dépenſe ſi odieuſe, s'endettoient ; & par un autre abus qui s'étoit introduit dans les provinces en-deçà de la mer, les prieurs pendant les dernieres guerres de la terre ſainte, s'étoient mis comme en poſſeſſion de donner l'habit religieux & la croix à des novices, ſans en examiner aſſez exactement la naiſſance & même la vocation : ce qui auroit bientôt avili un ordre ſi illuſtre.

Pour réformer cet abus, on tint deux chapitres généraux. Dans le premier, il fut défendu à tout hoſpitalier militaire, d'avoir plus de trois chevaux de ſervice pour ſa perſonne, ni d'en monter qui euſſent des harnois enrichis d'or ou d'argent ; & par une autre ordonnance, il fut expreſſément défendu aux prieurs de recevoir aucun novice, ſans une commiſſion du grand-maître. Mais on excepta de cette défenſe le bailliage des Eſpagnes, où l'ordre auroit été bientôt détruit, ſi, pour remplacer les pertes qu'on y faiſoit tous les jours contre les Maures du royaume de Grenade, il eût fallu pour recevoir un nouveau chevalier, attendre un brevet & une permiſſion 1292.

JEAN DE VILLIERS.

du grand-maître, dont la réſidence étoit dans une contrée ſi éloignée, & qui même ſe pouvoit trouver alors en mer, & engagé dans quelque entrepriſe contre les infideles.

Ce fut dans le ſecond chapitre général, qu'on fit un réglement qui parut fort néceſſaire par rapport aux dettes particulieres, que les chevaliers avoient laiſſées en mourant. Il fut ordonné qu'elles ſeroient acquittées de la vente de leurs équipages, & que ſi cette ſorte de biens ne ſuffiſoit pas, le reſte du payement ſe prendroit ſur les fonds que chaque chevalier auroit conſacré au ſervice de la religion, en entrant dans l'ordre, ou ſur les donations particulieres qu'on lui auroit faites, & dont il auroit joui par uſufruit pendant ſa vie : tous réglemens qui ſuppoſent les abus dont nous venons de parler, & auxquels on tâcha de remédier par des loix nouvelles.

Ce relâchement dans la diſcipline réguliere avoit en partie ſa ſource dans l'état où ſe trouvoit alors l'égliſe univerſelle : il y avoit plus de deux ans qu'elle étoit privée de ſon chef viſible. Les ſouverains pontifes avoient toujours conſervé une inſpection particuliere ſur la conduite des hoſpitaliers. Pendant la vacance du ſaint ſiége, on fut obligé de diſſimuler des abus que les richeſſes introduiſoient dans l'ordre. Enfin, les cardinaux qui pendant vingt-ſept mois, par une obſtination peu édifiante, n'avoient pu s'accorder ſur le choix d'un pape, ſe déterminerent enfin en faveur d'un reclus, appellé

JEAN DE VILLIERS.

Pierre de Mourrhon, recommandable par ſon éminente piété, & depuis fondateur d'une congrégation particuliere de moines, connus ſous le nom de *céleſtins*. Les cardinaux lui envoyerent le decret de ſon élection, par Berault de Gout, archevêque de Lyon, qui fut accompagné par quatre autres députés, auxquels ſe joignit de ſon mouvement particulier, le cardinal Pierre Colonne. Ces députés trouverent ce pieux religieux enfermé dans une cellule bâtie ſur le haut d'une montagne, proche de la ville de Sulmone, dans le royaume de Naples, d'où il ne parloit que par une petite fenêtre grillée, à tous ceux que l'odeur de ſes vertus attiroit auprès de lui, & qui l'alloient conſulter ſur la conduite qu'il falloit tenir pour arriver plus ſûrement à la perfection chrétienne. Les députés du conclave, à travers de cette grille, apperçurent un vénérable vieillard, âgé d'environ ſoixante-douze ans, pâle, exténué par des auſtérités continuelles, les cheveux hériſſés, une longue barbe negligée, & les yeux enflés des larmes qu'il répandoit continuellement dans ſes prieres. L'archevêque de Lyon, en lui préſentant l'acte de ſon élection, lui déclara qu'il avoit été choiſi tout d'une voix, dans le conclave, pour chef de l'égliſe, & le conjura au nom de Dieu, d'acquieſcer à ſa vocation, & de donner un prompt conſentement à un choix ſi néceſſaire à la chrétienté, depuis la longue vacance du ſaint ſiége. Le ſaint homme ſe proſterna le front

6 Juillet 1294. *Bolland. tom.* 15, *p.* 426 & 429.

JEAN DE VILLIERS.

contre terre, & après avoir demeuré un tems conſidérable en prieres, il ſe releva; & craignant de réſiſter à la volonté de Dieu, il conſentit à ſon élection : il fut depuis ſacré à Aquila, ville de l'Abruzze, ſous le nom de Céleſtin V.

Le nouveau pape ne fut pas plutôt ſur la chaire de ſaint Pierre, qu'il donna à l'ordre de ſaint Jean des marques de ſon attention ſur leur conduite. Il les exhorta en des termes également vifs & touchans, à ſe ſouvenir de la profeſſion religieuſe qu'ils avoient embraſſée, & des vœux ſolemnels qu'ils avoient prononcés au pied des autels. Pour joindre les ſecours temporels aux ſpirituels, ce ſaint pontife ayant appris que ces chevaliers avoient perdu en défendant la terre ſainte, tous les biens que leur ordre poſſédoit dans la Paleſtine, adreſſa une bulle au grand-maître, par laquelle, en conſidération de ces pertes & de leurs ſervices, il les diſpenſoit de payer à l'avenir leur part de certaines contributions que les papes, le collége des cardinaux, & les légats ſur-tout exigeoient avec rigueur, & d'une maniere purement arbitraire, dans l'étendue de leur légation, ſouvent même aux dépens des ornemens & des vaſes ſacrés des égliſes.

Ce n'étoit pas le ſeul abus que le ſaint pape eut bien voulu réformer; mais il y trouva tant d'obſtacles, joint au peu de capacité qu'il ſe ſentoit pour le gouvernement, qu'il écouta volontiers les ſuggeſtions de certains cardinaux,

qui abuſant de la délicateſſe de ſa conſcience, & dans l'eſpérance de remplir ſa place, lui en exagéroient les obligations & les dangers. On prétend même que le cardinal Cajétan qui y aſpiroit, n'épargna ni artifices, ni fourberies, pour perſuader au ſaint homme qu'il devoit abdiquer ſa dignité, & qu'il apoſta même un ſcélerat qui, contrefaiſant l'ange de lumiere, lui ordonna de la part de Dieu, & ſous peine de damnation, de retourner dans ſa cellule. JEAN DE VILLIERS.

Céleſtin, homme ſimple, prit la voix d'un fourbe pour celle du ciel; d'ailleurs, il aima mieux rentrer dans la condition privée d'un moine, que de reſter plus long-tems dans une dignité où il ne lui étoit pas permis de faire le bien qu'il ſouhaitoit, & d'empêcher le mal qu'il ne pouvoit ſouffrir. Enfin, ſoit inſpiration, ſoit dégoût pour une cour où la politique l'emportoit ſur les maximes de l'évangile, avec un courage qui n'avoit point encore eu d'exemple, & qui peut-être n'en aura jamais, il propoſa lui-même, & il fit ſon abdication en plein conſiſtoire (*a*). Le cardinal Cajétan, qui lui avoit procuré toutes les facilités poſ-

(*a*) Ego Celeſtinus papa quintus, motus ex legitimis cauſis, id eſt, cauſâ humilitatis, melioris vitæ, & conſcientiæ illæſæ, debilitate corporis, defectu ſcientiæ & malignitate populi, & infirmitate perſonæ; & ut præteritæ conſolationis vitæ poſſim repatare quietem, ſponte ac libere cedo papatui, & expreſsè renuntio loco, & dignitati, oneri & honori, dans plenam & liberam facultatem ex nunc ſacro cœtui cardinalium eligendi & providendi duntaxat canonicè univerſali eccleſiæ de paſtore. *Boſ. t.* 2. *l.* 1. *p.* 7. *Rainald. ad ann.* 1294. n. 23.

JEAN DE VILLIERS.

sibles pour faire accepter sa démission, en recueillit le fruit dans le prochain conclave, & se vit, à la faveur de sa brigue, dans cette éminente place, & au comble de ses souhaits. Il prit le nom de Boniface VIII. prélat savant en l'un & l'autre droit, habile dans le gouvernement & consommé dans les affaires d'état; mais d'une ambition sans bornes, avare, vindicatif, même cruel, & qui pendant tout son pontificat, ne fut occupé que du projet chimérique d'unir l'un & l'autre glaive; & à la faveur de l'autorité purement spirituelle, dont il étoit revêtu, de s'attribuer, sous différens prétextes, une domination temporelle sur les états de tous les princes chrétiens; ambition dont son prédécesseur fut la premiere victime.

1294.

Célestin, par son abdication, redevenu frere Pierre de Mourrhon, se flattoit d'avoir rompu tous ses engagemens, & recouvré sa liberté. Le saint homme n'en vouloit faire d'usage que pour le choix d'un désert, où inconnu à toute la terre, il pût achever le reste de ses jours; mais Boniface craignant que par un nouveau scrupule, il ne révoquât sa démission, le fit arrêter; & pour reconnoître les dispositions les plus secrettes de son prisonnier, il l'obligea de se confesser à lui. Les déclarations les plus sinceres du pieux reclus ne le rassurerent point; on prétend que pour se tirer tout-à-fait d'inquiétude, il le fit périr à force de mauvais traitemens. Il l'avoit fait enfermer comme un criminel dans

un cachot affreux, & ſi petit, qu'il n'y avoit pas aſſez de place pour y pouvoir mettre un méchant grabat. De barbares geoliers qui le gardoient à vue, interrompoient ſon ſommeil, ſi-tôt qu'il fermoit les yeux, pour prendre un peu de repos; par ce cruel artifice, on eut bientôt éteint le peu de vie qui lui reſtoit. Le pape, par une conduite ſi inhumaine, devint odieux à tous les gens de bien. Il courut alors dans le monde une eſpece de prophétie, où l'on faiſoit dire à Céleſtin, en parlant de ſon ſucceſſeur, & des fourberies dont il s'étoit ſervi pour parvenir à la papauté : « Tu es » monté ſur le trône de ſaint Pierre en renard; » tu regneras comme un lion, & tu mourras » comme un chien ». Mais il y a bien de l'apparence que cette prédiction, comme beaucoup d'autres, ne fut inventée qu'après les événemens. JEAN DE VILLIERS.

Quoi qu'il en ſoit, Boniface qui ne ſe croyoit pas moins le ſucceſſeur des Céſars que de ſaint Pierre, ne fut pas plutôt en ſa place, qu'il témoigna une prédilection particuliere pour les hoſpitaliers & pour les chevaliers du temple. Il n'ignoroit pas que ces deux corps étoient compoſés au moins pour la plûpart de gentilshommes & de braves guerriers, & il n'oublia ni graces, ni bienfaits pour les attacher plus étroitement au ſaint ſiége, & à ſes propres intérêts.

Les hoſpitaliers de ſaint Jean éprouverent les premiers les effets de ſa protection. Les rois d'Angleterre & de Portugal, depuis la

JEAN DE VILLIERS.

perte de la terre ſainte ne prétendoient point que les hoſpitaliers qui avoient des commanderies dans leurs états, en fiſſent ſortir les revenus, & les envoyaſſent dans le Levant : prétentions d'un dangereux exemple, & qui pouvoient avoir des ſuites fâcheuſes de la part des autres ſouverains de la chrétienté.

Les deux rois dont nous parlons, arrêterent même ces deniers qui furent mis en ſequeſtre, & pour juſtifier leur conduite, ils publioient que les commanderies de l'ordre n'ayant été fondées dans leurs états par les rois leurs prédéceſſeurs, ou par leurs ſujets, que pour la défenſe de la terre ſainte, on ne pouvoit, depuis que les infideles s'en étoient emparés, faire un plus digne uſage du revenu de ces grands bénéfices, qu'en les employant en faveur des pauvres de chaque nation, au lieu de faire paſſer cet argent dans l'île de Chypre, où il ne ſervoit qu'à entretenir le luxe & les plaiſirs des chevaliers de ſaint Jean.

Mais ces reproches qui n'étoient peut-être pas ſans fondement à l'égard d'un grand nombre de commandeurs, ne firent aucune impreſſion ſur l'eſprit de Boniface. Ce pontife qui ne connoiſſoit point d'autre maniere de traiter avec les têtes couronnées, que celle de la hauteur, menaça ces deux princes des foudres de l'égliſe, s'ils ne révoquoient leurs ordonnances. Il leur fit dire que les hoſpitaliers cherchoient moins un aſyle dans l'île de Chypre, que la facilité, s'ils en trouvoient l'occaſion, de recommencer

la guerre, & de rentrer dans la terre ſainte; qu'ils rempliſſoient même également les obligations de leur état dans cette île, comme dans la Paleſtine; qu'ils y tenoient un hôpital ouvert à tous les pauvres, & des vaiſſeaux dans les ports pour l'eſcorte & la ſûreté des pélerins; & que cet ordre militaire ſi utile à l'égliſe, étant ſous la protection particuliere des papes, il ne pourroit pas ſe diſpenſer de ſe ſervir de l'autorité qu'il ne tenoit que de Dieu ſeul, contre les uſurpateurs des biens conſacrés à la défenſe de la chrétienté. Les menaces de ce pontife plus efficaces que ſes raiſons firent plier les deux rois; leurs ordonnances furent révoquées, & le ſequeſtre levé. JEAN DE VILLIERS.

Le pape traita encore avec plus de hauteur Henri de Luſignan, roi de Chypre. Ce prince, comme on le vient de voir, avoit donné retraite dans ſon île aux hoſpitaliers & aux templiers, mais dans la crainte qu'ils ne s'y rendiſſent auſſi puiſſans qu'ils l'avoient été dans la Paleſtine, il leur avoit défendu, par un édit ſolemnel, d'y acquérir aucun fonds; & le pape, par complaiſance pour ce monarque, avoit autoriſé cet édit par des bulles particulieres. Le roi de Chypre les avoit aſſujettis à une eſpece de capitation générale, dans laquelle le clergé de ſon royaume, & le corps de ſa nobleſſe étoient compris comme le ſimple peuple. Le pape en fut bientôt inſtruit; il ne falloit à ce pontife que le moindre prétexte pour étendre ſon autorité; ainſi il ne manqua pas

JEAN DE VILLIERS.

d'éclater. Il traita cette impoſition de pure entrepriſe ſur les priviléges qu'il avoit plû au ſaint ſiége d'accorder aux ordres militaires, & il en écrivit au roi de Chypre en ſouverain, & dans les termes les plus fiers & les plus abſolus.

« Nous ordonnons, *lui dit-il*, & nous » voulons que cette taille que le vulgaire » appelle capitation, & dont le nom eſt hor- » rible & déteſtable, ſoit abſolument abolie, » & que le roi ne la puiſſe pas même impo- » ſer ſur ſes ſujets particuliers, ſans permiſ- » ſion du ſaint ſiége. A l'égard des autres tri- » buts, nous en déclarons pareillement les » freres hoſpitaliers de ſaint Jean de Jéru- » ſalem, & les freres de la milice du temple » abſolument affranchis ». Le pape ajoute dans ſes lettres, que quoique le ſaint ſiége eût autoriſé par une bulle, l'édit qui interdiſoit toute acquiſition aux religieux militaires, le roi ne devoit pas cependant interpréter ce conſentement du ſaint ſiége à la rigueur, & empêcher ces chevaliers d'agrandir du moins leurs clôtures, & d'acheter des maiſons voiſines de leur maiſon principale, & néceſſaires pour le logement d'un grand ordre, qui, outre les pélerins & les pauvres, entretenoit en tout tems un corps de milice pour armer ſes vaiſſeaux.

Rainald. ad ann. 1298.

Ces lettres de l'impérieux pontife bleſſerent Henri de Luſignan par l'endroit le plus ſenſible aux princes, je veux dire, dans ſon autorité ſouveraine : & ce roi n'oublia

rien pour en faire ſentir tout le poids aux religieux militaires. Il déclara hautement qu'il ne ſouffriroit point au milieu de ſes états des gens qui ſe prétendoient indépendans de toute autre puiſſance que de celle des papes. Ainſi ſes miniſtres, malgré la défenſe de Boniface, contraignoient les chevaliers à payer leur capitation; & ce prince avare aſſujettit le clergé du royaume au même tribut. La nobleſſe n'en fut pas exempte : & le peuple, qui paye ordinairement plus que les autres ordres de l'état, & qui paye toujours le premier, ſe trouva le plus maltraité. JEAN DE VILLIERS.

L'avidité de ce prince excita un mécontentement général. Les templiers naturellement fiers & hautains, & qui par le beſoin qué les rois de Jéruſalem avoient eu de leurs ſecours, avoient acquis une eſpece d'indépendance, irrités contre Henri, fomentoient le mécontentement de la nation, qui à la fin dégénéra dans une révolte déclarée; Amauri, prince titulaire de Tyr, & frere du roi, en étoit le chef muet. Ce prince ambitieux aſpiroit à la couronne; & quand par lui-même & par ſes émiſſaires, il ſe fut aſſuré des troupes & des habitans de la capitale, il leva le maſque, ſe mit à la tête des rebelles, fit arrêter le roi; & pour éloigner ce prince des yeux du peuple ſuſceptible de compaſſiou, & naturellemcnt inconſtant, il l'envoya chez Haïton, roi d'Arménie, dont il avoit épouſé la ſœur, qui confina ce prince infortuné dans un château

JEAN DE VILLIERS.

ſitué dans les montagnes voiſines de la Cilicie. Amauri fit enſuite déclarer le roi ſon frere, inhabile au gouvernement, & il ſe diſpoſoit à prendre ſa couronne, lorſqu'un valet-de-chambre du roi détrôné, appellé Simonet, toujours fidele à ſon premier maître, quoiqu'il eût paſſé au ſervice de l'uſurpateur, ſe prévalant des entrées qu'il avoit dans ſon appartement, le poignarda dans ſon lit; ce qui cauſa une nouvelle révolution, & dans laquelle le roi Henri recouvra ſa liberté & ſa couronne. Le grand-maître des hoſpitaliers ne prit point de part dans tous ces mouvemens, & il mourut peu de tems après le retour du roi de Chypre dans ſes états.

ODON DE PINS.

Les hoſpitaliers mirent en ſa place ODON DE PINS, de la langue de Provence, originaire d'une maiſon illuſtre, tirée en Catalogne, & dont la maiſon de Pins en Languedoc, qui porte les mêmes armes, prétend deſcendre. Odon de Pins étoit un chevalier très-âgé, rempli de piété, & reconnu pour exact obſervateur de la diſcipline réguliere. Tant qu'il ne fut que ſimple particulier, tous ſes confreres le crurent digne de la grande-maîtriſe; mais à peine fut-il parvenu à cette éminente dignité, qu'on s'apperçut qu'il lui manquoit beaucoup de qualités propres pour le gouvernement, ſur-tout dans un ordre dont les fonctions ne regardoient pas moins l'exercice des armes, que la priere & les œuvres de charité; il croyoit avoir rempli tous ſes devoirs quand il avoit paſſé les

Libro 1. de la Coronica de la Religion de S. Jean, p. 127, Dom Juan, Auguſtin de Funes en Valentia, 116.

les journées entieres au pied des autels. Peut-être étoit-il plus dévot qu'il ne convenoit dans ſa place ; & peut-être auſſi que ſes religieux ne l'étoient pas autant qu'ils devoient l'être. De cet excès d'amour pour la retraite, on vit naître une eſpece de négligence pour tout ce qui regardoit les entrepriſes militaires. ODON DE PINS.

Les chevaliers qui, après avoir perdu tous les biens qu'ils poſſédoient dans la Paleſtine, ne ſubſiſtoient preſque plus que du gain qu'ils faiſoient par la courſe, murmurerent hautement de ſon indifférence pour les armemens : la plûpart en porterent leurs plaintes au pape, auquel ils demanderent la permiſſion de le dépoſer. Boniface le voulut entendre ſur les griefs de ſes religieux, & le cita à Rome. Odon qui ſavoit mieux obéir que commander, ſe mit auſſi-tôt en chemin ; mais il mourut avant que d'avoir pu arriver dans cette capitale du monde chrétien. Les hoſpitaliers en ayant reçu la nouvelle, lui donnerent pour ſucceſſeur frere GUILLAUME DE VILLARET, de la langue de Provence, grand-prieur de ſaint Gilles, & qui étoit actuellement dans ſon prieuré. Ce ſeigneur avoit alors un frere auſſi chevalier, & des premiers de l'ordre ; & le monaſtere des hoſpitaliers de ſaint Jean de Fieux en Quercy, étoit gouverné par Jourdaine de Villaret leur ſœur. GUILLAUM. DE VILLARET.

Coſmog. de Belleforeſt. t. 2. p. 1116.

Quoique le nouveau grand-maître eût reçu les nouvelles de ſon élection, il ne ſe preſſa point de partir pour l'île de Chypre ;

GUILLAUM DE VILLARET. 1292.

il voulut viſiter par lui-même tous les prieurés des langues de Provence, d'Auvergne & de France ; & par de ſi dignes ſoins, il rétablit la diſcipline réguliere qu'il affermit encore par un chapitre qu'il convoqua dans la commanderie de la Tronquiere, membre dépendant du grand prieuré de ſaint Gilles. Parmi pluſieurs réglemens très-utiles qu'il y fit, ce fut dans ce chapitre qu'il ſoumit les maiſons hoſpitalieres de Beaulieu, de Martel & de Fieux, occupées par des dames religieuſes de l'ordre, à la viſite du grand-prieur de ſaint Gilles & de ſes ſucceſſeurs. La ſupérieure de Beaulieu eſt élective & perpétuelle, prend le titre de grande prieure, & porte la grande croix.

La maiſon de Belvet ou de Beaulieu, dans ſon origine, n'étoit qu'un hôpital fondé par les ſeigneurs de la maiſon de Themines vers l'an 1220, entre Figeac & Rocamadour, en faveur des pauvres & des pélerins qui y paſſoient pour aller à la terre ſainte. En 1259, un ſeigneur de Themines, appellé Guibert, & Aigline ſa femme, donnerent à l'ordre de ſaint Jean de Jéruſalem, cette maiſon avec tous les biens qui y étoient attachés (*a*). Cette donation fut acceptée de

(*a*) L'ancienne maiſon de Themines, après être fondue ſucceſſivement dans celles de Cardaillac & de Penne, eſt paſſée dans la maiſon de Lauſiere, d'où eſt ſorti à la fin du ſeiziéme ſiecle, Pons de Lauſiere Themines, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, ſénéchal & gouverneur de la province de Quercy.

la part de l'ordre par frere Pierre Gérard, commandeur des maiſons de Quercy, & frere Feraud de Baras, grand commandeur des maiſons du côté de la mer, ainſi que porte le titre de cette donation : ce qui ſe doit entendre apparemment de la premiere dignité de l'ordre après la grande maîtriſe, & attachée par préférence à la langue de Provence. Ce fut dans le chapitre de la Tronquiere que Guillaume de Villaret, devenu grand-maître, donna l'habit & la croix de l'ordre à pluſieurs filles de qualité qui s'étoient dévouées dans cet hôpital au ſervice des pauvres, & il y établit pour prieure, Aigline de Themines, fille des fondateurs. Ce grand-maître ſoumit cette maiſon à la viſite du grand-prieur de ſaint Gilles, & fit pluſieurs autres réglemens, auxquels Aigline & quatre autres dames députées de la communauté, & qui s'étoient rendues à la Tronquiere, ſe ſoumirent : ce qui fut depuis ratifié dans une aſſemblée particuliere de leur chapitre. GUILLAUME DE VILLARET.

On ignore le tems de la fondation de la maiſon de Martel, ſituée dans la ville de ce nom, & qui a porté long-tems celui d'hôpital de la vraie Croix. A l'égard d'une autre maiſon de l'ordre, appellée Fieux, Jourdaine de Villaret, ſœur du grand-maître & de Foulques de Villaret, chevalier de l'ordre, en étoit alors la premiere prieure, comme on le peut voir dans le catalogue des ſupérieures de cette maiſon. Mais comme elle a été depuis réunie à celle de Beaulieu,

GUILLAUM. DE VILLARET.

nous ne nous y arrêterons pas ; il ſuffit de remarquer que dans ces trois maiſons, auſſi-bien que dans celle de Toulouſe, qui eſt d'une fondation moderne, & dans toutes celles de l'ordre, en quelque contrée qu'elles fuſſent ſituées, la naiſſance des dames religieuſes doit être très-noble, & qu'on exigeoit à leur égard, les mêmes preuves que pour les chevaliers.

Leur habillement conſiſtoit dans une robe de drap rouge, avec un manteau de drap noir, & ſur lequel on attachoit une croix de toile blanche à huit pointes, uſage qui a varié en différentes provinces & en différens ſiecles, & dont nous rapporterons les motifs dans la ſuite de cette hiſtoire.

Ce fut à la fin de ce même ſiecle, & pendant le magiſtere de Guillaume de Villaret, que le pape Boniface VIII conſidérant la perte que les chevaliers de ſaint Jean avoient faite de tous leurs biens dans la Paleſtine, unit à la manſe magiſtrale la célebre abbaye de la ſainte Trinité de Venouſe, dans le royaume de Naples, afin de mettre cet ordre militaire en état de continuer ſes armemens. Ce pape, par ſa bulle de l'an trois de ſon pontificat, déclare qu'il a été porté à ſupprimer les moines qui occupoient cette maiſon, à cauſe du déréglement de leurs mœurs ; & que par une raiſon contraire, il a jugé à propos d'en gratifier les hoſpitaliers qui expoſoient tous les jours leurs vies pour conſerver celles des pélerins, & leur aſſurer le

In Arch. Varic. ex Regiſ. Bon. 8. p. 2. fol. 308.

chemin de la terre ſainte. Ce fut preſque en même-tems, & par un pareil motif, que Henri, marquis de Hochberg, de la maiſon de Bade, avant que d'entrer dans l'ordre des templiers, donna aux hoſpitaliers ſa ſeigneurie de Heïterſeïm, ſituée proche Fribourg, & qui eſt à préſent la réſidence ordinaire des grands-prieurs d'Allemagne. Cette donation fut confirmée vingt ans après par Henri & Rodolphe, marquis de Hochberg. GUILLAUM. DE VILLARET.

Le grand-maître ſe rendit à Rome pour remercier le pape de ſes bienfaits; & après avoir reçu ſa bénédiction, il en partit pour l'île de Chypre, & arriva heureuſement à Limiſſo, dans la maiſon chef-d'ordre. Il y étoit attendu avec impatience, non-ſeulement par la prévention où l'on étoit de ſa ſageſſe & de ſa capacité dans le gouvernement; mais encore dans l'eſpérance que par ſa préſence & par ſes ſoins, il donneroit un nouveau degré de chaleur au projet d'une ligue qu'on propoſoit pour chaſſer les Sarraſins de la terre ſainte.

Gazan, fils d'Argun, dont nous avons parlé, khan des Tartares Mogols, roi de Perſe, & un des deſcendans ou des ſucceſſeurs de Gengiskan, étoit à la tête de cette ligue. Pachimere, hiſtorien Grec & contemporain, nous fait un portrait de ce Tartare qui eſt trop beau, s'il eſt fidele, pour ne pas trouver ici ſa place. « Quand ce prince, *dit cet hiſtorien*, monta ſur le trône, il jetta les yeux » ſur l'hiſtoire de Cyrus & d'Alexandre le 1300. *Pachim. l. 2*

GUILLAUM. DE VILLARET.

» Grand, pour en tirer le modele de ſa » conduite. Il admiroit ſur-tout les grandes » qualités du vainqueur de Darius. Dans les » expéditions militaires, il ſe ſervoit volon- » tiers des Ybériens; & c'étoit, *dit cet hiſ-* » *torien*, autant pour la piété ſincere de cette » nation, & pour ſon attachement fidele à la » religion chrétienne, que pour le courage » intrépide qu'ils faiſoient paroître dans les » combats. Comme il ſavoit que la croix eſt » le trophée des chrétiens, il la mit au haut » de ſes enſeignes, & ce fut ſous la protection » de ce ſigne de notre ſalut, qu'il emporta » de célebres victoires ſur le ſoudan d'E- » gypte. Il entra dans la Paleſtine; & pour » gratifier les Ybériens qui étoient dans ſon » armée, il attaqua la ville de Jéruſalem: & » peu s'en fallut qu'il ne délivrât le tombeau » du Sauveur de la tyrannie des infideles ».

Il n'y a perſonne, qui en liſant ce trait de l'hiſtoire de Pachimere, ne ſe perſuade que Gazan étoit chrétien. Mais tous les autres écrivains de ſa nation, Arabes, Perſans, poëtes & hiſtoriens, ſoutiennent que ce prince étoit né payen & idolâtre, comme la plûpart des Tartares de ce tems-là, qu'il ſe fit depuis mahométan, pour s'accommoder à la religion du plus grand nombre de ſes ſujets, qui faiſoient profeſſion de cette ſecte, & qu'à la cérémonie de la circonciſion, il prit le nom de ſultan Mahmoud. L'origine de l'erreur des hiſtoriens chrétiens peut venir de ce que ce Tartare avoit épouſé une

Voyez la Bibliotheque orientale, ſur le mot Gazan.

princeſſe chrétienne, d'une rare beauté, fille de Livron ou Léon, roi d'Arménie; & que ce prince, par complaiſance pour la reine ſa femme, lui avoit laiſſé dans le palais, l'exercice public de ſa religion: ce qui a pû faire croire aux miſſionnaires & aux voyageurs, que Gazan lui-même étoit chrétien. GUILLAUME DE VILLARET.

Quelque tems avant la diſgrace arrivée à Henri, roi de-Chypre, il s'étoit formé une ligue entre ce prince Tartare, le roi d'Arménie, ſon beau-pere & ſon voiſin, le roi de Chypre, Amaury de Luſignan ſon frere, & les ordres des hoſpitaliers & des templiers, qu'on regardoit en orient comme la principale force & l'unique reſſource des chrétiens.

Haïton, ſeigneur de Curchy, neveu, d'autres diſent ſeulement parent du roi d'Arménie, témoin oculaire de ces guerres, nous en a laiſſé une relation aſſez exacte dans ſon hiſtoire de Tartarie. C'eſt de cet auteur que nous apprenons tous les avantages que les princes ligués eurent ſur les Sarraſins. Ils défirent d'abord Nazer, ſoudan d'Egypte, & lui enleverent, après cette victoire, la célebre ville de Damas, & enſuite la meilleure partie de la Syrie. Les hoſpitaliers, qui, dans cette ligue, n'avoient pour objet que de chaſſer les infideles de la terre ſainte, y rentrerent ſans obſtacle à la tête d'un corps de cavalerie que Gazan leur donna pour les ſoutenir. Ils trouverent le pays ouvert, les villes, ou Ch. 43.

GUILLAUM. DE VILLARET.

pour mieux dire, de ſimples bourgades, ſans fortifications ; Jéruſalem ſans murailles & ſans habitans chrétiens, perſonne en apparence qui s'oppoſât à leurs conquêtes ; mais ce qui en cauſoit la facilité, produiſit, dans la ſuite, l'impoſſibilité de s'y maintenir. Les Sarraſins, après la priſe de Saint-Jean d'Acre, avoient raſé les fortifications de toutes les places de la Paleſtine, enſorte que ce royaume n'étoit plus qu'un grand pays expoſé à la domination du plus puiſſant, & de celui qui pouvoit tenir la campagne.

Les hoſpitaliers, charmés d'avoir pu pénétrer juſques dans la ville ſainte, ſongeoient pour s'y maintenir, à en relever les murailles. Mais le khan des Tartares ayant été obligé de repaſſer l'Euphrate, de rentrer en Perſe & de marcher contre des rebelles qui s'étoient prévalus de ſon abſence, ce prince rappella de la Paleſtine les troupes qu'il avoit ſoumiſes aux ordres des hoſpitaliers ; & après leur retraite, il n'y eut pas moyen, avec les ſeules forces de la religion, de tenir la campagne contre les armées des Sarraſins. En effet, leur ſoudan rentra auſſi-tôt dans la Paleſtine, & au bruit de ſa marche, à la tête d'un puiſſant corps de troupes, & ſur les nouvelles qu'il s'avançoit droit vers Jéruſalem, les hoſpitaliers qui y étoient entrés en conquérans, furent obligés d'en ſortir preſque en pélerins.

1301. Cependant, Gazan ayant pacifié aſſez promptement les troubles qui s'étoient élevés

en ſon abſence dans la Perſe, reprit ſes premiers deſſeins contre le ſoudan d'Egypte. L'habile Tartare, en rétabliſſant les chrétiens Latins dans la Paleſtine, n'avoit en vue que de s'en ſervir dans la ſuite comme d'une barriere, pour empêcher les Sarraſins d'Egypte d'avoir déſormais aucune communication avec la Syrie. Mais ayant reconnu dans la campagne précédente, le peu de forces des rois de Chypre & d'Arménie, & que les ordres militaires ne pourroient pas réſiſter ſeuls à la puiſſance du ſoudan, il jugea bien que pour chaſſer également les Sarraſins de la Syrie & de la Paleſtine, & afin que les chrétiens ſe puſſent maintenir dans ce dernier royaume, il falloit intéreſſer dans cette guerre les princes d'occident, & attirer dans le Levant quelque croiſade ſemblable à celle de Godefroi de Bouillon, qui les avoit chaſſés de la Paleſtine. GUILLAUM. DE VILLARET.

Tel fut le motif d'une célebre ambaſſade qu'il envoya au pape Boniface VIII, & qui paſſa depuis en France. Il eſt vrai qu'il y a des hiſtoriens qui attribuent cette négociation à Mahomet Gayateddin, appellé autrement Algiaptou, frere & ſucceſſeur de Gazan. Les Perſans, dans leur langue, nommoient ce dernier *Chodabenda*, c'eſt-à-dire, ſerviteur de Dieu. L'hiſtorien Haïton l'appelle *Carbaganda ;* il dit qu'il étoit né d'une mere chrétienne ; qu'il avoit été baptiſé & nommé Nicolas, mais qu'après la mort de ſa mere, il ſe fit muſulman. Quoi qu'il en ſoit de

GUILLAUM. DE VILLARET.

l'auteur de cette ambaſſade, celui qui en étoit chargé, étant arrivé à Rome, pria le pape de la part du khan ſon maître, d'engager les plus puiſſans princes de ſa communion à joindre une partie de leurs forces aux armées qu'il avoit ſur pied, pour chaſſer de concert les Sarraſins de la Syrie & de la Paleſtine; & il offroit de laiſſer aux chrétiens Latins la poſſeſſion entiere de la terre ſainte.

Spicil. t. 11, p. 609.

Cet ambaſſadeur, pour faire mieux goûter ces propoſitions, inſinuoit adroitement que le khan ſon maître n'étoit pas éloigné d'embraſſer la religion chrétienne (*a*) : artifice peut-être nouveau en ce tems-là, & trop uſé en celui-ci, mais qui ſert au moins de preuve que ce prince étoit ou payen ou mahométan. Malheureuſement pour le ſuccès d'une ſi grande entrepriſe, le pape étoit alors dans les plus violens accès de cette haine implacable qu'il portoit à Philippe-le-Bel, roi de France, qu'il comparoit injurieuſement à l'idole de Bel, ou de Baal, par une alluſion ridicule, & pleine d'ignorance de ce terme Phénicien. Le ſujet de cette haine venoit de ce que Philippe refuſoit hautement de reconnoître cet empire

(*a*) Pariſiis ipſâ hebdomadâ Paſchæ, venerunt ad regem Franciæ nuncii Tartarorum dicentes, quòd ſi rex & barones gentes ſuas in terræ ſanctæ ſubſidium deſtinarent, eorum dominus Tartarorum rex Sarracenos totis viribus expugnaret, & tam ipſe quàm populus ſuus efficerentur libenti animo chriſtiani. *Contin. Chron. ad ann. 1303.*

absolu & despotique que Boniface s'attribuoit sur tous les états chrétiens. Il convenoit, à la vérité, que les souverains dans leurs états étoient maîtres du temporel ; mais il prétendoit avoir droit de connoître des différens qui naissoient entr'eux, sous prétexte qu'il s'agissoit, disoit-il, de savoir s'ils pouvoient, sans péché, faire la guerre en certaines conjonctures. A la faveur de cette distinction captieuse, le nouveau casuiste vouloit attirer à son tribunal la connoissance & le jugement absolu de tous leurs différens, & il menaçoit ceux qui refuseroient de s'y soumettre, de les excommunier, de mettre leurs états en interdit, & d'absoudre leurs sujets du serment de fidélité. C'étoit le chemin le plus court pour parvenir à une monarchie universelle ; malheureusement pour le succès de pareilles prétentions, ce pontife se vit en tête, dans la personne de Philippe-le-Bel, un prince puissant, naturellement fier & impérieux, infiniment jaloux des droits de sa couronne, bien instruit de ceux des papes, & qui, en leur rendant ce qui étoit dû au chef visible de l'église, soutenoit avec une fermeté invincible, que ces pontifes n'avoient, à l'égard des souverains de la chrétienté, qu'une autorité purement spirituelle ; même que cette autorité n'étoit que ministérielle, & qu'ils devoient gouverner l'église de Jesus-Christ, suivant les canons des conciles généraux. GUILLAUM. DE VILLARET.

Boniface irrité de trouver cet obstacle à l'établissement de sa chimere, avoit suscité

GUILLAUM. DE VILLARET.

de tous côtés des ennemis contre la France, & contre la perſonne même du roi. C'eſt à ce pontife qu'on attribue la révolte des Flamands, & la guerre des Anglois. Ainſi, pendant que ces ennemis déclarés attaquoient la frontiere de ce royaume, le ſouverain pontife n'oublioit rien pour exciter des ſéditions dans l'intérieur de l'état, & même pour diſtraire le clergé ſéculier & régulier de l'obéiſſance qu'ils devoient à leur ſouverain.

Telle étoit la diſpoſition de Boniface, lorſque l'ambaſſadeur du khan des Tartares arriva à Rome. L'impérieux pontife ſaiſit avec joie ce prétexte de ſignaler ſon prétendu pouvoir ſur la perſonne du roi & ſur ſes ſujets. Dans les premieres croiſades, les papes, à l'égard des ſouverains, ne s'étoient jamais ſervis que de la voie de priere & d'exhortation. Dans la ſuite, & quand ils en trouverent l'occaſion, pour ſe débarraſſer des princes qui faiſoient ombrage à leur puiſſance, ils les y engagerent par des motifs de pénitence, & quelquefois ſous peine d'excommunication. Par ces menaces des foudres de l'égliſe, ils ſe firent comme un droit de la papauté, d'exiler les plus grands princes en orient, quoique toujours ſous le prétexte de délivrer la terre ſainte de la domination des infideles. Ce fut dans ces vues que Boniface dépêcha l'évêque de Pamiers au roi. Ce prélat, animé de l'eſprit & de la fierté de ſon maître, parla moins à ce prince en ambaſſadeur & en ange de paix,

que comme un hérault envoyé pour lui déclarer la guerre. GUILLAUM. DE VILLARET.

Il lui dit que l'intention du pape étoit qu'il fît incessamment le voyage d'outre-mer à la tête de toutes les forces de la France, & qu'il joignît ses troupes à celles du roi de Perse, pour chasser les Sarrasins de la Syrie & de la Palestine. Boniface, sous prétexte d'un motif si pieux, ne cherchoit qu'à éloigner le roi de ses états pour pouvoir, en son absence, y établir sa prétendue puissance temporelle. Mais outre que la fierté & l'insolence de son nonce, quoique François, n'étoit que trop capable de lui faire rejetter les propositions du pape, ce pontife avoit affaire à un prince infiniment jaloux, comme nous le venons de dire, des droits souverains de sa couronne, très-éclairé sur ses véritables intérêts, naturellement ménager, & même si avide d'argent, qu'on a reproché à sa mémoire qu'il n'avoit pas toujours employé des moyens justes pour en amasser. Et bien loin d'être d'humeur de faire la dépense nécessaire pour une expédition de si long cours, on prétend qu'il manquoit même alors de fonds pour soutenir les guerres que le pape lui avoit secrettement suscitées. On soupçonnoit encore Boniface de vouloir armer contre la France. Il couroit des bruits que les templiers avoient offert leurs services à ce pontife, & qu'ils lui avoient même fourni des sommes considérables pour commencer la guerre. Ainsi Philippe, bien loin de songer dans une

GUILLAUM. DE VILLARET.

pareille conjoncture à s'éloigner de ſes états, en fit ſortir le nonce du pape qui lui avoit parlé avec tant de hauteur & d'inſolence ; & par ſa retraite, l'ambaſſadeur du khan, qui étoit venu exprès en France, vit échouer ſa négociation.

Les hoſpitaliers n'apprirent qu'avec beaucoup de douleur le mauvais ſuccès de cette ambaſſade ; ils voyoient que l'eſpérance de rentrer dans la terre ſainte s'éloignoit de plus en plus. Ils étoient même déſagréablement dans l'île de Chypre, par rapport au roi, prince avare & ombrageux, qui les vouloit aſſujettir, comme nous l'avons dit, à des tributs, quoiqu'ils n'en euſſent jamais payé d'autres ſous les rois de Jéruſalem, que celui de leur ſang qu'ils répandoient tous les jours ſi généreuſement pour la défenſe des chrétiens.

La mort ſurprenante de Boniface, qui mourut de chagrin d'être tombé au pouvoir & entre les mains des François, fit eſpérer aux hoſpitaliers qu'on verroit bientôt ſur le ſaint ſiége un pape plus religieux, & qui, au lieu d'entretenir la diviſion entre les princes chrétiens, comme avoit fait Boniface, employeroit au contraire la conſidération que lui donneroit ſa dignité, pour les porter à ſe réunir, & à former une nouvelle croiſade. Onze jours après le décès de Boniface, les cardinaux mirent en ſa place Nicolas Bocaſſini, de l'ordre des dominicains, cardinal & évêque d'Oſtie, prélat d'une vie ſainte, & & d'un profond ſavoir. Il prit le nom de

Benoît XI ; & il ne fut pas plutôt ſur le ſaint ſiége, qu'il témoigna un grand empreſſement de faire paſſer de puiſſans ſecours, & un armement conſidérable dans l'orient. Mais de ſi pieuſes diſpoſitions n'eurent point de ſuite par la mort de ce pontife, qui ne fut que huit mois ſur la chaire de ſaint Pierre. GUILLAUM. DE VILLARET.

Le conclave fut aſſemblé à Perouſe, où il dura près d'un an, & on avoit lieu de craindre qu'il ne finît pas ſi-tôt, par la méſintelligence des cardinaux diviſés en deux factions, & déterminés à ne conſentir jamais à l'élection d'aucun de ceux qui étoient dans le conclave. Le cardinal François Cajétan, neveu de Boniface, & qui en avoit hérité la haine contre les cardinaux Colonne, partiſans de la France, étoit à la tête de l'une de ces factions. L'autre parti dévoué au roi, avoit pour chef le cardinal Dupré, ami intime des deux cardinaux Colonne, que Boniface, pendant ſon pontificat & en haine de la France, avoit cruellement perſécutés, auſſi-bien que toute leur maiſon.

Les cardinaux qui étoient enfermés dans le conclave, s'aſſembloient tous les jours, conféroient tantôt en public & tantôt en particulier ; & les plus adroits tâchoient de gagner quelques ſuffrages dans la faction contraire. Le cardinal Dupré, habile dans ce genre d'eſcrime, & conſommé dans la politique, s'adreſſant un jour au cardinal Cajétan : *nous faiſons un grand mal*, lui dit-il avec une ingénuité apparente, *& nous cauſons*

Jo. Villan. liv. 8. ch. 8. S. Anton. p. 3. t. 21. Bern. Coron. Rom. Pont. Rain. t. 15. Contin. ann. Eccleſ.

GUILLAUM. DE VILLARET.

un grand préjudice à l'égliſe, de la priver ſi long-tems de ſon chef. Il ajouta que puiſqu'ils ne pouvoient convenir d'aucun cardinal pour en faire un pape, il falloit néceſſairement choiſir hors du conclave un ſujet digne de remplir cette grande place; que pour faciliter cette élection, il étoit d'avis qu'une des deux factions nommât à ſon choix trois archevêques d'au-delà des monts, & que l'autre faction ſeroit en droit, dans le terme de quarante jours, de choiſir pour pape celui des trois qui lui conviendroit le mieux. Cajétan lui répondit que la partie n'étoit pas égale, & qu'il n'y avoit perſonne qui ne jugeât que la faction qui nommeroit les trois candidats, n'eût beaucoup d'avantage; puiſque par ſa nomination, elle ſeroit ſûre d'avoir pour pape une de ſes créatures. Le cardinal Dupré en convint; mais il lui répartit que pour lui faire voir combien lui & les cardinaux de ſon parti ſouhaitoient ſincérement de finir le ſcandale que leurs diviſions cauſoient dans l'égliſe, ils étoient prêts de céder cet avantage aux cardinaux de ſa faction; que ceux de ſon parti conſentiroient volontiers qu'ils nommaſſent les trois ſujets capables, & que de leur côté, ils ne ſe réſerveroient que le ſeul droit de choiſir au moins parmi trois de leurs créatures, celui qu'ils croiroient le plus digne, & qui leur ſeroit moins déſagréable,

Le neveu de Boniface communiqua à ſa faction ce projet qu'il attribuoit à l'impatience que Dupré & les vieux cardinaux avoient de

ſortir du conclave. Après l'avoir fait approuver par les cardinaux de ſon parti, il s'en fit un traité ſolemnel, qui fut ſigné par tous les cardinaux; & en conſéquence, Cajétan nomma trois archevêques ultramontains, tous trois créatures de ſon oncle, & qui pendant le pontificat de ce pape, avoient épouſé ſes intérêts contre le roi. Le premier de ces trois archevêques étoit celui de Bordeaux, qui s'appelloit *Bertrand de Got*, prélat d'une grande maiſon d'Aquitaine, mais attaché à ſes plaiſirs, dévoré d'ambition, ami intime de Cajétan, dont il avoit toute la confiance, & ſujet du roi d'Angleterre, qui étoit alors duc d'Aquitaine. D'ailleurs, ce prélat étoit ennemi de Philippe-le-Bel, & particuliérement de Charles de Valois, frere de ce prince, qui pendant les guerres entre les François & les Anglois, avoit ravagé les châteaux & les terres de ſon frere & de ſes plus proches parens. Cependant ce fut ſur ce prélat que le cardinal Dupré jetta les yeux pour en faire un pape. Il le connoiſſoit à fond, & il ne douta point qu'un homme de ſon caractere ne ſacrifiât ſans peine à ſon élévation ſes anciens amis & ſes premiers bienfaiteurs. Il ſe perſuada même qu'il ne ſeroit peut-être pas difficile, pendant que l'Italie étoit déſolée par les factions & par les guerres des Guelphes & des Gibelins, de retenir en France un homme ambitieux, vain, & qui ſeroit charmé de ſe montrer à ſes parens & à ſes compatriotes dans ce haut degré de puiſſance où la thiare l'alloit élever. Le car-

GUILLAUM. DE VILLARET.

GUILLAUM. DE VILLARET.

dinal Dupré fit part de ſes vues au roi Philippe-le-Bel par un courier qu'il lui dépêcha ſecrettement, & qui arriva de Perouſe à Paris en onze jours. Il envoya à ce prince le traité fait entre les deux factions, & lui marquoit par ſa lettre qu'il n'étoit queſtion que de prendre bien ſes ſuretés avec l'archevêque de Bordeaux, qui, pour parvenir au ſouverain pontificat, ſe ſoumettroit ſans peine à toutes les conditions qu'il en voudroit exiger.

Le roi ayant lu ces dépêches, & le traité fait entre les cardinaux, ſentit bien tout l'avantage qu'il en pouvoit tirer. Il écrivit auſſitôt à l'archevêque de Bordeaux, qu'il avoit des affaires de conſéquence qui le regardoient directement à lui communiquer. Il lui marquoit en même-tems qu'il ſe trouvât un certain jour qu'il lui déſigna, dans une abbaye ſituée au milieu d'une forêt, proche Saint-Jean-d'Angelly, où il ne manqueroit pas de ſon côté, de ſe rendre le même jour, mais qu'il exigeoit ſur-tout un profond ſecret.

L'un & l'autre furent exacts au rendez-vous; l'entrevue ſe fit le matin dans l'égliſe de l'abbaye. Philippe, après avoir entendu la meſſe, exigea de l'archevêque un ſerment, qu'il fit en mettant la main ſur l'autel, de garder inviolablement le ſecret qu'il alloit lui confier. Après cette précaution, il lui déclara qu'il étoit le maître de le faire pape; & pour l'en convaincre, il lui communiqua le traité fait à Perouſe entre les cardinaux, avec l'endroit des lettres de Dupré, où ce cardinal

en ſon nom, & au nom des cardinaux de la faction de France, remettoit au choix du roi, celui des trois archevêques qu'il jugeroit digne de la thiare. GUILLAUM. DE VILLARET.

L'archevêque de Bordeaux ayant lu avec étonnement ces actes, ſe jetta aux pieds du roi, & les embraſſant avec un tranſport qui ſe comprend mieux qu'on ne le peut exprimer, il lui demanda pardon de ſa conduite paſſée. « Je vois bien, Sire, *lui dit-il*, que » vous voulez me rendre le bien pour le mal. » Si je ſuis aſſez heureux pour parvenir à la » papauté, je vous conjure d'être perſuadé » que vous en partagerez toute l'autorité; » & je ſuis prêt de vous en donner toutes » les aſſurances que vous pourrez exiger pour » un ſi grand bienfait ».

Le roi le releva avec bonté; & l'ayant embraſſé en ſigne d'une parfaite réconciliation, il lui dit que quand il ſeroit ſur la chaire de ſaint Pierre, il ſouhaitoit qu'il lui accordât ſix graces, toutes juſtes, *dit-il*, & qui n'alloient qu'au bien de l'égliſe & de ſon état; mais qu'il en vouloit être aſſuré avant que de prendre avec lui des engagemens plus particuliers. Les deux premieres conditions que ce prince lui propoſa, ne regardoient que les différens qu'il avoit eus avec le pape Boniface, & dont il prétendoit qu'il caſſât tous les actes faits contre lui, contre les cardinaux Colonne, & ſes principaux ſujets. Il demanda pour troiſiéme condition qu'il lui promît de condamner la mémoire de Boniface, & de faire brûler

GUILLAUM. DE VILLARET.

ſes os, comme on en uſoit à l'égard des athées ou des hérétiques. Le quatriéme article concernoit les intérêts des cardinaux Colonnes, que Boniface, en haine de leur attachement pour la France, avoit dégradés de leur dignité; le roi exigeoit qu'ils fuſſent rétablis avec une reſtitution entiere de tous leurs biens. Philippe, pour cinquiéme condition, demanda la permiſſion de lever des décimes ſur le clergé de France pendant cinq ans conſécutifs. La ſixiéme condition ne devoit être déclarée qu'après la cérémonie du couronnement du futur pape. « Mais je veux, *dit le* » *roi*, que pour sûreté de vos promeſſes, » vous en faſſiez des ſermens ſolemnels ſur le » ſaint Sacrement, & de plus que vous me » donniez en ôtage votre frere & vos deux » neveux, que je conduirai à Paris ſous pré» texte de les concilier avec le comte de » Valois mon frere, & je les y retiendrai » juſqu'à l'entiere exécution de votre parole. » C'eſt à préſent à vous, *ajouta le roi*, à voir » ſi ces conditions vous conviennent ».

L'ambitieux prélat, yvre de joie & d'eſpérance, promit tout, & en fit des ſermens ſolemnels ſur le ſaint Sacrement. Il manda en même-tems ſes freres & ſes neveux qu'il remit au roi. Ce prince auſſi-tôt dépêcha un courier au cardinal Dupré, & à ceux de ſa faction, pour leur donner avis qu'il avoit pris avec l'archevêque de Bordeaux toutes les sûretés néceſſaires pour ſes intérêts & pour ceux de la maiſon Colonne; qu'il ame-

noit actuellement à Paris le frere & les deux neveux de l'archevêque, & qu'ils pouvoient, ſans différer plus long tems l'élire pour pape. Le roi & le prélat ſe ſéparerent également contens l'un de l'autre, & le courier de ce prince arriva à Pérouſe, cinq jours avant l'expiration du terme dont on étoit convenu par le traité. GUILLAUM. DE VILLARET.

Le cardinal Dupré inſtruit des intentions du roi, les communiqua aux autres cardinaux partiſans de la France, & ils déclarerent enſuite à ceux de la faction contraire qu'ils étoient prêts d'exécuter leur parole, & de choiſir pour pape un des trois archevêques qui leur avoient été propoſés. Il ſe fit une aſſemblée ſolemnelle dans la chapelle du conclave: on commença après l'invocation du Saint-Eſprit, par ratifier de nouveau le traité fait pour l'élection. Le cardinal Dupré nomma enſuite pour vicaire de Jeſus-Chriſt Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux; ce qui fut ſuivi des acclamations de tout le ſacré collége, & ſurtout de la part du neveu & des créatures de Boniface, qui ignoroient ce qui s'étoit paſſé entre le roi & l'archevêque, & qui ſe flattoient d'avoir un pape de leur parti, & ennemi de ce prince.

Mais ce prélat n'eut pas plutôt reçu le decret de ſon élection, que dans les tranſports de joie que lui cauſoit un bonheur ſi ineſpéré, il laiſſa échapper le ſecret de ſa réconciliation avec le roi de France. On n'en douta même plus, quand on vit qu'il avoit

GUILLAUM. DE VILLARET.

convoqué à Lyon tout le collége des cardinaux pour la cérémonie de ſon couronnement, que Philippe honora de ſa préſence.

Ce fut, à ce qu'on prétend, après cette grande cérémonie, que ce prince déclara au pape la ſixiéme des conditions qu'il avoit exigée de lui dans leur entrevue, & qu'il s'étoit réſervé de lui expliquer après ſon couronnement. Ce pontife fut bien ſurpris d'apprendre que cette condition renfermoit l'extinction & l'abolition de l'ordre entier des chevaliers du temple. Le roi, pour autoriſer la juſtice de ſa demande, lui dit qu'ils étoient coupables des crimes les plus affreux, & qu'il en avoit de bonnes preuves. Clément, pour ſatisfaire à ſes engagemens, l'aſſura qu'il alloit travailler à faire faire des informations ſecrettes, & qu'il le prioit de lui faire communiquer de ſon côté ce qu'il avoit de preuves contre ces chevaliers.

Le nouveau pontife, après ſon couronnement, déclara que tant que l'Italie ſeroit déchirée par les factions des Gibelins & des Guelphes, il reſteroit en France. Il prit enſuite le chemin de Bordeaux, & paſſa par Mâcon, Brives, Bourges & Limoges. Le continuateur de Nangis rapporte ſur l'année 1305, que ce pontife, en traverſant ces diocèſes, pilla, ſoit par lui-même, ſoit par ſes ſatellites tous les biens des égliſes, & des bénéficiers qui ſe trouverent ſur ſon paſſage; en ſorte que l'archevêque de Bourges ſe vit réduit, pour vivre chaque jour, à la néceſſité d'aſſiſter à tous les offices du chœur, comme un ſimple cha-

noine, afin d'avoir part aux diſtributions manuelles (*a*). GUILLAUM. DE VILLARET.

Les cardinaux Italiens ne furent pas long-tems ſans ſe repentir d'avoir élevé au ſouverain pontificat un prélat François, ſi avide d'argent. Ils jugerent bien que ſi la thiare reſtoit long-tems en France, ils n'auroient pas beaucoup de part au gouvernement, & par conſéquent aux tréſors de l'égliſe. Le cardinal Mattheo-Roſſo des Urſins, Italien, & ennemi des François, outré de ſe voir la dupe du cardinal Dupré, le rencontrant un jour dans l'antichambre du pape : « Vous » êtes venu à bout de vos deſſeins, *lui dit-il* » *avec un ſouris amer*, & nous voilà tranſ» plantés au-delà des monts; mais ou je con» nois mal le caractere des Gaſcons, ou je » ſerai bien trompé ſi on revoit de long-tems » le ſaint ſiége à Rome ».

Cette capitale du monde chrétien, autrefois la maitreſſe & la ſouveraine des nations, par l'éloignement de la cour Romaine perdoit le peu d'éclat qui lui étoit reſté de ſon ancien empire. Tous les Italiens gémiſſoient de cette tranſlation, que la plû-

(*a*) Papa Clemens, circa purificationem beatæ Mariæ, à Lugduno recedens Burdegalis per Matiſconem, Brivatum Beturicas..... & Lemovicas iter faciens, tam religioſorum quàm ſæcularium eccleſias & monaſteria tam per ſe quàm per ſuos ſatellites deprædando, multa & gravia intulit eis damna : & frater Ægidius Bituricenſis archiepiſcopus per hujuſmodi deprædationes ad tantam devenit inopiam, quòd tanquam unus de ſuis ſimplicibus canonicis, ad percipiendum quotidianas diſtributiones pro vitæ neceſſariis, horas eccleſiaſticas frequentare coactus ſit.

GUILLAUM. DE VILLARET.

part, par rapport au tems qu'elle a duré, ont comparée à la *tranſmigration* de Babylone. Il y a eu même des hiſtoriens qui n'ont point fait de ſcrupule d'attribuer cette tranſlation à l'attachement que le pontife avoit pour la comteſſe de Périgord, fille du comte de Foix, princeſſe d'une rare beauté, & dont apparemment il eut de la peine à ſe ſéparer. Les mêmes auteurs l'accuſent, pour ſatisfaire ſon avarice, d'un honteux commerce des choſes ſaintes (*a*).

Hiſtoire de M. l'abbé Fleury, l. 92. pag. 239.

Peut-être que le lecteur trouvera que nous ſommes entrés dans un trop grand détail au ſujet des intrigues de ce conclave; mais on a cru, par rapport aux faits qui ſuivent, que nous ne pouvions nous diſpenſer de repréſenter le caractere de ce pape, & de rapporter les cauſes ſecrettes de la complaiſance qu'il eut depuis pour la plûpart des deſſeins de Philippe-le-Bel, tant à l'égard des templiers, que des hoſpitaliers de ſaint Jean.

(*a*) Queſto papa fue huomo molto cupido di moneta è ſimoniaco chi ogni benefitio per moneta in ſua corte ſi vendea è fue luſurioſo, ſi dicea che tenea per amica la comteſſa di Patagorgo belliſſima dona ſiglivola del comte di Foy. *Giovan Vilani, liv. 9. ch. 58.*

Papa, ut chronica referunt, fuit nimis cupiditatibus deditus; propter quod ſcelus ſimoniæ maximè à canonibus deteſtatum & punitum, multùm viguit in curiâ ſuâ circa beneficia. Quod autem quidam dicunt in papam non poſſe cadere ſimoniam, beatus Thomas hos reprobat: inſuper & minùs honeſtæ vitæ fuit, & communiter dicebatur cum quâdam comitiſſâ, pulcherrimâ muliere contubernium habere. *Sanctus Antonius Flor. archiep. de concilio Viennenſi, tit. 21. §. 3.*

Ce

Ce nouveau pontife voulant ſignaler ſon zele par quelque entrepriſe d'éclat, & qui fût du goût de ſon ſiecle, propoſa de faire paſſer une croiſade en orient pour le recouvrement de la terre ſainte. Dans cette vue, & pour être inſtruit des forces des infideles, peut-être auſſi pour être éclairci des accuſations que le roi de France avoit intentées contre les templiers, il fit ſavoir aux deux grands-maîtres qu'ils euſſent à ſe rendre inceſſamment auprès de lui avec les principaux chevaliers des deux ordres. GUILLAUM. DE VILLARET.

« Les rois de Chypre & d'Arménie, *dit-il dans ſa lettre au grand-maître des hoſpitaliers*, » nous ſollicitent puiſſamment de leur » procurer quelques ſecours. C'eſt pourquoi » nous avons réſolu d'en délibérer avec vous, » & avec le maître du temple : vu principale- » ment que par la connoiſſance que vous avez » du pays, vous pourrez mieux que tous les » autres nous conſeiller ſur la maniere de con- » duire cette entrepriſe, outre qu'après l'égliſe » Romaine, perſonne n'eſt plus intéreſſé que » vous dans le ſuccès. Nous vous ordonnons » donc de vous préparer à venir ici le plus ſe- » crétement que vous pourrez, & avec le » moins de ſuite; puiſque vous trouverez deçà » la mer, un aſſez grand nombre de vos cheva- » liers pour vous accompagner. Mais ayez ſoin » de laiſſer dans l'iſle de Chypre un bon lieu- » tenant & des chevaliers capables de défen- » dre la ville de votre réſidence; en ſorte que » votre abſence qui ne ſera pas longue, ne

GUILLAUM. DE VILLARET. *Raynald. tom. 15.*

» porte aucun préjudice aux affaires de votre » ordre. Cependant ne laiſſez pas d'amener » avec vous quelques chevaliers, que leur ſa- » geſſe, leur expérience & leur zele rendent » capables de nous donner conjointement avec » vous d'utiles conſeils ». Cette lettre eſt da-
1306. tée de Bordeaux le ſix de juin 1306.

Le grand-maître des hoſpitaliers étoit en mer quand cette lettre lui fut envoyée de l'iſle de Chypre, où elle avoit été adreſſée. Il récrivit auſſi-tôt au pape pour s'excuſer s'il ne faiſoit pas auſſi promptement ce voyage, que ſa ſainteté ſembloit le ſouhaiter : & il s'en diſpenſa ſur une entrepriſe qu'il avoit formée, & à laquelle il étoit actuellement attaché. Les hoſpitaliers rebutés des mauvais traitemens qu'ils recevoient du roi de Chypre, & de la dureté de ſa domination, ſe voyant d'ailleurs comme relégués dans un bourg, & ſans un port ſi néceſſaire à leurs armemens, étoient convenus d'abandonner un ſéjour ſi incommode, dans le deſſein de ſe rendre maîtres dans le voiſinage de la terre ſainte, de quelque île où l'ordre, ſans avoir à répondre qu'à ſes ſupérieurs, pût aller à la mer, & remplir les obligations & les devoirs de ſon état.

Le grand-maître, l'eſprit rempli d'un auſſi grand deſſein, & qu'il tenoit fort ſecret, jetta les yeux ſur l'île de Rhodes, peu éloignée de la Paleſtine, & qui avoit un port excellent. Cette île, de la dépendance de l'empire de Conſtantinople, s'étoit

ſentie, comme la plûpart de celles de l'Archipel, de la révolution arrivée dans cette capitale par la conquête qu'en avoient faite les François & les Vénitiens. Les Gênois, de leur côté, s'étoient emparés de la plûpart des Cyclades & des Sporades. Rhodes, & les petites îles qui en dépendent, étoient tombées au pouvoir de ces républicains pendant l'abſence d'un ſeigneur Grec, appellé Jean de Gabales, qui en étoit gouverneur. Vatace, dont nous avons déja parlé, & qui dans le démembrement de l'empire, s'en étoit érigé un particulier, dont Nicée étoit la capitale, chagrin de voir que les princes Latins emportaſſent tous les jours quelques morceaux de l'empire Grec, avoit envoyé en l'an 1249, Jean Cantacuzene, ſon grand échanſon, avec une puiſſante flotte pour chaſſer les Gênois de l'île de Rhodes. Ce général Grec aborda dans l'île, & y débarqua ſes troupes ſans obſtacle. Heureuſement pour les Gênois, Guillaume de Villehardouin, ſeigneur François & prince de l'Achaye, & Hugues, prince de la maiſon de Bourgogne, paſſant en ce tems-là par Rhodes pour ſe rendre auprès du roi ſaint Louis qui étoit dans l'île de Chypre, laiſſerent aux Gênois un corps de troupes qui leur aiderent à chaſſer les Grecs. Vatace, le plus habile prince de ſon ſiecle, profitant depuis de la conſternation où ils trouverent les Latins par la priſon de ſaint Louis, chef de la croiſade, envoya à Rhodes Théodore Protoſebaſte, qui reconquit cette île ſur les Gênois. Les Grecs y rétablirent

GUILLAUM. DE VILLARET.

GUILLAUM. DE VILLARET.

leur autorité; mais cet empire tombant en décadence, des seigneurs de la maison de Gualla, gouverneur de Rhodes, s'érigerent insensiblement en princes de cette île; & pour se fortifier contre leurs souverains, ils la peuplerent d'un grand nombre de marchands & d'habitans Turcs & Sarrasins. On prétend même qu'ils admettoient dans leurs ports des corsaires infideles, qui y trouvoient toujours un asyle sûr quand ils étoient poursuivis par les galeres des hospitaliers, ou par les vaisseaux des autres princes chrétiens.

Après que le grand-maître eut côtoyé l'île de Rhodes, reconnu ses ports & ses forteresses, & qu'il se fut instruit du nombre des habitans, il ne se trouva pas de forces suffisantes pour en tenter la conquête. Ainsi il pensa à s'emparer de différentes petites îles voisines, & qui, quoiqu'habitées, ne sont presque que des rochers. Mais n'y ayant point trouvé de places fortifiées où il pût se maintenir, & dans la crainte que s'il s'attachoit à quelqu'une de ces petites îles, cette entreprise ne décelât son dessein sur Rhodes, il reprit le chemin de l'île de Chypre, & revint à Limisso. Il se disposoit après cette expédition, à partir pour aller rendre compte au pape du projet qu'il méditoit, & pour tâcher d'obtenir de ce pontife & des princes d'occident, les secours nécessaires pour cette entreprise; mais il fut arrêté par une longue maladie qui se termina par sa mort.

Tous les chevaliers furent ſenſiblement affligés de la perte de ce grand-maître, ſur-tout dans une conjoncture ſi importante à l'ordre. Le chapitre perſuadé que FOULQUES DE VILLARET ſon frere, n'ignoroit rien de ſes deſſeins les plus ſecrets, & que par ſa valeur, il étoit très-capable de les faire réuſſir, jugea à propos de le nommer pour ſon ſucceſſeur. Ce grand-maître ne ſe vit pas plutôt revêtu de cette dignité, qu'il s'embarqua ſur les galeres de ſon ordre, & paſſa en France pour y conférer avec le pape & le roi touchant l'entrepriſe de Rhodes, dont le dernier grand-maître lûi avoit confié le deſſein. FOULQUES DE VILLARET. 1308.

Il y avoit plus d'un an que Jacques de Molay, d'une maiſon illuſtre dans le comté de Bourgogne, & grand-maître de l'ordre des templiers, pour ſatisfaire aux ordres du pape, s'étoit rendu dans la ville de Poitiers, où étoit alors la cour de Rome. Ce grand-maître avoit été accompagné de la plûpart de ſes chevaliers, qui, rebutés comme les hoſpitaliers, des avanies qu'ils avoient à eſſuyer tous les jours de la part du roi de Chypre & de ſes miniſtres, avoient abandonné cette île. Ils s'étoient diſperſés à leur retour, dans les différens états de la chrétienté où ils avoient un grand nombre de riches commanderies; & il n'étoit reſté dans l'île de Chypre, que le grand-maréchal de l'ordre, & un certain nombre de commandeurs. Le grand-maître, à ce qu'on prétend, avoit apporté du levant des tréſors immenſes,

FOULQUES DE VILLARET.

qu'il dépoſa depuis à Paris dans ſa maiſon du Temple.

Ce ſeigneur en arrivant en France, avoit retenu auprès de lui les principaux chevaliers de ſon ordre; & ce fut en leur compagnie qu'il s'étoit préſenté devant le pape. Ils en furent tous bien reçus, ſans que ce pontife leur laiſsât pénétrer le motif ſecret qui l'avoit déterminé à les appeller en France. Il parut même goûter l'eſprit du grand-maître, qu'il entretint pluſieurs fois au ſujet d'une croiſade qu'il feignoit de vouloir publier inceſſamment. Il pouſſa la diſſimulation juſqu'à lui délivrer un mémoire auquel il lui ordonna, après qu'il ſeroit repoſé, de vouloir bien répondre exactement.

Par ce mémoire, le pape en ſuppoſant toujours le projet d'une croiſade, lui demandoit quel ſecours les Latins pouvoient eſpérer du roi de la petite Arménie : quels étoient les ports, les rades & les places de la Paleſtine où les croiſés pourroient plus facilement aborder; & ſi on feroit partir les troupes de l'Europe dans *le grand* ou *le petit paſſage*, c'eſt-à-dire, dans les mois de mai ou de ſeptembre : ſaiſons auxquelles les caravanes de pélerins partoient ordinairement pour la terre ſainte; & on appelloit ces embarquemens, grands ou petits paſſages, ſelon le nombre de vaiſſeaux & de troupes qu'on envoyoit au levant.

Le pape, par un mémoire ſéparé, ajouta, que la diſſention qui ne ſe renouvelloit que trop ſouvent entre les templiers & les hoſ-

pitaliers, n'ayant pas peu contribué à la perte de la terre ſainte, on lui avoit conſeillé pour le bien commun des deux ordres, & pour l'édification des fideles, d'unir pour toujours les templiers & les hoſpitaliers ſous un même habit, ſous une même regle & ſous un ſeul grand-maître. Le ſouverain pontife lui ordonnoit de lui en dire ſon ſentiment avec une ſincérité entiere. Peut-être que le pape, par cette union des templiers avec les hoſpitaliers dont la réputation étoit entiere, n'auroit pas été fâché de ſouſtraire les templiers aux inſtances que le roi de France faiſoit contre cet ordre, dont il demandoit l'extinction. FOULQUES DE VILLARET

L'hiſtoire nous a conſervé la réponſe que le grand-maître des templiers fit à ces deux mémoires du pape Il dit premiérement, que dans une bataille & une action déciſive, il n'y avoit pas grand fond à faire ſur les Arméniens, plus diſpoſés à fuir qu'à combattre de pied ferme, & que ſi, ſans tenter d'autre conquête, on renfermoit le ſecours qu'on vouloit faire paſſer en orient, à la ſeule défenſe de la petite Arménie, ſa ſainteté devoit ſavoir que les Arméniens, ſchiſmatiques & ennemis de tous les chrétiens Latins, ne les admettoient jamais dans leurs châteaux & dans leurs places fortes, quoiqu'ils ne fuſſent paſſés en orient que pour les ſecourir; & que les croiſés réduits à tenir la campagne, ſeroient ſouvent ſurpris & maſſacrés par les Turcomans & par les Beduins, qui occupoient les montagnes frontieres de l'Armé- *Bal. Pap. Aven. t. 2. p. 176.*

FOULQUES DE VILLARET.

nie, d'où ils faiſoient continuellement des courſes dans le plat pays.

Par ces raiſons, & par beaucoup d'autres, qui ſont fort étendues dans ce mémoire, le grand-maître fait voir l'inutilité du *petit paſſage*, & d'un foible ſecours qui ne ſerviroit, dit-il, qu'à faire périr ceux qui le compoſeroient, & qui rendroit les chrétiens Latins mépriſables. Il conclut que pour pouvoir ſe flatter d'un heureux ſuccès, il ne falloit rien négliger pour rendre ce paſſage le plus nombreux & le plus puiſſant qu'on pourroit. Dans cette vue, il exhorte le pape à communiquer ſon mémoire aux rois de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Sicile, d'Arragon, de Caſtille, & à tous les princes ſouverains de la chrétienté, « dont Dieu, *dit-il*, par ſa grace » puiſſe toucher les cœurs, & les déterminer à » chaſſer les infideles d'une terre teinte du » ſang adorable de Jeſus-Chriſt ».

Philippe le-Bel, Edouard II, Henri de Luxembourg dom Fadrique d'Arragon, dom Jaime, Ferdinand IV.

Il propoſe enſuite d'engager les Gênois, les Vénitiens, & les autres puiſſances qui ont des ports dans la Méditerranée, à fournir les galeres & les vaiſſeaux néceſſaires pour le *grand paſſage*, & pour le tranſport des troupes de la croiſade. Il repréſente encore que les chrétiens ne poſſédant plus un pouce de terre dans le royaume de Jéruſalem, ni dans la principauté d'Antioche, l'armée chrétienne, ſi on prétendoit en chaſſer les infideles, devoit être compoſée au moins de quinze mille hommes d'armes, & de cinq mille d'infanterie.

A l'égard du débarquement, il conſeille, pour rafraîchir l'armée chrétienne, qu'il ſe faſſe d'abord dans l'île de Chypre, d'où elle pourroit paſſer enſuite facilement dans la Paleſtine. Mais à l'égard de la plage & de l'endroit de ce royaume, où il faudroit aborder, il prie le pape de le diſpenſer de mettre ſon avis par écrit, & de ſouffrir qu'il ne s'en explique que de vive voix, ſoit à lui ou au roi de France; de peur qu'un deſſein ſi important, & d'où dépendoit tout le ſuccès de la croiſade, ne fût pénétré & enſuite traverſé par les infideles. FOULQUES DE VILLARET.

Il inſinue qu'il ſeroit fort à propos d'envoyer au printems ſix galeres vers l'île de Chypre pour tenir la mer & pour arrêter les navires de quelques marchands chrétiens, qui préférant un gain ſordide à l'intérêt de la religion, entretenoient des intelligences criminelles avec les Sarraſins, & leur portoient contre les défenſes de l'égliſe, des armes, & même du bois travaillé & tout préparé; en ſorte qu'il ne reſtoit plus pour en compoſer des galeres, qu'à aſſembler & à joindre ces différentes pieces.

Il ajoute que cependant on ne doit pas donner le commandement de ces dix galeres chrétiennes, ni aux templiers, ni aux hoſpitaliers; de peur que ſi ces chevaliers ſurprenoient en fraude, & arrêtoient quelques vaiſſeaux qui appartinſſent à des marchands Vénitiens ou Gênois, ils n'attiraſſent ſur ces ordres militaires, la haine & le reſſentiment de ces puiſſantes républiques.

FOULQUES DE VILLARET.

Le ſecond mémoire contient une réponſe au deſſein que le pape faiſoit d'unir ſous un même chef & ſous une même regle, les templiers & les hoſpitaliers. Le grand-maître lui repréſente que ſous le pontificat de Grégoire IX, & le regne de S. Louis, on avoit propoſé au concile de Lyon un pareil projet & même beaucoup plus étendu, & comprenoit l'union de tous les ordres militaires qui ſe trouvoient dans l'égliſe; que le pape & le roi qui aſſiſterent à ce concile voulurent entendre là-deſſus, l'avis de frere Guillaume de Beaujeu, grand-maître des templiers, & de frere Guillaume de Courcelles, un des principaux chevaliers de l'ordre de S. Jean, qui ſe rencontrerent dans le même tems à Lyon; que le grand-maître des templiers remontra que les rois des Eſpagnes qui avoient à ſoutenir une guerre continuelle contre les Maures, & qui tiroient leurs principales forces des ordres militaires établis dans leurs états, ne conſentiroient jamais que les chevaliers Eſpagnols qui dépendoient de leurs ſouverains, paſſaſſent ſous l'autorité d'un chef étranger, ni qu'on les unît avec d'autres ordres militaires qui avoient différens objets & différens ſtatuts; & que ſur ces remontrances du grand-maître, on ſe déſiſta de ce deſſein.

Il convenoit qu'après la perte de S. Jean d'Acre, on avoit encore agité cette queſtion, que le pape Nicolas IV, pour couvrir la honte de n'avoir pas fourni le moindre ſecours aux aſſiégés, s'étoit déchaîné en pluſieurs conſiſ-

toires contre les templiers & contre les hoſpitaliers, comme ſi par leurs prétendues diſſentions, ils euſſent cauſé la perte d'une ville ſi importante; que perſonne dans la chrétienté, & même parmi les infideles, n'ignoroit que le grand-maître des templiers, le maréchal des hoſpitaliers, & plus de quatre cens chevaliers des deux ordres, avoient péri à la défenſe de cette place d'où il n'étoit ſorti que dix templiers; mais que tous les projets & les diſcours de ce pontife au ſujet de la néceſſité de l'union, n'avoient point eu de ſuite; que le pape Boniface VIII, affectionné particuliérement aux ordres militaires, & qui ne les vouloit unir que pour les rendre plus puiſſans, avoit à ſon tour abandonné ce deſſein; qu'après bien des raiſonnemens, on étoit convenu à la fin de laiſſer ſubſiſter chaque ordre en ſon particulier, & ſelon ſes regles & ſa forme de gouvernement. FOULQUES DE VILLARET.

Le grand-maître, après avoir rapporté ces exemples, entre enſuite dans le fond de l'affaire; & il repréſente au pape, premiérement, le péril où il expoſe le ſalut des religieux militaires en les obligeant de quitter leur premiere regle, & en les aſſujettiſſant d'en pratiquer une autre pour laquelle ils n'avoient pas reçu la grace de la vocation. 2°. Il lui remontre que ſuppoſé cette union, ces chevaliers, quoique originairement de différens ordres, étant obligés de vivre dans la même communauté, ne manqueroient jamais d'avoir des diſputes ſur la préférence de leurs

FOULQUES DE VILLARET

premieres profeſſions, & que ces diſputes entre des gens pleins de courage, & armés, pourroient dégénérer dans des combats, au grand ſcandale de toute la chrétienté; 3°. que dans chaque maiſon des templiers, on faiſoit trois fois la ſemaine une aumône générale, & qu'on donnoit tous les jours aux pauvres toute la deſſerte du réfectoire; que pareillement les hoſpitaliers fondés originairement ſur l'exercice continuel de la charité, faiſoient, pour ainſi dire, une aumône continuelle par les différens ſecours qu'ils donnoient aux malades & aux pélerins; mais que ſi de ces deux maiſons on n'en faiſoit plus qu'une, il ne s'y feroit au préjudice des pauvres, qu'une ſeule aumône : ce qui devoit s'entendre également de l'office divin, & de tous les exercices de piété qui ſe pratiquoient, quoique différemment, dans les commanderies des deux ordres. 4°. Chaque ordre, dit-il, a un chef & un grand-maître & pluſieurs autres officiers, comme ſont les prieurs, les baillifs, le maréchal, le grand-commandeur, le drapier, l'hoſpitalier, & le turcopolier; que ſi dans l'union qu'on projette, on conſerve ces mêmes charges, il ſe trouvera dans chaque prieuré deux titulaires : ſi on en ſupprime un, ſur lequel des deux ordres tombera cette réforme? Eſt-il juſte, ſous prétexte de cette union, de dépouiller de leurs emplois d'anciens chevaliers, qui n'y ſont parvenus que par leurs ſervices, & en répandant leur ſang pour la défenſe de la chrétienté?

« Je ſais bien, *continue ce grand-maître*, » que l'objet de cette union, eſt de faire ceſ- » ſer cette jalouſie d'honneur, qui ne ſe ren- » contre que trop ſouvent entre des guer- » tiers, qui aſpirent tous à la même gloire. » Mais je répons, *dit-il*, que c'eſt de cette » émulation, que les chevaliers Latins ont » tiré de plus grands avantages; que rien n'a » plus élevé le courage d'un ordre, que la » valeur qu'il remarquoit dans un autre; & » qu'on a toujours obſervé, que ſi les hoſpi- » taliers faiſoient venir de leurs comman- » deries, & pour le ſecours de la terre ſainte, » des vaiſſeaux, des troupes, des armes & » des vivres, les templiers, à leur exem- » ple, & pour les ſurpaſſer, s'ils pouvoient, » faiſoient encore de plus puiſſans arme- » mens. FOULQUES DE VILLARET.

» Ce n'eſt pas, très-ſaint pere, *ajoute le* » *grand-maître*, que je ne convienne que » dans un tems comme celui-ci, où tout le » monde, princes, prélats, eccléſiaſtiques » & religieux, envient les grands biens des » deux ordres, & tâchent ſous différens pré- » textes de s'en emparer, ce ne fût un grand » avantage de nous réunir, pour réſiſter plus » facilement aux entrepriſes des uſurpateurs. » Mais c'eſt à votre ſainteté à balancer cet » avantage, contre les raiſons que je vous » ai expoſées; & ſi vous l'avez agréable, je » ferai tenir en votre préſence un chapitre » des prieurs, des baillifs, & des principaux » commandeurs qui ſe trouveront en-deçà

FOULQUES DE VILLARET.

» de la mer. Vous pourrez par vous-même, » *très-ſaint pere*, apprendre ce qu'ils pen- » ſent de cette union, & dans quelles diſ- » poſitions tout l'ordre eſt à ce ſujet. Après » les avoir entendus, votre ſainteté, ſuivant » ſes lumieres & la plénitude de puiſſance » qu'elle aura reçue de Dieu, décidera ſou- » verainement de ce qui lui aura paru de plus » convenable au bien commun de toute la » chrétienté ».

L'hiſtoire ne nous a point inſtruits de l'uſage que le pape fit de ces deux mémoires. Ce ne fut même que deux ans après qu'on reprit le projet de la croiſade. A l'égard de l'union des deux ordres, apparemment que le pape en ſentit les inconvéniens, & qu'il fut touché de la ſolidité des raiſons du grand-maître, & des ſentimens de religion & de piété, répandus dans ſon dernier mémoire. Peut-être même que ce pontife n'avoit propoſé cette union des templiers avec les hoſpitaliers, que comme une eſpece de réforme à l'égard des premiers, & pour s'épargner la diſcuſſion des crimes dont Philippe-le-Bel lui avoit fait des plaintes ſecrettes, & dont ſes ambaſſadeurs pourſuivoient vivement l'éclairciſſement & la punition. Pour ne pas interrompre la narration de ce qui ſe paſſa alors au ſujet de l'île de Rhodes, je différerai à donner le détail de cet événement ſi ſingulier, & de tout le procès des templiers, juſqu'à ce que je ſois parvenu à l'année où il fut terminé.

Le deſſein des hoſpitaliers, comme nous l'avons dit, étoit d'abandonner l'île de Chypre, & de tâcher de ſe rendre maîtres de celle de Rhodes. Mais un projet de cette importance exigeoit des forces ſupérieures à celles de l'ordre. Le grand-maître, dans l'eſpérance de tirer des ſecours du pape & du roi de France, paſſa dans ce royaume, & ſe rendit à Poitiers, où l'un & l'autre, de concert, étoient déja arrivés pour traiter de l'affaire des templiers. Villaret leur fit demander une audience ſecrette. Il leur repréſenta d'abord les avanies que les hoſpitaliers avoient continuellement à eſſuyer de la part du roi de Chypre & de ſes miniſtres, l'humeur défiante & ombrageuſe de ce prince, qui dans la crainte de s'attirer le reſſentiment & les armes du ſoudan d'Egypte & des autres princes infideles, traverſoit les armemens de l'ordre, & empêchoit les chevaliers de ſortir de ſes ports. Ce grand-maître, après avoir fait voir l'impoſſibilité pour ſon ordre, de reſter plus long-tems dans les états d'un prince ſi plein d'une timide politique, leur communiqua le projet de l'entrepriſe ſur l'île de Rhodes. Il leur en fit enviſager toute l'utilité, & il leur repréſenta que ce ſeroit un entrepôt pour toutes les croiſades, & pour toutes les flottes chrétiennes qui paſſeroient en orient; qu'on devoit même regarder la conquête de cette île, comme un gage aſſuré de celle de la terre ſainte, par le grand nombre de vaiſſeaux que les chevaliers mettroient

FOULQUES DE VILLARET.

FOULQUES DE VILLARET.

en mer, & qui empêcheroient les corſaires Turcs & Sarraſins, de porter du ſecours aux infideles qui occupoient la Judée. Mais il ajouta, que les forces de ſon ordre n'étoient pas ſuffiſantes pour une ſi haute entrepriſe, & qu'il ne s'y engageroit pas, s'il n'étoit aſſuré du ſecours du pere commun des fideles, & de celui du plus puiſſant roi de l'Europe.

Le pape & le roi perſuadés, comme on l'étoit encore en ce tems-là dans toute la chrétienté, qu'il n'y avoit point d'action plus méritoire pour parvenir au ciel, que de prendre part, & de contribuer à ces guerres ſaintes, donnerent de grandes louanges au grand-maître, & à tous les chevaliers de l'ordre de S. Jean : & pour les encourager à ſuivre un ſi noble projet, ils leur promirent de puiſſans ſecours. Le pape, dans la vue que la conquête de l'île de Rhodes feroit beaucoup d'honneur à ſon pontificat, avança de ſes propres deniers quatre-vingt-dix mille florins à l'ordre pour lever des troupes.

Afin de ne pas laiſſer pénétrer le ſecret de cette entrepriſe, on publia une croiſade générale pour le recouvrement de la terre ſainte. Le pape y attacha des indulgences plenieres avec tous les priviléges que ſes prédéceſſeurs avoient accordés dans de pareilles expéditions. On comprit même dans le bénéfice de ces graces apoſtoliques, ceux qui contribueroient aux frais de cet armement. Un grand nombre de perſonnes de toute

condition, ſur-tout du côté de l'Allemagne, abandonnerent leurs pays, & s'enrôlerent pour cette ſainte milice. Les femmes mêmes voulurent prendre part à cette croiſade, & pluſieurs donnerent juſqu'à leurs joyaux, & ce qu'elles avoient de plus cher (*a*). De tout cet argent, on acheta des vaiſſeaux, des armes & des vivres. FOULQUES DE VILLARET.

Charles II, roi de Sicile, & la république de Gênes, quoiqu'ils ignoraſſent le deſſein ſecret de cette entrepriſe, fournirent des galeres pour le tranſport des croiſés. Le rendez-vous étoit dans le port de Brindes, à l'extrémité du royaume de Naples. Il y accourut un ſi grand nombre de croiſés, que les chevaliers de ſaint Jean n'ayant pas aſſez de vaiſſeaux de tranſport, & craignant d'être embarraſſés de cette multitude de gens de toutes conditions, ſe contenterent de choiſir les plus nobles & les mieux armés. Il y eut un grand nombre de gentilshommes des premieres maiſons d'Allemagne, qui dans cette occaſion prirent l'habit & la croix de ſaint Jean; & ces illuſtres chevaliers furent préſentés à Villaret par le frere Heliwig de Randerſack, grand-prieur d'Allemagne, qui, à la tête de cette généreuſe nobleſſe, acquit beaucoup de gloire dans cette entrepriſe.

Le grand-maître prit enſuite congé du *Pantal. Hiſt. Johan. Baſilaca.*

(*a*) Pro paſſagio congregata fuit pecunia, & armorum ac aliarum rerum copia, offerentibus fidelibus viris ac mulieribus jocalia, & quæ habebant cariſſima. *Bal. Pap. Aven. ex quintâ vitâ Clement. V.*

FOULQUES DE VILLARET.

pape, qui le combla & tout l'ordre, de graces & de bénédictions. Il leur accorda particuliérement, en cas que leur entrepriſe réuſsît, le droit dans le tems de vacance, de nommer l'archevêque de Rhodes. De gros tems ne permirent de mettre à la voile qu'au commencement du printems. La flotte chrétienne côtoya l'Albanie, paſſa la Morée & l'île de Candie; & laiſſant Rhodes à gauche, & aſſez loin pour ne pas donner de ſoupçon aux Grecs & aux infideles, on alla débarquer dans l'île de Chypre & dans le port de Limiſſo. Le grand-maître n'y reſta qu'autant de tems qu'il lui en fallut pour prendre ſur ſes vaiſſeaux les chevaliers qui étoient dans l'île avec tous les effets de la religion : il ſe rembarqua enſuite. Le roi de Chypre, les princes voiſins, & même les chevaliers & les croiſés qui étoient ſur la flotte, étoient également perſuadés que cet armement regardoit la Paleſtine & la terre ſainte. Mais le grand-maître, après avoir tenu la mer pendant quelques jours, s'arrêta à Macri ſur les côtes de la Lycie, ſoit pour y faire de l'eau & ſe rafraîchir, ſoit pour y attendre des nouvelles des eſpions qu'il avoit envoyés pour reconnoître l'île & la ville de Rhodes, & prendre ſur leurs avis, les dernieres meſures pour le débarquement.

Liv. 7. ch. 30 & 31.

Ce fut apparemment de cet endroit où, au rapport de l'hiſtorien Pachimere, il dépêcha des ambaſſadeurs au nom de tout l'ordre, à l'empereur Andronic, pour lui faire

part de ſon entrepriſe, & pour lui demander l'inveſtiture de Rhodes, qui relevoit à la vérité de l'empire, mais dont les Grecs rebelles, de concert avec des Sarraſins, s'étoient emparés, & qui pour ſe fortifier dans leur uſurpation, y avoient appellé des corſaires. Ces ambaſſadeurs lui repréſenterent que l'ordre s'engageoit à en chaſſer ces pirates qui infeſtoient toutes les mers de l'empire, & qu'en reconnoiſſance de l'inveſtiture, & à titre de feudataire, il lui fourniroit tous les ans trois cens chevaliers, la plûpart gens de commandement, & qu'il pourroit mettre à la tête des troupes qu'il entretenoit ſur les frontieres de la Perſe. FOULQUES DE VILLARET.

Mais Andronic, naturellement ennemi des Latins, comme la plûpart des princes Grecs, rejetta avec hauteur ces propoſitions. Un château qu'il poſſédoit encore dans cette île, au rapport de l'hiſtorien Grec, & quelque ombre de ſouveraineté, quoique bien équivoque, que lui laiſſoient les Gualla, lui faiſoient croire qu'il lui ſeroit plus aiſé d'y rétablir entiérement ſon autorité, que ſi les hoſpitaliers, ſoutenus des princes d'occident, en étoient les maîtres. Pendant que cette négociation ſe paſſoit à Conſtantinople, le grand-maître, qui en avoit bien prévu le ſuccès, avoit mis à la voile : & après avoir déclaré publiquemeut ſon deſſein, il avoit abordé à l'île de Rhodes, ſurpris les habitans, Grecs & infideles, & ſans trouver d'abord qu'une foible réſiſtance, il avoit débarqué

FOULQUES DE VILLARET.

ſes troupes, ſes vivres & ſes machines de guerre (*a*).

Parmi les différens noms qu'on a donnés en différens tems à l'île de Rhodes, les Grecs l'avoient nommée *Ophieuſe*, ou l'île des ſerpens, à cauſe de la multitude de ſerpens dont elle étoit infectée. D'autres prétendent qu'elle prit le nom de *Rhodes*, d'un bouton de roſe fait d'airain, qu'on trouva dans les fondemens de Lindo, une de ſes principales villes, & que les habitans en firent mettre la figure dans leurs monnoies. Mais un habile antiquaire a fait voir, que ceux qui s'attachent à ce ſentiment, ont pris pour une roſe, une fleur de grenadier, dont les Rhodiens ſe ſervoient ordinairement dans leurs teintures, par la même raiſon que les Tyriens avoient fait mettre anciennement dans leurs monnoies, la coquille de ce riche petit poiſſon qu'on appelloit pourpre. L'opinion la plus commune & la plus vraiſemblable, attribue l'origine du nom de Rhodes, à la quantité de roſes dont cette île eſt remplie pendant preſque toute l'année.

L'île de Rhodes eſt ſituée dans cette par-

(*a*) Anno eodem 1306, hoſpitalarii cum exercitu chriſtianorum, oppugnare cœperunt inſulam Rhodi cum circumadjacentibus inſulis circiter quinque, quæ ab infidelibus Turcis inhabitabantur ſub dominio imperatoris Conſtantinopolitani : cepeſunt autem ſtatim ab initio aliquas inſulas & caſtella : ſteteruntque in pugnâ & conflictu obſidentes pariter & obſeſſi annis quatuor contra Turcos, & obtinuerunt finaliter chriſtiani. *Ex quartâ vitâ Clementis quinti, auctore Bernardo Guidonis, epiſcopo Lodovenſi.*

tie de la méditerranée, qu'on appelle *Carpathienne*. Elle regarde au levant l'île de Chypre, celle de Candie au couchant, au midi l'Egypte, & au ſeptentrion la Carie & la Lycie, qui ſont partie de l'Aſie mineure, appellée aujourd'hui *Natolie*, dont elle n'eſt ſéparée que par un canal qui n'a pas plus de vingt milles de largeur; ſon circuit eſt d'environ ſix-vingts milles. L'air y eſt pur & tempéré : le climat doux, le terroir preſque par-tout fertile : le pays abonde ſur-tout en arbres fruitiers de toute eſpece : on y trouvoit anciennement des mines de fer & d'airain. Les habitans, célebres par la perfection où ils avoient porté tous les arts, faiſoient de ces métaux, des armes, des inſtrumens de guerre, & ſur-tout des ſtatues. On en comptoit dans l'ancienne ville de Rhodes, juſqu'à trois mille de différentes grandeurs, toutes d'excellens ouvriers, & qui repréſentoient des divinités, des princes & des hommes illuſtres. Cette ville en étoit, pour ainſi dire, peuplée; mais de tous ces ſimulacres, le plus remarquable & le plus ſurprenant, étoit un coloſſe qu'on avoit conſacré au ſoleil, la divinité tutélaire de l'île. On apprend de Pline qu'il avoit ſoixante-dix coudées de hauteur : c'étoit l'ouvrage de Charé de Lindo, diſciple de Liſippe : un tremblement de terre renverſa cette énorme ſtatue. Il y avoit peu de perſonnes, ajoute cet hiſtorien, qui puſſent embraſſer ſon pouce : ſes doigts étoient plus gros que pluſieurs ſtatues; & d'amples cavités s'étant

FOULQUES DE VILLARET.

FOULQUES DE VILLARET.

découvertes par ſa chûte, on trouva dedans de groſſes pierres avec leſquelles l'habile ouvrier ſut contrebalancer ſi bien la peſanteur du coloſſe, qu'il l'affermit ſur ſes pieds. Je ne parle point des peintures & des tableaux dont les temples étoient remplis, chef-d'œuvres de l'art, & des ouvrages des Parrhaſius, des Protogenes, des Zeuxis, & des Appelles. L'île de Rhodes n'étoit pas moins célébre par ſes ſavantes académies, & par des hommes conſommés en tout genre de littérature, qui en ſont ſortis. On ſait que c'étoit l'école des Romains, ſur-tout pour l'éloquence, & où ils alloient ſe perfectionner dans le talent de la parole, ſi néceſſaire dans cette république à tous ceux qui ſe mêloient du gouvernement.

Ce qui paroîtra de plus ſurprenant dans un peuple ſi appliqué aux arts & aux ſciences, qui ne ſemblent fleurir qu'à l'ombre de la paix, c'eſt que les Rhodiens n'en étoient pas moins fameux par leurs armes, par leurs conquêtes & par leurs colonies. Ils excelloient ſur-tout dans l'art de la navigation : leurs ports étoient remplis de vaiſſeaux ; on y trouvoit des arſenaux & des magaſins capables d'armer des flottes entieres, & ils s'étoient rendus ſi puiſſans ſur mer, qu'il n'y avoit point dans toute l'Aſie de ſouverains qui ne recherchaſſent leur alliance. Mais ils n'employoient jamais plus volontiers leurs forces que contre les pirates. C'étoit par leur capacité dans la conduite de leurs vaiſſeaux, & par une ſage

discipline, dit Strabon, qu'ils s'étoient maintenus si long-tems en possession de l'empire de la mer. FOULQUES DE VILLARET.

Mais tous ces talens, qui du tems des Grecs & des Romains, avoient rendu cette île si célébre, furent négligés par les Grecs du bas empire. Les révolutions arrivées dans leur gouvernement, & le changement de souverains de différentes nations, auxquels ils se trouverent depuis assujettis, ne contribuerent pas moins à la décadence de cet empire maritime; l'ignorance & la molleſſe des Sarrasins Rhodiens qui, à l'exception de quelques corsaires, alloient rarement en mer, leur firent perdre leur puissance & leur ancienne réputation.

Tel étoit l'état de cette île, lorsque Villaret y entra à la tête de son armée. Les infideles qui en faisoient la principale force, réunis avec les Grecs, anciens habitans de l'île, en vinrent souvent aux mains avec les hospitaliers & les croisés que le grand-maître avoit amenés de l'Europe. Il se donnoit presque tous les jours des combats dont il est surprenant que les hospitaliers anciens ne nous ayent pas conservé le détail. Il paroît que le succès en fut différent par la longueur de cette guerre, qui dura près de quatre ans. L'empereur Grec qui se flattoit, en chassant les Latins de cette île, d'en rester le maître, y fit passer contre eux un puissant corps de troupes. Le grand-maître de son côté, jugeant bien que le succès de son entreprise dépendoit de la con-

FOULQUES DE VILLARET.

quête de la ville de Rhodes, malgré ce ſecours, en forma le ſiége, & ſes chevaliers, à ſon exemple, ſe précipitoient dans les plus grands périls pour en avancer la priſe. Mais, comme la plûpart des croiſés ſe retiroient les uns après les autres, que l'armée ſe vit enfin réduite aux ſeules troupes de la religion, le ſiége ſe tourna en blocus, les aſſiégeans ſe trouverent bientôt eux-mêmes aſſiégés par les Grecs & les Sarraſins, qui leur fermoient les paſſages pour recouvrer les vivres ou pour aller au fourrage. Les hoſpitaliers manquerent à la fin de troupes, de vivres & d'argent; mais le grand-maître trouva toutes ces choſes dans ſon habileté & dans ſon courage; les difficultés ne firent que l'augmenter. Il emprunta des banquiers de Florence des ſommes conſidérables, & avec ce ſecours & l'argent qu'il tira des commanderies d'au-delà de la mer, il leva de nouvelles troupes, paya les anciennes; & après les avoir laiſſées ſe rafraîchir pendant quelques jours, déterminé à vaincre ou à mourir, il ſortit de ſes retranchemens, marcha droit à ſes ennemis, & leur préſenta la bataille.

Le combat fut ſanglant, & on ſe battit de part & d'autre avec cette animoſité qui ſe rencontre entre des troupes étrangeres, qui veulent s'emparer d'un pays, & des habitans qui défendent leurs maiſons, leurs terres, leurs femmes & leurs enfans; tous motifs les plus puiſſans pour animer les peuples

ples même les moins guerriers. Les hiſtoriens ſe ſont contentés de rapporter, que de part & d'autre il y eut beaucoup de ſang répandu; que le grand-maître y perdit ſes plus braves chevaliers; mais que les Grecs & les infideles ne pouvant réſiſter à une valeur ſi opiniâtre, abandonnerent le champ de bataille; & que pluſieurs Sarraſins déſeſpérant de réſiſter aux Latins, gagnerent le bord de la mer, s'embarquerent & porterent les premiers dans les îles de l'Archipel, & le long des côtes de la Lycie, les nouvelles de leur défaite. FOULQUES DE VILLARET.

Le grand-maître ramena ſes troupes victorieuſes dans ſes lignes, & continua le ſiége avec une nouvelle ardeur. Après qu'il eut gagné les principales fortifications de la place, les chevaliers à la tête des troupes, monterent à l'aſſaut, & malgré une grêle de fleches & de pierres que les aſſiégés lançoient contre les aſſaillans, le grand-maître vit ſes étendards arborés ſur le haut de la brêche, & ſes chevaliers, maîtres de la place (*a*). On donna la vie & la liberté aux habitans chrétiens; mais les infideles furent taillés en pieces : c'eſt au moins ce qui réſulte de la narration abrégée des hiſtoriens du tems. La conquête de la capitale fut ſuivie de la priſe du château de Lindo, ſitué au côté 1310. 15 août.

(*a*) Anno Domini 1310, in feſto Aſſumptionis Beatæ Mariæ, exercitus chriſtianorum cum hoſpitalariis obtinuerunt civitatem Rhodi quæ eſt caput & metropolis totius regionis & inſularum vicinarum. *Ex vitâ Clementis V, p. 72.*

FOULQUES DE VILLARET.

oriental de l'île. Proche de ce château, il y a un port & deux bayes au ſeptentrion, dont l'une ſe nomme encore aujourd'hui *la baye des Serpens*. Les autres fortereſſes ſubirent la même deſtinée : toute l'île en moins de quatre ans ſe ſoumit à la domination des hoſpitaliers ; & pour un monument éternel d'une conquête ſi utile à la chrétienté, & ſi glorieuſe à l'ordre de ſaint Jean, toutes les nations de concert donnerent à ces hoſpitaliers le nom de CHEVALIERS DE RHODES. C'eſt ſous ce nom que nous parlerons déſormais d'un corps de nobleſſe, qui continua de ſe rendre auſſi utile aux princes chrétiens, que formidable aux mahométans.

Les premiers ſoins de Villaret furent de rétablir les murailles & les fortifications de la ville de Rhodes, qu'il avoit ruinées pendant le ſiége : il fit enſuite entrer tous les vaiſſeaux de la religion dans le port ; on les arma auſſi-tôt, & on les chargea de troupes & de munitions de guerre & de bouche : le grand-maître monta lui-même la flotte, & mit à la voile. De toutes les conquêtes que les anciens Rhodiens avoient faites, ou des colonies qu'ils avoient établies en différentes contrées, il ne leur étoit reſté juſqu'alors dans leur dépendance & ſous leur domination, que huit ou neuf petites îles voiſines, oupour mieux dire, des rochers & des écueils, qu'on appelloit en ce tems-là les îles des Rhodiens ; telles étoient les îles de Niſara, de Leros, de Calamo, d'Epiſcopia, de Calchi,

de Simia, de Tilo & de Cos ou Lango. Il n'en coûta au grand-maître, pour y faire reconnoître ſon autorité, que de ſe préſenter devant ces îles. Niſara, appellée par les anciens Niſyros, étoit ſituée dans l'Archipel, à deux lieues de l'île de Lango, & dans la même diſtance de la province de Carie. Cette île avoit une ville du même nom; on y trouvoit anciennement un temple dédié à Neptune, des bains chauds & ſalutaires, & un bon port. Le grand-maître, de concert avec le ſouverain conſeil de l'ordre, donna en fief cette île à Jean & à Bonaville Aſſatiers, deux freres qui s'étoient ſignalés à la conquête de Rhodes; & cette inféodation ſe fit à condition qu'ils conſtruiroient inceſſamment une galere à ſix-vingts rames, chargée de ſoldats & de munitions; qu'ils ſeroient obligés de la monter eux-mêmes, & de ſe rendre dans les endroits qui leur ſeroient indiqués par les ordres du grand-maître. FOULQUES DE VILLARET.

Ce prince paſſa de-là à l'île de Lero, qui a environ dix-huit milles d'Italie de circuit. Il en trouva le terroir rempli de carrieres de marbre. Toute l'île n'eſt qu'un rocher ou une montagne, au ſommet de laquelle il y avoit un château qui défendoit l'entrée du port, contre les entrepriſes des corſaires. Quoique l'île de Calamo ait plus d'étendue, & qu'elle contienne au moins quarante milles de circuit, elle n'eſt ni plus fertile, ni plus riche que Lero; ce ne ſont que montagnes & rochers. Le terroir en

FOULQUES DE VILLARET.

parut ſec & aride à Villaret, qui ne laiſſa pas d'être ſurpris de voir proche du port les ruines d'une grande ville, dont les habitans ne ſubſiſtoient apparemment que par le commerce.

Les îles d'Epiſcopia, de Calchi & de Tilo, ne préſenterent pas aux chevaliers des conquêtes plus difficiles, ni auſſi plus utiles que les précédentes. Celle de Syme ou Symie lui parut plus importante par l'excellence de ſes vins, & par la quantité de chevres qu'on y nourriſſoit. On élevoit les enfans dans cette île à nager & à plonger dans la mer, pour aller pêcher au fond de l'eau des éponges, dont les environs de cette île étoient remplis. Il y avoit même une loi parmi ces inſulaires, qui ne permettoit point anciennement aux jeunes hommes de ſe marier, qu'ils ne puſſent plonger l'eſpace de vingt braſſes dans l'eau, & même y demeurer quelque tems. Cette île étoit encore célebre parmi celles de l'Archipel, par l'adreſſe de ſes charpentiers, qui conſtruiſoient des flûtes & de petites frégates, ſi légeres & ſi vîtes à la voile & à la rame, qu'il n'y avoit point de vaiſſeau qui les pût atteindre. On prétend que le grand-maître y fit bâtir ſur le ſommet d'une montagne une tour très-exhauſſée, d'où l'on découvroit fort loin tous les vaiſſeaux qui étoient en mer, & qu'il ordonna aux habitans, quand ils en verroient paroître, d'en donner avis à Rhodes par des barques légeres, ou de faire les ſignaux

ordinaires, en allumant des feux la nuit, & par une épaiſſe fumée le jour. FOULQUES DE VILLARET.

De toutes ces îles, ſi on leur peut donner ce nom, il n'y a que celle Cos ou Lango, célebre par la naiſſance d'Hypocrate & d'Appelles, qui ſoit conſidérable : elle a près de quarante milles d'Italie de longueur, & environ ſoixante & dix milles de circuit. Cette île a celle de Rhodes à l'orient d'hyver : elle eſt éloignée de cent milles de l'Aſie mineure, ou Natolie, à l'orient équinoxial. Elle a l'île de Calamo vers l'occident, & celle de Scarpento du côté du midi. Son terroir eſt fertile, & produit en abondance des fruits de toute eſpece. Il excelle en vins qui paſſent pour les plus délicats de ces contrées. Le grand-maître y trouva une petite ville appellée Lango, comme l'île, ſituée au bord de la mer, au fond d'un grand golfe, & au pied d'une montagne qui ſe termine par une plaine. Le port en étoit alors grand & commode ; mais depuis quelque tems, la tempête & les houles ont pouſſé une ſi grande quantité de ſable à ſon entrée, qu'il n'y aborde plus que de petits bâtimens. Les grands vaiſſeaux & les galeres ſont obligés de demeurer à la rade voiſine, dont le fond eſt net, ferme, ſabloneux, & propre à l'ancrage.

Le grand-maître ayant reconnu l'importance de cette île, y fit placer le plan d'un château fortifié de pluſieurs tours quarrées, & qui, par ſes ſoins, fut achevé en peu de tems : il laiſſa un chevalier pour y commander.

FOULQUES DE VILLARET.

Ceux qui lui ſuccéderent dans cet emploi, firent fleurir le commerce dans toute l'île, ornerent la ville de maiſons magnifiques, où le marbre étoit prodigué dans les colonnes & dans les ſtatues, & cette île ſous le gouvernement de l'ordre, & par la ſuite des tems devint ſi puiſſante, qu'on la regardoit comme une ſeconde Rhodes, & qu'on en fit dans la ſuite un bailliage, & un ſiége épiſcopal, ſous la métropole de Rhodes.

Le grand-maître, après avoir établi ſon autorité, & un bon ordre dans toutes ces îles, revint avec joie à celle de Rhodes. Il eſpéroit y goûter dans un doux repos, les premiers fruits de ſa victoire, lorſqu'il ſe vit attaqué par un ennemi redoutable, & qui lui fut ſuſcité par les corſaires & les autres mahométans, qui, de concert avec les habitans Grecs de l'île de Rhodes, l'avoient défendu contre les chevaliers. Ces infideles, après leur défaite, & pour éviter la premiere fureur du ſoldat victorieux, s'étoient jettés, comme nous l'avons dit, dans des barques à la faveur de la nuit; ils avoient gagné les côtes de Lycie, d'où ils ſe diſperſerent en différens endroits, & une partie ſe réfugia dans les états d'Ottoman, où ils porterent leurs plaintes & leur miſere.

Obſervations ſur l'origine des Turcs, l. 8. c. 8.

Oſman ou Ottoman, tige des empereurs Turcs de ce nom, regnoit alors dans une partie de la Bithynie, province de l'Aſie mineure. Ce prince, ſoit par zele pour ſa religion, ſoit par ambition, & pour s'agran-

dir, ſoit auſſi peut-être pour empêcher qu'il ne s'élevât ſi près de ſes états des voiſins hardis & entreprenans, prit en main la protection de ces réfugiés, & réſolut de chaſſer les chevaliers de l'île de Rhodes avant qu'ils euſſent eu le tems d'y affermir leur domination : c'eſt ce que nous allons raconter. Mais peut-être que le lecteur ne ſera pas fâché qu'on lui faſſe connoître un peu plus particuliérement l'origine, la fortune, les deſſeins & les conquêtes d'un prince & d'une maiſon, qui des plus foibles commencemens, s'eſt étendue depuis avec une rapidité ſurprenante dans les trois parties de notre continent, & qui jetta les fondemens de ce nouvel empire, preſque dans le même tems que les chevaliers de ſaint Jean s'emparerent de l'île de Rhodes, comme ſi la providence les y eût conduits pour arrêter, par leur valeur, le progrès des armes d'Ottoman & de ſes ſucceſſeurs.

FOULQUES DE VILLARET.

On rapporte différentes opinions de l'origine de cette maiſon ; les uns la font ſortir d'un pâtre Tartare ou Nomade, qui ayant quitté le ſoin de ſes troupeaux pour porter les armes, s'érigea en duéliſte. On dit qu'ayant vaincu dans un combat ſingulier un cavalier Grec de l'armée de l'empereur Jean Comnene, il obtint d'Alaédin, ſultan d'Iconium, pour récompenſe la bourgade d'*Ottomanzich*, qui donna le nom à ſa poſtérité. Quoique les Turcs laiſſent ordinairement à la vanité des chrétiens l'illuſion des généalogies contrefaites, cependant les princes

FOULQUES DE VILLARET.

de cette maiſon, depuis qu'ils furent parvenus à cette élévation & à ce haut degré de puiſſance qui les rendoit formidables à tous leurs voiſins, ne purent ſe réſoudre à reconnoître une auſſi baſſe origine : & au défaut de la vérité, ils eurent recours, comme beaucoup d'autres, à la chimere & au roman. Ils firent du Tartare dont nous venons de parler, un prince de la maiſon illuſtre des Comnenes, & neveu de l'empereur Jean Comnene, qui en ayant reçu de mauvais traitemens, & pour s'en venger, ſe retira auprès d'Alaédin, ſe fit mahométan, épouſa la fille du ſultan, qui lui apporta pour dot la bourgade d'*Ottomanzich*, avec pluſieurs villages qui en dépendoient; d'où leur poſtérité avoit emprunté ſon ſurnom juſqu'au ſultan Ottoman, qui s'étant diſtingué de toute ſa race par ſa valeur, avoit jetté les fondemens de la nouvelle monarchie des Turcs, & laiſſé le nom d'Ottoman aux fameux deſcendans de ce Comnene, neveu de l'empereur.

Hiſtoire de Mahomet II. par la Guilletiere.

Voilà le roman : mais pour ſubſtituer la vérité de l'hiſtoire à une ſi flatteuſe impoſture, il paroît par tous les Ecrivains de ce tems-là, que ſur l'origine de cette maiſon, on ne peut point remonter plus haut qu'à un certain Soliman, qui vivoit l'an de notre ſalut 1214, & de l'hégire 611, & qui étoit chef d'une de ces tribus de Nomades, qui, ſans avoir de patrie particuliere, s'arrêtoient ſucceſſivement dans tous les endroits où ils étoient ſoufferts, & où ils trouvoient de

bons pâturages pour leurs troupeaux. On prétend que ce Tartare ou ce Turc, chaſſé de la Perſe avec ſa tribu, ſe noya en voulant paſſer à cheval le fleuve de l'Euphrate. FOULQUES DE VILLARET.

Orthogul ou Orthogrul, un de ſes enfans, prit la conduite de la tribu, demanda une retraite à Alaédin, troiſiéme du nom, de la race des Turcomans Selgeucides, & ſultan d'Iconium. Ce prince le prit à ſon ſervice, & aſſigna à ſa tribu dans l'Arménie mineure des terres pour habiter. Ottoman, fils d'Orthogrul, par ſon courage & ſa valeur, porta plus loin ſes eſpérances & ſa fortune. Sa tribu & ſes troupes augmenterent conſidérablement, par un grand nombre d'aventuriers qui ſe joignirent à lui, & qui attirés par l'éclat de ſa valeur & par ſa libéralité, voulurent combattre ſous ſes enſeignes. Il en fit de braves ſoldats & d'excellens guerriers : le ſuccès de ſes armes répondit à ſon courage. Alaédin, charmé de ſa réputation, lui envoya une veſte, un ſabre, un étendart & une paire de tymbales. On dit que toutes les fois qu'Ottoman entendoit le ſon de cet inſtrument de guerre, pour témoigner le reſpect qu'il portoit au ſultan, il ne manquoit jamais, s'il étoit aſſis, de ſe lever, comme pour marquer qu'il étoit toujours prêt de marcher pour ſon ſervice. Mais malgré ces témoignages extérieurs de zele & de ſoumiſſion, le ſultan fort âgé & ſans enfans, redoutant ſon courage & ſon ambition, l'engagea à faire la guerre aux Grecs, de peur qu'il ne tournât ſes armes contre lui-même.

FOULQUES DE VILLARET.

Ottoman enleva des provinces entieres & des places conſidérables aux empereurs Grecs; ce qui le rendit ſi puiſſant, que du conſentement même d'Alaédin, il prit la qualité de ſultan. D'autres prétendent qu'il ne ſe revêtit de ce titre ſouverain qu'après la mort de ſon maître. Ce prince, le dernier des Selgeucides, étant décédé, ſes généraux, comme autrefois les capitaines du grand Alexandre, partagerent eutr'eux ſes états. Une partie de la Bithynie & de la Cappadoce échurent à Ottoman. Ce prince ſut conſerver cet empire naiſſant par des nouvelles conquêtes qu'il fit du côté de la Lycie & de la Carie, & ſur-tout par la ſageſſe de ſon gouvernement, & par une bonté ſinguliere; vertu rare dans un conquérant. La réputation de ſon affabilité eſt paſſée par tradition chez les Turcs, & s'y eſt conſervée juſqu'à ce jour. Quand leurs empereurs montent ſur le trône, au milieu des acclamations publiques, & parmi les vertus dignes d'un ſouverain, on ne manque jamais de leur ſouhaiter la bonté d'Ottoman : ce qui fait voir que ce ſont des héros & des princes vertueux, qui fondent & augmentent les empires, & des tyrans & des lâches qui les perdent.

Le prince dont nous parlons, ſollicité par les mahométans que les chevaliers avoient chaſſés de Rhodes, chargea une flotte de ſes troupes, débarqua dans l'île, s'avança du côté de la capitale, & en forma le ſiége. A peine le grand-maître avoit-il eu le tems

d'en relever les murailles ; mais les baſtions & les fortifications n'étoient pas encore rétablis. L'expérience fit voir en cette occaſion, qu'il n'y a point de fortifications plus sûres pour une place de guerre, que la valeur & le courage de ceux qui la défendent. Les chevaliers ſoutinrent pluſieurs aſſauts. Les Turcs, dans ces attaques, perdirent beaucoup de monde; & Ottoman ſi heureux dans toutes ſes entrepriſes, échoua dans celle-ci, & fut obligé d'en lever le ſiége, & de ſe rembarquer. FOULQUES DE VILLARET.

Pluſieurs hiſtoriens prétendent que les chevaliers de Rhodes dûrent leur ſalut & la conſervation de leur nouvelle conquête à Amédée V, dit le Grand, comte de Savoie. Ils rapportent que ce prince étant venu à leur ſecours avec une puiſſante flotte, débarqua ſes troupes, marcha aux ennemis, les défit dans une bataille, & qu'Ottoman fut contraint de lever le ſiége & de ſe rembarquer. Ces écrivains ajoutent qu'Amédée, pour conſerver la mémoire de ce grand événement & d'une victoire ſi célebre, prit alors pour ſa deviſe ces quatre lettres majuſcules, & ſéparées par une ponctuation, F. E. R. T. qu'on a expliquées depuis par ces mots latins, *Fortitudo ejus Rhodum tenuit :* ce qui veut dire, que la valeur de ce prince a conſervé la ville de Rhodes. On veut même qu'Amédée, depuis cette bataille, ôta de ſes armes l'aigle de Savoie, & qu'il prit en ſa place la croix de ſaint Jean.

Quoiqu'un événement ſi ſingulier & ſi

FOULQUES DE VILLARET.

honorable pour la maiſon de Savoie ait été rapporté par un nombre infini d'écrivains, & qu'il ſe trouve même dans les hiſtoriens de l'ordre; cependant l'attachement que nous devons à la vérité, nous oblige de dire que nous croyons cette relation fauſſe, & dans le fond & dans toutes ſes circonſtances. Il n'eſt point vrai qu'Amédée ſoit entré dans l'île de Rhodes, & qu'il y ait porté ſes armes en 1310, ni dans les années qui précéderent, ou qui ſuivirent immédiatement la conquête qu'en firent les chevaliers de ſaint Jean.

Guichenon, t. 1. *p.* 359.

Ce prince en 1309 étoit en Angleterre, & ſe trouva à la cérémonie du couronnement d'Edouard II, & l'année ſuivante 1310, au mois de ſeptembre, il reçut dans Chamberry Henri VII, comte de Luxembourg, élu empereur, qu'il accompagna enſuite dans ſon voyage d'Italie & à Rome, où ce prince alla prendre la couronne impériale: & on voit, par les hiſtoriens contemporains, qu'il ne quitta point l'empereur cette année, ni même la ſuivante. A l'égard de la deviſe myſtérieuſe, ſur laquelle on fonde cette prétendue expédition dans l'île de Rhodes, Louis de Savoie, baron de Vaud, mort en 1301, la portoit dans ſa monnoie plus de dix ans avant qu'Ottoman eût attaqué les chevaliers; & on voit encore aujourd'hui, ſur le tombeau de Thomas de Savoie, pere d'Amédée V, dont nous parlons, la repréſentation d'un chien qui eſt à ſes pieds, avec

un colier, autour duquel on lit ce mot *fert*, ſans ponctuation. FOULQUES DE VILLARET.

Il n'y a pas plus de fondement dans la preuve qu'on veut tirer de la croix de l'ordre de ſaint Jean, qu'on ſuppoſe qu'Amédée prit le premier de ſa maiſon dans l'écu de ſes armes. Car, outre que long-tems auparavant les princes de Piémont portoient la même croix, on la trouve dès l'an 1304, dans un ſceau de Thomas de Savoie, attaché à un traité que ce prince avoit fait la même année avec Etienne de Coligni, ſeigneur d'Andelot; ce qui fait voir que tout ce qu'on a inventé pour expliquer ces quatre lettres myſtérieuſes, n'eſt qu'une fable, & que les chevaliers de Rhodes ne dûrent qu'à leurs armes ſeules & à leur propre valeur la premiere défenſe de Rhodes.

Le grand-maître ne vit pas plutôt les Turcs rembarqués, que pour mettre à l'avenir la ville de Rhodes hors d'inſulte, il en fit terraſſer les murailles, & y ajouta de nouvelles fortifications. Il donna enſuite tous ſes ſoins à y rétablir le commerce, qui avant la guerre, & même de tout tems, l'avoit rendue une des plus floriſſantes villes de l'Aſie. Son port fut ouvert à toutes les nations: un grand nombre de chrétiens, & ſur-tout de Latins, qui depuis la perte de la terre ſainte, s'étoient diſperſés en différens endroits de la Grece, accoururent pour s'y établir, & pour y vivre ſous l'étendard de ſaint Jean, dont ils avoient éprouvé tant de fois la protection. De ce mélange des

FOULQUES DE VILLARET.

chevaliers & des habitans, tant Grecs que Latins, il se forma un nouvel état, qui étoit tout ensemble guerrier & marchand, & qui devint aussi puissant par ses richesses, que redoutable par le courage & la valeur de ses nouveaux souverains.

L'éclat de cette conquête, & la nouvelle de la levée de ce siége, passerent bientôt en occident : ce fut le sujet d'une joie universelle dans tous les états chrétiens. Elle fut suivie d'une comparaison qu'on faisoit entre les deux ordres militaires, qui n'étoit pas à l'avantage des templiers. On disoit que les hospitaliers n'avoient jamais voulu abandonner l'espérance de chasser un jour les infideles de la terre sainte ; qu'ils étoient restés pour cela dans l'orient; que la conquête qu'ils venoient de faire d'une île aussi considérable que celle de Rhodes, assuroit un port commode à toutes les croisades; au lieu que les templiers, par leur retraite précipitée en Europe & dans leurs commanderies, & par la vie molle & délicieuse qu'ils y menoient, sembloient avoir renoncé à leur vocation, & laissé pour toujours les saints lieux en proie aux Turcs & aux Sarrasins. Ces discours qui n'étoient pas destitués de vérité, d'autres encore plus odieux, & qu'on répandoit sourdement, engagerent le roi de France à poursuivre l'extinction de cet ordre.

On ne sait point dans quelle année ce prince avoit pris une si terrible résolution contre les templiers : il paroît seulement par

l'hiſtoire qu'un bourgeois de Beziers, nommé Squin de Florian, & un templier apoſtat de ſon ordre, ayant été arrêtés pour des crimes énormes, & mis dans le même cachot, ces deux ſcélérats déſeſpérant de leur vie, ſe confeſſerent l'un l'autre, au défaut du ſacrement de pénitence qu'on n'adminiſtroit point en ce tems-là aux criminels, quand ils alloient au ſupplice. C'étoit auſſi l'uſage des gens qui voyageoient par mer, ſi par la tempête ils ſe trouvoient en danger de périr, & qu'il n'y eût point de prêtre dans leur vaiſſeau.

FOULQUES DE VILLARET.

Fal. pap. aven. t. 1, p. 95.

Squin ayant entendu la confeſſion du templier, fit appeller un des officiers du roi, auquel il dit qu'il étoit prêt de révéler à ce prince un ſecret ſi important, qu'il tireroit plus d'utilité de ſa connoiſſance, que de la conquête d'un royaume entier; mais qu'il ne s'en ouvriroit jamais qu'au roi ſeul. D'autres hiſtoriens attribuent ce fait à un templier, prieur de Montfaucon, & à un autre religieux du même ordre, appellé Noffodei, tous deux condamnés par le grand-maître & par le conſeil de ſon ordre, pour leurs impiétés, & pour avoir mené une vie infâme, à finir leurs jours entre quatre murailles.

Quoi qu'il en ſoit du nom de ces ſcélérats, Philippe-le-Bel, ſur les inſtances de celui qui demandoit à lui parler, & peut-être dans l'impatience de découvrir ce ſecret, qui devoit lui procurer de ſi grandes richeſſes, le fit venir à Paris. Il voulut l'entendre lui-même; & après lui avoir promis une impunité

FOULQUES DE VILLARET.

entiere, & même des récompenſes, s'il diſoit la vérité; le criminel, qui avoit dreſſé le plan de ſon accuſation, chargea tout le corps des templiers de vol, d'homicide, d'idolâtrie & de ſodomie. Il ajouta que quand un templier étoit reçu dans l'ordre, on l'obligeoit de renoncer à Jeſus-Chriſt, de cracher ſur la croix en ſigne de déteſtation; que ces chevaliers devenus en ſecret mahométans, par une infâme trahiſon, avoient vendu la terre ſainte aux ſultans & aux princes de cette ſecte. On peut voir plus en détail dans le recueil de Pierre Dupuy, toutes les abominations & toutes les ſaletés dont le délateur tâcha de noircir ſes confreres, & que la bienſéance ne permet pas de rapporter ici.

Le roi avoit fait part de ces accuſations au pape, dans leur entrevue à Lyon; & il lui en parla encore plus preſſamment l'année ſuivante à Poitiers, où ils s'étoient rendus, de concert, pour traiter de cette grande affaire. Mais il ne paroît point que le pape eût encore pris d'autre parti que celui d'une information ſecrette. Comme les ambaſſadeurs que le roi avoit laiſſés auprès de ce pontife, le ſollicitoient inceſſamment de condamner cet ordre, nous avons une lettre de Clément au roi, en date du neuf juillet, où il lui déclare nettement que ſi la corruption dont on accuſoit les templiers, étoit auſſi générale qu'il le prétendoit, & qu'il fallût abolir l'ordre entier, il vouloit que tous ſes biens fuſſent employés pour le recouvrement

de la terre ſainte, & qu'il ne ſouffriroit point qu'il en fût détourné la moindre partie à d'autres uſages : ce qui pourroit faire préſumer que le pape ſoupçonnoit que dans le procès qu'on intentoit aux templiers, on en vouloit autant à leurs grands biens, qu'au déréglement de leurs mœurs. Il paroît même que ce pontife, ſoit par rapport à cette affaire, ou à celle de Boniface, dont le roi vouloit qu'on condamnât la mémoire, comme d'un impie & d'un hérétique, ſe trouvant trop obſédé par les miniſtres de ce prince, eût bien voulu depuis long-tems être hors de ſes terres; qu'il ſe déguiſa même pour ſortir de Poitiers ; & que dès l'an 1306 il prit avec quelques cardinaux, le chemin de Bordeaux, ſans autre eſcorte que de quelques mulets qui portoient ſon or & ſon argent. Mais ayant été reconnu en chemin par des émiſſaires du roi, il crut devoir retourner dans la ville d'où il étoit parti (*a*). FOULQUES DE VILLARET.

Philippe, qui étoit vif & impatient, & qui ne s'accommodoit pas des lenteurs du pape, par un ordre ſecret, & qui fut exécuté un vendredi 13 d'octobre, fit arrêter en un ſeul

(*a*) Tunc papa & cardinales venerunt Pictavim, ubi longiorem moram, ut dicitur, quàm voluiſſent fecerunt, rege Francorum & ejus complicibus & miniſtris illic eos quaſi detinentibus violenter. Nam papa, ut dicitur, ſub alterius fictione perſonæ aliquandò tentavit cum paucis, ſummariis tamen oneratis argento & auro præcedentibus, verſus Burdegalam proficiſci ; ſed à quibuſdam qui pro rege erant agnitus, cum rebus quas illuc volebat transferre compulſus eſt Pictavim remeare. *Prima vita Clementis V. ex Baluzio, p.* 5.

FOULQUES DE VILLARET.

jour, le grand-maître & tous les templiers qui ſe trouverent à Paris & dans les différentes provinces de ſon royaume : on ſaiſit en même-tems tous leurs biens, qui furent mis à la main du roi (*a*).

Une conduite ſi extraordinaire cauſa une ſurpriſe générale dans toute la chrétienté. Les uns l'attribuoient au reſſentiment ſecret que ce prince naturellement vindicatif conſervoit, diſoit-on, contre les templiers, qui pendant ſes différens avec le pape Boniface VIII s'étoient déclarés en faveur de ce pontife. On prétendoit même qu'ils lui avoient fourni des ſommes conſidérables ; & pour aigrir le roi, on ajoutoit qu'un templier, tréſorier de Philippe, avoit été aſſez infidele à ſon maître, pour tirer cet argent des coffres mêmes du roi, afin d'en aider ſon ennemi, ainſi qu'on le voit dans le ſixiéme article des accuſations intentées contr'eux, & rapportées dans les grandes chroniques de ſaint Denis, ſous le regne de Philippe-le-Bel, *qu'eux reconnurent du tréſor du roi à aucuns avoir donné, qui au roi avoient fait contrariété, laquelle choſe étoit moult dommageable au royaume.* « Et en ceci, *dit* » *Belleforeſt*, entendoit-on Boniface VIII,

Coſmog. l. 3. Traité des templiers, p. 1105.

(*a*) Eodem anno in octobri capti fuerunt omnes templarii unâ die in toto regno Franciæ, accuſati de hæreſi peſſimâ, undè confiſcata 1307, ſunt omnia bona eorum, quæ nunc tenet ordo hoſpitalariorum, & ipſi in carcere duro detinentur. *Secundâ vitâ Clementis V, auctore Ptolomeo Lucenſi ordinis prædicatorum. Ex Baluſio, t. 2, Pap. Aven.*

» ennemi mortel de ce roi, & avec lequel il » avoit querelle ordinaire ». FOULQUES DE VILLARET.

D'autres hiſtoriens, ſans remonter juſqu'au différend de Boniface, ont prétendu que ce prince, pour ſoutenir la guerre contre les Flamands, ayant affoibli la monnoie ſans en réduire la valeur, les templiers qui s'y trouvoient intéreſſés, avoient été les auteurs ſecrets d'une ſédition qui s'étoit élevée à ce ſujet à Paris, ou du moins qu'ils l'avoient fomentée par des diſcours trop libres contre la perſonne du roi. Le peuple, toujours peuple, c'eſt-à-dire, toujours mécontent du gouvernement, quel qu'il ſoit, ſoutenoit qu'il ne falloit point chercher d'autre motif de l'arrêt des templiers, que l'avarice de ce prince & de ſes miniſtres, & l'avidité qu'ils avoient d'envahir les biens immenſes de cet ordre. Là-deſſus on citoit l'exemple récent des Juifs tolérés dans le royaume, mais que Philippe l'année précédente avoit fait arrêter en un ſeul jour, comme il venoit d'en uſer à l'égard des templiers, & qu'après les avoir dépouillés de tous leurs biens, on les avoit obligés de ſortir du royaume avec leurs familles, demi-nuds, & ſeulement avec un médiocre viatique pour leur ſubſiſtance pendant le chemin. Des gens paſſionnés rappelloient encore ce qui s'étoit paſſé en Italie & Anagnie, patrie & réſidence de Boniface VIII, dont le tréſor avoit été pillé par des aventuriers François & Italiens, que le roi tenoit ſecrettement au-delà des monts,

FOULQUES DE VILLARET.

sous les ordres de Nogaret & de Colonne. On prétendoit que ce prince s'étoit approprié la meilleure partie de ce tréſor, le plus riche qui fût dans la chrétienté, ſoit en or ou en argent, ou en diamans & en pierreries.

Il nous eſt reſté de ce tems-là un mémoire anonyme, qui pourroit faire ſoupçonner que dans les motifs qu'on propoſoit à ce prince, pour l'engager à pourſuivre la condamnation des templiers, il y en avoit qui n'étoient pas tout-à-fait déſintéreſſés. Comme depuis que les templiers avoient été arrêtés, on ne faiſoit plus un myſtere en France du deſſein qu'on avoit formé d'abolir entiérement leur ordre, un de ces hommes qui ne fondent leur fortune que ſur la ruine de celle des autres, propoſa au roi Philippe-le-Bel, de créer & de fonder un nouvel ordre, ſous le nom d'*ordre royal*; d'obtenir du pape qu'il y attachât les grands biens des templiers; qu'on incorporât dans cet ordre les chevaliers de Rhodes & les chevaliers de tous les autres ordres militaires de la chrétienté; qu'on les obligeât tous de prendre l'habit de ce nouvel ordre, & de reconnoître l'autorité d'un grand-maître général, qui ſeroit à cet effet nommé par le ſouverain pontife. Pour intéreſſer le roi dans ce projet, l'auteur du mémoire prétendoit que ce prince traitât avec tous les autres ſouverains qui ſe diſoient titulaires du royaume de Jéruſalem; qu'on fît paſſer ce titre ſur la tête du roi de Chypre, qui n'avoit ni femmes ni enfans; que ce prince devenu grand-maître de

l'ordre, en prît l'habit, fît profeſſion, & reconnût pour ſon ſucceſſeur à la grande-maîtriſe & à ces deux couronnes, Philippe, ſecond fils du roi de France, qui par cette union de deux couronnes, jointe aux revenus immenſes de tous les ordres militaires, ſeroit devenu un des plus puiſſans princes de l'orient. L'appas étoit ſéduiſant pour un prince qui ſe voyoit trois enfans mâles.

FOULQUES DE VILLARET.

Louis, dit depuis le Hutin, Philippe le Long, Charles le Bel.

Quoi qu'il en ſoit des différens motifs qui déterminerent Philippe-le-Bel à pourſuivre la condamnation des templiers, nous laiſſons volontiers aux lecteurs à décider s'il n'agit dans cette grande affaire que par un pur zele pour la conſervation de la religion, ſuivant le témoignage que lui en rendit depuis, par ſes bulles, le pape Clément V; ou ſi ce prince ne ſe porta avec tant de chaleur contre les templiers, que par le ſentiment d'une vengeance utile, & mêlée d'avarice, ainſi que le publierent des écrivains étrangers, prévenus, & peut-être ennemis de la France. Et je ne ſais ſi ce n'eſt pas à cette jalouſie de nation qu'on doit attribuer les lettres d'Edouard II, roi d'Angleterre, qui n'eut pas plutôt appris la détention des templiers en France, qu'il écrivit auſſi-tôt au pape & à la plûpart des ſouverains de l'Europe, pour les prier de fermer l'oreille aux calomnies qu'on répandoit contre ces chevaliers, « dont toute l'An» gleterre, *dit-il*, révere la pureté de la foi, » les bonnes mœurs & le zele pour la défenſe » de la religion ».

Rymer, t. 3. *ad ann.* 1307.

FOULQUES DE VILLARET.

Mais malgré cette apologie, on ne peut disconvenir que dès le second siecle de l'institution des templiers, l'esprit du monde, le luxe, & même les plaisirs de la table n'eussent commencé à infecter différens particuliers de cet ordre. Le proverbe ancien de *boire comme un templier*, & qui dure encore après tant de tems, fait voir quelle étoit leur réputation sur cet article. Il est vrai que la premiere valeur & le même zele des anciens templiers contre les infideles, éclatoit toujours dans le corps de l'ordre : mais on ne retrouvoit plus dans la plûpart des particuliers cet esprit de religion, animé d'une foi vive, tant vanté par saint Bernard, ni ce désintéressement, & même cette modération chrétienne, que leurs prédécesseurs conservoient au milieu même des victoires les plus éclatantes. Depuis cet heureux siecle, l'orgueil qu'inspire une haute naissance, la fierté que leur donnoit leur valeur, & certain esprit de domination que produisent toujours de grandes richesses, les avoit fait passer pour les plus superbes de tous les hommes.

On reprochoit aux templiers leur ambition, passion funeste qui leur attira depuis la sévérité, & si j'ose le dire, la dureté de la plûpart des évêques leurs juges, avec lesquels ils avoient eu auparavant de grands différens, aussi-bien que les hospitaliers, au sujet de leur indépendance & des priviléges de leur ordre. Ce furent ces prélats, qui à l'instance du roi, & assistés de Guillaume de Paris, frere prêcheur, inquisiteur

& confeſſeur de ce prince, firent ſubir aux priſonniers leur premier interrogatoire : & le fameux Guillaume de Nogaret, ſi connu par la hardieſſe de ſes entrepriſes contre Boniface VIII, conduiſoit encore cette terrible affaire. FOULQUES DE VILLARET.

Le pape n'apprit la priſon du grand-maître & de tous les templiers, qu'avec beaucoup de ſurpriſe ; & il regarda ſur-tout la procédure des évêques & de l'inquiſiteur, comme une entrepriſe ſur ſon autorité. Dans la premiere chaleur de ſon reſſentiment, il ſuſpendit les pouvoirs de Guillaume de Paris, & interdit aux évêques de France la connoiſſance de cette affaire, qu'il ſe réſerva. Il écrivit en même-tems au roi, pour ſe plaindre qu'il eût fait empriſonner des religieux qui ne relevoient, diſoit-il, que du ſaint ſiége : & il lui marquoit par une lettre aſſez vive, qu'il lui envoyoit les cardinaux Bérenger de Frédole & Etienne de Suſy, auxquels il ſouhaitoit qu'il remît inceſſamment, ou à l'évêque de Prénelte ſon nonce, les perſonnes & les biens des templiers.

Philippe lui répondit qu'il ne les avoit fait arrêter que ſur le requiſitoire de l'inquiſiteur, officier de la cour de Rome, & député par le pape même dans ſon royaume ; que la ſuſpenſion des pouvoirs de ce religieux & de ceux des évêques, juges nés en matiere de doctrine, étoit fort préjudiciable à la religion ; que les templiers ne manqueroient pas de s'en prévaloir, & qu'ils pourroient même ſe flatter de trouver de l'appui

Hiſt. de la condamn. des templiers, par Dupuy, p. 11.

FOULQUES DE VILLARET.

à ſa cour. Il ſe plaignoit enſuite de ce que le pape apportoit trop de lenteur à le ſeconder dans une ſi juſte pourſuite, & il lui repréſentoit dans des termes qui avoient aſſez l'air d'un reproche, que Dieu ne déteſtoit rien tant que les tiédes ; que c'étoit même, lui diſoit-il, apporter une eſpece de conſentement aux crimes des accuſés, que de ne les pas punir promptement ; que bien loin d'interdire aux évêques, comme il avoit fait, les fonctions eſſentielles de leur dignité, il devoit au contraire exciter leur zele pour l'extirpation d'un ordre ſi corrompu ; qu'après tout, ces prélats étoient appellés avec lui pour partager les ſoins de l'égliſe de Dieu. Ce prince, jaloux des droits de l'épiſcopat, ajoute : « On feroit, » très-ſaint pere, une cruelle injuſtice à ces » prélats, ce que Dieu ne permette, ſi on » leur interdiſoit l'exercice d'un miniſtere » qu'ils ont reçu immédiatement de Dieu, » & ſi on les privoit du droit qu'ils ont de » défendre la foi. Ni ils n'ont mérité un ſi in- » juſte traitement, ni ils ne le pourroient ſouf- » frir, & nous-mêmes nous ne le pourrions diſ- » ſimuler, ſans violer le ſerment que nous » avons fait à notre ſacre. Ce ſeroit même un » très-grand péché de mépriſer à ce point ceux » que Dieu nous a envoyés. Car le Seigneur » dit : celui qui vous mépriſe, me mépriſe. » Quel eſt donc, pere ſaint, *continue ce* » *prince*, le ſacrilége aſſez téméraire pour » vous conſeiller de mépriſer ces prélats, » ou plutôt Jeſus-Chriſt qui les a envoyés » ?

Le

Le roi finit une lettre ſi vive par des maximes & des expreſſions encore plus fortes. Il prétend que le pape eſt ſujet aux loix de ceux qui l'ont précédé, juſques-là, ajoute-t-il, que quelques-uns ont ſoutenu que le pape peut ſe trouver compris, *ipſo facto*, dans le canon d'une ſentence prononcée ſur une matiere de foi. FOULQUES DE VILLARET. *Dupuy, ibid.*

Cette lettre tirée du tréſor des chartres par Pierre Dupuy, nous apprend avec quelle impatience le roi ſupportoit le moindre retardement dans cette affaire. La conduite qu'il avoit tenue contre le pape Boniface, faiſant appréhender à ſon ſucceſſeur d'avoir pour ennemi un prince ferme & incapable de ſe déſiſter de ſes entrepriſes, Clément vit bien qu'il ſeroit obligé de relâcher en ſa faveur quelque choſe des formalités de la juſtice. L'affaire s'accommoda par les ſoins des deux cardinaux; & la bonne intelligence ſe rétablit entre le ſacerdoce & l'empire. On convint que le roi remettroit au nonce du pape la perſonne & les biens des templiers; ce qui fut auſſi-tôt exécuté, quoiqu'ils fuſſent toujours gardés par des ſujets du roi. 34 p. 11.

Mais, pour ſauver les apparences, & appaiſer le pape, il fut dit qu'ils étoient gardés en ſon nom & au nom de l'égliſe. On en uſa à peu près de la même maniere à l'égard de leurs biens, & des gardiens qu'on y prépoſa. Tout étoit à la vérité adminiſtré au nom du pape; mais parmi ces adminiſtrateurs, on compte Guillaume Piſdoue & René Bourdon,

FOULQUES DE VILLARET.

valets-de-chambre du roi ; ce qui fait voir qu'en tout cela, il n'y eut que le ſtyle & la forme du dépôt de changés. Le roi de ſon côté, & en retour d'une ſi légere ſatisfaction, exigea du pape qu'il levât la ſuſpenſion qu'il avoit faite des pouvoirs de ſon confeſſeur, & que ce religieux pût continuer d'aſſiſter au procès des templiers. « Bien que ce ſoit contre » mon autorité, *dit Clément dans une de ſes* » *bulles*, je promets au roi, puiſqu'il le veut, » que l'inquiſiteur pourra procéder avec les » ordinaires ; mais à condition, *ajoute le pape*, » que chaque évêque ne pourra examiner que » les templiers particuliers de ſon diocèſe ; que » ces religieux ne ſeront même jugés que par » des métropolitains, & dans un concile de » chaque province ; qu'aucun de ces prélats » ne prendra connoiſſance de l'état général de » tout l'ordre, & de ce qui concernera la per- » ſonne du grand-maître & des principaux » officiers de l'ordre, dont il ſe réſerve, *dit-il*, » & au ſaint ſiége l'examen & le jugement ».

Le pape & le roi étant d'accord, on commença à travailler de concert à l'inſtruction du procès des templiers. Les priſons étoient remplies de ces chevaliers, qui tous, excepté ceux qui volontairement ſe reconnurent pour criminels, furent expoſés à la queſtion la plus rude. On n'entendoit que cris, que gémiſſemens de ceux qu'on tenailloit, qu'on briſoit & qu'on démembroit dans la torture. Un grand nombre, pour éviter des tourmens ſi cruels, paſſerent d'abord

toutes les déclarations qu'on exigea d'eux ; mais il ſe trouva auſſi un grand nombre de ces templiers qui, au milieu des plus affreux ſupplices, ſoutinrent avec une fermeté ou une opiniâtreté invincible, qu'ils étoient innocens. La maniere différente & toute oppoſée dont pluſieurs auteurs ont rapporté ces faits, a laiſſé à la poſtérité la plus impénétrable hiſtoire que la malice ou la négligence des hiſtoriens ayent jamais obſcurcie. FOULQUES DE VILLARET.

Le pape voulant prendre connoiſſance de cette affaire, interrogea lui-même ſoixante-douze templiers, qui ſe reconnurent criminels, & un chevalier de cet ordre, qui étoit officier de ce pontife, lui avoua, dit-il, ingénuement tout le mal qu'il avoit découvert parmi ſes confreres. Le pape ordonna depuis qu'on lui amenât le grand-maître, les grands-prieurs, & les principaux commandeurs de France, d'outre-mer, de Normandie, d'Aquitaine & de Poitou. « Nous » avons ordonné, *dit-il dans une de ſes bulles*, » qu'on les traduisît à Poitiers ; mais » quelques-uns d'eux étant demeurés ma» lades à Chinon en Touraine, en ſorte qu'ils » ne pouvoient aller à cheval, ni être amenés » en quelque maniere que ce fût, nous avons » commis pour faire cette information, les car» dinaux Beranger, Etienne & Landulphe ». Il y a bien de l'apparence que ces chevaliers, qu'on ne put amener à Poitiers à cheval, ni en aucune autre maniere, étoient de ceux qu'on avoit briſés à la torture.

FOULQUES DE VILLARET.

Le grand-maître, à ce qu'on prétend, convint à Poitiers de la plûpart des crimes qui étoient imputés à ſon ordre. Il y a des hiſtoriens qui rapportent qu'il avoit déja fait le même aveu à Paris, & qu'en conſéquence il avoit même écrit une lettre circulaire à tous ſes religieux, pour les exhorter à l'imiter dans ſa confeſſion & dans ſa pénitence. Les commiſſaires apoſtoliques, à leur retour de Chinon, rapporterent le procès-verbal de cette confeſſion au pape & au roi. Ce prince, pour preſſer la condamnation de tout le corps des templiers, & obtenir de Clément l'extinction entiere de cet ordre, étoit revenu à Poitiers auprès de ce pontife.

Mais dans le tems qu'on prenoit pour cela des meſures fondées principalement ſur les confeſſions d'un grand nombre de templiers, on fut bien ſurpris d'apprendre que la plus grande partie de ces chevaliers avoient révoqué ces confeſſions; qu'ils ſoutenoient qu'on les avoit arrachées à force de tourmens; qu'ils déteſtoient hautement l'amniſtie que les officiers du roi leur avoient offerte, & qu'ils la regardoient comme le prix de l'infidélité, & la honteuſe récompenſe d'une prévarication auſſi préjudiciable à leur honneur qu'à leur conſcience.

Cependant les rois d'Angleterre, de Caſtille, d'Arragon, celui de Sicile, le comte de Provence, & la plûpart des princes chrétiens, & même les archevêques d'Italie, ſur les inſtances que leur faiſoit le pape,

avoient fait arrêter tous les templiers qui ſe trouverent dans leurs états. On avoit mis en même-tems des garniſons dans leurs commanderies, ſaiſi tous leurs biens, & on travailloit ſans relâche de tous côtés à leur procès. FOULQUES DE VILLARET.

Les templiers d'Arragon ſe réfugierent d'abord dans des fortereſſes qu'ils avoient fait conſtruire à leurs dépens pour défendre le pays contre les incurſions des Maures, d'où ils écrivirent au pape pour leur juſtification. Ils lui remontrerent que leur foi étoit pure, & n'avoit jamais été ſoupçonnée; qu'ils en avoient ſouvent ſcellé la confeſſion par l'effuſion de leur ſang; qu'un grand nombre de leurs confreres, dans le tems même qu'on les perſécutoit le plus cruellement, gémiſſoient actuellement dans une dure ſervitude, & dans les priſons des Maures, dont on leur offroit tous les jours de leur ouvrir les portes, s'ils vouloient changer de religion : en ſorte, diſoient-ils au ſouverain pontife, que les templiers, eſclaves des infideles, étoient expoſés aux plus cruels ſupplices comme chrétiens, & que cependant les princes chrétiens les faiſoient brûler comme infideles. Que ſi quelques-uns de leur ordre s'étoient déclarés coupables de grands crimes, ſoit qu'ils euſſent commis ces excès, ou ſeulement pour ſe délivrer des tourmens de la queſtion, il étoit juſte de les punir, ou comme criminels, ou comme des hommes aſſez lâches pour avoir trahi leur conſcience, l'honneur de leur religion, & la vérité; *Zurica, liv. 5. ch. 73.*

FOULQUES DE VILLARET.

mais qu'un grand ordre, & qui depuis deux ſiecles avoit ſi bien mérité de l'égliſe, ne devoit pas ſouffrir des crimes de quelques particuliers, & de la foibleſſe ou de la prévarication des autres. Ils ajoutoient, que leurs grands biens & leurs richeſſes étoient la véritable cauſe de la perſécution qu'ils ſouffroient, & ils demandoient au pape, qu'à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, il daignât les honorer de ſa protection, ou qu'il leur fût permis de défendre eux-mêmes leur innocence, & de la ſoutenir les armes à la main, ſuivant l'uſage de ces tems-là, & comme des chevaliers le doivent faire contre des méchans & des calomniateurs.

On ne ſait point la réponſe que fit le pape à leur requête; on voit ſeulement dans l'hiſtoire, que Jacques II, qui regnoit alors dans l'Arragon, les aſſiégea dans les châteaux où ils s'étoient retirés; qu'il ſe rendit maître de ces places; qu'il ſe les appropria, & qu'il envoya ces templiers en différentes priſons, où l'évêque de Valence eut ordre du pape de leur faire leur procès.

On ſe diſpoſoit, à Paris, à continuer contre eux de ſemblables procédures. On y traduiſit (*a*) la plûpart des priſonniers; mais la ré-

(*a*) Eodem anno templarii omnes qui erant in regno Franciæ mittuntur Pariſiis. Multi eorum revocant quod dixerant. Movetur quæſtio contra eos utrum talis revocatio poſſet dici relapſio, & judicatur contra eos quòd ſic. Undè Pariſiis comburuntur quinquaginta quatuor, ſtantibus eis in propoſito quòd veri catholici eſſent. *Ex ſecundâ vitâ Clementis quinti, p.* 37.

vocation qu'ils avoient faite de leur premiere confeſſion qu'ils attribuoient à la rigueur de la torture, ou à la crainte de ces tourmens, embarraſſoit les juges. Il ſe tint là-deſſus un grand conſeil ; on y délibéra long-tems ſi on devoit avoir égard à leurs proteſtations. Enfin, par une juriſprudence aſſez ſinguliere, il fut arrêté qu'on traiteroit comme relaps, & comme s'ils avoient renoncé à Jeſus-Chriſt, ceux qui révoqueroient leur premiere confeſſion. En conſéquence de cette délibération, on fit comparoître de nouveau le grand-maître de Molay devant les commiſſaires. Ils lui demanderent s'il avoit quelque choſe à dire pour la défenſe de ſes religieux. Il leur répondit qu'il l'entreprendroit volontiers, & qu'il ſeroit ravi de pouvoir faire connoître à la face de l'univers l'innocence de ſon ordre ; mais qu'il étoit chevalier non lettré, c'eſt-à-dire, qu'il ne ſavoit ni lire ni écrire, comme la plûpart de la nobleſſe de ce tems-là. Il demanda qu'il lui fût permis de prendre un conſeil : « Quoiqu'on ne m'ait pas laiſſé, » *ajouta-t-il*, quatre deniers pour fournir » aux frais d'un ſi grand procès ».

FOULQUES DE VILLARET.

Les commiſſaires lui répartirent qu'en matiere d'héréſie, on n'accordoit aux prévenus ni conſeil ni ſecours d'avocats ; qu'avant même de s'engager dans une pareille entrepriſe, il devoit y faire de ſérieuſes réflexions ; qu'il ſe ſouvint ſur-tout de l'aveu qu'il avoit fait lui-même à Chinon, de ſes propres crimes, & de ceux de ſon ordre : & on lui lut ſur

FOUQUES DE VILLARET.

le champ cette dépoſition. Jamais étonnement ne fut pareil à celui du grand-maître. Quand il en entendit la lecture, il fit le ſigne de la croix, & s'écria, que ſi les trois cardinaux devant leſquels il avoit comparu à Chinon, & qui avoient ſouſcrit à ſon interrogatoire, étoient d'une autre qualité, il ſauroit bien ce qu'il auroit à dire. Comme les commiſſaires le preſſoient de s'expliquer plus ouvertement, il ajouta, n'étant pas maître de ſon reſſentiment, qu'ils méritoient le même ſupplice dont les Sarraſins & les Tartares puniſſoient les menteurs & les fauſſaires, *auxquels*, dit-il, *ils font fendre le ventre, & trancher la tête.*

Dupuy, p. 43.

Cependant il eſt conſtant, par les actes du procès, qu'avant l'aſſemblée de Chinon, & ſur l'eſpérance de l'impunité que le pape & le roi lui avoient promiſe, il avoit confeſſé en deux occaſions une partie des crimes qui lui étoient impoſés. Mais apparemment que le greffier qui avoit rédigé ſa confeſſion à Chinon, pour le charger davantage, & le rendre plus criminel, y avoit ajouté des circonſtances aggravantes : peut-être même qu'il avoit augmenté ſa confeſſion de tous les crimes qu'on imputoit en général à tout l'ordre; & que pour lui cacher ſa ſupercherie, il ne lui en avoit point fait de lecture.

Quoi qu'il en ſoit, le grand-maître, ſans s'expliquer plus ouvertement ſur ſa confeſſion, ſe contenta de dire, que le pape s'étant réſervé la connoiſſance de ce qui le regardoit,

il demandoit de lui être envoyé. Il ajouta, qu'il n'avoit que trois choſes à leur repréſenter en faveur de ſon ordre. « 1°. Qu'excepté les » égliſes cathédrales, il n'y en avoit point » dans toute la chrétienté où le ſervice divin » ſe célébrât avec plus de dévotion, où il ſe » trouvât un plus grand nombre de reliques » & de plus riches ornemens. 2°. Qu'en toutes » les commanderies on faiſoit une aumône » générale trois fois la ſemaine. 3°. Qu'il n'y » avoit aucun ordre ni aucune nation où les » chevaliers & les gentilshommes expoſaſſent » plus généreuſement leur vie pour la défenſe » de la religion chrétienne, que l'avoient fait » juſques-là les templiers ». Les commiſſaires lui dirent que tout cela étoit inutile ſans la foi. Mais il répliqua que les templiers croyoient fermement tout ce que croyoit l'égliſe catholique, & que c'étoit pour maintenir une ſi ſainte croyance, qu'un ſi grand nombre de ces chevaliers avoient répandu leur ſang contre les Sarraſins, contre les Turcs, & contre les Maures. FOULQUES DE VILLARET.

Frere Pierre de Bologne, prêtre, & procureur-général de l'ordre, repréſenta de ſon côté aux commiſſaires, que pour tirer l'aveu des crimes qu'on imputoit à ſes confreres, on avoit également employé la promeſſe de l'impunité, & les menaces des ſupplices; qu'on leur avoit dit que leur ordre étoit tacitement proſcrit, & que le pape le devoit abolir ſolemnellement dans le concile. Qu'on avoit montré à pluſieurs priſonniers des lettres patentes où étoit

FOULQUES DE VILLARET.

le ſceau du roi, par leſquelles moyennant leur confeſſion, on leur promettoit la vie, la liberté & une penſion viagere; & que pour ceux qu'on n'avoit pu ſéduire par ces promeſſes, on les avoit preſſés par de violentes tortures. Qu'il étoit bien moins ſurprenant que des hommes foibles, pour ſe délivrer des ſupplices, euſſent parlé conformément à l'intention de ceux qui les tourmentoient, que de voir un ſi grand nombre de templiers ſupporter courageuſement les plus affreux tourmens, plutôt que de trahir la vérité. Que pluſieurs de ces chevaliers étoient morts dans le fond des cachots, des douleurs qu'ils avoient ſouffertes à la gêne, & qu'il demandoit que leurs bourreaux & leurs geoliers fuſſent interrogés pour ſavoir dans quels ſentimens ils étoient morts, & s'il n'étoit pas vrai que dans ces derniers momens, où les hommes n'ont plus rien à eſpérer ni à craindre, ils avoient perſiſté juſqu'au dernier ſoupir à ſoutenir leur innocence, & celle de leur ordre en général. Il pria enſuite les commiſſaires de faire venir en leur préſence un templier appellé frere Adam de Valincourt, que le deſir d'une plus grande perfection avoit fait entrer depuis, parmi les chartreux, mais qui, n'en ayant pu ſoutenir les auſtérités, avoit demandé à rentrer dans l'ordre des templiers. Il ajouta que les ſupérieurs & les confreres de ces religieux avoient regardé ſon premier changement comme une apoſtaſie; qu'on l'avoit obligé, avant que de le recevoir, de ſe préſenter à la porte du

temple en chemiſe ; qu'après avoir repris l'habit de l'ordre, on l'avoit condamné à manger à terre pendant un an entier, à jeûner au pain & à l'eau les mercredis & les vendredis de chaque ſemaine, & à recevoir la diſcipline tous les dimanches, de la main du prêtre qui officioit. Ce procureur demandoit s'il étoit vraiſemblable que ce templier venu de l'ordre des chartreux, fût rentré parmi eux, & qu'il ſe fût ſoumis à une correction & une pénitence ſi longue & ſi auſtere, s'il avoit reconnu parmi ſes confreres toutes les abominations dont on les vouloit noircir : & là-deſſus il inſiſtoit à être entendu en plein concile avec ſes ſupérieurs, & des députés de tout l'ordre : « Afin, *diſoit-il*, de faire con-» noître leur innocence à la face de toute la » chrétienté ».

FOUQUES DE VILLARET.

Nonobſtant toutes ces défenſes, on procéda à leur jugement. Quelques-uns furent abſous purement & ſimplement ; d'autres condamnés à une pénitence canonique, pour être enſuite mis en liberté. Ce furent ceux qui perſévérerent dans la confeſſion de leurs fautes, & qui, pour marquer l'horreur qu'ils avoient de leur ordre, en avoient quitté l'habit, & fait raſer les longues barbes qu'ils portoient, ſuivant l'uſage des orientaux. Les templiers au contraire qui avoient révoqué leur premiere confeſſion, & qui perſiſterent dans les proteſtations qu'ils avoient faites de leur innocence, furent traités avec toutes ſortes de rigueurs. Cinquante-quatre, parmi

FOULQUES DE VILLARET.

lesquels il y avoit un aumônier du roi, furent dégradés comme relaps, par l'évêque de Paris, & livrés au bras séculier. On les conduisit hors la porte saint-Antoine, où ils furent brûlés tout vifs & à petit feu. Au milieu des flammes, tous invoquoient le saint nom de Dieu; & ce qui est de plus surprenant, il n'y eut aucun de ces cinquante-quatre, qui, pour se délivrer d'un si affreux supplice, voulut profiter de l'amnistie que leurs parens & leurs amis leur offroient de la part du roi, pourvu qu'ils renonçassent à leurs protestations.

Il y en eut un grand nombre en différens autres endroits de la France, qui, au milieu des flammes, firent paroître la même fermeté: on les brûla, mais on ne put jamais leur arracher l'aveu des crimes qu'on leur imputoit. « Chose étonnante, *dit l'évêque de Lodeve, historien contemporain*, » que ces » infortunés qu'on livroit aux plus cruels sup- » plices, ne rendoient point d'autre raison de » leur rétractation, que la honte & le remords » d'avoir, par la violence de la question, » avoué des crimes dont ils se prétendoient » très-innocens (*a*) ».

Le roi qui avoit extrêmement à cœur l'affaire des templiers, comme s'en expliquent

(*a*) Unum autem mirandum fuit quòd omnes & singuli eorum confessiones suas quas priùs jurati fecerant, in judicio retractarunt dicentes se falsa fuisse confessos, nullam super hoc reddentes causam aliam nisi vim aut metum tormentorum quòd de se talia fatererentur. *Ex secundâ vitâ Clementis quinti.*

le pape & les hiſtoriens du tems, ſe rendit à Vienne en Dauphiné au terme marqué par la bulle du pontife, & il y vint accompagné de Louis ſon fils ainé, roi de Navarre, du chef de ſa mere, de Philippe, & de Charles, freres de ce jeune prince, de Charles de Valois, & de Louis, comte d'Evreux, leurs oncles, & freres du roi. Ce prince parut dans cette auguſte aſſemblée avec une groſſe cour, d'autres diſent avec une nombreuſe milice, qui faiſoit connoître ſa puiſſance, & qui ſervoit à la faire reſpecter. Il s'y trouva plus de trois cens évêques, ſans compter les abbés, les prieurs, & les plus célebres docteurs de la chrétienté.

FOULQUES DE VILLARET.

Baluzio, in vitis paparum Avenion.

La premiere ſeſſion fut tenue le 16 d'octobre de l'année 1311. Le pape y propoſa les trois cauſes de la convocation du concile : 1°. l'affaire des templiers; 2°. le recouvrement de la terre ſainte; 3°. la réformation des mœurs & de la diſcipline de l'égliſe. Nous ne nous arrêterons qu'à ce qui regardoit particuliérement les templiers, & à la part qu'on donna depuis dans cette grande affaire aux chevaliers de Rhodes.

Le pape fit lire d'abord en plein concile les procès qu'on avoit faits en pluſieurs provinces contre différens chevaliers du temple, & il demanda enſuite à chacun des peres, & tour à tour, s'ils ne trouvoient pas à propos de ſupprimer un ordre où il s'étoit découvert de ſi grands abus, & des crimes ſi énormes. Un prélat Italien s'adreſſant au pape, l'exhorta à abolir ſur le champ, & ſans autre formalité, un

Pierre Dupuy.

Foulques de Villaret.

ordre contre lequel, dit-il, on avoit entendu plus de deux mille témoins en différens endroits de la chrétienté. Mais tous les évêques & archevêques du concile, & les plus célebres docteurs repréſenterent unanimement au pape, qu'avant que d'éteindre un ordre ſi illuſtre, & qui depuis ſon inſtitution avoit rendu des ſervices importans à la chrétienté, ils étoient d'avis qu'on devoit entendre le grand-maître & les principaux de cét ordre en leurs défenſes, comme la juſtice le requéroit, & ſuivant qu'ils l'avoient demandé eux-mêmes avec tant d'inſtance par différentes requêtes.

Les hiſtoriens du tems nous apprennent que tous les évêques d'Italie, hors un ſeul, furent de ce ſentiment, auxquels ſe conformerent ceux d'Eſpagne, d'Allemagne, de Dannemarck, d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande; que tous les prélats de France avoient été du même avis, à l'exception des archevêques de Reims, de Sens & de Rouen : en ſorte que dans un concile général, compoſé de plus de trois cens prélats, il n'y en eut que quatre qui opinerent différemment, & ſi on oſe le dire, contre les premiers principes de l'équité naturelle (*a*).

L'audience qu'on demandoit hautement en

(*a*) Interim autem vocantur prælati cum cardinalibus ad conferendum de templariis : leguntur acta ipſorum inter prælatos ; & in hoc conveniunt requiſiti à pontifice ſigillatim, ut det templariis audientiam, ſive defenſionem. In hâc ſententiâ concordant omnes prælati Italiæ præter unum, Hiſpaniæ, Teutoniæ, Daniæ, Angliæ, Scotiæ & Hyberniæ; item Gal-

faveur des prévenus, ne laiſſoit pas d'embarraſſer le pape par les ſuites qu'il en prévoyoit. De quelqu'autorité dont il fût revêtu, il ſentoit bien qu'il ſeroit difficile de ſe diſpenſer de les entendre ſur les différentes cauſes de récuſation, ni de refuſer aux prévenus la confrontation contre leurs accuſateurs & les témoins; toutes procédures qui emporteroient beaucoup de tems, & laiſſeroient le ſuccès de ce grand procès incertain. FOULQUES DE VILLARET.

L'affaire traîna près de ſix mois, qui furent apparemment employés en conférences, & peut-être en négociations ſecrettes pour obtenir des prélats, que dans une affaire qui paroiſſoit auſſi éclaircie, on paſsât par-deſſus les formes ordinaires. Du moins Alberic de Roſate, célebre juriſconſulte, rapporte que ſur ce que les peres du concile ſoutenoient qu'on ne pouvoit jamais condamner les accuſés ſans les avoir entendus, le pape s'écria, que ſi, par le défaut de quelque formalité, on ne pouvoit pas prononcer judiciairement contre les templiers, la plénitude de la puiſſance pontificale ſuppléeroit à tout, & qu'il les condamneroit par voie d'expédient, plutôt que de chagriner ſon cher fils le roi de France.

Les méditations de Camerarius, l. 5. p. 4.

Et ſi viâ juſtitiæ ordo ille deſtrui non poſſit, fiat tamen viâ expedientiæ, ne ſcandaliſetur carus filius noſter rex Galliæ.

En effet, ce pontife, le 22 du mois de mai de l'année ſuivante, après s'être aſſuré au- 1312.

lici præter tres metropolitanos, videlicet, Remenſem, Senonenſem, & Rotomagenſem. Hoc autem actum eſt ſive actitatum in principio decembris. *Ex ſecundâ vitâ Clementis V. pag. 43. auctore Ptolomeo Lucenſi.*

FOULQUES DE VILLARET.

paravant dans un consistoire secret des cardinaux & de plusieurs évêques que la complaisance ramena à son avis, tint solemnellement la seconde session du concile, dans laquelle il cassa & annulla l'ordre militaire des templiers (*a*). « Et quoique nous n'ayons » pu, *dit-il dans sa sentence*, prononcer selon » les formes de droit, nous les condamnons » par provision, & par l'autorité apostolique, » réservant à nous & à la sainte église Ro- » maine, la disposition des personnes & des » biens des templiers ».

Il ne restoit plus qu'à décider dans le concile de l'emploi qu'on feroit de ces grands biens. Le pape qui craignoit que la plûpart des souverains ne s'emparassent dans leurs états de ce qui seroit à leur bienséance, représenta que ces biens ayant été consacrés pour la défense des saints lieux, & des pélerins qui les visitoient, on ne pourroit en faire un meilleur usage, qu'en les remettant aux chevaliers de Rhodes, dévoués à de si saintes fonctions, & qui venoient de donner de nouvelles preuves de leur zele & de leur courage par la conquête l'île de Rhodes (*b*).

(*a*) Summus pontifex multis prælatis cum cardinalibus coram se in privato consistorio convocâtis, per provisionem potiusquàm condemnationis viam, ordinem templariorum cassavit, & penitùs annulavit. *Quartâ vitâ Clementis V. page 85, auctore quodam Veneto coætaneo.*

(*b*) Priusquàm concilium solveretur, post habitos tractatus varios de bonis templariorum, quibus vel ad quos usus essent potiùs applicanda, quibusdam consentientibus quòd nova religio ad quam applicarentur esset fundanda, aliis alia dicentibus, tandem providit apostolica sedes, re-

Mais les partiſans de la France opinoient hautement à la création d'un ordre nouveau, & même à y réunir tout l'ordre de S. Jean. Ils diſoient que l'augmentation qu'on vouloit faire des biens de ces chevaliers, ne ſerviroit qu'à les précipiter dans les mêmes déſordres qui venoient d'attirer la condamnation des templiers; que ſous prétexte d'en prendre poſſeſſion, on les verroit inceſſamment répandus dans l'Europe, & qu'il étoit bien à craindre qu'ils n'y fiſſent renaître l'orgueil, le faſte, le luxe & la molleſſe des templiers. FOULQUES DE VILLARET.

Le pape, qui par cette création d'un ordre royal, & par la ſuppreſſion de tous les autres ordres, voyoit qu'on alloit ſouſtraire de ſon autorité ce qu'il y avoit de religieux militaires dans l'Europe & dans l'Aſie, rejetta avec fermeté cette propoſition; & pour détruire les raiſons de ceux qui la ſoutenoient, il déclara qu'il s'engageoit à réformer l'ordre de ſaint Jean dans ſon chef & dans ſes membres, ſi on jugeoit que cette réforme fût néceſſaire; qu'il ne ſouffriroit aucun chevalier en occident, excepté les vieillards, les infirmes, & ceux qui étoient chargés du ſoin des commanderies; qu'il feroit même faire une évaluation exacte des revenus de l'ordre pour régler le nombre

gibus & prælatis aſſentientibus, eadem in favorem terræ ſanctæ integraliter ad fratres hoſpitales devolvi, ut ad ejuſdem terræ recuperationem, ſive ſubſidium poſſent effici fortiores ex ipſis; ſed, ut apparuit, proceſſu temporis facti ſunt deteriores. *Cont. Guill. de Nangis, pag.* 646.

FOULQUES DE VILLARET.

des chevaliers, & la dépenſe qu'ils devoient faire pour leur ſubſiſtance; & que tout le reſte ſeroit employé au ſecours des pélerins & à la défenſe des états chrétiens : tous projets admirables, mais qui n'eurent pas d'exécution.

Voyez la lettre de Philippe-le-Bel à Clément V. en date de l'an 1312. le 24 août. Dupuy, condamnation des templiers, pag. 178 &

Les ſimples promeſſes de ce pontife ramenerent à ſon avis la plûpart des peres du concile. Mais il parut que le roi de France ne ſe prêta qu'avec répugnance à cette diſpoſition. Ce prince prévenu contre les hoſpitaliers, exigea du pape qu'on travaillât à cette réforme, qui devoit comprendre le grand-maître & tous les chevaliers, & qu'on les obligeât à ſe rendre auſſi agréables au corps épiſcopal, qu'ils lui avoient été juſqu'alors oppoſés; ce qui pourroit faire préſumer que la connoiſſance de leurs anciens différens avec les évêques de la Paleſtine avoit paſſé juſqu'en France. On adjugea aux chevaliers de Rhodes tous les biens des templiers, à l'exception de ceux qui ſe trouvoient dans les Eſpagnes, & qui par une deſtination particuliere, devoient être appliqués à la défenſe du pays contre les Maures, qui occupoient encore le royaume de Grenade.

Enfin, l'année ſuivante, & après la diſſolution du concile, il fut queſtion du dernier acte de cette tragédie, & de décider du ſort du grand-maître, & des hauts officiers de l'ordre, appellés les grands précepteurs, ou les grands commandeurs. Le pape s'en étoit réſervé la connoiſſance, & en conſéquence

de leur aveu, leur avoit promis une impunité entiere. Mais à ſon retour du concile, ſoit qu'il eût changé de ſentiment, ou qu'il ne voulût pas les condamner lui-même, il en remit le jugement à deux cardinaux, qui, par ſon ordre, ſe tranſporterent à Paris, & y prirent pour adjoints l'archevêque de Sens, & quelques autres prélats de l'égliſe Gallicane. Ces commiſſaires apoſtoliques ſe firent amener par le prévôt de Paris, Jacques de Molay, grand-maître des templiers, dignité, dit M. Dupuy, qui l'égaloit aux princes; ayant en cette même qualité eu l'honneur de tenir ſur les fonds un des enfans du roi. Le ſecond de ces priſonniers s'appelloit Guy, & étoit frere du dauphin de Viennois, prince ſouverain du Dauphiné. Le troiſiéme ſe nommoit Hugues de Péralde, grand-prieur ou viſiteur du prieuré de France; & le quatriéme étoit grand-prieur d'Aquitaine, qui, avant ſa détention, avoit la direction des finances du roi. FOULQUES DE VILLARET.

Il ne paroît point par les actes de ce fameux procès, que ces prélats les euſſent de nouveau interrogés, ni qu'on les eût confrontés contre des témoins, quoique cette procédure fût dans la forme ordinaire de la juſtice; apparemment que ces commiſſaires voulurent ſe conformer à la conduite qu'avoient tenue le pape & le concile. On ſe contenta de l'aveu qu'ils avoient fait devant le pape & le roi, des crimes qu'on leur imputoit: & ce fut ſur cet aveu, & ſuivant les

FOULQUES DE VILLARET.

intentions du ſouverain pontife, que ces juges convinrent entr'eux, s'ils perſiſtoient dans leur premiere confeſſion, de ne les condamner qu'à une priſon perpétuelle. Mais comme il étoit important de calmer les eſprits effrayés de tant de feux qu'on avoit allumés en différentes provinces du royaume, & qu'il falloit ſur-tout convaincre le peuple de Paris, que c'étoit avec juſtice qu'on avoit fait brûler tout vifs un ſi grand nombre de templiers, on exigea de ces quatre derniers, qui en étoient les chefs, que s'ils vouloient qu'on leur ſauvât la vie, & qu'on leur tînt la parole que le pape & le roi leur avoient donnée, ils fiſſent en public une déclaration ſincere des abus & des crimes qui ſe commettoient dans leur ordre. Pour cet effet, on dreſſa dans le parvis de l'égliſe cathédrale un échaffaud, ſur lequel des archers & des ſoldats amenerent les accuſés. Un des légats monta en chaire, & ouvrit cette triſte cérémonie par un diſcours, où il expoſa fort au long toutes les impiétés & les abominations dont les templiers, diſoit-il, avoient été convaincus par leur propre aveu. Et pour n'en laiſſer aucun doute à l'aſſemblée, il ſomma le grand-maître & ſes compagnons de renouveller devant le peuple, la confeſſion qu'ils avoient faite devant le pape, de leurs crimes & de leurs erreurs. Ce fut apparemment pour les déterminer à faire cette déclaration, que d'un côté il les aſſura d'une pleine amniſtie, & que de l'autre, pour les intimider, des bourreaux

dreſſoient un bûcher, comme ſi on eût dû ſur le champ les y brûler en cas qu'ils révoquaſſent leur premiere confeſſion. FOULQUES DE VILLARET.

Les prieurs de France & d'Aquitaine y perſiſterent, ſoit de bonne foi, ſoit par frayeur à l'aſpect d'un ſi rigoureux ſupplice. Mais quand ce fut le tour du grand-maître de s'expliquer, on fut bien ſurpris lorſque ce priſonnier ſecouant les chaînes dont il étoit chargé, d'une contenance aſſurée, s'avança juſqu'au bord de l'échaffaud; puis élevant ſa voix pour être mieux entendu: « Il eſt bien juſte, *s'écria-t-il*, » que dans un ſi terrible jour, & dans les derniers momens de ma vie, je découvre toute » l'iniquité du menſonge, & que je faſſe » triompher la vérité. Je déclare donc à la » face du ciel & de la terre, & j'avoue, quoi- » qu'à ma honte éternelle, que j'ai commis le » plus grand de tous les crimes; mais ce n'a » été qu'en convenant de ceux qu'on impute » avec tant de noirceur à un ordre que la vé- » rité m'oblige de reconnoître aujourd'hui » pour innocent. Je n'ai même paſſé la décla- » ration qu'on exigeoit de moi, que pour ſuſ- » pendre les douleurs exceſſives de la torture, » & pour fléchir ceux qui me les faiſoient ſouf- » frir. Je ſais les ſupplices qu'on a fait ſubir à » tous ceux qui ont eu le courage de révoquer » une pareille confeſſion; mais l'affreux ſpec- » tacle qu'on me préſente, n'eſt pas capable de » me faire confirmer un premier menſonge » par un ſecond. A une condition ſi infâme, » je renonce de bon cœur à la vie, qui ne

Villani, 8. c. 92. *Pap. Maſſ. in Phill. pul. Sabell. Ænead.* 9. l. 7.

FOULQUES DE VILLARET.

» m'eſt déja que trop odieuſe. Et que me ſer-
» viroit de prolonger de triſtes jours, que je
» ne devrois qu'à la calomnie (*a*) »?

Ce ſeigneur en eut dit davantage, mais on l'obligea de ſe taire. Le frere du prince dauphin, qui vint après, tint à peu près le même langage, & proteſta hautement de l'innocence de ſon ordre. Le légat ne fut pas celui qui dans cette ſcene remporta l'applaudiſſement du peuple : mais il eut bientôt ſa revanche. On fit deſcendre le grand-maître & ſes compagnons de deſſus l'échaffaud, & le prévôt de Paris les remena en priſon. Le roi naturellement vindicatif, & qui regardoit la deſtruction des templiers comme ſon ouvrage,

(*a*) Sunt auctores non obſcuri Jacobum Burgundionem ordinis principem, cùm productus ad ſupplicium, circumfusâ ingenti multitudine, dum pyta extruitur, ſtaret, propoſitâ vitæ ſpe ac impunitate, ſi quæ in cuſtodiâ faſſus de ſe ſuiſque eſſet, nunc quoque confeſſus, veniam publicè peteret, hujuſmodi verba feciſſe : « Ego nunc ſupremis re» bus meis, cùm locum men» dacio dari nefas ſit, ex ani» mo verèque fateor me in» gens in me, meoſque ſcelus » conſciſſe, ultimaque ſuppli» cia cum ſummo cruciatu » prometitum, qui in gratiam » quorum minimè decuit, » dulcedineque vitæ flagitia » impia ſceleraque, ad tor» menta ementitus ſum in » ordinem meum, de reli» gione chriſtianâ optimè me» ritum. Nec mihi nunc vitâ » opus eſt precariâ & novo » ſuper vetus mendacio re» tenta ».

Exin rogo impoſitum, ac admoto paulatim primoribus pedibus ad exprimendam ſceletum confeſſionem, ne tunc quidem cum reliquo corpore depaſto vitalia fædo nidore torrerentur, ab hujus orationis conſtantiâ deſciviſſe, aut mutatæ mentis ullam ſignificationem præbuiſſe, neque ipſum, neque duos cum ipſo ſupplicio affectos nobiliſſimos ejus ordinis vitos, quorum alter eſſet delphini Allobrogis fratet. *Paul. Emil. in Philip. pulch.*

irrité de la rétractation des chefs de cet ordre, le même jour les fit brûler tout vifs & à petit feu dans une petite île de la Seine, qui étoit entre le jardin de ce prince & le couvent des auguſtins. Le grand-maître, au milieu de ce cruel ſupplice, y montra la même fermeté qu'il avoit fait paroître dans le parvis de la cathédrale, & y tint à peu près les mêmes diſcours. Il proteſta de nouveau de l'innocence de ſon ordre; mais que pour lui il méritoit la mort, pour être convenu du contraire en préſence du pape & du roi. Mézerai prétend avoir lu une relation, dans laquelle on rapporte que ce grand-maître n'ayant plus que la langue de libre, & preſque étouffé de fumée, s'écria à haute voix : « Clément, juge » inique & cruel bourreau, je t'ajourne à com- » paroître dans quarante jours devant le tri- » bunal du ſouverain juge ». Quelques-uns écrivent qu'il ajourna pareillement le roi à y comparoître dans un an. Peut-être que la mort de ce prince & celle du pape, qui arriverent préciſément dans les mêmes termes, ont donné lieu depuis à l'hiſtoire de cet ajournement. Les deux grands-prieurs de France & d'Aquitaine finirent leurs jours en priſon. Mais, ſelon Paul Emile, l'un des deux fut brûlé avec le grand-maître & le frere du dauphin de Viennois, apparemment pour s'être rétracté à leur exemple.

FOULQUES DE VILLARET.

Tout le peuple donna des larmes à un ſi tragique ſpectacle : de ſaints religieux & pluſieurs perſonnes dévotes, au rapport de

FOULQUES DE VILLARET. L. 3. 393.

Papire Maſſon, recueillirent leurs cendres, qu'ils conſerverent comme de précieuſes reliques. A l'égard des deux ſcélérats auteurs d'une ſi funeſte cataſtrophe, ils périrent peu après malheureuſement. L'un fut pendu pour de nouveaux crimes, & l'autre fut aſſaſſiné par ſes ennemis.

Nous ne prétendons point tirer aucune induction de ces faits. Il y a trop de variété dans les anciens hiſtoriens, & trop de partialité entre les modernes, pour pouvoir prendre aucun parti avec sûreté. Parmi ces derniers, les uns ſe plaignent qu'on a accuſé les templiers, & qu'on leur a fait leur procès ſur des intelligences criminelles avec Saladin; & ils oppoſent à cette accuſation, qu'après la perte de la bataille de Tibériade, ce prince victorieux fit couper la tête à tous les templiers ſes priſonniers de guerre, comme on l'a pu voir dans cette hiſtoire: ce qui ne s'accorde guère avec cette prétendue intelligence.

On ne trouve pas plus de vraiſemblance dans l'accuſation qu'on leur intenta, d'avoir vendu la ville de Saint-Jean d'Acre à un des ſucceſſeurs de Saladin, puiſqu'il eſt conſtant par tous les écrivains contemporains, que trois cens templiers périrent à la défenſe de cette place; que leur grand-maître de Beaujeu fut tué ſur la bréche, & qu'il n'échappa de ce maſſacre que dix de ſes chevaliers, qui ſe jetterent dans une barque, & gagnerent l'île de Chypre.

A l'égard des crimes contre la chaſteté, &

& de ceux que la nature même ne ſouffre qu'avec horreur, ces écrivains prétendent qu'on ne doit point ſe prévaloir de leur confeſſion ; qu'on leur préſentoit d'un côté une amniſtie avec la promeſſe de la vie, de la liberté & d'une bonne penſion ; & que de l'autre, ils voyoient les feux allumés pour les brûler ; qu'il n'eſt pas ſurprenant que des hommes foibles ſe ſoient laiſſés intimider par la crainte d'un ſi affreux ſupplice. FOULQUES DE VILLARET.

D'autres hiſtoriens d'un ſentiment oppoſé, ſoutiennent au contraire qu'on ne peut réfléchir ſur la ſuite des procédures, ſur le nombre infini des témoins, tant templiers que autres, ſur la qualité des juges, ſur la conformité des accuſations faites contre ces chevaliers, dans tous les royaumes de la chrétienté, ſur la qualité même des coupables, ſur le témoignage de pluſieurs écrivains étrangers, ſur le peu de penchant que le pape avoit d'abord à les condamner, & ſur ce qui ſe paſſa au concile de Vienne ; qu'on ne peut, diſent-ils, réfléchir ſur la nature & l'amas de ces différentes circonſtances, ſans être perſuadé de la juſtice de leur condamnation. *Raynald. ad ann. 1313. num. 39.*

Il y a bien de l'apparence, dit Mariana, jéſuite, qu'ils n'étoient pas tous innocens, ni auſſi tous coupables. C'eſt le ſentiment de cet écrivain ſage & judicieux, qui dit que ces ſupplices parurent cruels à beaucoup de monde, & qu'il n'étoit guère vraiſemblable que ces déſordres euſſent infecté tous les particuliers d'un ſi grand corps, répandu dans toutes *Mariana, liv. 5. c. 10.*

FOULQUES DE VILLARET.

les provinces de la chrétienté : mais que l'extinction d'un ordre auſſi célebre doit ſervir de leçon à leurs ſemblables, & que pour éviter de tomber dans de pareils malheurs, ils doivent moins fonder leur conſervation ſur leurs richeſſes, que ſur la pratique des vertus conformes à leur état.

Quoique les chevaliers de Rhodes n'euſſent aucune part dans une ſi ſurprenante révolution, le grand-maître ne crut pas devoir rejetter la diſpoſition que l'égliſe univerſelle aſſemblée au concile de Vienne, venoit de faire en faveur de ſon ordre, de tous les biens des templiers. Il aſſembla donc le conſeil; on y délibéra de la maniere la plus convenable dont on devoit uſer pour s'en mettre en poſſeſſion; & il fut réſolu d'envoyer aux principaux commandeurs qui étoient dans l'occident, & dont on connoiſſoit l'habileté & la prudence, d'amples pouvoirs pour traiter avec différens ſouverains de l'Europe, d'une affaire de cette importance, & qui peut-être dans l'exécution ſe trouveroit ſujette à de grandes difficultés. A cet effet, le grand-maître & le conſeil dreſſerent un acte ſolemnel en forme de procuration, dans laquelle ils déclaroient, qu'ayant appris la diſpoſition que le pape & le ſaint concile avoient faite en faveur de l'ordre de S. Jean, de tous les biens des templiers, & que l'intention de l'égliſe étoit que ces biens fuſſent employés, ſoit à la conduite & à la défenſe des pélerins, ſoit au recouvrement de la terre ſainte, ils avoient d'un mu-

tuel avis choiſi pour procureur-général, & pour lieutenant du magiſtere en Europe, la perſonne de frere Albert Lallemand de Château-Noir, grand-précepteur ou grand commandeur, & dont l'ordre depuis long-tems avoit éprouvé la ſageſſe & la capacité; que le conſeil avoit jugé à propos de lui donner pour adjoints frere Philippe de Ravelink, drapier; frere Philippe de Grangana, prieur de Rome; frere Léonard de Tibertis, prieur de Veniſe & procureur-général en cour de Rome; frere Henri de Mainiere; frere Artaud de Soliers; frere Artaud de Chavaneuf, tous deux compagnons ou aſſiſtans du grand-maître; frere Durand de la prévôté, précepteur de Montchalix, & frere Sauveur d'Aurillac; & que le grand commandeur pourroit ſe ſervir de tous ces chevaliers conjointement ou ſéparément, pour aller prendre poſſeſſion des biens cédés à l'ordre, les recevoir des mains des adminiſtrateurs, & leur en donner bonne & valable décharge.

FOULQUES DE VILLARET.

Rymer, ſur l'année 1313.

Il étoit porté expreſſément par le même acte, que les revenus de l'ordre de S. Jean étant conſidérablement diminués, & les commanderies tombées pour la plûpart en décadence par la négligence des précepteurs & des économes; ce qui exigeoit une prompte viſite & une exacte réforme, tant dans les maiſons prieurales que dans leurs dépendances, le conſeil établiſſoit le même frere Lallemand, viſiteur, inquiſiteur, correcteur, réformateur, adminiſtrateur & économe gé-

FOULQUES DE VILLARET.

néral de toutes les maiſons ſituées en-deçà de la mer, tant des anciennes commanderies de l'ordre de S. Jean, que de celles des templiers, qu'on devoit leur remettre ; que ce commandeur ſe feroit rendre un compte exact des revenus de l'ordre & de leur emploi par les précepteurs qui en avoient été chargés ; qu'il pourroit faire le procès à tous les ſujets compris dans ſa commiſſion, de quelque dignité qu'ils fuſſent revêtus ; priver les coupables de leurs commanderies ; ſubſtituer en leurs places des chevaliers plus dignes de les remplir ; transférer les chevaliers & les freres-ſervans d'une maiſon à une autre, même les envoyer à Rhodes, s'il le jugeoit à propos. Il étoit encore autoriſé par la même commiſſion, de recevoir dans l'ordre des perſonnes nobles, & même les roturiers, c'eſt-à-dire, les chevaliers & les freres-ſervans, de les revêtir de l'habit de la religion, & de donner en particulier aux chevaliers la ceinture militaire : ce qui établit nettement la diſtinction qui avoit toujours été entre les différens membres de ce corps ; & il ſeroit à ſouhaiter qu'on ne confondît jamais cette juſte différence, en permettant aux freres-ſervans de porter la croix d'or, ce qui ne peut ſervir qu'à avilir la plus noble portion d'un ordre ſi illuſtre.

Cet acte eſt daté de Rhodes de l'an 1312, le 17 d'octobre, & on voit à la tête la ſignature du grand-maître, qui prend la qualité de « frere Foulques de Villaret, par la grace

» de Dieu & du ſaint ſiége apoſtolique, hum- FOULQUES DE VILLARET.
» ble maître de la ſainte maiſon & hôpital
» S. Jean de Jéruſalem, & gardien des pau-
» vres de Jeſus-Chriſt : » & au-deſſous de ſa ſignature, on trouve celles des frere Thierri de Lorgne, maréchal; frere Pierre de Clermont, repréſentant l'hoſpitalier; frere Richard de Ravelink, drapier; frere René de Dieu, tréſorier; frere Philippe de Grangana, prieur de Rome; frere Martin-Pierre de Ros, prieur de Meſſine, & Pierre de S. Jean, précepteur d'Achaïe.

Le grand-commandeur & les autres commiſſaires, en vertu de ces pouvoirs, ſe tranſporterent en France pour ſe mettre en poſſeſſion des biens des templiers. Mais ils trouverent de grandes difficultés, dit Rainaldi, pour arracher ces biens des mains avides de quelques courtiſans qui s'en étoient déja emparés. Le pape informé des différens obſtacles qu'on apportoit à l'exécution des decrets du concile, en écrivit à Philippe-le-Bel dans les termes les plus preſſans. Ce prince lui répondit ſéchement, qu'il n'avoit conſenti à cette ceſſion des biens des templiers en faveur des hoſpitaliers, que ſur la parole que ſa ſainteté avoit donnée de travailler à une réforme néceſſaire de cet ordre, tant dans le chef que dans les membres (*a*); d'ailleurs qu'il étoit juſte qu'on

(*a*) Cùm ad hujuſmodi conſenſum impartiendum unà cum prælatis in concilio congregatis fuerimus per vos inducti, quia ſanctitas veſtra depoſuerat & ordinaverat quòd per ſedem apoſtolicam ſic dictorum hoſpitalariorum ordo

FOULQUES DE VILLARET.

prît au préalable ſur ces biens, les frais qu'il avoit fallu faire à la pourſuite d'une ſi grande affaire, & qu'il faiſoit monter à la ſomme de deux cens mille livres, ſomme immenſe pour ces tems-là.

Ce ne fut qu'avec bien du tems & des peines infinies, que les commiſſaires de l'ordre vinrent à bout de faire lâcher priſe aux adminiſtrateurs ſéculiers, qui n'oublioient rien pour tourner en propriété le dépôt qu'on leur avoit confié. Il fallut pour retirer les commanderies des mains de ces ſang-ſues, leur donner de groſſes ſommes d'argent; ce qui épuiſa le tréſor de l'ordre, dit S. Antonin (*a*).

Traité entre les gens du roi & les hoſpitaliers. Dupuy, pag. 184.

Le roi Philippe-le-Bel étant venu à mourir, après avoir donné aux chevaliers de Rhodes l'inveſtiture des biens des templiers, Louis le Hutin, ſon fils ainé & ſon ſucceſſeur, demanda ſoixante mille livres plus que n'avoit fait ſon prédéceſſeur; & pour acquitter cette ſomme, frere Léonard de Tibertis, un des commiſſaires, qui traita avec lui, conſentit qu'il retînt par ſes mains les deux tiers de l'argent des templiers, les ornemens de leurs égliſes, les meubles des maiſons, tous les fruits & revenus des terres, en un mot,

regularetur & reformaretur, tam in capite quàm in membris. *Dupuy*, *p.* 79.

(*a*) Quia jam fuerant occupara à diverſis dominis laïcis, oportuit quòd illi de hoſpitali magnum theſaurum exponerent in dando regi & aliis qui occupaverant dicta bona: undè depauperata eſt manſio hoſpitalis, quæ ſe exiſtimabar indè opulentam fieri. *Ant. pag.* 3. *tom.* 21, *chap.* 3.

tous les effets mobiliers, juſqu'au jour que les hoſpitaliers en avoient pris poſſeſſion. Mais ni ce prince, ni le roi ſon pere ne profiterent pas ſeuls d'une ſi riche dépouille : & il y a des hiſtoriens qui rapportent que le pape en eut ſa bonne part. FOULQUES DE VILLARET. M. Dupuy, pag. 59.

Charles II, roi de Naples & de Sicile, & comte de Provence & de Forcalquier, en uſa à peu près de la même maniere dans les états qu'il avoit en France. On y brûla un grand nombre de templiers qui ne voulurent pas convenir des crimes qu'on leur imputoit. A l'égard de leurs biens, M. Dupuy nous apprend qu'on laiſſa les immeubles aux hoſpitaliers ; mais que pour l'argent & les effets mobiliers, ils furent confiſqués & partagés entre le pape & ce prince. Mais il paroît que le roi de Naples différa pendant ſa vie, à mettre les hoſpitaliers en poſſeſſion des châteaux qui ſe trouvoient dans les royaumes de Naples & de Sicile. Car l'hiſtoire nous a conſervé une lettre de Clément, qui exhorte le roi Robert, ſon ſucceſſeur, à imiter la conduite de Philippe-le-Bel, & à ſe deſſaiſir promptement des biens en fonds des templiers : d'où on doit conclure que Philippe les avoit remis avant ſa mort aux commiſſaires. Mais le différend au ſujet des frais ne fut terminé que ſous le regne de ſon ſucceſſeur, comme nous le venons de rapporter. *Noſtradamus, hiſtoire de Provence, ann. 1307.*

Quoique le pape, à l'inſtance des rois d'Arragon, de Caſtille, de Portugal & de Majorque, eût par ſa bulle, excepté du tranſport

FOULQUES DE VILLARET.

& de la ceſſion que le concile avoit faite de tous les biens des templiers aux hoſpitaliers, ceux qui ſe trouvoient dans les états de ces princes; cependant comme il craignoit que ſous différens prétextes ces ſouverains ne s'emparaſſent de ces biens, il excommunia par une nouvelle bulle tous ceux du royaume de Majorque, qui dans l'eſpace d'un mois ne remettroient pas aux chevaliers de Rhodes les commanderies des templiers. En conſéquence de cette bulle, pour ne pas s'attirer les foudres de l'égliſe, Sanche Jacques, ſouverain des îles Baléares, mit les hoſpitaliers en poſſeſſion de tous les biens des templiers. Mais ſoit que cette bulle ne regardât que ce prince, auquel vraiſemblablement le pape l'avoit adreſſée, comme au plus foible, ou que les autres ſouverains ne paruſſent pas diſpoſés à y déférer, le roi d'Arragon n'y fit aucune attention, & il chargea ſes ambaſſadeurs de dire au pape qu'il le prioit de ne pas étendre juſques dans ſes états cette union des biens des templiers à l'ordre des hoſpitaliers, & qu'il étoit obligé, pour la défenſe & pour le ſalut de ſes ſujets, infeſtés tous les jours par les Maures, de s'emparer de dix-ſept commanderies des templiers, qui étoient autant de places fortes, d'y mettre des troupes pour leur défenſe, & de ſe rendre maître en même-tems des revenus qui étoient affectés pour fournir à la ſubſiſtance & à la ſolde de ces garniſons.

Ce n'eſt pas que les chevaliers de Rhodes

ne fuſſent auſſi capables de ſe maintenir dans ces plaçes, & de défendre la frontiere, que l'avoient été les templiers. Mais il paroît par toute la conduite que tinrent dans cette grande affaire les ſouverains des Eſpagnes, que leur vue ſecrette étoit de profiter de la dépouille des templiers, au préjudice des hoſpitaliers, & de ne point ſouffrir ſur-tout que leurs grands biens paſſaſſent à un ordre qui avoit un chef & un grand-maître étranger, & qui prétendoit même ne relever que du ſaint ſiége. FOULQUES DE VILLARET.

Quoi qu'il en ſoit, après beaucoup de négociations & de conférences qui durerent près de cinq ans par l'intervention du pape Jean XXII, ſucceſſeur de Clément V, il ſe fit un traité entre frere Léonard de Tibertis, procureur-général de l'ordre, & Vital de Villeneuve, miniſtre du roi d'Arragon, par lequel les chevaliers de Rhodes, non-ſeulement ſe déſiſterent de leurs prétentions ſur les biens des templiers ſitués dans le royaume de Valence, dépendans du roi d'Arragon, mais ils remirent encore au pape toutes les commanderies particulieres de leur ordre, qui ſe trouvoient ſituées dans ce royaume, à l'exception de la ſeule commanderie qui étoit dans la ville de Valence, & le château appellé le Torrent, que l'ordre de S. Jean ſe réſerva. Toutes les autres commanderies, tant celles des hoſpitaliers que des templiers, & tous les biens de ces deux ordres ſitués dans le royaume de Va-

FOULQUES DE VILLARET.

lence, à la priere & ſur les inſtances du roi d'Arragon, furent enſuite donnés par le pape, à l'ordre & aux chevaliers de Calatrave, qui établirent leur chef-lieu à Monteze; & en échange, il fut dit par ce traité, que les chevaliers de Rhodes, à l'exception des dix-ſept fortereſſes que les templiers poſſédoient ſur la frontiere, & dont le roi s'étoit emparé, ſeroient mis en poſſeſſion des autres commanderies, & de tous les biens qui avoient appartenu aux templiers, tant dans l'Arragon que dans la Catalogne. Ce qui rendit les chevaliers de Rhodes ſi puiſſans dans ce royaume & dans la Catalogne, que le châtelain d'Empoſte ne ſuffiſant pas pour en avoir la direction, le grand-maître & le conſeil furent obligés de créer un grand-prieur pour cette principauté. Si on veut ſe ſouvenir de ce que nous avons dit au commencement de cet ouvrage, des droits & des juſtes prétentions que les hoſpitaliers & les templiers avoient ſur la couronne d'Arragon, en cas qu'elle vînt à vaquer par le défaut d'héritiers légitimes, on ne peut trop admirer l'habileté de frere Léonard de Tibertis, qui par ce traité, en réuniſſant les droits des deux ordres dans l'ordre ſeul de S. Jean, ſut encore y joindre des forces capables de les faire valoir, ſi l'occaſion s'en préſentoit.

Comme la diſpoſition que le pape vouloit faire des biens des templiers en faveur des hoſpitaliers, ne convenoit point aux vues ſecrettes de Denys, roi de Portugal, ce prince

ſe ſervit d'un prétexte honnête pour prévenir ce pontife. Il inſtitua un ordre militaire qu'il appella *l'ordre de Chriſt*, & y annexa les biens que les templiers poſſédoient dans ſes états. Après cet établiſſement, il envoya des ambaſſadeurs à Rome, pour demander au pape Jean XXII la confirmation de ce nouvel ordre de chevalerie : ce que le pape lui accorda. FOULQUES DE VILLARET.

Ferdinand IV, roi de Caſtille, ne prit point tant de précaution ; & quoique dans un concile tenu à Salamanque, les templiers du pays euſſent été déclarés innocens, ce prince ne ſe fit point de ſcrupule de s'emparer de leurs biens, & appliqua à ſon domaine des villes conſidérables qui leur avoient appartenu, & que le pape avoit données aux chevaliers de Rhodes. *Zurica, l. 5. pag. 101.*

La conduite que les rois de Caſtille, d'Arragon & de Portugal tinrent depuis à l'égard de tous ces nouveaux ordres militaires, la plûpart fondés des débris de celui des templiers, fit voir que les preſſentimens des papes Clément V & Jean XXII, n'avoient pas été ſans fondement. Car les ſucceſſeurs de ces princes trouverent enſuite moyen d'annexer à leurs perſonnes, ſous le titre d'adminiſtrateurs perpétuels, les quatre grandes-maîtriſes des ordres de S. Jacques, de Calatrave, d'Alcantara & de Chriſt ; ce qui leur produiſit des revenus immenſes. Pour dédommager en quelque maniere les religieux chevaliers de ces ordres d'Eſpagne, ils obtinrent en leur

FOULQUES DE VILLARET.

faveur de la cour de Rome, la permiſſion de ſe marier, & de ſubſtituer à l'habit regulier qu'ils devoient porter, une ſimple croix d'or avec des émaux, conformes à l'ancienne couleur de leurs habits religieux.

Edouard II, roi d'Angleterre, en uſa d'une maniere plus noble & plus déſintéreſſée à l'égard de l'ordre de S. Jean. Les templiers, outre une commanderie conſidérable qu'ils avoient dans Londres, poſſédoient encore des biens immenſes dans toutes les contrées de ce royaume; & le prieur de Londres avoit entrée dans le parlement, en qualité de premier baron d'Angleterre. Edouard ayant appris que le pape & le concile avoient ſubſtitué les chevaliers de Rhodes aux templiers, ordonna à ſes officiers par ſes lettres, dont l'original ſe conſerve encore aujourd'hui à la tour de Londres, de mettre en poſſeſſion de tous ces biens frere Albert de Château-Noir, ou Lallemand, grand-commandeur & chef de la commiſſion que le grand-maître & le conſeil avoient établie pour les recevoir, conjointement avec frere Léonard de Tibertis, prieur de Veniſe & procureur-général de l'ordre en cour de Rome. Ce prince, par d'autres lettres qui ſe conſervent au même endroit, ordonne à tous les vicomtes de preſſer l'exécution de ſes ordres, d'employer toute l'autorité de leur miniſtere pour protéger les procureurs de S. Jean, & pour leur faire remettre non-ſeulement les fonds de terre, mais encore les fruits & le bled qui

Walſing. in Edouard II. p. 99.

en ſeroient provenus : ce qui fait voir que ce prince n'y voulut prendre aucune part au préjudice des chevaliers de Rhodes. FOUQUES DE VILLARET.

A l'égard de l'Allemagne, les hiſtoriens de cette nation rapportent, que le pape Clément V ayant envoyé à l'archevêque de Mayence, la bulle qui proſcrivoit l'ordre des templiers, pour la publier, ce prélat convoqua tout ſon clergé pour faire cette publication plus ſolemnellement, & qu'on fut bien ſurpris de voir paroître dans cette aſſemblée le Waltgraff, ou comte ſauvage, un des premiers de cet ordre, accompagné de vingt autres templiers armés ſous leurs habits réguliers; & que l'archevêque, ſoit par eſprit de charité, ou par un ſentiment naturel de crainte, les reçut avec des manieres honnêtes. Ils ajoutent que le prélat invita même le comte de prendre ſéance dans l'aſſemblée; que le comte de ſon côté lui déclara qu'il n'étoit point venu pour faire violence à qui que ce fût; mais qu'ayant appris qu'il étoit chargé de publier une bulle du pape contre leur ordre, il requéroit qu'on eût à recevoir, lire & publier l'appel qu'ils faiſoient de cette ordonnance au futur concile, & au ſucceſſeur de Clément. L'archevêque, pour éluder ſa demande, répondit qu'il y aviſeroit; mais les templiers le preſſerent ſi vivement, que ce prélat ne jugeant pas à propos de refuſer des gens qu'il voyoit armés & en colere, fit lire publiquement leur appel. Il l'envoya enſuite au pape, qui lui demanda de le faire

Foulques de Villaret.

examiner dans un concile de ſa métropole. Ce ſynode fut aſſemblé, & après différentes formalités qui s'y obſerverent, les templiers de cette province furent déclarés innocens des crimes qu'on leur imputoit.

Murius in chron. l. 22. p. 211.

Cependant, comme tout ce grand ordre s'eſt éteint dans la ſuite, on n'eſt point inſtruit de ce que devinrent ſes biens en Allemagne. Il paroît ſeulement par des hiſtoriens de cette nation, que les chevaliers de Rhodes & les chevaliers Teutoniques les partagerent. Il eſt aſſez vraiſemblable que ces deux ordres militaires firent depuis entr'eux des échanges de quelques-unes de leurs anciennes commanderies, apparemment à titre de compenſation; car les Teutoniques ſont actuellement en poſſeſſion de la commanderie de Margat, que les Allemands appellent Mergentheim, & les François, Mariendal; quoiqu'il ſoit conſtant par l'hiſtoire, que les hoſpitaliers en étoient les fondateurs; qu'après la perte de l'ancienne Margat, ſituée dans la Paleſtine, des hoſpitaliers Allemands l'avoient fait conſtruire ſur le même modele, & qu'ils lui donnerent ce nom de Margat ou de Mergentheim, qui veut dire *Maiſon de Marie*, pour conſerver la mémoire d'une place, qui depuis la perte de Jéruſalem, étoit devenue le chef-lieu de tout l'ordre.

Serrarius, in chron. Mogunt. l. 3. p. 850.

Pantaleon, hiſt. Joan.

Fin du quatriéme Livre.

LIVRE CINQUIÉME.

FOULQUES DE VILLARET.

LA conquête de l'île de Rhodes, & la dépouille des grands biens des templiers, éleverent l'ordre militaire de S. Jean à un degré de grandeur comparable à celui de pluſieurs ſouverains de l'Europe. Parmi les différentes îles Sporades, celle de Rhodes tenoit le premier rang, ſoit par la fertilité de ſon terroir, ſoit par la ſûreté de ſes ports & de ſes rades, qui attiroient de tous côtés le commerce & l'abondance. D'ailleurs, depuis que les chevaliers s'en étoient rendus maîtres, il en ſortoit tour-à-tour des galeres & des vaiſſeaux bien armés, qui donnoient la chaſſe aux pirates; & les chevaliers qui commandoient ces eſcadres, s'enrichiſſoient des priſes qu'ils faiſoient continuellement ſur les infideles.

Mais ces différentes ſources de richeſſes ſi avantageuſes dans un état purement ſéculier, affoiblirent inſenſiblement un ordre religieux. Sa puiſſance temporelle pouſſée trop loin, cauſa depuis ſa foibleſſe; & les grands biens, ſur-tout des particuliers, introduiſirent parmi les plus jeunes chevaliers le luxe, la molleſſe & les plaiſirs.

Ces religieux militaires, au retour de leurs caravanes & de leurs courſes, conſumoient dans le jeu, & ſouvent dans la débauche, les biens qu'ils avoient acquis à la guerre, &

FOULQUES DE VILLARET.

qu'ils auroient dû par leur profeſſion remettre au commun tréſor de l'ordre. Envain d'anciens commandeurs élevés dans des mœurs auſteres, & dans une pratique exacte de leur regle, leur repréſentoient que par une ſemblable conduite, les templiers venoient de ſe perdre, à peine cette jeuneſſe effrénée & fiere de la réputation qu'elle acquéroit tous les jours dans les combats, daignoit faire attention à un exemple ſi terrible & ſi récent: ces jeunes gens indociles ſe flattoient qu'on devoit trouver dans leur valeur toutes les vertus de leur état; & ce qui étoit de plus déplorable, c'eſt que le grand-maître lui-même par ſon exemple, ſembloit autoriſer un ſi étrange changement dans les mœurs de ſon ordre.

Villaret ébloui de la gloire qu'il venoit d'acquérir par ſes conquêtes, ne put ſoutenir une fortune trop favorable; il ſe preſſa de jouir du fruit de ſes travaux; & toujours environné d'une troupe de flatteurs, il paſſoit ſes jours dans une indigne oiſiveté; ſa table étoit ſervie avec autant de délicateſſe (*a*) que de profuſion; il falloit au travers des périls de la mer, lui aller chercher des mets exquis & les vins les plus délicieux: & pour fournir à ſon luxe & à ſa dépenſe, il s'appliquoit les

(*a*) Deſciverat à priſtinâ virtute hoſpitalariorum equitum princeps Villaretus, captâque Rhodo, non ad proferendum Chriſti cultum in Syriam extulerat mentem, ſed in delicias abjecerat; præteritiſque inſoleſcens victoriis, intentuſque privatæ rei, publicas curas ſpernebat; quocirca equites, communicato inter ſe conſilio, eum opprimere ex inſidiis adorti ſunt. *Rainaldi, ad ann.* 1317. *n.* 35.

revenus des commanderies vacantes, ou, au préjudice des plus anciens chevaliers, il en faiſoit la récompenſe de ſes favoris & des miniſtres de ſes plaiſirs. A l'égard des autres chevaliers, il affectoit de ſe rendre d'un accès difficile; & s'il leur accordoit quelque audience, c'étoit toujours d'une maniere bruſque & hautaine. La voie des remontrances étoit fermée aux plus juſtes plaintes, & il ne ſortoit guère de chevaliers de ſon palais, qu'avec une indignation ſecrette. FOULQUES DE VILLARET.

Ce qui augmentoit le mécontentement du corps de la religion, c'eſt qu'il négligeoit d'en acquitter les dettes; & on ſe plaignoit même qu'il laiſſoit manquer la maiſon chef-d'ordre de ſa ſubſiſtance & de ſon néceſſaire. En vain les plus anciens commandeurs lui repréſenterent que leur ordre n'avoit jamais été plus riche, ni l'entretien des religieux plus négligé; l'impérieux grand-maître recevoit ces remontrances comme des injures: ſa conduite, ſes manieres, la forme qu'il vouloit introduire dans le gouvernement étoient d'un ſouverain abſolu; & il ſembloit qu'il ne diſtinguât pas les chevaliers des habitans de l'île & des autres ſujets de la religion. Mais il avoit en tête un grand corps de nobleſſe: pluſieurs même de ces chevaliers tirés des premieres maiſons de la chrétienté, & élevés dans les principes républicains, vouloient bien ſe ſoumettre à une autorité fondée ſur les loix; mais ils étoient incapables de ſouffrir un odieux deſpotiſme.

FOULQUES DE VILLARET.

La voie des remontrances particulieres n'ayant pas réuſſi auprès d'un chef ſi fier & ſi hautain, les chevaliers qui prétendoient en avoir reçu quelque injuſtice, eurent recours à une procédure réguliere. Le grand-maître à leur requête fut ſommé juridiquement de ſe trouver au conſeil, pour y rendre compte de ſon adminiſtration; il en rejetta la ſignification avec mépris. Les mécontens ne ſe rebuterent point: ils s'aſſemblerent ſecrettement pour délibérer ſur le parti qu'ils avoient à prendre: frere Maurice de Pagnac, ſous prétexte de délivrer l'ordre d'une domination tyrannique, s'étoit mis à leur tête. C'étoit un ancien commandeur, pieux, exact dans l'obſervation de ſa regle; mais d'un zele amer, & qui de ſa régularité ſe faiſoit une eſpece de droit de condamner tous les chevaliers qu'il ne croyoit pas auſſi dévots que lui. Ce commandeur, naturellement dur & inflexible, & qui d'ailleurs, dans la révolution qu'il méditoit, vraiſemblablement avoit ſes vues particulieres, repréſenta à ſes confreres, qu'après avoir eu recours inutilement à la voie des requêtes & à l'autorité des loix, ils alloient infailliblement tomber ſous une tyrannie déclarée, à moins que par une courageuſe réſolution, ils ne ſe déterminaſſent à arrêter eux-mêmes le grand-maître; que cette entrepriſe, toute hardie & toute extraordinaire qu'elle pouvoit paroître, ſi elle avoit un heureux ſuccès, ſeroit infailliblement approuvée par les

chevaliers, même les plus indifférens, & que s'ils étoient une fois maîtres de ſa perſonne, on le traduiroit devant le conſeil, où on lui feroit ſon procès. Ce projet, quoique rempli de violence, n'en fut que plus agréable à des gens aigris & paſſionnés; mais l'exécution n'étoit pas ſans de grandes difficultés. Les principaux commandeurs & les plus ſages, quoique mécontens du gouvernement, n'avoient point encore pris de parti dans ces différens; d'ailleurs, le grand-maître, outre ſa maiſon qui étoit nombreuſe, ne ſortoit jamais en public qu'environné de ſes créatures & de certains flatteurs, qui, ſans s'embarraſſer de ce qui eſt juſte ou injuſte, s'attachent aveuglément à l'auteur & à la ſource des graces. FOULQUES DE VILLARET.

Les mécontens, pour le ſurprendre dans un tems où il ſeroit moins accompagné, tâcherent de corrompre à prix d'argent un de ſes valets-de-chambre, & ils lui offrirent une groſſe ſomme pour leur faciliter de nuit l'entrée dans ſon appartement : mais le domeſtique fidele à ſon maître, l'avertit auſſitôt des propoſitions qu'on lui avoit faites; & pour faire valoir ſon zele & ſa fidélité, il exagéra le nombre des conjurés, & le péril où il étoit d'être arrêté. Le grand-maître craignant qu'il n'y eût pas de ſûreté pour lui dans la ville, en ſortit ſous prétexte d'une partie de chaſſe, & gagna en diligence le château de Lindo, dont il s'empara. Ce château eſt ſitué ſur une montagne au côté

FOULQUES DE VILLARET.

oriental de l'île, environ à ſept milles de la ville de Rhodes. Outre un bon port qui eſt au pied de ce château, ou trouve encore au ſeptentrion une grande baye, dont le fond eſt net, ferme & ſabloneux; & un peu plus loin, il y a un endroit appellé Triande, ou le canton des ſerpens, au deſſous duquel on trouve une fort bonne rade, où les vaiſſeaux ſont à l'abri des vents d'orient & de ſud-eſt. Villaret s'étant rendu maître de ce château, y fit entrer des troupes & des vivres, en même-tems que des galeres, par ſes ordres, étoient dans le port, toujours armées, & prêtes pour le recevoir, s'il étoit trop preſſé par ſes ennemis; & pour arrêter les procédures qu'on avoit commencées contre lui, il fit ſignifier au conſeil, qu'il appelloit au ſaint ſiége de tout ce qu'on pourroit ſtatuer en ſon abſence contre ſa perſonne & contre ſa dignité.

Mais ſa fuite, & ſur-tout la maniere dont, de ſa ſeule autorité, il s'étoit emparé d'une place forte & des galeres qui appartenoient à tout l'ordre; les troupes qu'il avoit jettées dans cette place; celles qu'il levoit actuellement dans l'île, & les proviſions de guerre qu'il amaſſoit de tous côtés; tout cela aigrit ſi fort les eſprits, que la plûpart des chevaliers les plus modérés, & qui ne s'étoient point encore déclarés, ſe joignirent aux mécontens. Ce fut comme une conſpiration générale contre ce grand-maître : tout le monde crioit au tyran; & malgré ſon appel au ſaint ſiége, la plûpart des chevaliers aſſem-

blés tumultuairement, le dépoſerent, élurent en ſa place Maurice de Pagnac; & par cette élection précipitée, on vit un ſchiſme funeſte s'élever dans cet ordre. FOULQUES DE VILLARET.

Les chevaliers les plus déſintéreſſés crurent en devoir avertir le pape Jean XXII, ſucceſſeur de Clément. On avoit déja prévenu ce pontife ſur le mauvais uſage que Villaret faiſoit des biens de l'ordre, & ſurtout au ſujet de la négligence qu'il apportoit à acquitter le principal & les intérêts de l'argent qu'il avoit emprunté pour l'entrepriſe de Rhodes.

Les commandeurs étoient d'autant plus intéreſſés dans cette négligence, que c'étoit à leurs dépens, & du fonds même des reſponſions qu'il avoit fallu augmenter conſidérablement, que l'on payoit ces intérêts. Le pape, avant que de rien ſtatuer ſur un événement auſſi ſurprenant, envoya ſur les lieux, en qualité de ſes commiſſaires, Bernard de Moreze, prieur de S. Caprais, & Boſolo, ſon chapelain, pour informer de la vérité de ce qui s'étoit paſſé dans cette émotion.

L'inſtruction de ſes commiſſaires portoit, que ſi tôt qu'ils ſeroient arrivés à Rhodes, ils ſuſpendiſſent le pouvoir des deux grands-maîtres, & qu'ils leur intimaſſent un ordre exprès du ſaint ſiége, de ſe rendre inceſſamment l'un & l'autre à la cour du pape; qu'ils ſignifiaſſent en même-tems à tous les chevaliers, qu'en attendant la déciſion de cette grande affaire, le pape, comme premier ſu-

FOULQUES DE VILLARET.

périeur de l'ordre, nommoit pour le gouverner, frere Gérard de Pins. C'étoit un ancien chevalier de la langue de Provence, de la même maiſon que le grand-maître Odon de Pins, eſtimé par ſa valeur & par ſa ſageſſe, & qui n'ayant point voulu ſe déclarer pour aucun parti, étoit également révéré de tous les deux. Le pape, par la même inſtruction, ordonnoit à ces commiſſaires de ſaiſir l'argent, les pierreries & tous les effets de Villaret, d'en dreſſer un procès-verbal & un inventaire exact & ſigné des principaux intéreſſés; qu'après cette formalité préalable, ils remiſſent le tout au tréſor de l'ordre, pour être uniquement employé à ſatisfaire les banquiers de Florence, & tous ceux qui avoient fourni l'argent néceſſaire pour la conquête de Rhodes.

Les deux commiſſaires étant arrivés dans cette île, s'acquitterent avec beaucoup d'exactitude des ordres dont ils étoient porteurs. Ils citerent les deux prétendans à la cour d'Avignon; & après avoir fait reconnoître le commandeur de Pins pour lieutenant-général de la grande-maîtriſe, ils lui firent part d'un ordre particulier qu'ils avoient du pape, & qui concernoit la grande commanderie de l'île de Chypre. Ce bénéfice, par l'étendue de ſon territoire, ſa juriſdiction & la richeſſe de ſes revenus, étoit moins une ſimple commanderie, qu'une principauté. Le château & le bourg de Coloſſe étoit le chef-lieu de cette ſeigneurie, qui comprenoit pluſieurs villages avec le château & le bourg

de Curias, appellé autrement Epiſcopia, & qui avoit ſervi autrefois de réſidence à d'anciens rois de cette île. Villaret, par reconnoiſſance des ſoins que frere Albert Lallemand de Château-Noir avoit pris pour le recouvrement des biens des templiers, l'avoit gratifié de cette riche commanderie, la dignité, après la grande-maîtriſe, la plus conſidérable que l'ordre eût dans tout l'orient. On s'étoit plaint au pape que le grand-maître, pour favoriſer le commandeur Lallemand, ne l'avoit taxé qu'à trente mille beſans d'or de reſponſion par an; quoique tous les commandeurs précédens en euſſent payé ſoixante mille, monnoie d'or évaluée à vingt-un ſols trois deniers par beſan : ce qui doit faire comprendre le revenu de cette riche commanderie. Le pape conſentoit que le lieutenant de Pins laiſsât le commandeur en poſſeſſion de cette dignité, à condition qu'il en payeroit au tréſor de l'ordre, la même redevance de ſoixante mille beſans. Mais s'il en faiſoit difficulté, il ordonnoit qu'à ſon refus on adjugeât cette commanderie à celui des plus anciens chevaliers qui ſe ſoumettroit de payer exactement la reſponſion ſur l'ancien pied. FOULQUES DE VILLARET.

Cependant les deux grands-maîtres, en exécution des ordres du pape, ſe mirent en chemin pour ſe rendre à Avignon. Villaret fut reçu dans tous les lieux où il paſſa, & ſurtout par Robert, roi de Sicile, comme un grand capitaine, & avec tout l'accueil que mé-

FOULQUES DE VILLARET.

ritoit ſa réputation : tout le monde s'intéreſſoit dans ſa diſgrace. Il ne fut pas moins bien traité à Rome : Pagnac, ſon rival & ſon concurrent, s'apperçut bien que le changement de théâtre & du lieu de la ſcène ne lui étoit pas favorable ; qu'on ne parloit à la cour du pape, que de la valeur & des conquêtes de Villaret, au lieu qu'il étoit regardé comme un rebelle & un chef de mécontens.

Le pape donna pluſieurs audiences à l'un & à l'autre, ſoit en particulier ou en plein conſiſtoire. Les plus célebres avocats de la cour d'Avignon furent chargés de cette grande affaire. Edouard Dupont, fameux juriſconſulte, parla en faveur de l'élection de Pagnac : il repréſenta que les chevaliers qui compoſoient ce qu'on appelloit à Rhodes le couvent, ayant, ſuivant le droit qu'ils en avoient, & ſur la perſuaſion où ils étoient de la vertu de Villaret, élevé ce chevalier à la dignité de grand-maître, ils s'étoient crus bien fondés, voyant qu'il abuſoit de ſon pouvoir, à reprendre une autorité que cet avocat ſoutint qu'on ne lui avoit remiſe qu'en dépôt, & que pour autant de tems qu'il en feroit un bon uſage. Il faiſoit ſur-tout valoir le pouvoir du conſeil qui avoit concouru dans ſa dépoſition, & qu'il faiſoit enviſager comme le corps repréſentatif de la religion & du chapitre général.

L'avocat de Villaret, après avoir parlé magnifiquement des exploits & des conquêtes de ſa partie, ſi glorieuſes & ſi utiles à l'ordre,

l'ordre, & même à toute la chrétienté, demandoit ſi ſa dépoſition étoit la récompenſe qu'il en devoit attendre, & ſi des mutins & des rebelles pouvoient jamais être autoriſés dans une aſſemblée tumultueuſe, & au milieu d'une ſédition, à dépoſer leur chef & leur ſupérieur, ſur-tout après qu'il avoit prévenu une ſi téméraire entrepriſe par un appel au ſaint ſiége. Pour répondre à ce que l'avocat de Pagnac avoit avancé au ſujet de l'autorité ſouveraine du conſeil, comme corps repréſentatif du chapitre général, il s'écrioit que la condition des grands-maîtres ſeroit bien malheureuſe, ſi chargés des ſoins pénibles du gouvernement, ils n'en avoient que la fatigue & les inquiétudes ; pendant que les membres du conſeil, comme d'autres éphores s'érigeoient en juges ſéveres & en cenſeurs de leur conduite : cependant qu'on n'ignoroit pas, ajoutoit ce juriſconſulte, que c'étoient les grands-maîtres eux-mêmes de qui les chevaliers tenoient les dignités qui donnoient entrée dans le conſeil ; il finit en demandant s'il ſeroit juſte que le ſort des chefs dépendît de leurs créatures, & qu'ils fuſſent obligés de trembler devant leur propre ouvrage. FOULQUES DE VILLARET.

Ces raiſons, dans un gouvernement républicain, avoient plus d'éclat que de ſolidité ; néanmoins le pape bleſſé du peu d'égard que le parti de Pagnac avoit eu pour l'appel de Villaret, penchoit ſecrettement de ſon côté. Les cardinaux & les courtiſans ſur-tout, auxquels rien n'échappe des diſpoſitions de leur

FOULQUES DE VILLARET.

maître, blâmoient hautement la précipitation avec laquelle on avoit dépoſé le grand-maître. Pagnac, au travers des diſcours qui ſe répandoient à ce ſujet, vit bien qu'il n'obtiendroit jamais la confirmation de ſon élection. La crainte de la voir caſſée par un jugement ſolemnel, & la triſte idée de retomber par-là ſous la puiſſance d'un ennemi puiſſant & irrité, le jetta dans une ſombre mélancolie ; il quitta la cour, & ſe retira à Montpellier, où il tomba malade ; & après y avoir langui quelques mois, il y trouva la fin de ſa vie & de ſon ambition.

Sa mort délivra le pape de l'embarras de prononcer juridiquement ſur une affaire ſi délicate. Ce pontife, pour conſerver toujours la ſubordination, commença par rétablir Villaret dans toutes les fonctions de ſa dignité ; mais comme il avoit remarqué beaucoup d'aigreur & d'animoſité dans les eſprits du parti contraire, avant que de lever la ſuſpenſion que ſes commiſſaires avoient ſignifiée au grand-maître, il étoit convenu ſecrettement avec lui, qu'après avoir repris le gouvernement de ſon ordre pendant un tems limité, il remettroit ſa démiſſion au ſaint ſiége, comme de lui-même, & qu'il ſeroit pourvu d'un grand-prieuré, dont il jouiroit avec une indépendance entiere de ſon ſucceſſeur, & même ſans être obligé de contribuer aux charges & aux reſponſions de l'ordre : ce qui, après différens changemens de prieurés, & bien des difficultés, fut enfin entiérement conſommé

vers l'an 1323. Villaret, après ſon abdication, ſe retira au château de Teiran, qui appartenoit alors à une de ſes ſœurs : il y mourut quatre ans après, c'eſt-à-dire, en 1327. Son corps fut enterré au grand S. Jean de Montpellier, dans un ſépulchre de marbre ; on liſoit autour une inſcription (*a*) qui apprenoit ſa qualité, mais ſans parler de ſon abdication. FOULQUES DE VILLARET.

Pendant que l'ordre étoit agité par des diviſions, Orcan, ou Urcham Gazi, fils & ſucceſſeur d'Ottoman, crut la conjoncture favorable pour chaſſer les chevaliers de l'île de Rhodes. Ce jeune prince, pendant la vie du ſultan ſon pere, avoit eu beaucoup de part à ſes conquêtes : c'étoit le plus habile de ſes généraux, & le plus sûr inſtrument de ſes victoires. La ſouveraine puiſſance où il parvint après la mort d'Ottoman, ne fit qu'élever encore ſon courage. L'eſprit toujours rempli de nouveaux projets de conquêtes, il paſſoit toutes les ſaiſons de l'année en campagne : dans ſon camp il vivoit avec ſes ſoldats en ſoldat, & comme s'ils euſſent été ſes freres ou ſes enfans ; & dans les plus grands périls, il leur témoignoit une confiance qui étoit également honorable au prince & à ſes troupes. Son habileté n'étoit pas inférieure à ſa valeur : peu de ſouverains l'ont égalé dans

(*a*) Anno Domini M. CCC XXVII. die ſcilicet 1 ſeptembris, obiit nobiliſſimus dominus frater Folquetus de Villareto, magiſter magni hoſpitalis ſacræ domûs ſanctæ Joannis Baptiſtæ Hyeroſolymitani, cujus anima requieſcat in pace. Amen. Dic pro me, *Pater noſter*, *Ave Maria*.

FOULQUES DE VILLARET.

l'art d'exciter des diviſions entre les princes ſes voiſins : il ne manquoit jamais de ſe déclarer pour le parti le plus foible contre le plus puiſſant, pour les accabler enſuite plus facilement tous les deux. Ce fut par cette politique, encore plus que par la valeur de ſes troupes, qu'il ſe rendit maître de la Myſie, de la Licaonie, de la Phrygie & de la Carie, dont il chaſſa la plûpart de ces petits princes qui avoient partagé avec Ottoman ſon pere, les états du dernier ſultan Selgeucide d'Iconium, leur maître & leur ſouverain.

La proximité de l'île de Rhodes, qui n'eſt ſéparée de la Carie que par un canal aſſez étroit, le détermina à en tenter la conquête. Il s'en croyoit ſi aſſuré, ſur les avis qu'il avoit reçus des diviſions qui regnoient dans l'ordre, qu'il réſolut d'y conduire lui-même une colonie de Mahométans, Turcs, Arabes ou Sarraſins : & on prétend qu'il choiſit pour cela la plûpart des familles que les chevaliers, par la conquête de Rhodes, avoient chaſſées de cette île, & qui, ſous les auſpices du ſultan, ſe flattoient d'y rentrer & de s'y rétablir. Orcan laiſſa les vieillards, les femmes & les enfans dans la petite île d'Epiſcopia, dont il s'étoit rendu maître en paſſant : il tourna enſuite la proue de ſes vaiſſeaux du côté de Rhodes. On rapporte qu'il n'avoit pas moins de quatre-vingts flûtes, brigantins, ou vaiſſeaux plats de différentes grandeurs, la plûpart chargés de troupes de débarquement, dont il prétendoit ſe ſer-

1321. *Villani*, p. 118.

vir pour former le ſiége de la ville de Rhodes. FOULQUES DE VILLARET.

Gérard de Pins, dont nous venons de parler, & que le pape avoit établi lieutenant-général de tout l'ordre, averti des deſſeins du prince infidele, & qu'un ſi grand armement regardoit Rhodes, ne jugea pas à propos d'attendre les ennemis dans l'île. Malheureuſement la plûpart des galeres & des vaiſſeaux de la religion étoient en courſe : il ne reſtoit que quatre galeres dans le port, avec quelques frégates, des flûtes & des vaiſſeaux marchands, auxquels ſe joignirent ſix galeres Genoiſes, qui ſe rencontrerent dans le port de Rhodes, à leur retour des côtes de la Cilicie & de la petite Arménie, où ils trafiquoient. Tout ce qu'il y avoit dans l'île de chevaliers, de ſoldats, & même d'habitans capables de porter les armes, s'embarquerent ſur cette petite flotte. Le commandeur de Pins monta la capitane ; & comme il étoit grand homme de mer, à la faveur du vent dont il ſut profiter, il attaqua courageuſement les Turcs. Ces infideles étoient ſupérieurs en nombre de vaiſſeaux : ils avoient le même avantage par les troupes de débarquement, dont leur flotte étoit chargée ; mais c'étoient tous ſoldats peu faits aux guerres de mer. Les chevaliers au contraire, accoutumés à ce genre de combats, manœuvrerent avec tant d'habileté, qu'ils leur coulerent à fond une partie de leurs frégates & de leurs vaiſſeaux plats, en prirent pluſieurs, & firent un

FOULQUES DE VILLARET.

grand nombre de prisonniers. Orcan ne fut vaincu que pour s'être cru invincible par le nombre & la valeur de ses troupes : mais il n'en avoit fait expérience que sur la terre, & il trouva en mer des ennemis dont la capacité & l'adresse furent supérieures à toutes ses forces. Le général de l'ordre, après avoir dissipé cette flotte, fit une descente dans l'île d'Episcopia, où nous venons de dire qu'Orcan avoit débarqué un grand nombre de familles Turques, qu'il destinoit pour peupler l'île de Rhodes. Le général chrétien, pour couper la racine de cette guerre, & ôter à ces infideles, anciens habitans de Rhodes, l'espérance de s'y rétablir, fit passer au fil de l'épée tous ceux qu'il trouva en défense; & par son ordre, on vendit pour esclaves les vieillards, les femmes & les enfans.

Comme la grande-maîtrise étoit vacante par l'abdication de Villaret, le pape convoqua à Avignon & dans son palais, les prieurs & les chevaliers qui se trouverent à sa cour ou dans les provinces voisines d'Avignon. Après qu'ils furent arrivés, il les exhorta à la concorde, & à sacrifier leurs ressentimens particuliers au bien général de la religion. Tous ces chevaliers s'enfermerent ensuite dans une espece de conclave, pour procéder à l'élection d'un nouveau grand-maître; & après l'invocation du Saint-Esprit & une mûre délibération, le choix de l'assemblée tomba sur frere HELION DE VILLENEUVE, que le pape favorisoit ouvertement, & dont la recomman-

HELION DE VILLENEUVE.

1323.

dation, peu différente d'un ordre, influa beaucoup dans cette élection, qu'il confirma depuis par une bulle authentique en date de l'an 1323 : d'autres prétendent que cette confirmation fut une pure nomination, émanée de la seule autorité du pape. HELION DE VILLENEUVE.

Le nouveau grand-maître n'en fut pas ingrat; & pour en marquer sa reconnoissance à ce pontife, il lui vendit des maisons que l'ordre possédoit dans la ville de Cahors, & de grandes terres situées aux environs, dont le pape, originaire de cette ville, fit l'acquisition en faveur de sa famille, qu'il vouloit tirer de l'obscurité où elle se trouvoit ensevelie. Son pere appellé Arnaud d'Ossa ou d'Euse, n'étoit qu'un pauvre savetier. Le mérite de son fils & sa capacité extraordinaire dans le droit civil & canon, le fit parvenir à la dignité de cardinal. Cette dignité ne lui fit point oublier la bassesse de sa naissance : il vivoit avec les autres cardinaux comme avec ses maîtres : sobre, frugal, modeste, ce n'étoit presque qu'à son habillement qu'on s'appercevoit d'une dignité qui paroissoit lui être tout-à-fait indifférente : tel étoit ce cardinal. A la mort de Clément V, les cardinaux furent deux ans sans pouvoir convenir du sujet qu'ils éliroient pour pape. Ils s'étoient d'abord assemblés à Carpentras; mais les cardinaux d'Aquitaine ennuyés de la longueur du conclave, y firent mettre le feu par leurs domestiques, & se dispersèrent; & depuis ils n'avoient pu se rassembler. Philippe, comte de

HELION DE VILLENEUVE.

Poitiers, frere de Louis le Hutin, roi de France, en ayant attiré à Lyon par adreſſe, & ſous différens prétextes, juſqu'à vingt-trois, il les engagea à s'enfermer dans un conclave. Mais comme les factions étoient toujours également vives, & qu'ils ne pouvoient s'accorder, ils convinrent enfin, ſi on en croit Villani & S. Antonin, de s'en remettre par voie de compromis, à la nomination ſeule que le cardinal d'Oſſa feroit d'un pape; perſuadés qu'un homme ſi déſintéreſſé, & qui, au milieu de toutes les cabales s'étoit toujours montré neutre, ne pourroit faire qu'un bon choix. Mais les prétendans & les chefs de parti furent bien étonnés lorſque ce cardinal, en vertu du pouvoir qu'on lui avoit déféré d'élire le pape, ſe nomma lui-même, & que d'une voix claire, forte & intelligible, il prononça ces mots: C'eſt moi qui ſuis le pape: *Ego ſum papa.* Cependant comme le compromis étoit revêtu de toutes les formalités requiſes, il fallut le reconnoître, & il prit à la cérémonie de ſon couronnement le nom de Jean XXII. C'eſt ainſi que les hiſtoriens que je viens de citer, rapportent cet événement, quoique l'empereur Louis de Baviere, ſon ennemi, & les partiſans de ce prince dans les écrits qu'ils publierent depuis avec tant d'aigreur contre ce pontife, ne lui ayent jamais reproché ce tour d'une ambition ſi rafinée.

Le grand-maître étoit trop attaché à ce pontife, pour quitter ſi-tôt ſa cour. Il y reſta, ou aux environs, près de quatre ans. Pendant

ce tems-là, pour remédier aux abus qui s'étoient introduits dans l'ordre, il convoqua un chapitre général à Montpellier. Il faut convenir que les diſſipations & les dépenſes du grand-maître de Villaret, avoient fait moins de tort à l'ordre que le relâchement de la diſcipline réguliere. Depuis l'union des grands biens des templiers à l'ordre de S. Jean, la plûpart des chevaliers ſe trouvoient revêtus de commanderies. Ces nouveaux commandeurs, & ſur-tout ceux qui demeuroient en Europe, attachés à découvrir les anciens biens des templiers, ou à les faire valoir, à la faveur des diviſions qui regnoient alors dans cet ordre, ſe diſpenſoient de réſider à Rhodes, & même de l'obéiſſance qu'ils devoient au grand-maître & au conſeil. La plûpart s'attachoient ou à la cour du pape, ou à celle de leurs ſouverains particuliers; & ces mauvais religieux recherchoient la protection des princes ſéculiers, pour s'en faire un ſecours & une protection contre les ordres de leurs ſupérieurs légitimes, & pour ſe diſpenſer ſur-tout de réſider à Rhodes, & dans la maiſon chef-d'ordre, qui leur paroiſſoit un véritable exil. HELION DE VILLENEUVE.

Le chapitre qui voyoit avec douleur qu'un ordre militaire fondé & établi dans la terre ſainte & dans l'orient, ſe trouvoit diſperſé & comme enſeveli dans les différentes commanderies de l'Europe, pour en tirer les chevaliers, & les rappeller à leur maiſon principale, déclara incapables de toutes les digni-

HELION DE VILLENEUVE.

tés de l'ordre, ceux qui n'y auroient pas un certain nombre d'années de réſidence actuelle : il falloit même que pendant cette réſidence, ils euſſent ſervi dans les guerres & ſur les vaiſſeaux de la religion. A l'égard des grands-croix & des chevaliers qui étoient revêtus des principales dignités de l'ordre, le chapitre nomma huit baillis conventuels, qui en cette qualité devoient entrer dans le conſeil, & dont le grand-maître étoit le chef & le préſident né. Cependant il n'y avoit qu'une voix de plus que chaque conſeiller ou pillier, comme on les appelle encore aujourd'hui. Par cette nomination ces baillis étoient obligés de réſider à Rhodes.

On prétend que ce fut dans ce même chapitre qu'on diviſa le corps de l'ordre en différentes langues ou nations, & qu'on attacha à chaque langue des dignités particulieres & les commanderies de chaque nation : ces commanderies furent encore partagées entre les prieurés d'où elles dépendoient. Il fut auſſi arrêté, que les grands-maîtres auroient tous les dix ans dans chaque prieuré, la nomination de deux commanderies vacantes, par préférence au corps de chaque langue qui commençoit à s'établir, & que chaque prieur, après que la langue ſeroit remplie, pourroit nommer une fois en cinq ans, à une commanderie vacante dans ſon prieuré ; pourvu qu'il y eût fait les amélioriſſemens néceſſaires, & qu'il ne dût rien au commun tréſor de ſes reſponſions particulieres, comme on le verra

dans le traité du gouvernement de cet ordre, qu'on trouvera dans le dernier tome de cet ouvrage. HELION DE VILLENEUVE.

Le grand-maître, après la conclusion de ce chapitre, se disposoit à partir pour Rhodes, & il étoit déja arrivé à Marseille, où il devoit s'embarquer, lorsqu'il y fut retenu par une longue & dangereuse maladie, qui dura près de deux ans, ainsi que nous l'apprenons par une lettre du pape de l'an 16 de son pontificat. Enfin ce grand-maître, ayant recouvré ses forces, s'embarqua avec un grand nombre de chevaliers, & arriva heureusement à Rhodes vers l'an 1332. 1332.

Cette île, par les divisions qui s'y étoient élevées, & par le long séjour que les grands-maîtres avoient fait en France, étoit bien déchue de sa puissance & de sa force. La plûpart des commandeurs, sous différens prétextes, s'étoient retirés dans leurs pays & dans leurs commanderies. Le défaut de solde faisoit que la garnison de la ville étoit fort diminuée, & on trouvoit des breches en différens endroits des murailles. Le grand-maître ne fut pas plutôt débarqué, qu'il fit lui-même une visite exacte de tous les dehors de la place; il fit réparer les endroits qui en avoient besoin, & la ville & l'île entiere lui fut redevable d'un bastion ou boulevard qu'il fit construire à ses dépens à la tête d'un fauxbourg. A cette précaution, Villeneuve ajouta celle d'une garnison nombreuse, qu'il entretint toujours de ses propres deniers, outre un grand nombre

HELION DE VILLENEUVE.

de chevaliers que ſa préſence, & encore plus ſes bienfaits attirerent à Rhodes.

Il tint la même conduite à l'égard des îles & des autres places qui dépendoient de Rhodes. Des commiſſaires habiles en firent la viſite par ſon ordre, & firent fortifier les endroits qui pouvoient être inſultés; & le grand-maître envoya dans toutes ces îles pour y commander, des chevaliers pleins de valeur & d'expérience, qui par des ſignaux, ou par de légeres barques, faiſoient paſſer au grand-maître des avis de tout ce qui paroiſſoit dans ces mers. La marine de l'ordre, ſous un chef ſi vigilant, reprit ſon ancienne réputation : outre les eſcadres de la religion, les principaux commandeurs & les plus riches armerent des galeres à leurs dépens. Les corſaires n'oſerent plus paroître ; l'île de Chypre & la petite Arménie, dont les côtes étoient ſouvent infeſtées par ces pirates, s'en virent délivrées à la faveur du pavillon de S. Jean.

Si les états chrétiens voiſins des chevaliers tiroient tant d'avantages de leur proximité, les habitans de Rhodes, & ſur-tout les pauvres, reſſentirent les premiers effets de l'attention du grand-maître. Sous un ſi ſage gouvernement, on ne vit plus de malheureux dans toutes les îles de la religion : une ſubſiſtance néceſſaire ne manquoit point à ceux qui manquoient de bien. Les malades étoient reçus dans un grand & magnifique hôpital, où tous les ſecours, ſoit pour les beſoins du corps, ſoit pour ceux de l'ame, leur étoient

fournis abondamment. De Villeneuve, par ſon exemple, avoit ranimé le zele de ſes religieux, & on peut dire que tant qu'il vécut, il remplit parfaitement le titre & les fonctions de *gardien des pauvres*, attachés depuis la fondation de l'ordre à la dignité de grand-maître. HELION DE VILLENEUVE.

Ce fut par ce même eſprit de charité, & par des vues de prudence, qu'il défendit à tous les chevaliers, ſous peine de privation de l'habit, de s'attacher à combattre un ſerpent ou un crocodile, eſpece d'animal amphibie, qui vit & qui ſe nourrit dans les marais & au bord des grandes rivieres. Ce crocodile étoit d'une énorme grandeur, cauſoit beaucoup de déſordre dans l'île, & il avoit même dévoré quelques habitans. Pour l'intelligence d'un événement ſi extraordinaire, & que quelques auteurs ont traité de fabuleux, nous rapporterons ſimplement ce qu'on en trouve dans l'hiſtoire, & nous laiſſerons au lecteur à juger de la vérité d'un fait ſi étonnant, ſelon ſes lumieres, & le degré de probabilité qu'il trouvera dans notre narration.

La retraite de ce furieux animal dont nous parlons, étoit dans une caverne ſituée au bord d'un marais au pied du mont S. Etienne, à deux milles de Rhodes. Il en ſortoit ſouvent pour chercher ſa proie. Il mangeoit des moutons, des vaches, & quelquefois des chevaux quand ils approchoient de l'eau & du bord du marais : on ſe plaignoit même qu'il avoit dévoré de jeunes pâtres qui gardoient leurs troupeaux. Pluſieurs chevaliers des plus bra-

HELION DE VILLENEUVE.

ves du couvent, en différens tems & à l'insu les uns des autres, sortirent séparément de la ville pour tâcher de le tuer ; mais on n'en vit revenir aucun. Comme l'usage des armes à feu n'étoit point encore inventé, & que la peau de cette espece de monstre étoit couverte d'écailles à l'épreuve des fleches & des dards les plus acérés, les armes, pour ainsi dire, n'étoient pas égales, & le serpent les avoit bientôt terrassés. Ce fut le motif qui obligea le grand-maître à défendre aux chevaliers de tenter davantage une entreprise qui paroissoit au-dessus des forces humaines.

Tous obéirent, à l'exception d'un seul chevalier de la langue de Provence, appellé *Dieu-donné de Gozon*, qui, au préjudice de cette défense, & sans être épouvanté du sort de ses confreres, forma secrettement le dessein de combattre cette bête carnaciere, bien résolu d'y périr ou d'en délivrer l'île de Rhodes. On attribua cette résolution au courage déterminé de ce chevalier. D'autres prétendent qu'il y fut encore engagé par des railleries piquantes qu'on fit de son courage dans Rhodes, & sur ce qu'étant sorti plusieurs fois de la ville pour combattre le serpent, il s'étoit contenté de le reconnoître de loin, & que dans ce péril il avoit fait plus d'usage de sa prudence que de sa valeur.

Quoi qu'il en soit des motifs qui déterminerent ce chevalier à tenter cette aventure, pour commencer à mettre son projet en exécution, il passa en France, & se retira dans

HELION DE VILLENEUVE.

le château de Gozon, qui ſubſiſte encore aujourd'hui dans la province de Languedoc. Ayant reconnu que le ſerpent qu'il vouloit attaquer, n'avoit point d'écailles ſous le ventre, il forma ſur cette obſervation le plan de ſon entrepriſe.

Il fit faire en bois ou en carton une figure de cette bête énorme, ſur l'idée qu'il en avoit conſervée, & il tâcha ſur-tout qu'on en imitât la couleur. Il dreſſa enſuite deux jeunes dogues à accourir à ſes cris, & à ſe jetter ſous le ventre de cette affreuſe bête, pendant que, monté à cheval, couvert de ſes armes, & la lance à la main, il feignoit de ſon côté de lui porter des coups en différens endroits. Ce chevalier employa pluſieurs mois à faire tous les jours cet exercice; & il ne vit pas plutôt ſes dogues dreſſés à ce genre de combat, qu'il retourna à Rhodes. A peine fut-il arrivé dans l'île, que ſans communiquer ſon deſſein à qui que ce ſoit, il fit porter ſecrettement ſes armes proche d'une égliſe ſituée au haut de la montagne de S. Etienne, où il ſe rendit accompagné ſeulement de deux domeſtiques qu'il avoit amenés de France. Il entra dans l'égliſe, & après s'être recommandé à Dieu, il prit ſes armes, monta à cheval, & ordonna à ſes deux domeſtiques, s'il périſſoit dans ce combat, de s'en retourner en France; mais de ſe rendre auprès de lui, s'ils appercevoient qu'il eût tué le ſerpent, ou qu'il en eût été bleſſé. Il deſcendit enſuite de la montagne avec ſes deux chiens,

HELION DE VILLENEUVE.

& marcha droit au marais & au repaire du ſerpent, qui au bruit qu'il faiſoit, accourut la gueule ouverte & les yeux étincelans pour le dévorer. Gozon lui porta un coup de lance, que l'épaiſſeur & la dureté des écailles rendit inutile. Il ſe préparoit à redoubler ſes coups; mais ſon cheval épouvanté des ſifflemens & de l'odeur du ſerpent, refuſe d'avancer, recule, ſe jette à côté; & il auroit été cauſe de la perte de ſon maître, ſi Gozon, ſans s'étonner, ne ſe fût jetté à bas. Mettant auſſi-tôt l'épée à la main, accompagné de ces deux fideles dogues, il joint cette horrible bête, & lui porte pluſieurs coups en différens endroits, mais que la dureté des écailles l'empêcha d'entamer. Le furieux animal, d'un coup de queue, le jetta même à terre; & il en auroit été infailliblement dévoré, ſi les deux chiens, ſuivant qu'ils avoient été dreſſés, ne ſe fuſſent attachés au ventre du ſerpent qu'ils déchiroient par de cruelles morſures, ſans que malgré tous ſes efforts, il pût leur faire lâcher priſe.

Le chevalier, à la faveur de ce ſecours, ſe releve, & ſe joignant à ſes deux dogues, enfonce ſon épée juſqu'aux gardes, dans un endroit qui n'étoit point défendu par des écailles: il y fit une large plaie dont il ſortit des flots de ſang. Le monſtre bleſſé à mort, tombe ſur le chevalier qu'il abat une ſeconde fois; & il l'auroit étouffé par le poids & la maſſe énorme de ſon corps, ſi les deux domeſtiques, ſpectateurs de ce combat,

voyant le ſerpent mort, n'étoient accourus au ſecours de leur maître. Ils le trouverent évanoui, & le crurent mort. Après l'avoir retiré de deſſous le ſerpent avec beaucoup de peine, pour lui donner lieu de reſpirer s'il étoit encore en vie, ils lui ôterent ſon caſque; & après qu'on lui eut jetté de l'eau ſur le viſage, il ouvrit enfin les yeux. Le premier ſpectacle & le plus agréable qui ſe pouvoit préſenter à ſa vue, fut celui de voir ſon ennemi mort, & d'avoir réuſſi dans une entrepriſe ſi difficile, où pluſieurs de ſes confreres avoient ſuccombé. HELION DE VILLENEUVE.

On n'eut pas plutôt appris dans la ville ſa victoire & la mort du ſerpent, qu'une foule d'habitans ſortirent au-devant de lui. Les chevaliers le conduiſirent en triomphe au palais du grand-maître; mais au milieu de ces acclamations, le vainqueur fut bien ſurpris, quand de Villeneuve jettant ſur lui des regards pleins d'indignation, lui demanda s'il ignoroit les défenſes qu'il avoit faites d'attaquer cette dangereuſe bête, & s'il croyoit les avoir violées impunément. Auſſi-tôt ce ſévere obſervateur de la diſcipline, ſans vouloir l'entendre, ni ſe laiſſer fléchir par les prieres des chevaliers, l'envoya ſur-le champ en priſon. Il convoqua enſuite le conſeil, où il repréſenta que l'ordre ne pouvoit ſe diſpenſer de punir rigoureuſement une déſobéiſſance plus préjudiciable à la diſcipline, que la vie même de pluſieurs ſerpens ne l'auroit été aux beſtiaux & aux habitans de ce

HELION DE VILLENEUVE.

canton; & comme un autre Manlius, il opina hautement à rendre cette victoire funeſte au vainqueur. Le conſeil obtint qu'il ſe contentât de le priver de l'habit de l'ordre; Gozon eut la douleur de s'en voir dépouillé, & il ſe paſſa peu d'intervalle entre ſa victoire & ce genre de ſupplice, qu'il trouva plus rigoureux que la mort même.

Mais le grand-maître, après que par ce châtiment il eut ſatisfait à la manutention de la diſcipline, revint à ſon caractere naturellement doux & plein de bonté: il voulut bien être appaiſé; & il fit en ſorte qu'on le priât d'accorder une grace qu'il auroit ſollicitée lui-même, s'il n'eût pas été à la tête de l'ordre. Aux preſſantes inſtances que lui en firent les principaux commandeurs, il lui rendit l'habit & ſes bonnes graces, & il le combla de ſes bienfaits. Mais ils n'égalerent jamais les louanges ſinceres du peuple, qui diſpoſe ſouverainement de la gloire; pendant que les princes, quelque puiſſans qu'ils ſoient, ne peuvent diſpoſer que des honneurs & des dignités de l'état.

On attacha la tête de ce ſerpent, ou de ce crocodile, ſur une des portes de la ville, comme un monument de la victoire de Gozon. M. Thevenot, dans la relation de ſes voyages, rapporte qu'elle y étoit encore de ſon tems, ou du moins ſon effigie, qu'il l'y avoit vue; qu'elle étoit beaucoup plus groſſe & plus large que celle d'un cheval, la gueule fendue juſqu'aux oreilles, de groſſes dents, les yeux

gros, le trou des narines rond & la peau tirant sur le gris blanc, peut-être à cause de la poussiere, qui, par la suite des tems, s'y étoit attachée. HELION DE VILLENEUVE.

On sera moins surpris d'un événement si extraordinaire, si on fait réflexion que l'île de Rhodes fut anciennement appellée *Opieuse*, du mot grec ὄφις, qui signifie serpent, à cause de la multitude de ces reptiles, qui infestoient tout le pays. Hyginus, historien Grec, sur le témoignage de Polyzelus Rhodien, rapporte qu'un certain Thessalien, fils de Triopas ou de Lapithas, selon Diodore de Sicile, ayant été jetté par la tempête sur les côtes de Rhodes, extermina heureusement ces animaux nuisibles; que Phorbas entr'autres, en tua un d'une grandeur prodigieuse, qui dévoroit les habitans. Le savant Bochart prétend que les Phéniciens donnerent à cette île le nom de *Gesirath-Rod*, c'est-à-dire, l'île des serpens: *Gesirath*, selon cet auteur, étant un terme commun aux Phéniciens, aux Syriens, aux Arabes & aux Chaldéens, qui signifie une île, & *Rod* en langage Phénicien, un serpent; si bien qu'en joignant ces deux mots, on en forma celui de Gesirath-Rod; d'où les Grecs firent depuis celui de *Rhodes*, que cette île a conservé jusqu'aujourd'hui. Mais sans nous arrêter à une antiquité si reculée, peut-être que ceux qui ont critiqué cet endroit de l'histoire moderne de l'île de Rhodes, n'ont point fait attention à un pareil événement qui arriva en Afrique pendant

HELION DE VILLENEUVE.

qu'Attilius Regulus y commandoit l'armée Romaine, & faiſoit la guerre contre les Carthaginois; & je n'ai pas cru m'éloigner de mon ſujet, en rapportant exactement ce que les hiſtoriens de cette nation nous ont appris d'un ſerpent encore plus grand & plus terrible que celui que le chevalier de Gozon avoit tué.

L'armée Romaine, diſent ces écrivains, étoit campée en Afrique, proche du fleuve Bragada. Les ſoldats ayant voulu aller à l'eau, ſe virent attaqués & dévorés par un ſerpent qui les empêchoit d'en approcher. Il en engloutit pluſieurs avec ſa gueule effroyable; d'autres furent tués des coups de ſa queue, & pluſieurs moururent de la ſeule infection de ſon haleine. Enfin il donna tant de peine à Régulus, que ce général fut réduit à employer les légions contre ce monſtre, & pour décider lequel demeureroit maître de la riviere. Mais comme ce ſerpent, à cauſe de la dureté de ſes écailles, étoit impénétrable à tous les traits des ſoldats, on eut recours aux machines de la guerre; on l'aſſiégea comme on auroit fait une fortereſſe: on lançoit de loin contre lui des pierres & des cailloux: enfin après bien des peines, une pierre d'une groſſeur extraordinaire, qui partoit de la plus forte machine, l'atteignit heureuſement, lui caſſa l'épine du dos & tua ce monſtre redoutable.

Regulus, tout grand capitaine qu'il étoit, continuent ces hiſtoriens, ne dédaigna pas d'envoyer à Rome la peau de cet animal

énorme, qui avoit cent pieds de longueur : on la ſuſpendit dans un temple, comme un monument de ſa victoire, & elle y demeura juſqu'à la guerre de Numance. C'eſt ainſi que s'en expliquent Florus, Valere-Maxime, Oroſe, Olugelle & Zonaras. HELION DE VILLENEUVE.

Je ne prétends pas qu'il n'y ait rien d'exagéré dans la longueur du ſerpent d'Afrique, ni ſoutenir tout ce qu'on a rapporté de la grandeur monſtrueuſe du crocodile de Rhodes : mais ce qui paroît certain par les hiſtoriens du tems, par la tradition, & même par des inſcriptions & des monumens authentiques, c'eſt que Gozon tua un animal redoutable, & que par cette action il acquit une grande réputation, ſur-tout auprès du peuple de Rhodes, qui le regardoit comme ſon libérateur.

Le grand-maître, pour le dédommager en quelque maniere de la mortification qu'il lui avoit donnée, lui conféra de riches commanderies : il l'approcha même depuis de ſa perſonne, & lui ayant trouvé une prudence égale à ſon courage, il le fit ſon lieutenant-général dans le gouvernement de l'île, perſuadé qu'un chevalier ſi brave & ſi courageux, & qui avoit expoſé ſi généreuſement ſa vie pour le ſalut des habitans de l'île, ſauroit en cas de guerre ou de ſurpriſe, les défendre mieux qu'un autre contre toutes les entrepriſes des infideles.

Ces barbares inſtruits des forces & de la vigilance du grand-maître, & rebutés du mauvais ſuccès de leurs armes, ſuſpendirent leurs courſes & leurs pillages ordinaires. Rhodes &

HELION DE VILLENEUVE.

les autres îles de la religion jouirent pendant pluſieurs années d'une profonde paix. Cette ſécurité devint à la fin préjudiciable à la religion : on arma moins de vaiſſeaux, la marine fut négligée, la plûpart des chevaliers ne trouvant point d'occupation pour leurs armes, retournerent dans leur patrie; & pluſieurs commandeurs, ceux ſur-tout des royaumes du nord, ſous prétexte de ce calme apparent, ſe diſpenſerent de payer leurs reſponſions. Cette déſobéiſſance avoit ſa ſource dans la dépenſe que faiſoient ces commandeurs dans leurs provinces. La plûpart conſervoient peu de relation avec la maiſon chef-d'ordre : il ſembloit qu'ils ſe regardoient comme les propriétaires de leurs commanderies; & au lieu des novices & des ſimples chevaliers que chaque commandeur étoit obligé d'entretenir dans ſa maiſon & d'élever dans l'eſprit de l'ordre, on n'y voyoit qu'une foule inutile de valets & des équipages de chaſſe. Les parens même de la plûpart de ces commandeurs conſommoient ſouvent le pain des pauvres, & des biens deſtinés à la défenſe des états chrétiens.

Les peuples accoutumés à voir vivre leurs prédéceſſeurs en véritables religieux, ſe ſcandaliſerent bientôt de cette vie toute mondaine : des gens de bien en porterent des plaintes au pape Benoît XII, qui venoit de ſuccéder à Jean XXII. On lui repréſenta que ces hoſpitaliers en héritant des biens immenſes des templiers, s'étoient, comme eux, laiſſés in-

HELION DE VILLENEUVE.

ſecter du luxe & du poiſon, toujours dangereux, que cauſent de grandes richeſſes; que tant que les templiers avoient ſubſiſté, l'émulation entre ces deux ordres militaires, les avoit engagés à l'envi les uns des autres, dans des armemens & des entrepriſes toujours utiles à la chrétienté; mais que depuis l'extinction de cet ordre, les commandeurs hoſpitaliers, occupés de leurs plaiſirs, ſembloient fuir le péril, & négligeoient la conduite & la défenſe des pélerins que la dévotion conduiſoit à la terre ſainte. Des ennemis ſecrets des hoſpitaliers, ou pour mieux dire, des courtiſans toujours avides du bien d'autrui, & toujours attentifs à s'enrichir, propoſoient au pape de retirer des mains des hoſpitaliers les biens des templiers : d'autres moins intéreſſés étoient d'avis qu'on les employât à la fondation d'un nouvel ordre militaire. Le pape, ſans s'arrêter à ces différens projets, pour ranimer le courage des hoſpitaliers, fit deſſein de les faire entrer dans une ligue qu'il méditoit de former contre les Turcs, qui devenoient tous les jours plus redoutables; mais la mort, dont il fut peu après prévenu, en empêcha l'exécution.

Des corſaires d'Afrique ayant en ce tems-là fait des deſcentes le long des côtes des îles de Chypre & de Candie, & ravagé celles de l'Archipel qui étoient moins en défenſe, donnerent lieu à de nouvelles plaintes contre les hoſpitaliers. On repréſenta à Clément VI, ſucceſſeur de Benoît XII, que les chrétiens

HELION DE VILLENEUVE.

du levant étoient abandonnés en proie aux infideles, pendant que la plûpart des chevaliers retirés en occident, dans leurs commanderies, ou à la cour des princes chrétiens, n'étoient occupés que de leurs plaiſirs ou du ſoin d'amaſſer de grandes richeſſes, & que le grand-maître & les chevaliers qui étoient reſtés auprès de lui dans l'île de Rhodes, à l'abri des inſultes des barbares par les fortifications de la place, vivoient dans une entiere indifférence de ce qui ſe paſſoit à la mer. Ce qui donnoit du poids aux plaintes & aux murmures du public, c'eſt que des chapelains, religieux de l'ordre, & quelques freres-ſervans firent paſſer à la cour d'Avignon des mémoires ſecrets contre le grand-maître & contre les chevaliers, dans leſquels ils ſe plaignoient qu'au milieu du luxe & de la moleſſe où ils vivoient, ils n'avoient point de honte de les laiſſer manquer d'habillemens, & même de la ſubſtance néceſſaire à la vie. Le pape, fatigué de ces plaintes, en écrivit au grand-maître, d'un ſtyle plein d'aigreur & de reproches.

« Nous avons appris par des perſonnes » de conſidération, *lui dit ce pontife*, que » c'eſt un ſentiment commun dans le clergé » & parmi tous les peuples de la chrétien- » té, que vous & vos freres ne faites preſ- » qu'aucun bon uſage des biens immenſes » que vous poſſédez tant de-çà que de-là la » mer. Ceux qui ont l'adminiſtration, mon- » tent, *dit-on*, de beaux chevaux, font » bonne

» bonne chere, ſont ſuperbement vêtus, ſe ſervent de vaiſſelle d'or & d'argent, nourriſſent un grand nombre de chiens & d'oiſeaux pour la chaſſe, amaſſent de grands tréſors, font peu d'aumônes, & négligent la défenſe des chrétiens, ſur-tout de ceux d'outre-mer. C'eſt pourquoi on a délibéré s'il ne ſeroit pas à propos que le ſaint ſiége créât un nouvel ordre militaire, qui ſeroit doté d'une partie de vos biens, afin d'exciter & d'entretenir une louable émulation entre ces ordres, comme il y en avoit autrefois entre vous & les templiers : ce que toutefois nous n'avons pas encore voulu exécuter, dans la juſte confiance où nous ſommes que vous rétablirez inceſſamment dans votre ordre l'ancienne diſcipline, & une réforme néceſſaire dans les mœurs ». HELION DE VILLENEUVE.

Le pape, dans la même lettre, ajoute, qu'on lui a fait ſavoir que les Turcs armoient puiſſamment pour ſe rendre maîtres de toute la Romanie. On ne ſait ſi par ce terme il entendoit ſeulement la province qui porte ce nom, ou ſi, ſelon le langage des Turcs & des Arabes, il comprenoit ſous ce nom, tous les états qui compoſoient alors ce qu'on appelloit en orient l'empire Romain : entrepriſe, dit ce pontife, qui entraîneroit la ruine entiere de la religion chrétienne. Le pape ajoutoit que, pour obvier à un ſi grand malheur, il avoit formé le plan d'un armement naval, compoſé des galeres de différens princes qui tiendroient la mer, & qui

HELION DE VILLENEUVE.

pourroient ſe joindre & agir de concert, ſoit pour empêcher les deſcentes des barbares, ſoit pour porter du ſecours dans les endroits qui ſeroient attaqués ; que le roi de Chypre étoit convenu de fournir pour ſa part quatre galeres, & la république de Veniſe cinq : qu'il ordonnoit que les chevaliers de Rhodes en miſſent ſix en mer, & que le ſaint ſiége en entretiendroit quatre : « Quoique, *continue ce* » *pontife*, il nous ait été remontré par plu» ſieurs de nos freres les cardinaux, que votre » ordre étoit aſſez riche & aſſez puiſſant, non» ſeulement pour épargner au ſaint ſiége les » frais de cet armement, mais encore pour » fournir ſeul une flotte entiere, & qu'il y » avoit dans votre tréſor plus d'or & plus d'ar» gent qu'il ne pourroit s'en trouver dans celui » d'aucun prince chrétien, ſans compter des » ſommes conſidérables que vos prieurs & vos » commandeurs accumulent en particulier ». Le pape finit cette lettre, en avertiſſant le grand-maître, que l'égliſe étoit mal édifiée des inimitiés particulieres que les chevaliers entretenoient les uns contre les autres, & qu'on avoit porté les plaintes au ſaint ſiége, qu'ils négligeoient la ſubſiſtance des chapelains & des freres ſervans.

Quoique le grand-maître vît bien qu'on avoit ſurpris la religion du pape, par l'exagération qu'on lui avoit faite des richeſſes de ſon ordre, cependant, en véritable religieux, il prit le parti de l'obéiſſance. On arma auſſi-tôt ſix galeres dans le port de

Rhodes ; & pour leur entretien & leur dépenſe, de l'avis & de concert avec le conſeil ſouverain, il y attacha la dépouille des commandeurs morts ; c'eſt-à-dire, les droits de *mortuaire* & de *vacant*. On prenoit, comme on fait encore aujourd'hui, le mortuaire ſur les revenus de la commanderie, depuis le jour du décès du commandeur juſqu'au premier jour du mois de mai ſuivant, & de ce même jour, le vacant étoit encore ouvert juſqu'au premier de mai de l'année ſuivante : avant ce tems-là le nouveau commandeur ne pouvoit point entrer en jouiſſance des revenus de la commanderie. HELION DE VILLENEUVE.

Le grand-maître & le conſeil firent enſuite différens réglemens pour la réforme des mœurs, ſur-tout à l'égard des provinces d'occident. Il fut défendu entr'autres choſes aux chevaliers, de ſe vêtir de draps, qui coutaſſent plus de deux florins la canne, eſpece de meſure qui, dans pluſieurs provinces de France, contient deux tiers plus que l'aune de Paris. Et par le même réglement, on leur interdiſoit la pluralité des mets & l'uſage des vins délicieux ; diſcipline ſage & utile, & qu'il ſeroit à ſouhaiter pour le bien de l'ordre, qu'on vît renaître de nos jours.

On chargea trois viſiteurs de porter ces réglemens au pape, de le prier d'y ajouter ou d'en diminuer ce qu'il jugeroit à propos, & de revêtir ces commiſſaires qu'on lui envoyoit, de l'autorité apoſtolique, afin qu'ils

Odon de Montaigu, prieur d'Auvergne, Eſnara d'Albanano, prieur de Capoue, Pierre Plantin, prieur de l'égliſe.

HELION DE VILLENEUVE.

fuſſent en état de les faire obſerver plus exactement.

Le pape fut fort touché de la prompte obéiſſance du grand-maître, & pour répondre à ſes bonnes intentions, il fit mettre en mer les quatre galeres qu'il devoit fournir pour ſon contingent, auxquelles celles du roi de Chypre, de l'ordre de ſaint Jean, & de la république de Veniſe, ſe joignirent ſous le commandement général d'un Génois appellé le capitaine Gingarria. Cette petite flotte tint la mer pendant tout l'été, mais ſans rien entreprendre qui répondît à ſes forces, & à la dépenſe que les alliés avoient faite pour cet armement. Le général Génois plus attentif à ſon intérêt qu'à ſa gloire, s'en étoit ſervi pour charger ſes galeres de différentes marchandiſes, & avoit tourné à ſon profit l'argent qui lui avoit été confié pour les frais de la campagne. Henri, patriarche titulaire de Conſtantinople, légat du ſaint ſiége, montoit la capitane de la flotte, & avoit en cette qualité le commandement ſuprême ſuivant la politique des papes qui ſe l'attribuoient dans toutes les guerres de la religion. Ce prélat, comme le général Génois, ſe comporta plutôt en négociant qu'en ſubdélégué du ſouverain pontife. L'année ſuivante, les alliés indignés contre les Génois, choiſirent pour général frere Jean de Biandra, chevalier de Rhodes, prieur de Lombardie, & qui avoit commandé en particulier les galeres de l'ordre.

Le nouveau général forma un deſſein digne de ſon courage. Le port de Smyrne, ville conſidérable de la Natolie, ſervoit ſouvent de retraite aux corſaires Turcs, qui étoient maîtres de cette ville. Biandra, outre les ſoldats qu'il avoit ſur ſa flotte, ayant pris à Rhodes un grand nombre de troupes commandées par des chevaliers pleins de valeur, en forma le ſiége, & l'emporta l'épée à la main. Des hiſtoriens prétendent qu'il ne ſe rendit maître que du château qui étoit au bord de la mer, & qui commandoit l'entrée du port. Tout ce qui ſe trouva de ſoldats dans ce fort, Turcs & Arabes, furent taillés en pieces. Le grand-maître en ayant reçu la nouvelle, & connoiſſant l'importance de cette fortereſſe, y envoya auſſi-tôt de nouvelles troupes, avec des vivres & des armes pour en augmenter la garniſon. On voit encore ſur les portes du château, quoique tombé en ruine, les armes de l'égliſe, qui y furent miſes comme un monument de cette conquête, dont on rapportoit tout l'honneur au pape, comme au chef de la ligue, quoique les chevaliers de Rhodes y euſſent eu la meilleure part. Un Turc appellé Morbaſſan, qui commandoit dans la haute ville & dans tout le pays, entreprit, l'année ſuivante, de chaſſer les chrétiens de cette place. Il en forma le ſiége; mais après trois mois d'attaques aſſez vives, & d'une défenſe courageuſe, il feignit d'abandonner ſon entrepriſe, ou du moins de tourner le ſiége en ſimple blocus. La plûpart de ſes troupes ſe retirerent,

HELION DE VILLENEUVE.

HELION DE VILLENEUVE.

& il n'en reſta dans ſon camp que la moindre partie. Les chrétiens avertis de ſa retraite, firent une furieuſe ſortie, forcerent ſans peine des retranchemens mal défendus, entrerent dans le camp, & paſſerent au fil de l'épée, ou firent priſonniers tout ce qui leur réſiſta, ou qu'une prompte fuite ne mit pas en ſûreté. On célébra cette victoire ſur le lieu même au ſon des inſtrumens militaires, & avec des feſtins & une joie d'autant plus dangereuſe, que l'ennemi n'étoit pas éloigné.

Morbaſſan qu'on croyoit bien avant dans le pays, mais caché ſeulement avec ſes troupes derriere les montagnes voiſines, averti par certains ſignaux, en deſcendit, & trouvant les chrétiens en déſordre, en fit à ſon tour une cruelle boucherie Ce fut ſur les chevaliers de Rhodes que tomba la plus grande perte : le légat du pape qui étoit venu dans le camp prendre part à la joie publique, y fut tué avec la plûpart des officiers & des eccléſiaſtiques de ſa maiſon. Les chevaliers qui échapperent à la fureur des barbares regagnerent le fort, & s'y maintinrent par de nouveaux ſecours contre tous les efforts des Turcs & des autres infideles.

La triſte nouvelle de cette diſgrace étant paſſée en Europe, le pape, pour la réparer, publia une croiſade avec toutes les indulgences attachées aux premieres. Humbert II, dauphin de Viennois, rechercha avec empreſſement d'en être déclaré le chef & le général. C'étoit un prince de peu d'eſprit, naturellement vain, inconſtant dans ſes pro-

jets, & qui étoit moins touché de leur solidité que de l'éclat des distinctions qui les environnoient. Il se rendit en personne à la cour du pape Clément VI, pour solliciter cet emploi. Dans la requête qu'il présenta à ce sujet au souverain pontife, il le prioit de lui octroyer « à être, *dit-il*, capitaine de ce » saint voyage contre les Turcs, & contre les » non-féaux de l'église de Rome, & que tous » tant hospitaliers que tous autres l'y ayent, » & doivent obéir par mer & par terre ».

HELION DE VILLENEUVE.

Pour déterminer le pape à lui accorder ce généralat, il offroit d'entretenir à ses dépens, pendant cette guerre, trois cens hommes d'armes, & mille albalestriers; de fournir cinq vaisseaux de guerre bien équipés, & de mener à sa suite douze seigneurs bannerets & cent chevaliers : promesses magnifiques, mais autant au-dessus de ses forces, que la fonction de général d'armée étoit au-dessus de son expérience & de sa capacité.

Quelques cardinaux du conseil du pape, qui n'étoient pas prévenus en faveur du courage de ce prince, voulurent s'opposer à sa demande; mais l'inclination du souverain pontife prévalut & entraîna tous les suffrages (*a*).

Mart. Villani 119. *l.* 3. *ch.* 26. *p.* 19. *éd. de Flor.*

(*a*) Et quia inter cæteros principes habui (providere de aliquo duce & capitaneo exercitui agminis Domini Dei Israel), reperi instantem sæpiùs, supplicantem humiliùs, optantem ardentiùs, offerentem liberaliùs, dilectum filium Imbertum delphinum Viennensem, hìc præsentem : idcircò ipsum de fratrum nostrorum consilio ducem & capitaneum contra Turcicos exercitus duximus deputandum. *Baluzius, in notis ad vitas paparum Avenion. p.* 890.

HELION DE VILLENEUVE.

Humbert fut élu général de l'armée chrétienne ; il en prêta le ſerment entre les mains du pape, & s'obligea en même-tems par un vœu ſolemnel de paſſer trois ans entiers dans cette ſainte expédition. Mais à l'égard de ce puiſſant armement par terre & par mer qu'il devoit fournir, tout ſe réduiſit à cent hommes d'armes, & on jugea ſans peine du ſuccès de cette guerre par le choix du général. Le lendemain jour de la Fête-Dieu, il reçut des mains du pape la croix & l'étendard de l'égliſe, qu'il fit porter devant lui dans les rues d'Avignon avec ſon étendard particulier à côté ; & ſuivi d'un nombreux cortége, il s'en retourna en grande pompe à ſon hôtel : cérémonie dont, au défaut d'une gloire ſolide, un eſprit auſſi vain ſe repaiſſoit. Il fut queſtion de trouver des fonds pour ſubvenir aux frais d'un ſi long voyage. Le dauphin eut recours à une impoſition extraordinaire qu'il fit ſur tous ſes ſujets. Il ſe diſpoſa enſuite à partir avec la princeſſe Marie de Baux, ſa femme, qui, pendant que le dauphin tint la mer, ſe retira dans la ville de Rhodes, & y mourut.

Malgré toutes les diſgraces arrivées aux chrétiens dans la terre ſainte, les voyages d'outre-mer ne laiſſoient pas d'être encore fréquens ; & ce qui en rendoit l'entrepriſe plus facile, c'eſt que moyennant le prix dont on convenoit avec les patrons de navires, on trouvoit dans la plûpart des ports de la méditerranée, des vaiſſeaux toujours prêts à faire voile, & pourvus de toutes les mu-

nitions néceſſaires, ſoit pour la navigation, ſoit pour le combat. HELION DE VILLENEUVE.

Le dauphin ayant traité pour quatre de ces navires à 650 florins pour chacun par mois, s'embarqua à Marſeille le 2 ſeptembre, ſur cette petite eſcadre de louage, qui le porta d'abord à Veniſe, où étoit le rendez-vous de tous les croiſés. Il paſſa enſuite à l'île de Negrepont, où les quatre vaiſſeaux du pape, un de Rhodes, & l'autre de Veniſe, le joignirent. Le prieur de Lombardie, à ſon arrivée, ſe retira ſur les galeres de la religion, dont il reprit le commandement particulier : il paroît que le dauphin paſſa l'hiver dans cette île. L'année ſuivante, il tint la mer avec toute la flotte des croiſés, & contribua à faire lever aux Turcs le ſiége de Caffa, ville appartenante alors aux Génois. La flotte chrétienne eut même dans ces mers quelqu'avantage ſur celle des infideles, dont le dauphin ſe fit honneur. Le pape prévoyant que cette guerre ne pourroit être continuée avec ſuccès, s'il ne procuroit aux croiſés les fonds néceſſaires pour en ſoutenir la dépenſe, eut recours à une impoſition extraordinaire ſur les biens eccléſiaſtiques des royaumes de France, d'Eſpagne & d'Angleterre. Mais la cruelle guerre que les Anglois faiſoient alors en France, & la perte de la bataille de Crecy, où dix-ſept cens ſeize chevaliers François furent tués, ne permettant pas de lever ces deniers, le pape, dans la crainte que la dépenſe de la croiſade ne retombât toute entiere

HELION DE VILLE-NEUVE.

ſur lui, embraſſa avec joie le projet d'une trève avec les infideles, que lui propoſa le dauphin.

Ce prince lui récrivit de Rhodes, où il s'étoit retiré pendant l'hiver, que les Turcs paroiſſoient diſpoſés à faire la paix, & que l'on pourroit facilement entrer avec eux en négociation. Le pape ſentit bien la honte de demander la paix à un ennemi qu'on étoit venu chercher de ſi loin pour lui faire la guerre; mais la crainte d'être obligé d'en ſoutenir de ſes propres deniers toute la dépenſe, lui fit ſouhaiter de la voir finir. Il écrivit au dauphin de chercher des expédiens, qui, dans cette négociation, ſauvaſſent l'honneur de la ligue, & l'intérêt de la religion. Il lui preſcrivit même les formes & les bienſéances qu'il devoit garder en traitant avec les infideles: il ne paroît point que le traité ait été conclu. Le dauphin, après avoir reçu du pape la diſpenſe du vœu qu'il avoit fait, de reſter trois ans entiers dans cette expédition, reprit le chemin de ſes états. Depuis la mort de Marie des Baux ſa femme, il avoit formé le deſſein de ſe remarier avec Blanche, ſœur d'Amedée, comte de Savoie, & il y en eut même un contrat ſigné; mais le dauphin ayant rejetté les offices que le comte de Savoie avoit employés pour l'obliger de reſtituer au ſeigneur de Beaujeu le château de Mirabel, le peu d'égard qu'il eut à ſa priere, cauſa la rupture de ſon mariage. Le dauphin tourna enſuite ſes vues du côté de Jeanne, fille

HELION DE VILLENEUVE.

ainée de Pierre de Bourbon : il s'y engagea même par un traité ſolemnel. Mais quelque honneur que lui fît une ſi grande alliance, toujours agité & combattu par ſes irréſolutions ordinaires, il ne put ſe réſoudre à finir cette affaire. Ce prince n'ayant pas trouvé à la guerre la diſtinction & l'éclat qu'il affectoit, crut mieux réuſſir par un chemin tout oppoſé. Il quitta la profeſſion des armes, & le gouvernement de ſes états, pour ſe faire religieux de l'ordre de ſaint Dominique. Il remit le Dauphiné au roi de France, qui le réunit à ſa couronne, dont il avoit été autrefois détaché; & pour fixer l'inconſtance du dauphin, le pape, à la priere du roi, l'ordonna prêtre. Il ſe chargea depuis de l'adminiſtration de l'archevêché de Rheims, mais ſans quitter l'habit religieux, qu'il porta le reſte de ſes jours : ſouverain ſans ſujets, général ſans troupes & ſans expérience, mari ſans femme, moine ſans couvent, prélat ſans titre & ſans juriſdiction; dans tous ces différens états, il ne fit jamais rien pour le bien de ſa province, que de l'avoir remiſe ſous la domination de nos rois. On a même reproché à ſa mémoire, avec quelque ſorte de juſtice, qu'il eut enlevé au prieur Biandra le généralat de la flotte chrétienne, qui, ſous les ordres de ce chevalier, s'étoit rendue redoutable aux infideles, & qui depuis, ſous le même commandement, acquit de nouveau beaucoup de gloire.

Regiſtr. Pilati, ad annum. 1348 & 1349. Hiſt. de Dauphiné, t. 2. p. 507 & ſuivantes.

Ce fut en ce tems-là que l'ordre perdit le grand-maître de Villeneuve, prince recom- 1346.

HELION DE VILLENEUVE.

mandable par ſon économie, & qui pendant ſon magiſtere, acquitta toutes les dettes de la religion, augmenta les fortifications néceſſaires pour la défenſe de l'île & de la ville de Rhodes : du reſte de ſes deniers, pour un monument éternel de ſa piété, il fit conſtruire une égliſe en l'honneur & ſous l'invocation de la ſainte Vierge ; il y laiſſa des fonds pour l'entretien de deux chapelains, qui y devoient dire la meſſe tous les jours pour le repos de ſon ame.

Il ſe préſenta un grand nombre de prétendans. Les plus anciens chevaliers & tous ceux qui faiſoient profeſſion d'une vie réguliere, s'attachoient à ceux qui leur paroiſſoient plus capables de maintenir la diſcipline de l'ordre. La jeuneſſe, ſans s'informer trop ſcrupuleuſement de la régularité des mœurs, ſouhaitoit ſeulement un grand capitaine, qui les menât à la guerre, & qui leur fît acquérir de la gloire & du bien : un pareil choix n'étoit pas ſans difficulté. Le commandeur de Gozon, dont nous venons de parler, étoit un des électeurs. Quand ce fut à ſon tour à donner ſon ſuffrage : « En » entrant, *dit-il*, dans ce conclave, j'ai fait » un ſerment ſolemnel de ne propoſer que » celui des chevaliers que je croirois le plus » digne de cette grande place, & le mieux » intentionné pour le bien général de tout » l'ordre : & après avoir mûrement conſidéré » l'état où ſe trouve la chrétienté, les guerres » que nous ſommes obligés de ſoutenir conti- » nuellement contre les infideles, la fermeté

» & la vigueur néceſſaires pour empêcher le relâchement dans la diſcipline, je déclare que je ne trouve perſonne plus capable de bien gouverner notre religion, que moi-même ». Il parla enſuite magnifiquement de ſes propres vertus. Le combat contre le ſerpent ne fut pas oublié; mais il s'étendit principalement ſur la conduite qu'il avoit tenue, depuis que le grand-maître de Villeneuve l'avoit fait ſon lieutenant : « Vous avez déja, » *dit-il aux autres électeurs*, eſſayé de mon » gouvernement; vous ſavez ce que vous en » devez eſpérer: & je ne crois pas que, ſans in» juſtice, vous me puiſſiez refuſer vos ſuffra» ges ». HELION DE VILLENEUVE.

Quelque recommandable que fût ce chevalier, ſes collégues ne laiſſerent pas d'être étrangement ſurpris de voir un électeur ſe nommer ſoi-même; un pareil procédé le rendit ſuſpect d'une ambition déméſurée. Cependant quand on vint à le comparer avec les autres prétendans, on trouva qu'il leur étoit bien ſupérieur, non-ſeulement par ſon courage dont il avoit donné des preuves ſi glorieuſes, mais encore par ſa ſageſſe & ſa modération dans le commandement. Quelques-uns des électeurs, & qui lui étoient les moins favorables, ne purent s'empêcher de dire qu'il eût été à ſouhaiter que tout ce qu'il avoit avancé pour faire valoir ſon mérite, fût ſorti de la bouche d'un autre. Mais cette généreuſe audace ne déplut pas au grand nombre, & pluſieurs ſoutinrent, qu'après des actions auſſi brillantes, il étoit

permis aux grands hommes de parler d'eux-mêmes avec cette noble confiance que donne la vérité. Ainſi toutes les voix, ou du moins la plus grande partie, ſe réunirent en faveur de DIEU-DONNÉ DE GOZON : & il fut reconnu ſolemnellement pour grand-maître, à la ſatisfaction du couvent, & ſur-tout des citadins de la ville de Rhodes, & de tous les habitans de l'île, qui depuis la victoire qu'il avoit remportée ſur le ſerpent, le regardoient comme le héros de la religion.

DIEU-DON. DE GOZON.

1346.

Sa conduite dans la grande-maîtriſe ne démentit point tout ce qu'on avoit eſpéré de ſa valeur & de ſon habileté dans le gouvernement. Ses premiers ſoins furent de ranimer la ligue chrétienne : les eſcadres des alliés ſe joignirent. Le grand-maître, par ſon crédit, en fit rendre le commandement au prieur de Lombardie : il fut auſſi-tôt chercher la flotte des infideles, qu'il trouva dans l'Archipel, proche d'Embro, ou l'Embro, petite île qui a 24 milles de tour, avec un bourg du nom, & un port ſur la côte orientale : cette île eſt à douze milles des bouches des Dardanelles, en allant vers l'île de Lemnos.

La plûpart des Turcs qui croyoient encore les chrétiens dans leurs ports, avoient débarqué, & s'étoient répandus dans l'île. Le commandant de la flotte les ſurprit dans ce déſordre, fondit ſur eux, enleva ou coula à fond une partie de leurs vaiſſeaux. Ce fut moins un combat qu'une déroute générale : les ſoldats qui étoient ſur cette flotte, l'aban-

donnoient pour chercher un asyle dans l'île, & ceux qui étoient descendus à terre auparavant, accouroient pour se rembarquer. Les uns & les autres ne faisoient que s'embarrasser, & dans ce désordre & cette confusion, le général de Rhodes leur prit cent dix-huit petits vaisseaux, légeres frégates, brigantins, félouques ou barques armées : mais trente-deux galeres, à la faveur de leur chiourme, prirent le large, & éviterent le combat. Les chrétiens mirent ensuite pied à terre, ravagerent l'île, & firent près de cinq mille esclaves. DIEU DON. DE GOZON.

Une victoire aussi complette donna beaucoup d'éclat aux armes des chevaliers, quoique le pape Clément VI, suivant l'usage de la plûpart de ses prédécesseurs, en eût attribué tout l'honneur à l'archevêque de Candie son vice-légat.

Constant, d'autres l'appellent Livron, roi de la petite Arménie, instruit des forces de l'ordre, envoya des ambassadeurs au grand-maître, pour le conjurer de le secourir contre l'invasion des Sarrasins d'Egypte, qui s'étoient emparés d'une partie de ses états. Quoique ce prince suivît le rit Grec, & fût même schismatique, Gozon plein de zele, & animé de l'esprit de son institut, ne crut pas devoir abandonner des chrétiens à la fureur de ces barbares. Il détermina le conseil de l'ordre à faire passer des troupes dans l'Arménie : on équipa une puissante flotte : les plus braves chevaliers s'y embarquerent avec un corps considérable d'infanterie.

DIEU-DON. DE GOZON. Toutes ces troupes ayant abordé les côtes de l'Arménie, ſe joignirent à l'armée de Conſtant, qui s'étoit avancé pour faciliter leur deſcente. Après cette jonction, ils marcherent droit aux Sarraſins. Ils n'eurent pas de peine à trouver des ennemis qui les cherchoient : on en vint bientôt aux mains, le combat fut long & opiniâtre ; la valeur ordinaire des chevaliers décida du ſuccès. Les Sarraſins qui croyoient n'avoir affaire qu'aux Arméniens, qu'ils avoient déja battus pluſieurs fois, ſurpris de voir les étendards de S. Jean, qu'ils connurent encore mieux aux grands coups que ces chevaliers portoient, ſe tournerent en fuite. Il en périt la meilleure partie dans la chaleur du combat ; les chrétiens prirent tout leur bagage, & firent un grand nombre de priſonniers. Le roi d'Arménie ſoutenu d'un ſi puiſſant ſecours, aſſiégea enſuite & reprit toutes les places dont les infideles s'étoient emparés ; & les chevaliers de Rhodes ne quitterent point l'Arménie, qu'ils n'en euſſent chaſſé entiérement les Sarraſins, qui eurent bien de la peine à regagner l'Egypte.

1347. On peut bien juger que de ſi hautes entrepriſes, & tant de guerres différentes ne ſe pouvant ſoutenir ſans de grandes dépenſes, le tréſor de l'ordre en fut bientôt épuiſé ; d'ailleurs le pape, pour éviter la dépenſe, s'étoit retiré de la ligue, comme nous venons de le dire, & il n'y contribua plus dans la ſuite que par des indulgences. Il propoſa même au grand-maître d'accepter une trêve

que les Turcs offroient, à condition qu'ils partageroient avec l'ordre la douanne de Smyrne, & les droits d'entrée, qui ſe payoient par les vaiſſeaux étrangers. Enfin la ligue acheva d'être déconcertée par la guerre qui s'alluma entre les Génois & les Vénitiens au ſujet du commerce que les uns & les autres faiſoient dans la mer noire. DIEU-DONÉ DE GOZON.

Cependant l'ordre fit repréſenter au pape, que quoiqu'il ſe vît abandonné de ſes alliés, il ne pouvoit, ſuivant ſon inſtitut, entrer dans aucun traité public avec les infideles; & qu'en attendant que Dieu lui ſuſcitât de nouveaux alliés, il ſe tiendroit au moins ſur la défenſive. Le grand-maître écrivit en même-tems à tous les commandeurs qui n'avoient pas fourni leurs reſponſions, d'y ſatisfaire promptement; & l'hiſtoire nous a conſervé une lettre qu'il adreſſoit aux commandeurs des royaumes de Suede, de Dannemarck & de Norvége, qui mérite de trouver place dans cet ouvrage. *Boſio, t. 2. l. 18.*

On voit par cette lettre, qu'il leur reproche, que depuis la perte de la terre ſainte, la religion n'avoit reçu de leur part aucune contribution; que quoiqu'ils habitaſſent les contrées les plus reculées de l'Europe, il étoit bien difficile qu'ils n'euſſent pas appris la conquête que l'ordre avoit faite de l'île de Rhodes, où on avoit transféré le ſiége de la religion; & que l'ordre, ſuivant ſon inſtitut, s'étoit dévoué à une guerre ſi ſainte; que tous les chevaliers étoient continuellement en armes, ſoit

DIEU-DON. DE GOZON.

sur les galeres de la religion, ou à Rhodes & dans les îles voiſines qui en dépendoient, & dont ils étoient chargés de la défenſe ; qu'il étoit bien ſurprenant que les ſeuls chevaliers du nord fuſſent demeurés contre leur devoir, dans une inaction qui les déshonoroit ; qu'il leur commandoit, comme leur ſupérieur, & en vertu de la ſainte obédience, d'envoyer à Rhodes un détachement de leurs plus jeunes freres, & d'y faire paſſer inceſſamment leurs reſponſions ; qu'il ſauroit bien punir les réfractaires à ſes ordres ; mais que ceux qui ſe montreroient enfans d'obéiſſance, trouveroient en lui un chef & un ſupérieur plein de tendreſſe & de bonté, & qui n'avoit uniquement pour objet que la gloire de Dieu & l'honneur de la religion. Ce fut par ce même zele pour le bien de ſon ordre, qu'il obtint de Clément VI, que les cardinaux ne pourroient ſe faire pourvoir d'aucune commanderie ; ni même, ſous prétexte de légation, exiger aucune contribution des chevaliers. Le pape lui accorda cette exemption, apparemment en retour de la complaiſance que le grand-maître & le conſeil eurent pour le vicomte de Turenne, neveu de ce pontife, auquel ils céderent la baſtie de Detras, appartenante à la religion, & voiſine de ſes terres, en échange d'autres biens ſitués proche du Rhône, qu'on réunit au prieuré de Saint-Gilles. Le pape en écrivit au grand-maître pour l'en remercier ; mais en même-tems il lui fit ſavoir que le doge & le ſénat de Veniſe ſe plaignoient que dans la guerre

qu'ils avoient à ſoutenir contre les Génois, on voyoit pluſieurs chevaliers de Rhodes dans leurs armées, & qu'il ſembloit que l'ordre de ſaint Jean voulut tourner contr'eux, & en faveur de leurs ennemis, des armes, qui par leur profeſſion, ne devoient être employées que contre les infideles. DIEU-DON. DE GOZON.

Le grand-maître lui répondit, que dans un ordre militaire, compoſé de religieux de tant de nations différentes, il n'étoit pas ſurprenant que quelques particuliers s'affectionnaſſent aux intérêts de leur patrie; qu'il y avoit des chevaliers Vénitiens, qui ne montroient pas moins d'attachement pour leur nation que les Génois; mais qu'outre que la religion n'approuvoit point que ces religieux ſéduits par cet amour ſi naturel pour leur patrie, ſe mêlaſſent dans ces guerres, il ne trouveroit point que ni lui, ni tout le corps de l'ordre euſſent pris aucun parti entre ces deux puiſſantes républiques, & qu'ils avoient toujours conſervé inviolablement la neutralité dont ils faiſoient profeſſion entre les princes chrétiens. 1350.

Quelque raiſonnable que paroiſſe cette réponſe, par rapport aux plaintes des Vénitiens, je ne ſais pas bien après tout ſi des religieux qui, par un eſprit de pénitence, avoient fait au pied des autels les trois vœux ſolemnels de la religion, pouvoient, ſans de juſtes ſcrupules tremper leurs armes dans le ſang des chrétiens. Du moins on ne peut ignorer que dans les premiers ſiecles de l'égliſe, on doutoit

DIEU-DON. DE GOZON.

même s'il étoit permis aux chrétiens de porter les armes. Une partie de la pénitence consista depuis à quitter la profession militaire, & on exigeoit même d'un laïc qui avoit tué un chrétien, quoique dans des guerres justes, d'expier sa mort par quelque satisfaction. Cet usage s'observoit encore en France, dans le milieu du neuviéme siecle, & nous voyons qu'après la fameuse bataille de Fontenai qui se donna vers l'an 840, les évêques François ordonnerent que ceux qui sentoient leur conscience chargée d'avoir agi dans le combat par emportement, par haine, par vanité, ou enfin par quelqu'autre motif humain, eussent à s'en confesser & à expier leur péché par une exacte pénitence.

Mais ce qui n'est pas moins décisif pour la matiere que nous traitons, c'est que l'église ne toléra la prise d'armes parmi les hospitaliers, que pour la seule défense des saints lieux, des chrétiens qui les occupoient, ou qui venoient d'occident pour révérer une terre sanctifiée par la naissance d'un Dieu fait homme : & c'est pour conserver la mémoire de ce pieux motif, que, suivant le formulaire qui s'observe à la profession des chevaliers, quand l'officiant présente l'épée au novice, il lui dit : » Rece- » vez cette épée, & servez-vous-en pour » votre défense, & celle de la sainte église » de Dieu, & à la confusion des ennemis de » la croix de Jesus-Christ ». D'où il semble qu'on doit conclure qu'il n'est permis à ces religieux de se servir d'armes offensives, que

contre les infideles & les ennemis déclarés de Jeſus-Chriſt. Ce fut par ce juſte motif de ne pas tirer l'épée contre des princes chrétiens, que le grand-maître refuſa de prendre part aux guerres civiles qui agitoient alors l'empire de Conſtantinople. Le pape Clément VI étant mort, Innocent VI ſon ſucceſſeur écrivit au grand-maître pour lui recommander les intérêts de l'empereur Matthieu Paléologue, qui diſputoit cet auguſte titre à l'empereur Jean, fils du jeune Andronic. DIEU-DON. DE GOZON.

Pour l'intelligence des prétentions de ces princes, il faut ſavoir que l'empereur Andronic ayant laiſſé à ſa mort Jean Paléologue pour tuteur de ſon fils, & pour régent de ſes états, ce miniſtre ambitieux, qui n'avoit l'autorité ſouveraine qu'en dépôt, s'en rendit maître abſolu & indépendant. Il ſe fit proclamer empereur conjointement avec ſon pupille; & pour éblouir ce jeune prince qui ne faiſoit que de ſortir de l'enfance, il lui avoit fait épouſer ſa fille. Mais comme ce tyran n'avoit pour objet que l'élévation de ſon fils, il l'aſſocia à l'empire. Ce fut un troiſiéme empereur: & le pere & le fils chaſſerent depuis le fils d'Andronic de Conſtantinople. Il eut ſa revanche; de fideles ſujets de ſon pere le ramenerent comme en triomphe dans la ville impériale; ce fut aux Paléologues à en ſortir à leur tour. Le pere, pour aſſurer ſa vie, ſe jetta dans un monaſtere, & y prit l'habit de moine; ſon fils s'adreſſa au pape, & lui demanda du ſecours,

DIEU-DON. DE GOZON.

ſous la promeſſe qu'il fit à ce pontife ; s'il remontoit ſur le trône, de réunir l'égliſe Grecque à la Latine. C'étoit le leurre ordinaire dont les Grecs ſe ſervoient pour tirer du ſecours des Latins. Le pape écrivit très-preſſamment au grand-maître en faveur de Matthieu ; & ce prince fut lui-même porteur de la lettre : mais ce grand-maître ne jugea pas à propos d'engager ſon ordre dans une guerre civile entre des princes chrétiens : outre que l'indocilité de pluſieurs commandeurs de l'Europe à ſatisfaire à leurs reſponſions, avoit mis l'ordre hors d'état de fournir aux frais néceſſaires pour une ſi grande entrepriſe. L'âge avancé du grand-maître, & des infirmités preſque continuelles, porterent ce prince à demander au pape la permiſſion d'abdiquer une dignité qui lui étoit alors auſſi onéreuſe, qu'il avoit autrefois témoigné d'empreſſement pour l'obtenir. Le pape qui connoiſſoit tout le mérite de ce grand homme, & combien il étoit utile à ſon ordre, n'y voulut point d'abord conſentir. Il l'exhorta au contraire à ſoutenir courageuſement le poids du gouvernement.

Le grand-maître n'ayant pu obtenir ce conſentement, qu'il regardoit alors comme une grace, employa ce qui lui reſtoit de vie à fortifier la ville de Rhodes. Il fit entourer de murailles tout le fauxbourg qui regarde la mer, & conſtruire en même-tems le mole où aborderent depuis les vaiſſeaux & les galeres. C'étoit par des ſoins ſi utiles qu'il tâchoit de ſe

consoler du refus que le pape avoit fait d'admettre sa démission. Le relâchement qui s'introduisoit malgré lui dans la discipline, l'obligea de réitérer ses instances. Il s'apperçut avec douleur que la plûpart des commandeurs qui résidoient en Europe pour éluder ses ordres, se servoient de la protection même du pape, & de celle des rois de France, d'Arragon & de Castille : ce qui rendoit ces mauvais religieux arbitres de leur devoir. Gozon ne trouvant point de remede à un si grand mal, dépêcha de nouveaux envoyés au pape, qui reçut enfin sa démission. Ils apporterent à Rhodes la permission de ce pontife pour procéder à une nouvelle élection ; mais cette permission fut inutile, parce que le grand-maître fut surpris au mois de décembre par une mort subite, s'il est permis de se servir de ce terme pour un si homme de bien, & qui avoit été encore plus attentif sur sa propre conduite, que sur celle des chevaliers dont il étoit chargé. Ses funérailles furent célébrées par les justes louanges de ses confreres, & par les larmes de tous les habitans de l'île, & sur-tout des pauvres dont il avoit été le pere. On ne mit sur son tombeau que ces mots : CY-GIT LE VAINQUEUR DU DRAGON.

DIEU-DON. DE GOZON. 1353.

Le couvent & le chapitre de Rhodes, après la mort de Gozon, élurent pour son successeur frere PIERRE DE CORNILLAN, ou DE CORNELIAN, chevalier de la langue de Provence. Il étoit très-digne de cette éminente place par la régularité de sa vie, & même par la sévérité

PIERRE DE CORNILLAN. 1353.

PIERRE DE CORNILLAN.

de ſes mœurs : l'ordre avoit alors beſoin d'un pareil ſupérieur. Il n'eut pas plutôt pris poſſeſſion de ſa dignité, qu'il convoqua un chapitre général à Rhodes. Il s'étoit gliſſé dans le gouvernement différens abus, mais tournés en coutume. Ceux qui en profitoient, les euſſent volontiers fait paſſer pour des loix. Le premier, & un des plus dangereux, c'eſt qu'on abuſoit ſouvent du ſceau du grand-maître, pour ſceller ſans ſa participation des ordonnances & des quittances qu'on portoit enſuite au tréſor. Un autre abus, & qui n'étoit pas moins préjudiciable à tout le corps des chevaliers, c'eſt que les prieurs s'étoient mis en poſſeſſion dans leurs prieurés de nommer aux commanderies vacantes ; & au préjudice du mérite, de l'âge, & des droits d'ancienneté, ils faiſoient ſouvent remplir ces places par leurs parens & par leurs amis. Le grand-maître obtint du chapitre un réglement, par lequel il fut ordonné, que dans la ſuite on ne ſe ſerviroit plus du ſceau de la grande-maîtriſe pour tout ce qui concernoit les finances ; mais que toutes les ordonnances ſeroient ſcellées du ſceau du couvent, & en plein conſeil.

Par le ſecond réglement, la nomination aux commanderies fut renvoyée au grand-maître & au conſeil de l'ordre pour y être pourvu ſelon le rang, l'âge, & les ſervices des chevaliers. Ce n'étoient pas-là les ſeuls abus que le grand-maître eût bien voulu corriger ; mais auſſi prudent que zélé, il diſtribua en différens tems ſes projets de réformations,

mation, & il en remit l'exécution à proportion qu'il ſe trouveroit autoriſé dans le gouvernement. PIERRE DE CORNILLAN.

Pendant que ce grand-maître étoit tout occupé du rétabliſſement de la diſcipline, des ennemis ſecrets que l'ordre avoit à la cour du pape, reprirent le deſſein de tirer des mains des chevaliers de Rhodes tous les biens des templiers, dont apparemment ils comptoient bien avoir la meilleure part. Mais pour ne pas ſe rendre ſuſpects, ils attaquoient l'ordre avec beaucoup d'art. Les uns diſoient ſimplement au pape que l'on découvroit tous les jours que les richeſſes & la dépouille des templiers excédoient de beaucoup tout ce qu'on en avoit publié; d'autres ajoutoient, que les hoſpitaliers n'étoient pas même en aſſez grand nombre pour vaquer à la recherche de ces grands biens; que la plûpart des chevaliers étoient paſſés en Europe; qu'il ſembloit qu'ils euſſent abandonné l'île de Rhodes, & que ceux qui étoient reſtés avec le grand-maître enſevelis dans le fond d'un palais, n'étoient occupés que de leurs plaiſirs & du ſoin d'accumuler des tréſors. Ces diſcours étoient ſemés avec beaucoup de ſecret & d'artifice, & prévenoient inſenſiblement l'eſprit du pape. Enfin leurs ennemis en vinrent juſqu'à propoſer à ce pontife de mettre en ſa main tous les biens des templiers, & de les employer enſuite au gré de ſa ſainteté en œuvres pieuſes, ou s'il le jugeoit à propos, de les donner pour la fondation d'un nouvel ordre militaire,

PIERRE DE CORNILLAN.

qui par ſon zele exciteroit l'émulation des chevaliers de Rhodes, & les tireroit d'une diſſipation ſi contraire à leur regle & à leur inſtitut.

Le pape, au ſujet des conquêtes que faiſoient les Turcs, prit un autre parti, & bien extraordinaire. Orcan dont nous venons de parler, & qu'on regarde comme le ſecond prince des Oſmanides ou Ottomans, après avoir conquis la plus grande partie de la Natolie, battu l'empereur Jean Paléologue en différentes occaſions, & pris Burſe, Nicomédie & Nicée, paſſa l'Héleſpont, & ſembloit vouloir établir le ſiége de ſon empire dans la Morée. On rapporte à ce ſujet, qu'un grand tremblement de terre lui ayant facilité la priſe de Gallipoly : *Demeurons en Europe*, dit-il à ſes officiers, *puiſque Dieu nous en ouvre le chemin.* Le pape Innocent VI, dont nous venons de parler, allarmé de la rapidité de ſes conquêtes, dans la crainte qu'il ne portât ſes armes juſqu'en Italie, & pour l'obliger de retourner en Aſie, ordonna aux chevaliers de Rhodes de quitter cette île, & de tranſporter le couvent & leur habitation dans quelqu'endroit de terre ferme, voiſin des Turcs ou des Sarraſins, ſoit du côté de la Paleſtine ou de la Natolie, dans la vue que ces chevaliers, par une diverſion utile, attireroient ſur eux les armes des infideles, & par cette guerre allumée au milieu des états du Turc, ſerviroient de boulevard à la chrétienté; deſſein qui avoit déja été inſpiré aux prédéceſſeurs

de ce pontife, mais dont l'auteur ne peut avoir été qu'un ennemi ſecret de cet ordre, & auſſi mauvais politique que peu entendu dans l'art de la guerre. Il eſt ſurprenant que le pape proposât à l'ordre d'abandonner une île puiſſamment fortifiée, de renoncer à tout l'avantage que les chevaliers tiroient de la mer & de leurs flottes, qui couvroient également l'île de Chypre & l'Arménie, pour les envoyer, pour ainſi dire, à la boucherie, & les obliger comme de nouveaux aventuriers à chercher un établiſſement au milieu des états des infideles, trop puiſſans pour les y ſouffrir. PIERRE DE CORNILLAN.

Cependant, au préjudice de ſi juſtes conſidérations, & qui devoient ſe préſenter naturellement à l'eſprit d'Innocent, ce pontife toujours entêté de ſon projet, envoya à Rhodes frere Ferdinand d'Hérédia, châtelain d'Empoſte, & grand-prieur de Caſtille, qui étoit regardé à la cour de Rome comme le confident & le favori du pape; & il le fit accompagner par frere Raimond Bérenger, précepteur ou commandeur de Caſtel-Sarraſin, & par frere Pierre de Cornillan, commandeur de Valpugen, & apparemment parent du grand-maître; tous trois des principaux chevaliers de l'ordre, & dont les deux premiers parvinrent depuis à la grande-maîtriſe.

Le pape les chargea de repréſenter au grand-maître & au conſeil les plaintes qu'il recevoit continuellement de l'inaction & de la léthargie dans laquelle tout l'ordre paroiſ-

PIERRE DE CORNILLAN.

soit enseveli depuis quelque tems : Que pendant que les Turcs ravageoient la Grece, & menaçoient l'Italie, les chevaliers contens de se trouver dans leur île en sûreté, à l'abri des fortifications de Rhodes, & amollis par les délices, consumoient dans des plaisirs criminels, & que la pudeur & l'honnêteté ne permettoient pas de nommer, ces grands biens qu'ils ne tenoient que des dépouilles des templiers, & de la piété des fideles ; qu'il étoit bien instruit que les papes Jean XXII, Benoît XII & Clément VI ses prédécesseurs immédiats, pour les arracher de ces lieux enchantés, où leur salut couroit tant de risque, les avoient souvent exhortés de transférer leur habitation dans la terre sainte, quoiqu'occupée par les infideles ; mais que le saint siége n'ignoroit pas le peu de cas qu'ils avoient fait jusqu'alors de pareils conseils, qu'ils devoient pourtant regarder comme des loix & des ordres formels : qu'il leur commandoit de travailler actuellement à cette translation dans quelqu'endroit, d'où, avec le secours du ciel, ils pussent pénétrer jusques dans la terre sainte ; sinon, qu'il seroit obligé de les y contraindre, par toutes les voies qui lui paroîtroient les plus convenables ; & entr'autres par la privation des biens des templiers, qu'il employeroit à la création d'un nouvel ordre militaire, dont le zele exciteroit peut-être leur émulation, ou les couvriroit d'une honte éternelle.

Le grand-maître répondit au pape, qu'il

avoit reçu ſes ordres avec bien du reſpect ; mais que ſans la participation & le conſentement du chapitre général de l'ordre, il ne pouvoit pas abandonner ſi bruſquement une conquête ſi conſidérable, & qui avoit coûté le plus pur ſang des chevaliers ; qu'il alloit indiquer inceſſamment ce chapitre dans Rhodes même, & qu'il communiqueroit à ſes freres les intentions de ſa ſainteté. Le pape craignant que ſi le chapitre s'aſſembloit dans Rhodes, la richeſſe de cette île, ſes fortifications, ſon port, ſes flottes, & même la vie délicieuſe qu'on y menoit, ne déterminaſſent les chevaliers à y reſter, déclara par une bulle ſolemnelle, qu'il vouloit que le chapitre ſe tînt à Nîmes ou à Montpellier, places peu éloignées d'Avignon, & d'où apparemment il ſe flattoit que ſon autorité influeroit plus efficacement dans l'aſſemblée. Ce pontife marquoit dans ſa bulle, que depuis le retour de ſes envoyés, il avoit appris avec ſurpriſe que d'autres chevaliers qui étoient à ſa cour, avoient écrit à Rhodes de ne pas s'inquiéter de tout ce que le châtelain leur avoit dit, comme venant de ſa part, que cet adroit courtiſan, pour ſe rendre néceſſaire à ſon ordre, avoit groſſi ſes reproches & ſes menaces ; mais que le pape même en leur préſence, s'étoit expliqué bien différemment, & qu'on devoit demeurer en repos au ſujet de la tranſlation. Le pape ajoutoit, qu'il leur envoyoit cette bulle comme un témoignage irréfragable de ſa volonté, & en même-tems de la vérité de ce

PIERRE DE CORNILLAN.

PIERRE DE CORNILLAN

que le châtelain leur avoit dit de sa part, & afin que de pareils faits n'apportassent aucun retardement à leur établissement sur les frontieres des infideles.

On ne peut exprimer la douleur dont le grand-maître fut pénétré, soit en voyant que le pape persistoit dans un dessein si pernicieux, ou par la crainte même que son ordre, comme souverain, ne prétendît s'y opposer : & il se trouvoit partagé entre l'obéissance qu'il devoit à ce pontife, & ce qu'il croyoit devoir à son ordre & à ses religieux : deux devoirs qui lui paroissoient presque également indispensables. Dans une si cruelle situation, la mort vint pour ainsi dire à son secours, & termina sa vie dans le dix-huitiéme mois de son magistere. Les chevaliers firent remplir sa place par ROGER DE PINS, chevalier de la langue de Provence, d'une maison illustre en Languedoc, parent d'Odon de Pins, vingt-troisiéme grand-maître de l'ordre, & de Gérard de Pins, qui pendant la vacance du magistere, avoit remporté une victoire signalée sur Orcan, fils d'Ottoman.

ROGER DE PINS.

1353.

Le pape, qui n'avoit pas voulu permettre la convocation du chapitre à Rhodes, & qui de son autorité l'avoit indiquée à Nîmes ou à Montpellier, craignant encore qu'il ne s'y prît des résolutions contraires à ses projets au sujet de Rhodes, & pour être mieux instruit de ce qui s'y traiteroit, voulut qu'il se tînt dans Avignon même, & pour ainsi dire, sous ses yeux. Mais dans l'impatience

qu'il avoit de tirer les chevaliers de l'île de Rhodes, comme il leur eût fallu un tems conſidérable pour ſe rendre à Avignon des différentes provinces de la chrétienté, il ſe contenta qu'on tînt à ſa cour une aſſemblée, où frere Guillaume de Mailly, grand-prieur de France, & frere Guillaume Chalûs, grand-prieur d'Auvergne, préſideroient de la part du grand-maître, & en qualité de ſes lieutenans en deçà de la mer. ROGER DE PINS.

Heureuſement pour l'ordre, quelque tems avant l'ouverture de cette aſſemblée, on inſinua au pape, que dans le deſſein où il étoit de tirer les chevaliers de l'île de Rhodes, il ſeroit bien plus utile pour la chrétienté, & ſurtout pour l'Italie, de les établir dans la Morée que dans la Paleſtine, où ils ne pourroient réſiſter à la puiſſance formidable des Turcs & des Sarraſins. Le pape goûta aſſez cette propoſition. Robert, empereur titulaire de Conſtantinople, étoit alors prince de Tarente, & ſouverain de l'Achaye ou Morée, par la ceſſion que lui en avoit faite Jean, duc de Duras ſon oncle. D'un autre côté, Jacques de Savoie, fils aîné de Philippe, prince de Piémont, prétendoit que la Morée lui appartenoit du chef d'Iſabelle de Ville-Hardouin ſa mere; & parmi ces différentes prétentions, le Turc qui avoit pour lui le droit du plus fort, emportoit tous les jours quelques places de cette province. Le pape, pour la conſerver à la chrétienté, propoſa au prince de Savoie de traiter de ſes droits avec les chevaliers

ROGER DE PINS. de Rhodes. Cette grande affaire fut agitée dans l'assemblée d'Avignon ; les chevaliers, qui ne vouloient pas heurter de front les sentimens du pape, nommerent des commissaires; mais comme ils attendoient quelque changement du bénéfice du tems, ils firent traîner, sous différens prétextes, cette négociation, & ils travaillerent si lentement, que la mort surprit le prince de Savoie, avant qu'il y eût rien de conclu ; & ce ne fut que long-tems après qu'on reprit ce dessein, comme nous le dirons dans la suite.

Cependant on fit, dans cette assemblée, différens réglemens qui concernoient la discipline, & qui font connoître les abus qui s'étoient introduits dans l'ordre, au sujet de la distribution des aumônes. Au grand scandale des peuples, & au préjudice des pauvres, depuis que les biens des templiers avoient été réunis à la manse des hospitaliers, on avoit négligé dans leurs maisons tous les devoirs de la charité, sous prétexte qu'ils s'exerçoient dans les commanderies des chevaliers de Rhodes. L'assemblée ordonna, qu'indépendamment de ces aumônes, on rétabliroit incessamment celles qui se faisoient dans les maisons qui avoient appartenu aux templiers.

Quoique le pape fût peu favorable à l'ordre, comme on vient de le voir, cependant pérsonne n'avoit plus de pouvoir sur son esprit qu'un chevalier de Rhodes, appellé frere Jean-Ferdinand d'Hérédia, de la

langue d'Arragon, & châtelain d'Empoſte. Lui ſeul ſervoit de conſeil & de miniſtre à ce pontife, qui l'employoit même dans des négociations étrangeres. Pour le rendre plus autoriſé à ſa cour, il l'avoit fait gouverneur d'Avignon & de tout le comtat Venaiſſin. Une faveur ſi déclarée pouvoit faire ſoupçonner que les projets extraordinaires du pape lui étoient inſpirés par l'Aragonnois, qui n'auroit peut-être pas été fâché ſi l'ordre eût été contraint d'abandonner l'île de Rhodes, de s'en faire nommer par le pape pour prince ſouverain, ſous le titre de bailli. Du moins toute ſa conduite fait voir que, ſans égards pour les ſtatuts & réglemens des chapitres généraux, il ne ſe ſervoit de l'autorité du pape, que pour ſon agrandiſſement. C'eſt ainſi qu'il obtint ſucceſſivement le grand-prieuré de Caſtille, & même celui de Saint-Gilles, auquel l'avide Eſpagnol ſe fit nommer par le pape, qui le lui conféra ſans la participation du grand-maître, & de pleine autorité. L'ordre fut accablé d'un coup ſi ſurprenant : les papes, à la vérité, outre la puiſſance des clefs, conſervoient encore une autorité particuliere ſur l'ordre de ſaint Jean, comme en étant les premiers ſupérieurs; mais ils ne s'en ſervoient que pour le protéger, ou pour en corriger des abus inévitables dans la condition humaine, & même dans les ſociétés les plus auſteres. ROGER DE PINS.

Les chevaliers ſe plaignoient que ce dernier pontife n'employoit ſa puiſſance que pour détruire la forme de leur gouvernement, qu'ils

ROGER DE PINS.

ne pourroient plus à l'avenir compter ſur leurs années de ſervice & ſur leur antiquité, ſi un de leurs confreres, à la faveur d'une intrigue de cour, & au mépris des plus ſages réglemens, étoit maître d'enlever dans chaque langue les meilleures commanderies. Le grand-maître & le conſeil envoyerent des ambaſſadeurs au pape, pour lui porter les juſtes remontrances de tout l'ordre; & le grand-maître, pour engager Hérédia à ſe déſiſter de la nomination du pape, lui enyoya d'amples proviſions de la charge de ſon lieutenant en deçà de la mer. Mais toutes ces démarches furent également inutiles : le pape fut inflexible, ſoit par affection pour ſon favori, ou pour ne pas déroger à cette ſuprême autorité qu'il prétendoit exercer dans le gouvernement de l'ordre : & Hérédia abuſant de la nouvelle grace du grand-maître, non-ſeulement ne payoit plus au tréſor commun les reſponſions de tant de commanderies qu'il avoit accumulées, mais encore, ſous prétexte de ſa charge de lieutenant, il retenoit par ſes mains les reſponſions des autres commanderies. Lorſqu'elles venoient à vaquer, il tiroit du pape de nouvelles proviſions, & par une conduite ſi violente, il s'érigeoit en tyran de ſon ordre.

Ce fut le ſujet d'une nouvelle ambaſſade : le grand-maître envoya à Avignon frere Roger de Montaut, grand-commandeur, & frere Etienne de Montaigu, pour demander au pape la permiſſion de faire faire le procès

à Hérédia, comme à l'uſurpateur des biens de l'ordre. Le pape, qui ne vouloit pas protéger ouvertement ſes injuſtices, feignit de conſentir à ce que le grand-maître deſiroit : il nomma même deux cardinaux pour prendre connoiſſance de cette affaire. Mais ſous la qualité de juges, ils ne firent que l'office de médiateurs ; & à cauſe du crédit d'Hérédia, qu'ils vouloient ménager eux-mêmes, ils engagerent les ambaſſadeurs, moyennant une légere ſatisfaction, à ſe déſiſter de leur pourſuite. Le pape envoya exprès à Rhodes un gentilhomme de ſa maiſon, pour dire de ſa part au grand-maître, qu'on lui feroit plaiſir de ne pas troubler Hérédia dans la jouiſſance des dignités qu'il lui avoit conférées, & dont, diſoit-il, ce chevalier n'employoit les revenus que pour l'intérêt de l'égliſe & le ſervice du ſaint ſiége. ROGER DE PINS.

Le grand-maître fut obligé de ſouffrir un abus qu'un tel protecteur l'empêchoit de corriger. Mais de peur qu'un ſi pernicieux exemple ne tirât à conſéquence, & qu'à l'imitation d'Hérédia, les autres prieurs ne s'appropriaſſent les commanderies, ou du moins les reſponſions que l'ordre poſſédoit dans l'étendue de chaque prieuré, ce ſage grand-maître convoqua à Rhodes un chapitre général, & il choiſit exprès une place dont l'ordre étoit ſouverain, afin que les délibérations en fuſſent plus libres, & qu'on y pût prendre des réſolutions qui ne fuſſent point traverſées par d'autres puiſſances. Ce fut dans ce chapitre

ROGER DE PINS.

qu'on établit dans chaque prieuré des receveurs particuliers des droits de l'ordre, & qui n'en étoient comptables qu'au tréſor commun. On ordonna en même-tems que les prieurs ne pourroient être pourvus d'autres commanderies, que de celles qui compoſoient leur chambre prieurale. Quelques freres ſervans ayant, par leurs intrigues, obtenu la croix de chevalier, il fut fait dans le même chapitre un réglement, qui défendoit d'élever aucun ſervant à cette dignité; ordonnance conforme à celle d'un grand pape, qui avoit ſagement établi la diſtinction de ces états, par celle de leurs habits; ſtatut qu'il ſeroit à ſouhaiter, par reſpect pour la nobleſſe, qu'on obſervât exactement.

Le grand-maître ſurvécut peu à la concluſion de ce chapitre. L'ordre perdit en ſa perſonne un chef plein de zele pour la manutention de la diſcipline; & les pauvres de l'île un pere très-charitable. On remarqua que dans le tems que la peſte infecta cette île, comme tout l'orient, & qui fut ſuivie d'une famine affreuſe, il employa d'abord tous ſes revenus, & qu'il vendit enſuite ſon argenterie, & juſqu'à ſes meubles pour ſubvenir aux beſoins des pauvres : ce qui lui mérita dans l'ordre & devant les hommes, le titre d'*aumônier*, & dans le ciel une juſte récompenſe, & ce centuple promis ſi formellement par celui ſeul dont les promeſſes ſont infaillibles.

L'ordre élut pour ſon ſucceſſeur frere

RAIMOND BERENGER, Dauphinois de naiſſance, de la langue de Provence, commandeur de Caſtel-Sarraſin, que quelques hiſtoriens font deſcendre des Bérengers ſouverains d'Italie ; & d'autres de ceux qui ont regné à Barcelone & dans le comté de Catalogne. Quoi qu'il en ſoit de ſon origine, il eſt certain qu'il y donna un nouvel éclat par ſa valeur & par la hardieſſe de ſes entrepriſes. Des corſaires Egyptiens infeſtoient ſouvent les côtes de l'île de Chypre, & enlevoient tout ce qui navigeoit dans ces mers ſous l'étendart de la croix. Bérenger ne ſe contenta pas de mettre en mer pluſieurs galeres, qui leur donnerent la chaſſe ; mais, de concert avec le roi de Chypre, il réſolut de les aller brûler juſques dans le port d'Alexandrie. Ce prince & le grand-maître aſſemblerent près de cent vaiſſeaux de différentes grandeurs ; ils les chargerent de troupes de débarquement, qu'ils avoient la plûpart tirées des côtes de France ; mais ſans leur communiquer l'entrepriſe à laquelle on les vouloit employer, & dont Urbain V, qui étoit alors ſur la chaire de ſaint Pierre, eut ſeul communication.

RAIMOND BERENGER. 1365.

La flotte étant prête de mettre à la voile, le roi & Bérenger s'embarquerent, ſuivis d'un grand nombre de chevaliers ; & en moins de cinq jours, ils aborderent au pied des murailles d'Alexandrie. Ils y poſerent des échelles, & préſenterent l'eſcalade. Les Alexandrins furent ſurpris : mais outre une nombreuſe garniſon, il y avoit tant de monde

RAIMOND BERENGER

dans cette grande ville, la plus riche de l'Egypte, qu'on vit en un instant les murailles bordées de soldats & d'habitans, qui faisoient pleuvoir une grêle de fleches sur les chrétiens. Ces assiégés appuyés sur le parapet, à grands coups de piques & de hallebardes, renversent les assiégeans, les poussent dans le fossé, les accablent de grosses pierres. De nouveaux assaillans prennent la place des morts & des blessés; & sans s'étonner du sort de leurs compagnons, tâchent de gagner le haut des murailles. Les uns sont percés à coups de fleches; d'autres précipités ou renversés avec les échelles. Les assiégés répandent de tous côtés de l'huile bouillante & des feux d'artifice, embrasent les machines des chrétiens, s'attachent même à leurs habits, passent jusqu'au corps, & forcent le soldat tout en feu d'abandonner l'attaque pour chercher du secours dans l'eau, où il se précipite. Jamais assaut ne fut plus furieux & plus meurtrier: mais malgré l'image de la mort, qui se présente de tous côtés, les chevaliers de Rhodes, animés par leur propre courage, & soutenus des regards intrépides du grand-maître, reviennent au combat, s'attachent de nouveau aux murailles; & se faisant une échelle des corps morts de leurs compagnons, s'élevent jusqu'au haut, gagnent le parapet, se jettent dans la place, & tuent tout ce qui se présente devant eux. De-là les victorieux se répandent dans la ville, pénetrent dans les maisons voisines des rem-

parts, maſſacrent les hommes dans les bras de leurs femmes, pillent les plus riches meubles, & font eſclaves tout ce qui échappe à la premiere fureur du ſoldat. RAIMOND BERENGER.

Quoique le roi & le grand-maître euſſent perdu beaucoup de monde dans les différentes attaques, cependant ils auroient bien ſouhaité de pouvoir ſe maintenir dans leur conquête: mais ayant appris que le ſoudan faiſoit avancer toutes les forces de l'Egypte, pour les en chaſſer; & d'ailleurs ſe voyant dans une place encore remplie d'un nombre infini d'habitans qui s'étoient retranchés dans la baſſe-ville, ils réſolurent de ſe retirer: & après s'être chargés d'un butin ineſtimable, ils mirent le feu à tous les vaiſſeaux des infideles qu'ils trouverent dans le port, & ſe rembarquerent avec leurs priſonniers. Le roi reprit le chemin de ſon île, & le grand-maître celui de Rhodes; ils arriverent l'un & l'autre heureuſement dans leurs états.

Le grand-maître ayant tiré des priſons des infideles Pierre de Saint-George, neveu, ou proche parent d'Urbain, ſe faiſoit un mérite de le conduire lui-même à Avignon: mais avant que de partir, il apprit ſa mort. Les hiſtoriens rapportent que ce pontife étant à l'extrémité, & après avoir reçu les ſacremens de l'égliſe, en préſence de ſon camerier, de ſon confeſſeur & de pluſieurs cardinaux, dit, en leur adreſſant la parole: « Je » crois fermement tout ce que tient & en» ſeigne la ſainte égliſe catholique; & ſi

RAIMOND BERENGER

» jamais j'ai avancé quelqu'autre choſe, de » quelque maniere que ce ſoit, je le révo- » que, & me ſoumets à la correction de » l'égliſe » (*a*).

Pierre Roger, dit le cardinal de Beaufort, neveu du pape Clément VI, ſuccéda à Urbain V. Il prit le nom de Grégoire XI. Le grand-maître ſongeoit alors à abdiquer ſa dignité. L'indocilité de la plûpart des commandeurs de l'Europe l'avoit réduit à faire une démarche auſſi extraordinaire. A ſon retour de l'expédition d'Alexandrie, il apprit du conſeil que la religion ne pouvoit rien tirer des reſponſions de l'occident. Cette dureté le ſurprit autant qu'elle l'affligea : en vain il envoya les ordres les plus preſſans ; on n'y répondit que par un ſilence obſtiné, & qui couvroit une déſobéiſſance formelle. Beaucoup de ces commandeurs poſſédoient pluſieurs commanderies, & ils employoient leurs reſponſions & le bien de l'ordre, ou à acheter la faveur & la protection des princes, ou à enrichir leurs familles : & les plus ré-

(*a*) Præſentibus, etiam camerario, confeſſore, pluribuſque aliis familiaribus ſuis, ac aliis multis notabilibus perſonis, dixit & aſſeruit ſe tenere & credere firmiter, ſicque confeſſus eſt ſimpliciter quidquid ſancta, catholica & apoſtolica tenet, docet & prædicat eccleſia. & ſi per priùs docendo, legendo, prædicando, aut diſputando, vel aliàs aliud quovis modo prædicaverat, vel dixerat, totum id revocavit, voluitque haberi pro non dicto, ſubmittens ſe & dicta ſua hujuſmodi correctioni & determinationi dictæ ſanctæ matris eccleſiæ, à quâ aſſeruit ſe nunquam deviaſſe ſcienter. *Geſta Urb. V, apud Rainaldum, t. 16. ad annum 1370. §. 23.*

guliers, quand ils faiſoient quelquefois paſſer de l'argent à Rhodes, regardoient de leur part ces reſponſions comme des aumônes arbitraires & de pures libéralités. D'ailleurs il s'étoit élevé des différens conſidérables entre les langues de Provence & d'Italie; & les principaux chevaliers de ces deux langues refuſoient de ſe ſoumettre au jugement du grand-maître. Tant de déſobéiſſance de toutes parts l'affligeoit; mais comme il aimoit véritablement ſon ordre, il crut qu'un grand-maître plus habile & plus ferme ſe feroit mieux obéir, & pourroit rétablir une heureuſe correſpondance entre le chef & les membres. Ce fut le principal motif qui le porta à vouloir abdiquer ſa dignité; mais le pape qui connoiſſoit ſon mérite, lui refuſa ſon conſentement: & ce pontife, qui, pour le ſoulager, vouloit entrer en connoiſſance des affaires de l'ordre, convoqua à Avignon une aſſemblée générale des principaux commandeurs, mais dont il diſpenſa le grand-maître, à cauſe de ſon extrême vieilleſſe: il ſe contenta de lui demander un mémoire des réglemens qu'il croyoit les plus néceſſaires pour le rétabliſſement de la diſcipline. RAIMOND BERENGER.

On traita d'abord, dans cette aſſemblée, du différend qui étoit entre les langues de Provence & d'Italie. Le ſujet de leurs conteſtations venoit de ce que la langue de Provence, comme la plus ancienne & la premiere de l'ordre, poſſédoit le prieuré du royaume de Hongrie, & dans l'Italie ceux

RAIMOND BERENGER.

de Capoue & de Barlette, avec les commanderies de Saint-Etienne, de Monopoli, de Venouſe & de Sainte-Euphémie, que la langue d'Italie réclamoit. Elle demandoit en outre que le prieuré de Hongrie lui fût annexé comme un équivalent, & pour balancer dans le chapitre le pouvoir de la langue de Provence, qui ſeule avoit plus de ſuffrages que deux autres langues.

Comme la langue de Provence ſe défendoit par le titre de ſa poſſeſſion, le pape en remit le jugement aux cardinaux d'Eſpagne & de Florence; & par leur médiation, plutôt que par une déciſion de rigueur, on convint qu'à la premiere vacance du prieuré de Hongrie, il y ſeroit pourvu par le grand-maître & le conſeil, qui choiſiroient indifféremment dans les deux langues le ſujet qui en auroit paru le plus digne, & que dans la ſuite les deux langues y nommeroient alternativement; que les prieurés de Capoue & de Barlette, & les commanderies de Naples & de Sainte-Euphémie appartiendroient à la langue d'Italie; mais que Saint-Etienne, Eſtonibia, Alife, Venouſe, Monopoli & leurs dépendances, demeureroient à la langue de Provence.

On ordonna dans la même aſſemblée, ſuivant les intentions du grand-maître, & le mémoire qu'il avoit envoyé au pape, que chaque chevalier ne pourroit poſſéder qu'une grande commanderie, ou deux petites, c'eſt-à-dire, dont les reſponſions n'excéderoient pas la ſomme de deux cens florins, & que

toutes les reſponſions ſeroient payées exactement chaque année, ſous peine de privation de la commanderie. On ajouta à ces réglemens, que dans la vacance de la grande-maîtriſe, & quand on procéderoit à l'élection d'un nouveau grand-maître, on ne prendroit plus indifféremment les électeurs dans toutes les langues, comme on avoit fait juſqu'alors; mais que chaque langue nommeroit deux électeurs. A l'égard du conſeil ſouverain de l'ordre, il fut ſtatué que pour être cenſé complet, il devoit s'y trouver au moins les huit baillis conventuels, trois grands-prieurs, l'infirmier, deux des plus anciens chevaliers de chaque langue, & qui ſeroient tous préſidés à l'ordinaire par le grand-maître, qui, à raiſon de ſon éminente dignité, auroit ſeul deux ſuffrages dans toutes les aſſemblées, comme il s'étoit toujours pratiqué juſqu'alors; & que ce conſeil, quand il ſeroit complet, diſpoſeroit des prieurés & des commanderies qui viendroient à vaquer. RAIMOND BERENGER.

De ſi ſages réglemens autoriſés par l'approbation du pape, furent envoyés à Rhodes & dans tout l'ordre. Le grand-maître les reçut avec une ſenſible joie; mais la mort dont il fut prévenu, l'empêcha d'en recueillir le fruit, qui fut réſervé à frere ROBERT DE JUILLAC, grand-prieur de France, que le chapitre de Rhodes nomma, quoiqu'abſent, pour grand-maître. ROBERT DE JUILLAC.

Quand il en reçut les nouvelles, il étoit actuellement en France dans ſon prieuré. Il

ROBERT DE JUILLAC.

en partit auſſi-tôt pour la cour d'Avignon, où il rendit ſes devoirs au pape. Il changea enſuite tous les receveurs d'en deçà la mer, qui lui parurent négliger leur recette : ce fut le premier uſage qu'il fit de ſon autorité. Il en fit un autre de ſon obéiſſance envers le ſaint ſiége, en ſe chargeant avec ſon ordre de la propriété & de la défenſe du château & de la baſſe-ville de Smyrne, que l'armée de la ligue avoit enlevée aux Turcs, comme nous le venons de rapporter. L'archevêque & les habitans s'étant plaints au pape, qu'Ottobon Cataſleo, leur gouverneur, plus marchand que ſoldat, les abandonnoit ſouvent, à raiſon de ſon commerce, pour faire de fréquens voyages en Italie, en ſorte qu'il laiſſoit cette place ſans garniſon & ſans vivres ; le pape fit dire aux chevaliers, que ſon intention étoit qu'ils uniſſent Smyrne aux autres biens de leur ordre. En vain le grand-maître lui repréſenta que cette fortereſſe étoit ſituée au milieu des terres des Turcs, & dans un éloignement de l'Italie, qui ne permettoit pas en cas d'un ſiége, d'en eſpérer un prompt ſecours ; qu'il falloit d'ailleurs, pour l'entretien de la garniſon, des ſommes conſidérables, que ſon ordre n'étoit pas en état de fournir. Le pape ſe contenta d'aſſigner pour cette dépenſe une ſomme de 1000 liv. par an, que le tréſorier de la religion devoit prendre ſur les dîmes de Chypre. Du ſurplus, comme tout ce que le grand-maître lui avoit repréſenté de la ſituation de la ville de Smyrne, enclavée dans les terres

de la domination des infideles, étoit la raiſon même qui l'avoit déterminé à en confier la défenſe aux chevaliers, dans la vue que les Turcs ne porteroient point leurs armes plus loin, tant qu'ils auroient des voiſins ſi redoutables; ce pontife ordonna au grand-maître & au conſeil, ſous peine d'excommunication, d'envoyer inceſſamment dans Smyrne une garniſon ſuffiſante, compoſée d'un bon nombre de chevaliers & des troupes que la religion entretenoit à ſa ſolde. Le grand-maître ſe diſpoſoit à partir pour Rhodes avec ces ordres, lorſqu'il en reçut de fâcheuſes nouvelles. Il apprit qu'il s'y étoit élevé des diviſions entre les chevaliers du couvent & le conſeil. Les chevaliers ſe plaignoient que le conſeil, ſoit dans la nomination aux commanderies, ſoit dans les différens qui naiſſoient entre les chevaliers, ſans égard pour les droits d'ancienneté ou pour la juſtice, régloit ſes nominations & ſes jugemens par le crédit que les particuliers pouvoient avoir dans cette compagnie. Le conſeil, de ſon côté, mandoit au grand-maître, que les chevaliers avoient trouvé le moyen d'éluder toutes ſes ordonnances par des appels continuels au ſaint ſiége, ce qui ruinoit entierement la diſcipline & l'autorité du gouvernement. Le grand-maître fit part au pape de ces plaintes réciproques; & ce pontife, pour favoriſer les particuliers, caſſa par une bulle expreſſe toutes les nominations faites par le conſeil, pendant la vacance du magiſtere,

ROBERT DE JUILLAC.

ROBERT DE JUILLAC.

& en l'abſence du grand-maître. Mais auſſi par la même bulle, après avoir repris ſévérement les religieux qui ne ſe ſervoient, diſoit-il, de la voie d'appel, que pour ſe ſouſtraire à l'obéiſſance qu'ils devoient à leur ſupérieur, il ordonna au conſeil de n'avoir à l'avenir aucun égard à de pareils appels; mais qu'ils ſe diſpoſaſſent tous également à recevoir leur grand-maître comme leur ſupérieur légitime, & qu'il avoit même revêtu à leur égard de l'autorité apoſtolique.

Le grand-maître partit avec ces ordres, & arriva heureuſement à Rhodes. Sa préſence, des manieres affables, & une exacte juſtice qu'il rendoit indifféremment à tous ſes religieux, rétablirent bientôt la concorde. Il leur communiqua enſuite les intentions du pape, au ſujet de la défenſe de Smyrne; & quoique les principaux du conſeil viſſent bien que c'étoit ſacrifier & envoyer à la boucherie les chevaliers qu'on chargeroit d'une pareille commiſſion, cependant on prit le parti de l'obéiſſance : on vit même pluſieurs des chevaliers s'offrir généreuſement pour un emploi où le péril & la gloire étoient également certains. En effet, il n'y avoit guère d'apparence que les empereurs Turcs, dont la puiſſance augmentoit tous les jours, ſouffriſſent au milieu de leurs états, les chevaliers paiſibles poſſeſſeurs d'une place qu'ils leur avoient enlevée.

Soliman premier, fils ainé d'Orcan, marchant ſur les traces de ſon pere, en moins

de deux ans avoit joint à ſon empire la meilleure partie de la Thrace, & s'étoit rendu maître d'Andrinople & de Philippopoli. Comme Amurat premier, ſon frere & ſon ſucceſſeur, vécut plus long-tems, auſſi étendit-il plus loin ſes conquêtes. Les royaumes de Bulgarie, de Servie, de la Boſſine & de Theſſalie, & les principautés d'Epire, d'Achaye & de Caramanie, qui s'étoient formés des débris de l'empire Grec, devinrent l'objet de ſon ambition, & il en enviſagea la conquête, comme le moyen de s'ouvrir un chemin à celle de Conſtantinople. Ce prince défit dans une bataille Cracovilchs, roi des Bulgares. Il eut le même avantage ſur le deſpote de Servie; il venoit de ſe rendre maître de la ville de Pherès, alors capitale de la Macédoine. La Myſie tomba ſous l'effort de ſes armes, & l'empereur Jean ou Calojean Paléologue, s'étant avancé dans la Romanie, pour en arrêter les progrès, fut défait à plate couture; on prétend que ce ſultan étoit ſorti victorieux de trente-ſix combats ou batailles. ROBERT DE JUILLAC.

Cependant, comme s'il n'eût encore rien entrepris pour ſa gloire, il fit faire des levées extraordinaires de troupes dans tous ſes états. Un armement auſſi conſidérable, les marches & les contremarches de tant de troupes allarmerent tous ſes voiſins; chacun ſe tenoit ſur ſes gardes, ſans qu'on pût prévoir de quel côté il tourneroit ſes armes.

Le grand-maître fit part au pape de tous ces mouvemens, & des raiſons qui lui faiſoient

ROBERT DE JUILLAC.

craindre que Smyre, & même Rhodes, ne fuſſent l'objet ſecret d'un auſſi puiſſant armement. Il lui repréſenta en même-tems, que dans l'expédition d'Alexandrie, l'ordre avoit perdu plus de cent chevaliers, qui n'avoient pas été remplacés ; que l'île & la ville de Rhodes avoient beſoin d'un prompt ſecours, & qu'il ſupplioit ſa ſainteté d'y pourvoir inceſſamment, de peur de ſurpriſe de la part des infideles.

1375. Le pape convoqua à ce ſujet une aſſemblée des principaux commandeurs dans la ville d'Avignon, & il y fut réſolu, qu'on feroit paſſer à Rhodes dans le mois de mars ſuivant, cinq cens chevaliers & autant d'écuyers ou de freres-ſervans. Les prieurs, ſuivant un ordre particulier du pape, devoient nommer les chevaliers de leur prieuré, qu'ils jugeoient en état de marcher, & chaque chevalier étoit en droit de choiſir lui-même à ſon tour le frere ſervant dont il vouloit être accompagné, & qui lui paroiſſoit le plus propre pour ſon ſervice ; ce qui fait voir en paſſant que ces freres-ſervans, à l'égard des chevaliers, étoient comme des eſpeces d'écuyers, & que chaque chevalier en ce tems-là avoit ſon frere-ſervant attaché à ſa perſonne & au ſervice militaire ſous ſes ordres. Ces chevaliers & leur ſuite arriverent heureuſement à Rhodes : une recrue auſſi conſidérable fit beaucoup de plaiſir au grand-maître & à tout le couvent. Mais cette année on n'eut rien à démêler avec les Turcs, dont toutes les forces tomberent

tomberent de nouveau ſur les Bulgares & les Serviens. ROBERT DE JULLIAC.

Mais la religion eut beaucoup à ſouffrir de ſes propres enfans. Il s'éleva dans l'ordre des ennemis domeſtiques, & comme une ſemence de rebellion, qui éclata principalement en Angleterre, en Caſtille & en Portugal. Frere Robert d'Alri, prieur d'Angleterre, Sanche de Sumaſſa, prieur de Caſtille, & Alvarez Gonſalve, prieur de Portugal, cantonnés dans leurs prieurés, & favoriſés des rois ſouverains de leurs pays, refuſerent ouvertement de payer leurs reſponſions. Le prieur d'Angleterre fondoit ſa déſobéiſſance ſur l'injuſtice qu'il prétendoit que le grand-maître lui avoit faite, en conférant une commanderie d'Ecoſſe à un chevalier Ecoſſois, quoiqu'il ſoutînt qu'elle dépendoit du prieur d'Angleterre. Son ſouverain, qui regardoit l'Ecoſſe comme un ancien fief de ſa couronne, non-ſeulement appuyoit la rebellion du prieur; mais encore il fit ſaiſir les revenus de toutes les commanderies que l'ordre poſſédoit dans ſes états. Le grand-maître porta au pape des plaintes d'un procédé ſi violent. Ce pape, inſtruit de la juſtice de ſa nomination, en fit paſſer les preuves à la cour d'Angleterre, & il menaça en même-tems le prieur de cette nation de l'excommunier, & de le priver de l'habit, s'il ne payoit inceſſamment ſes reſponſions, & s'il ne procuroit la main-levée des biens de l'ordre, qu'il avoit eu le crédit de faire ſaiſir. La crainte de l'excom-

ROBERT DE JULLIAC. munication le remit dans ſon devoir, auſſi-bien que le prieur de Caſtille, auquel on intima les mêmes menaces de la part du ſaint ſiége.

Mais ces foudres, tout redoutables qu'ils étoient, ne firent aucune impreſſion ſur le prieur de Portugal. Le pape, pour toucher vivement un homme qui n'étoit en priſe qu'à l'intérêt, conféra ſon prieuré à frere Jean Fernand, commandeur de Toulouſe, & il le cita à ſa cour, pour ſe voir dégrader de la dignité de chevalier & privé de l'habit de la religion. Malheureuſement tous ces decrets de la cour de Rome n'avoient guère d'effet à l'égard du temporel, qu'autant que le ſouverain les vouloit bien appuyer de ſon autorité; & ce ne fut que quelques années après, que ce prieur rebelle rentra dans ſon devoir.

On place dans cette année la mort du grand-maître de Julliac, qui ne tint cette dignité qu'un peu plus de deux ans, mais qui fut généralement regretté par la ſageſſe, la prudence, & ſur-tout par la douceur de ſon gouvernement. Le chapitre & le couvent de Rhodes firent remplir ſa place par frere

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA. JEAN FERDINAND D'HÉRÉDIA, châtelain d'Empoſte, ou grand-prieur d'Arragon, & grand-prieur de S. Gilles & de Caſtille, qui étoit abſent, & toujours réſident auprès des papes, en qualité de gouverneur d'Avignon & du comtat Venaiſſin.

1376.

On ſera peut-être ſurpris, après tout ce

que nous avons dit de la conduite de ce chevalier, que l'ordre, dont, contre toutes les regles, il avoit uſurpé les principales dignités, eût fait un pareil choix. Mais apparemment que les électeurs conſidérerent que ce chevalier conſervoit toujours un grand crédit dans la cour d'Avignon; que ce crédit s'étendoit même juſqu'auprès de la plûpart des princes chrétiens, qui ménageoient avec de grands égards un homme habile, & dont les conſeils influoient beaucoup dans les différens partis que prenoit la cour du pape; d'ailleurs, qu'un malheureux eſprit de rebellion, qui avoit ſa ſource dans une ſordide avarice, infectant depuis quelque tems pluſieurs commandeurs, il étoit de la politique de l'ordre de mettre à ſa tête un homme auſſi puiſſant & auſſi autoriſé que l'étoit Hérédia, & qui dans cette place ne pourroit plus diſtinguer les intérêts de la religion des ſiens propres.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Quoi qu'il en ſoit des motifs qui déterminerent les électeurs à l'élever à la dignité de grand-maître, peut-être que le lecteur ne ſera pas faché de connoître un peu plus particuliérement un chevalier, qui après avoir été le tyran de ſon ordre, en devint un pere bienfaiſant, & un des principaux ornemens. Jean-Ferdinand d'Hérédia étoit iſſu d'une des plus nobles maiſons d'Arragon. Blaſco Hérédia, ſon frere ainé, étoit revêtu de la charge d'*el juſtitia*, ou de grand juſticier, dignité établie dans ce royaume comme un frein à l'autorité royale, & pour empêcher

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

les ſouverains d'en abuſer, au préjudice des priviléges de la nation. Il faiſoit lui ſeul la fonction dont les éphores étoient autrefois chargés à Lacédémone contre leurs rois. Ce ſeigneur, pendant pluſieurs années, n'ayant point eu d'enfans de ſa femme, pour ne pas laiſſer périr ſa maiſon, obligea le jeune Hérédia ſon frere, dont nous parlerons, de ſe marier. Il n'eut de ce mariage que deux filles; & ſa femme étant morte en couche, ſon frere toujours entêté de ſe voir des héritiers de ſon nom, l'engagea dans une ſeconde alliance & lui fit épouſer dona Thereſe Contellie, niéce & héritiere de ſa femme; en ſorte que tous les biens de ces grandes maiſons regardoient uniquement le jeune Hérédia & ſes enfans. Il eut de ce ſecond mariage un garçon & une fille. Peu de tems après, il fut encore veuf par la mort de ſa ſeconde femme; mais celle de ſon frere ainé, après pluſieurs années de ſtérilité, ayant mis au monde ſucceſſivement deux enfans mâles, il ſe vit tout d'un coup ſans biens & déchu de toutes ſes eſpérances.

Dans une ſi triſte ſituation, après avoir recommandé ſes enfans à ſon frere ainé, & ſans communiquer ſon deſſein à perſonne, il s'embarqua, paſſa à Rhodes, où il demanda l'habit, & fut reçu par le grand-maître de Villeneuve, en qualité de chevalier de la langue d'Arragon. Bientôt ſon air noble, des manieres polies, & le courage & la valeur qu'il fit paroître en différens combats contre

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

les infideles, lui gagnerent l'eſtime & l'amitié des principaux chevaliers. Il plut ſur-tout au grand-maître par la régularité de ſa vie, & par un eſprit adroit & inſinuant, qui lui faiſoit prendre ſans peine toutes les formes qui pouvoient contribuer à ſon élévation.

Ce fut à ces rares qualités & à l'eſtime particuliere du grand-maître, qu'il fut redevable d'une commanderie de grace, appellée Alambro, d'où il paſſa depuis à titre d'échange ou d'amélioration, à celle de Villet. Et comme un grand nombre de chevaliers, & ſur-tout de ſes anciens, avoient été tués dans l'eſcalade d'Alexandrie, il parvint ſucceſſivement, & à ſon tour, au bailliage de Capſe, & depuis à la châtellenie d'Empoſte, une des principales dignités de l'ordre, & la plus conſidérable en Europe après la grande-maîtriſe, tant par l'étendue de ſa juriſdiction, le nombre & la qualité de ſes vaſſaux, que par des revenus immenſes.

La fortune, qui le conduiſoit comme par la main, n'en demeura pas là. Le grand prieuré de Catalogne étant venu à vaquer, il ſe préſenta deux prétendans: l'un, au préjudice des droits & des priviléges de l'ordre, s'en étoit fait pourvoir par le pape; & un autre chevalier, appellé frere Bérenger Nicoſſa, reclamoit ce prieuré à titre d'ancienneté. Son droit n'étoit pas incertain, & il étoit même de l'intérêt de l'ordre de ne pas ſouffrir que ſes religieux, au lieu de s'attacher à mériter des graces par leurs ſervices, tournaſſent leurs

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

vues du côté de la cour du pape. Mais comme on craignoit à Rhodes d'offenſer le ſouverain pontife, le grand-maître & le conſeil réſolurent de lui envoyer un ambaſſadeur. On avoit beſoin pour une pareille négociation, d'un miniſtre habile, ſouple & adroit, & qui, ſans bleſſer l'autorité pontificale, ſût conſerver les droits & les priviléges de la religion. Le grand-maître, parmi un grand nombre de chevaliers, crut avoir démêlé dans le châtelain, tous les talens d'un habile négociateur. Il le nomma pour ambaſſadeur auprès du pape, & il fit approuver ſon choix par le conſeil. L'inſtruction qu'on donna à Hérédia portoit, qu'après avoir baiſé les pieds du pape de la part du grand-maître, & au nom de tout l'ordre, il lui repréſenteroit le tort que ſa nomination alloit faire à la religion; que la plûpart des chevaliers trouveroient le chemin bien plus court pour parvenir aux commanderies, de les obtenir par faveur & par quelque intrigue, que de les attendre de la longueur des années & de leurs ſervices; que de pareilles diſpoſitions ruineroient abſolument la diſcipline; que le couvent ſeroit bientôt déſert, & qu'on verroit les chevaliers négliger la réſidence de Rhodes & leurs obligations, pour s'attacher uniquement, ſoit à la cour du pape ou à celle des ſouverains de l'Europe. L'ambaſſadeur avoit ordre d'inſiſter fortement ſur la révocation du bref apoſtolique; mais comme on craignoit que le pape ne voulût abſolument

maintenir ſa nomination, on permit à l'ambaſſadeur de terminer cette affaire par un accommodement, s'il y trouvoit la moindre ouverture. JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

Hérédia partit avec cette inſtruction; & après être arrivé à Avignon, dans l'audience qu'il eut du pape, il lui repréſenta avec beaucoup d'art & d'éloquence, que quoique l'ordre eût une ſoumiſſion parfaite & tout le reſpect qu'il devoit pour ſa nomination, il ne pouvoit s'empêcher de ſe plaindre d'une diſpoſition qui violoit ſes priviléges, & qui alloit ruiner l'ouvrage des pontifes ſes prédéceſſeurs; qu'il étoit chargé de dépoſer aux pieds de ſa ſainteté, & dans le ſein du pere commun des fideles, les juſtes remontrances d'un corps conſacré à la défenſe de la chrétienté, mais dont le zele ſe ralentiroit infailliblement, ſi les particuliers s'appercevoient qu'on les privât de la récompenſe attachée juſqu'alors à leurs ſervices. Le pape lui répondit en général qu'on lui avoit dit beaucoup de bien du ſujet qu'il avoit nommé au prieuré de Catalogne; mais qu'il ne ſeroit pas fâché qu'on pût terminer cette affaire à l'amiable & à la ſatisfaction des parties, pourvu que ce fût ſans bleſſer l'autorité du ſaint ſiége. L'ambaſſadeur jugea bien par ce diſcours, qu'il n'obtiendroit pas du pape la révocation de la grace qu'il avoit accordée. Ainſi il tourna tous ſes ſoins du côté de l'accommodement, & il chercha en même-tems les moyens d'y trouver ſon intérêt particulier. Les deux préten-

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

dans le voyoient ſouvent; il ménagea ſi adroitement leurs eſprits, qu'il les fit convenir de partager les grands biens du prieuré, & il fit même agréer ce partage au pape. Juſques-là il avoit conduit ſa négociation conformément à ſes inſtructions & aux intentions du grand-maître; mais il s'en éloigna depuis qu'il eut apperçu qu'en ſe dévouant à la cour de Rome, il pourroit ſe faire des droits ſur le prieuré même. Les deux prétendans n'étant point en état par leur âge & leurs infirmités de ſe tranſporter au prieuré, il s'en procura l'économat dont le pape le gratifia. Ce fut ſa premiere démarche; & après cela abandonnant à découvert les intérêts de ſon ordre, il n'eut point de honte de ſe faire nommer par ce pontife pour leur ſucceſſeur; & ces deux chevaliers ayant peu ſurvécu à cette diſpoſition, lui ſeul profita de leur concurrence. Ce ne fut pas ſans une extrême ſurpriſe, qu'on apprit depuis à Rhodes que cet ambaſſadeur, au lieu de s'oppoſer, comme il en étoit chargé, à ces nominations des papes, les avoit lui-même ſollicitées, dès qu'il en avoit pu être l'objet. Il n'y avoit pas moyen après cela de retourner auprès du grand-maître : Hérédia ſe vit obligé de reſter à Avignon, & il s'attacha uniquement à la cour de Rome. Il ſe fit bientôt pour lui-même un plan ſecret de toutes les intrigues & de la politique de cette cour, & il ſe conduiſit avec tant d'habileté, qu'il eut depuis beaucoup de part dans les élections & dans la confiance des ſouverains pontifes.

Clément VI, ayant appris que Philippe de Valois, roi de France, & Edouard, roi d'Angleterre, étoient à la veille d'en venir aux mains, choisit Hérédia, qu'il envoya à ces deux princes, pour faire de sa part auprès d'eux l'office de médiateur. Ce chevalier aussi courageux qu'habile, & qui prévit qu'il y auroit infailliblement une sanglante bataille, se fit donner par le pape la permission de se déclarer contre celui de ces princes qui se refuseroit à la médiation du saint siége. Et comme Edouard avoit été l'aggresseur, il se rendit d'abord dans son camp, & lui exposa sa commission. Il vouloit l'engager à une suspension d'armes; mais il trouva le prince Anglois si prévenu de quelques avantages qu'il avoit déja remportés, qu'il n'en put rien obtenir. Comme il vit qu'il rejettoit avec hauteur toutes les propositions de paix, & qu'il faisoit même assez peu de cas de ses offices, le fier Espagnol irrité du peu d'égard qu'il avoit pour son caractere, lui déclara que sa commission étant finie par ses refus obstinés, il alloit servir le roi de France. Il lui communiqua en même-tems la permission qu'il en avoit du pape, & là-dessus il prit congé de ce prince, & se jetta dans l'armée Françoise, qui ne tarda guère à en venir aux mains avec les Anglois. JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

On sait quel fut le malheureux succès de cette journée : la bataille se donna près de Crécy en Ponthieu. Les François la perdirent par la trahison de quelques-uns de leurs chefs, & par la précipitation des autres. Philippe fit 1346.

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

voir dans le combat plus de valeur que de conduite; il reſta des derniers ſur le champ de bataille, & il combattoit encore, quoiqu'il n'eût plus que ſoixante cavaliers auprès de lui. Mais ſon cheval ayant été tué, il ſeroit tombé entre les mains de ſes ennemis, ſi Hérédia ne ſe fût jetté promptement à terre, & ne lui eût préſenté le ſien, avec lequel ce prince fit ſa retraite.

Le châtelain voyant un corps d'infanterie qui combattoit encore, fut ſe mettre à la tête, & diſputa quelque tems la victoire aux Anglois. Mais ces bataillons ayant été accablés par l'armée victorieuſe, il fut enfin entraîné dans la déroute générale; & ce ne fut pas ſans peine que, percé de coups, il rejoignit les débris de l'armée Françoiſe.

Pendant qu'il ſe faiſoit panſer des quatre grandes bleſſures qu'il avoit reçues dans la bataille, il apprit que dans le camp des Anglois on parloit déſavantageuſement de ſa conduite, & que des officiers de cette nation diſoient, qu'étant revêtu du caractere d'ambaſſadeur, il n'avoit pu combattre en faveur des François, ſans violer le droit des gens. Ce chevalier ne fut pas plutôt guéri, qu'il envoya dans leur camp un hérault pour préſenter ſon gage de bataille à ceux qui attaquoient ſa conduite; & apparemment qu'il s'en ſeroit ſuivi un combat particulier, ſi Edouard, auquel on en demanda la permiſſion, ne lui eût rendu juſtice. & publié qu'avant la bataille, il lui avoit communiqué la permiſſion que le pape lui

avoit donnée au bas de ſon inſtruction, de combattre contre le prince qui rejetteroit les propoſitions de paix dont il étoit chargé. Il en reprit depuis la négociation, à ce qu'on prétend, & c'eſt à lui que des hiſtoriens attribuent une treve dont les deux rois convinrent pour un an. JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

A ſon retour à Avignon, il eut la ſatisfaction de voir le pape content de ſa conduite : & Innocent VI ayant ſuccédé à Clément, la fortune d'Hérédia prit un nouvel éclat ſous le pontificat d'un pape dont il avoit toujours été l'ami le plus particulier, & dont il devint depuis le miniſtre & le confident. Innocent, pour prémices de ſa faveur, le déclara gouverneur d'Avignon & du comtat Venaiſſin; & comme ſi la fortune de ſon favori eût été ſon unique affaire, il ne paroiſſoit occupé que du ſoin de ſon élévation. Il l'accabloit tous les jours de nouveaux bienfaits; toutes les graces paſſoient par ſon canal; les plus grands princes recherchoient avec empreſſement ſon amitié, & il partageoit avec ſon maître la puiſſance des clefs, ou pour mieux dire, le pape n'en avoit que le titre, pendant que ſon miniſtre jouiſſoit de toute l'autorité.

Ce fut à la faveur de ce crédit ſans bornes, qu'il amaſſa des richeſſes immenſes, & dont il employa une partie à l'établiſſement des enfans qu'il avoit laiſſés en Arragon. Pour ne pas paroître ingrat envers ſon bienfaiteur, & pour la ſûreté même du pape & de toute ſa cour, il fit entourer à ſes dépens la ville d'A-

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

vignon d'épaiſſes murailles, & fortifiées de diſtance en diſtance de tours, qui mirent cette place hors de ſurpriſe & d'inſulte. Le pape touché de ces marques ſi magnifiques de ſa reconnoiſſance, arracha, pour ainſi dire, de l'ordre les grands-prieurés de Caſtille & de S. Gilles, dont il le fit pourvoir, contre toutes les regles & les priviléges de la religion, & malgré les ſervices importans que l'ordre rendoit continuellement aux chrétiens, en combattant contre les infideles (*a*).

La mort de ce pontife, auquel ſuccéda Urbain V, & enſuite Grégoire XI, lui fit perdre une partie de ſon crédit, ſans rien perdre de ſon ambition, & le grand-maître de Julliac étant dans un âge très-avancé, il regarda ſa place comme un aſyle honorable contre les coups de la fortune & les diſgraces de la cour. Il fit de bonne heure ſa batterie; les amis qu'il avoit à la cour d'Avignon agirent vivement pour ſes intérêts; la plûpart des ſouverains de l'Europe entrerent dans ſes vues, & le recommanderent aux chevaliers qui étoient nés leurs ſujets; en ſorte qu'après le décès de Julliac, le couvent quoique mécontent de ſa conduite, ſe vit dans une eſpece

(*a*) Retulêre etiàm nobilem victoriam hoſpitalarii equites de Turcis in Græciâ, quamvis longè numero impares: invecti enim quatuor tantum triremibus, atque onerariâ, viginti novem barbarorum naves, dùm in eas vicinorum agrorum prædas inferebant, intercepêre, ut narrat Matthæus Villanus. *Rain. ad annum* 1359. *num.* 15.

de néceſſité de le nommer, comme il fit, pour grand-maître. JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

Hérédia n'eut pas plutôt reçu les nouvelles de ſon élection, qu'il ſe diſpoſa à partir pour Rhodes : mais comme il y voulut paroître avec des forces qui ſoutinſſent ſa réputation & le choix de l'ordre, il mit en mer à ſes dépens juſqu'à neuf galeres, ſans compter d'autres vaiſſeaux de différentes grandeurs, ſur leſquels il embarqua un grand nombre d'aventuriers qu'il avoit pris à ſa ſolde. Il étoit prêt de mettre à la voile, lorſqu'il ſe vit obligé de différer ſon départ à la priere du pape Grégoire XI, qui venoit de ſuccéder à Urbain, & qui vouloit ſe ſervir de lui & de ſa flotte pour un grand deſſein qu'il méditoit depuis quelque tems, & qu'il fit alors éclater.

Il y avoit près de ſoixante & dix ans, comme nous l'avons vu, que le ſaint ſiége avoit été transferé par le pape Clément V, dans la ville d'Avignon. Pendant cette longue abſence, quoique les papes ſe prétendiſſent ſouverains de Rome, cette capitale du monde étoit alors gouvernée par un magiſtrat qui prenoit la qualité de ſénateur, & par douze autres citoyens qu'on nommoit *Bannerets*, à cauſe de différentes bannieres qu'ils arboroient, pour ſe diſtinguer chacun dans ſon quartier. Leur vue, qu'ils tâchoient d'inſpirer aux habitans, étoit de rétablir dans Rome l'ancienne république ; mais ce qu'on appelloit alors les Romains, étoient bien différens de ces illuſtres républicains, auſſi céle-

Gloſſaire de Ducange, t. 3, p. 796.

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

bres par la grandeur de leurs ſentimens, que par cette rare valeur qui les avoit rendus les maîtres d'une partie de la terre. Ces derniers Romains n'étoient qu'un aſſemblage confus, & un miſérable reſte d'Hérules, de Gots, de Lombards, & de tous ces barbares, qui, dans les ſiecles précédens avoient inondé l'Italie. Depuis même que Rome s'étoit vue la capitale des papes, la grandeur d'ame des anciens Romains, cet amour ſi reſpectable pour la liberté, leur valeur & leur courage s'étoient changés en une ambition démeſurée, de s'élever aux premieres dignités de l'égliſe.

L'étude du droit en étoit le ſeul chemin. Rome peuplée d'eccléſiaſtiques, n'étoit ſouvent remplie que de cabales : ces diviſions cauſoient leur foibleſſe, & les habitans de la nouvelle Rome n'avoient guère de Romains que le ſeul nom. D'ailleurs, cette grande ville, depuis l'éloignement des papes, n'étoit qu'un lieu champêtre, & ce fleuve d'or qui y couloit auparavant de tous les états de la chrétienté, avoit été détourné, & ſuivoit dans ſon cours la route que tenoit la cour du pape. La plûpart des autres places du patrimoine de ſaint Pierre, ou étoient occupées par de petits tyrans, ou ſous le titre ſpécieux de liberté, s'étoient jointes à la ligue de Florentins, qui faiſoient alors la guerre au pape même, & ravageoient la campagne de Rome.

Grégoire XI avoit employé contr'eux les armes de l'égliſe : ils avoient été excommu-

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

niés par une bulle ſolemnelle ; & comme ils n'en paroiſſoient pas fort touchés, le pape fit paſſer en Italie une armée que le cardinal Robert de Geneve commandoit en qualité de légat du ſaint ſiége. Mais ce pontife n'en ayant pas tiré tout le ſuccès dont il s'étoit flatté, il en revint aux armes ſpirituelles ; & pour les rendre plus tranchantes, il les éguiſa, pour ainſi dire, d'une maniere aſſez nouvelle. Non-ſeulement il aggrava l'ancienne excommunication fulminée contre les Florentins, mais il y comprit tous les fideles qui auroient commerce avec eux, & qui leur fourniroient de l'or, de l'argent, du bled, du vin, de la viande, de la laine, des draps, & juſqu'à du bois à brûler : « Et de plus, *ajoute* » *le pape*, Nous confiſquons tous les biens des » Florentins, & Nous ordonnons qu'on leur » coure ſus, & qu'on ſe ſaiſiſſe de leurs per- » ſonnes ; qu'on en faſſe des eſclaves, & qu'on » les réduiſe en ſervitude ».

Cette bulle eut tout l'effet qu'on pouvoit eſpérer de l'avidité des hommes, animée par la pieuſe crédulité de ces tems-là. Chacun ſe faiſoit un mérite de perſécuter ces excommuniés ; on ſaiſiſſoit leurs biens par-tout où l'on en pouvoit découvrir. Le commerce des Florentins, qui faiſoit leur principale force, fut entiérement ruiné ; leurs débiteurs refuſoient même de les payer, & dans les pays étrangers, & ſur-tout en Angleterre, pluſieurs de leurs marchands furent arrêtés par ordre du roi, & faits eſclaves.

JEAN-FERDINAND D'HERÉDIA.

Les Florentins mirent les armes bas, & pour fléchir le pape, lui députerent des ambaſſadeurs. Mais n'en ayant pu obtenir la révocation de cette terrible bulle, ils eurent recours à ſainte Catherine de Sienne, religieuſe de l'ordre de S. Dominique, célebre dans toute l'Italie, par ſa piété, & ſur-tout par des révélations & des communications intimes avec le ciel, qu'elle prenoit ſoin de publier, quoique un peu extraordinaires.

La ſainte, à la priere des Florentins, ſes voiſins, s'embarqua pour la Provence; & arriva heureuſement à Avignon. Elle vit le pape, & dans une audience qu'elle en eut, elle fit de ſi vives inſtances en faveur des Florentins, qu'elle en obtint la révocation de ſa bulle; quoique ce pontife l'eût avertie qu'elle ſe verroit trompée, diſoit-il, par ces marchands. Ce n'étoit pas la ſeule commiſſion importante dont elle étoit chargée. Les Romains, privés du profit que leur produiſoit la réſidence des papes & des cardinaux, & l'abord continuel de tant d'étrangers qui avoient affaire à la cour du pape, avoient dépêché ſecrettement des envoyés à Avignon; ils conjurerent le pape de revenir dans la capitale du monde chrétien. Pour l'y déterminer, ils proteſterent de le reconnoître pour leur ſouverain, & d'avoir pour lui & ſes ſucceſſeurs une fidélité inviolable. La bienheureuſe Catherine appuya de tout ſon crédit leur requête; & elle repréſenta au pape que ſa préſence calmeroit tous les troubles

d'Italie, & qu'en rétabliſſant le ſaint ſiége à Rome, il en rétabliroit l'autorité dans toutes les places que des tyrans avoient uſurpées. JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

Pierre, infant d'Arragon, religieux de l'ordre de S. François, & ſainte Brigite, le preſſerent de leur côté de retourner dans ſon égliſe : mais ce qui détermina abſolument le pape à quitter la Provence, & à retourner à Rome, c'eſt que le cardinal de ſaint Pierre, qui y réſidoit alors en qualité de vice-gérent, lui donna avis par un courier, que les Romains, s'il ne revenoit pas promptement, étoient réſolus d'élire un autre pape, & qu'ils s'étoient même aſſurés de l'abbé du Montcaſſin, moine peu ſcrupuleux, & qui, ſans avoir égard au ſchiſme, étoit convenu avec eux de faire l'infâme perſonnage d'un antipape.

Grégoire, épouvanté d'un projet qui alloit mettre ſa dignité en compromis, réſolut de prévenir un ſi grand malheur par un prompt retour en Italie. Guillaume, comte de Beaufort, & ſa femme, pere & mere de ce pape, qui vivoient encore, & qui même lui ſurvécurent, employerent inutilement les prieres les plus tendres pour le retenir en Provence. Le roi Charles V, de ſon côté, qui prévoyoit les ſuites funeſtes pour l'égliſe, de ce voyage précipité, lui écrivit dans les termes les plus preſſans, pour l'en détourner. « Vous allez, » ſaint pere, *lui dit ce prince*, dans un pays » où vous n'êtes guère aimé ; ſi vous y mou- » rez, ce qui eſt aſſez vraiſemblable, les Ro- *Quarta vita Gregorii XI, p.* 481.

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

» mains ſe rendront maîtres de la perſonne » de tous les cardinaux : & pour empêcher » que la cour de Rome ne retourne à Avi- » gnon, ils les forceront, le poignard ſur » la gorge, à élire un pape Italien ».

Mais, malgré toutes les inſtances de ce prince & de la plûpart des cardinaux, qui lui repréſenterent l'eſprit ſéditieux & mutin du peuple de Rome, le pape, prévenu par les remontrances & les conſeils de ſainte Catherine & des autres dévots perſonnages dont nous venons de parler, fut inflexible. Il quitta Avignon, & alla s'embarquer à Marſeille ſur les galeres de l'ordre, que commandoit en perſonne le nouveau grand-maître Hérédia, & qui étoit accompagné des prieurs de S. Gilles, d'Angleterre & de Rome, & d'une quantité conſidérable de chevaliers & de commandeurs de l'ordre.

Pierre Amélio, évêque de Sinigalia, qui ſe trouva dans ce voyage, en a fait une relation exacte, & jour par jour, qu'Abraham Bzovius nous a conſervée. Le prélat nous y repréſente le grand-maître avec une grande barbe blanche, tenant le timon de la galere du pape, environné de tous ſes chevaliers. On apprend du même hiſtorien, que cette petite flotte ayant été diſperſée par la tempête, proche les côtes de Provence, le grand-maître, par ſa fermeté & par ſa capacité dans l'art de la navigation, ſurmonta la violence des vents & conduiſit heureuſe-

ment le pape juſques dans le port d'Oſtie. JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA

Ce pontife, avant que d'entrer dans Rome, pour ſa sûreté, & en conſéquence des promeſſes des magiſtrats, en tira une déclaration, par laquelle au nom du peuple Romain, ils le reconnoiſſoient pour le ſouverain de la ville & de tout ſon territoire. Il y fut reçu enſuite avec toute ſa cour, & précédé du grand-maître, qui portoit immédiatement devant ſa ſainteté, l'étendard de l'égliſe. Les magiſtrats, ſuivis d'une foule de peuple, par des acclamations, témoignoient la joie publique; mais on s'apperçut dans la ſuite, qu'il y avoit plus d'éclat & de pompe dans ces ſoumiſſions apparentes, que de fidélité & de véritable obéiſſance, & que le ſénateur & les bannerets ne ſe deſſaiſiroient pas aiſément de l'autorité qu'ils avoient uſurpée.

Cependant le grand-maître s'étant acquitté ſi glorieuſement de la conduite & de la conſervation du pape, en prit congé, ſe rendit ſur la flotte avec tous ſes chevaliers, & prit le chemin de Rhodes, où il étoit attendu par tout le couvent avec beaucoup d'impatience. Il rencontra ſur ſa route, & proche des côtes de la Morée, une flotte des Vénitiens qui étoient alors en guerre avec les Turcs. Ces derniers avoient enlevé depuis peu à la république, la ville de Patras, célebre par ſon commerce de ſoie. Le général Vénitien, après être entré dans la galere du grand maître, pour le ſaluer, comme il en connoiſſoit

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

la valeur & la capacité dans le métier de la guerre, il le conjura au nom de ſa république, & pour le bien de toute la chrétienté, de vouloir joindre leurs forces pour retirer une place auſſi importante des mains des infideles. Quoique des affaires preſſantes appellaſſent Hérédia à Rhodes, où il alloit prendre poſſeſſion de ſa dignité, ſon courage l'emporta ſur ſon intérêt, & il embraſſa avec joie une occaſion de ſignaler ſes talens guerriers contre les ennemis perpétuels de ſa religion. Les deux flottes ſe joignirent, & après avoir débarqué leurs troupes, ils marcherent droit à Patras, ville ſituée ſur une hauteur, & éloignée environ d'un quart de lieue du bord de la mer.

Comme cette place avoit peu de fortifications & beaucoup d'étendue, le grand-maître tenta de l'emporter par eſcalade, & s'attacha à des endroits dont les murailles étoient preſque ruinées, & il s'en rendit maître ſans trouver beaucoup de réſiſtance. Le gouverneur avoit réſervé ſa garniſon pour la défenſe du château, où il la fit entrer. Ce château étoit ſitué dans l'endroit de la ville le plus élevé, & on n'y avoit oublié aucune des fortifications que l'art enſeignoit en ce tems-là pour le rendre imprenable.

Il fallut en faire le ſiége dans les formes : les attaques furent très-vives & preſſantes, & la défenſe ne fut pas moins courageuſe. L'ordre y perdit pluſieurs chevaliers de conſidération ; enfin les machines dont on ſe ſervoit encore en ce tems-là ayant fait une

brêche, le grand-maître impatient d'une ſi longue réſiſtance, prend une échelle, l'appuye contre la brêche, monte le premier l'épée à la main, & ſans regarder s'il étoit ſuivi, ſe jette dans la place. Le gouverneur, de ſon côté, s'oppoſe avec beaucoup de courage à ſon paſſage : il ſe fit entr'eux comme un duel particulier : le chrétien plus fort ou plus adroit que l'infidele, lui paſſe ſon épée au travers du corps, le tue, lui coupe la tête, pendant que ſes chevaliers, incertains de ſon ſort, montent en foule pour le ſecourir, renverſent tout ce qui ſe préſente devant eux, & après être entrés dans la place, paſſent la garniſon au fil de l'épée. JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

Le grand-maître flatté d'un ſi heureux ſuccès, & animé par les louanges intéreſſées du général Vénitien, réſolut d'étendre ſes conquêtes dans toute la Morée. Corinthe fut le premier objet de ſes armes, on réſolut dans le conſeil de guerre, d'en chaſſer les infideles; l'armée chrétienne entra dans le pays pour en former le ſiége. Hérédia, avant que de s'y engager, voulut reconnoître par lui-même l'état de la place. Mais comme il n'avoit pris qu'une foible eſcorte, il tomba malheureuſement dans une embuſcade. Les Turcs taillerent en pieces ſa troupe, & le firent priſonnier. Ces infideles croyoient n'avoir pris qu'un ſimple chevalier; mais des déſerteurs l'ayant fait connoître, on le conduiſit dans le château de Corinthe où il fut gardé avec beaucoup de ſoin.

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

Les grands-prieurs de S. Gilles, d'Angleterre & de Rome, qui l'avoient ſuivi dans cette expédition, du conſentement du général des Vénitiens, offrirent pour ſa rançon de rendre Patras ; mais les Turcs rejetterent cette propoſition, & répondirent qu'étant maîtres de la Morée, ils ſauroient bien reprendre cette place en moins de tems que les chrétiens n'en avoient employé à la conquérir. Les chevaliers au déſeſpoir qu'on pût leur reprocher qu'ils avoient laiſſé leur grand-maître entre les mains des infideles, offrirent outre Patras, une ſomme très-conſidérable, & que les trois grands-prieurs demeureroient en ôtage juſqu'à l'entier payement.

Les Turcs parurent contens de cette derniere propoſition ; mais quand on l'eut communiquée au grand-maître, il s'y oppoſa généreuſement, & ne voulut jamais conſentir que les trois grands-prieurs reſtaſſent pour lui en ôtage parmi les infideles, & il leur dit : « Laiſſez, *mes chers freres*, mourir dans les » fers, un vieillard inutile, & qui ne peut » plus vivre long-tems. Pour vous qui êtes » jeunes, réſervez-vous pour ſervir la reli» gion ». En vain ces religieux qui avoient eu la permiſſion de le voir, tâcherent par leurs prieres & leurs larmes, de le faire conſentir à cet échange ; rien ne put ébranler ſa réſolution. Il ne voulut pas même conſentir qu'on tirât du tréſor de l'ordre ſa rançon. « Si on » la doit payer, *ajouta-t-il*, ma famille a » reçu d'aſſez grands biens de moi, pour me

» donner cette marque de reconnoiſſance ». Les Turcs peu touchés d'une ſi haute généroſité, & pour l'obliger à hâter le payement de ſa rançon, le firent paſſer dans les montagnes de l'Albanie. Il fut enfermé dans une étroite priſon; & au lieu de jouir à Rhodes de ſa nouvelle dignité, il ſe vit retenu pendant plus de trois ans dans un rigoureux eſclavage, où il eut tout le tems de faire de ſérieuſes réflexions ſur le peu de ſolidité des grandeurs humaines. JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

Ce fut pendant ſa priſon qu'arriva le furieux ſchiſme qui déchira depuis l'Egliſe pendant plus de cinquante ans, & dans lequel l'ordre de S. Jean ſe trouva malheureuſement enveloppé, comme tous les états & tous les ordres de la chrétienté. Nous venons de voir que le pape Grégoire XI, prévenu par les promeſſes & les ſoumiſſions apparentes des Romains, & ſéduit, ſi on oſe le dire, par la confiance qu'il avoit aux révélations de ſainte Catherine, avoit abandonné la Provence & fixé ſon ſéjour à Rome, le ſiége naturel de tous les ſouverains pontifes.

Mais il n'y eut pas demeuré long-tems, qu'il s'apperçut avec douleur que l'eſprit de rebellion regnoit toujours dans cette ville; que les magiſtrats, malgré les ſermens les plus ſolemnels, bien loin de lui rendre l'obéiſſance qu'ils lui devoient, avoient repris leur premiere autorité, & ſe perpétuoient dans le gouvernement. La juſte crainte qu'à ſa mort, ces mutins n'étendiſſent leur tyrannie juſques ſur

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

le conclave, & qu'ils ne ſe rendiſſent maîtres de l'élection de ſon ſucceſſeur, lui faire prendre la réſolution de retourner à Avignon. Mais ayant été ſurpris par une grande maladie qui ne ſe termina que par ſon décès, peu avant que d'expirer, & tenant entre ſes mains le ſaint ſacrement, il exhorta tous les cardinaux qui l'aſſiſtoient dans ces derniers momens, à lui donner pour ſucceſſeur, celui qu'ils trouveroient le plus digne de remplir cette grande place. Il les avertit qu'ils euſſent à ſe défier de certaines perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ſous prétexte de prétendues révélations, propoſoient leurs viſions pour regle de la conduite qu'on devoit tenir dans le gouvernement de l'égliſe; ce qui, par ſon trop de confiance & l'eſprit ſéditieux des Romains, alloit expoſer l'égliſe au péril d'un ſchiſme affreux, ſi le Sauveur des hommes, par ſa bonté infinie, n'en préſervoit ſon épouſe (*a*).

On voit aſſez de qui le ſaint pontife entendoit parler : & malheureuſement ſon preſſentiment fut juſtifié par les événemens, & ſe trouva plus vrai que les prédictions & les prophéties dont on l'avoit ébloui. Car ce pon-

1378. tife n'eut pas plutôt les yeux fermés, que les bannerets & les magiſtrats de la ville,

Le 27 mars. de peur qu'un nouveau pape ne transférât

(*a*) Quia per tales ipſe ſeductus, dimiſſo ſuorum rationabili conſilio, ſe traxerat, & eccleſiam in diſcrimen ſchiſmatis imminentis, niſi miſericorditer provideret ſponſus Jeſus. *Gerſon, examen. Doct. part.* 4, *Wulding. ann. minor, l.* 2.

le

le ſaint ſiége à Avignon, réſolurent de s'oppoſer à l'élection d'un cardinal ultramontain, & de forcer ceux qui compoſeroient le conclave, à nommer un Romain, ou du moins un Italien. Dans cette vue, ils s'aſſurerent des portes de la ville, où ils mirent des corps de-gardes, comme dans une place de guerre; de peur que les cardinaux n'en ſortiſſent à leur inſu, & qu'ils ne ſe retiraſſent dans quelque ville d'Italie, où ils fuſſent en état de procéder avec liberté à l'élection d'un pape. JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

Ces ſéditieux chaſſerent enſuite de Rome tout ce qu'il y avoit de gens bien intentionnés, & qui pouvoient s'oppoſer à la violence qu'ils prétendoient faire aux cardinaux, en même-tems qu'ils y firent entrer des bandits & des payſans des montagnes voiſines, gens féroces qu'ils armerent, & qui courant dans les différens quartiers de la ville, menaçoient de tout tuer, ſi on ne leur donnoit un pape Romain, ou du moins Italien : *Romano lo volemo, ô al manco Italiano*, crioient ces furieux : & la plus vile populace animée ſecrettement par ſes magiſtrats, ſe joignit à eux.

Le déſordre ne ſe termina pas à ce tumulte; mais quand, après les dix premiers jours qu'on employa à faire les obſeques du défunt pape, les cardinaux ſe diſpoſerent à entrer dans le conclave, les ſéditieux, après s'être rendus maîtres des portes, leur déclarerent que s'ils s'aviſoient d'élire pour pape un cardinal ultramontain, « ils leur feroient les têtes plus

Froiſſard, t. 2. ch. 12.

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

» rouges que ne l'étoient leurs chapeaux »: & pour accélérer l'élection d'un Italien, les plus furieux entaſſoient des fagots de ſarment, & de la paille ſous l'endroit où les cardinaux étoient aſſemblés, comme étant prêts d'y mettre le feu. D'autres frappoient contre le plancher avec des piques & des hallebardes; & afin d'arracher leur conſentement, on leur préſentoit la mort ſous différentes faces, & toutes également affreuſes & terribles.

Les cardinaux aimant mieux, dit un hiſtorien du tems, être au nombre des confeſſeurs, qu'au rang des martyrs, pour ſauver leur vie, & appaiſer ces forcenés, convinrent de nommer pour pape un Italien. Mais avant que de procéder à une élection ſi viſiblement violentée, les cardinaux ultramontains, & même des Italiens, proteſterent devant notaires, qu'ils ne faiſoient cette élection que par force, & pour éviter la mort; & que quand ils ſeroient libres, & en lieu de ſûreté, ils prétendoient procéder à une nouvelle élection & plus canonique. Ils nommerent enſuite pour pape Barthelémi Prignano, Napolitain, archevêque de Bari. Ils firent ce choix, auquel on ne s'attendoit point, dans la vue que ce prélat, qui paſſoit pour le plus ſavant homme d'Italie dans le droit eccléſiaſtique, d'ailleurs témoin oculaire de la violence qu'on leur faiſoit, ne voudroit pas s'en prévaloir pour ſe maintenir dans une dignité, où il n'étoit pas appellé ſelon les regles de l'égliſe. Des hiſtoriens rapportent même, que voyant la violence

qu'on exerçoit contre les cardinaux, & ſans prévoir qu'il en recueilleroit tout le fruit, il avoit dit à un de ſes amis qui ſe trouvoit alors avec lui dans l'égliſe de ſaint Pierre, « qu'il » ne reconnoîtroit jamais pour pape celui » qu'on auroit forcé les cardinaux, le poi- » gnard ſur la gorge, d'élever à cette ſuprê- » me dignité ».

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

Mais quand ces princes de l'égliſe l'eurent envoyé quérir pour lui annoncer ſon élection, il en reçut d'abord la nouvelle avec beaucoup de ſurpriſe; la joie ſuccéda bientôt à ce premier ſentiment, & l'ambition lui fit donner un prompt conſentement. En vain après ce phantôme d'élection, les cardinaux le ſollicitèrent de ſortir de Rome, ſous prétexte, diſoient-ils, de ratifier ſa nomination dans un lieu libre; l'ambitieux Napolitain, bien loin de donner dans le piége, leur déclara qu'il tenoit ſon élection pour très-légitime; & afin d'empêcher les cardinaux de la révoquer, il ſe ſervit des chefs de la ſédition, pour les retenir malgré eux dans Rome. Par une nouvelle violence, on les força d'aſſiſter en perſonne à ſon introniſation, & à la cérémonie de ſon couronnement, où il prit le nom d'Urbain VI.

Théod. de Niem.

Il exigea enſuite des cardinaux qu'ils écriviſſent des lettres aux principaux potentats de la chrétienté, pour certifier que ſon élection avoit été très-libre & canonique. Les cardinaux qui ſe voyoient tous les jours, pour ainſi dire, entre la vie & la mort, afin d'é-

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

blouir celui qu'ils regardoient comme leur tyran, ſignerent tout ce qu'il voulut; mais en même-tems ils firent ſavoir par une voix ſecrette à pluſieurs ſouverains, & ſur-tout à Charles V, roi de France, qu'on ne devoit ajouter aucune foi à tout ce qu'ils écriroient tant qu'ils ſeroient dans Rome. Leur but étoit de s'en tirer, & ils en obtinrent la permiſſion, ſous prétexte des grandes chaleurs. Mais au lieu de ſe retirer chacun dans leurs maiſons de campagne, la plûpart des ultramontains qui étoient en Italie, ſe rendirent de concert dans la ville d'Anagnie, d'où ils informerent le roi de France, & tous les princes chrétiens, de la maniere violente dont on les avoit forcés de mettre l'archevêque de Bari ſur la chaire de ſaint Pierre; & ils leur envoyerent en même-tems une relation exacte de tout ce qui s'étoit paſſé à Rome depuis la mort de Grégoire XI, avec une copie authentique de leurs proteſtations. Ils écrivirent enſuite au nouveau pape, & ils lui repréſenterent que perſonne n'étoit mieux inſtruit que lui-même des vices de ſon élection: qu'étant témoin des violences qu'on leur avoit faites, il ne pouvoit pas ignorer qu'il n'étoit pas pape: & ils le conjuroient dans les termes les plus preſſans, de quitter de lui-même une place qu'il ne pouvoit occuper plus long-temps, ſans expoſer l'égliſe par ſon ambition, aux malheurs affreux d'un ſchiſme, dont il ſeroit comptable à la juſtice de Dieu.

Urbain rejetta avec hauteur leurs exhortations & leurs prieres, il les traita de rebelles

& de ſchiſmatiques. Il ſembla enſuite s'adoucir ; & pour les faire revenir à ſa cour, il leur offrit une amniſtie, que la ſuite fit bien voir qu'il auroit mal obſervée, s'ils s'étoient laiſſés éblouir par ſes promeſſes. Les cardinaux, apparemment pour ſuivre les mouvemens de leur conſcience, ſe retirerent à Fondi, place forte dans le royaume de Naples ; & pour leur sûreté, ils firent venir un corps de troupes étrangeres, Gaſcons & Bretons, que Grégoire XI avoit pris à ſa ſolde pour la défenſe du patrimoine de ſaint Pierre. Ce fut dans cette ville qu'ils procéderent de nouveau à l'élection d'un pape ; & après s'être enfermés dans le conclave, dès le premier ſcrutin, le cardinal Robert de Geneve, frere d'Amedée, comte de Geneve, fut élu par les ſuffrages unanimes de la plûpart des cardinaux, & enſuite couronné ſous le nom de Clément VII. JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

Les deux papes firent éclater le ſchiſme par les anathêmes qu'ils lançoient réciproquement l'un contre l'autre, & contre tous ceux qui ſuivoient un parti contraire au leur. Tous les princes chrétiens ſe partagerent dans ce fameux différend ; les uns adhéroient à Urbain, d'autres ſe rangerent ſous l'obédience de Clément. Il y eut pareillement des deux côtés de fameuſes univerſités, de grands théologiens, de ſavans juriſconſultes, & même de ſaints perſonnages, célebres, à ce qu'on prétend, par le don des miracles, qui ſe trouverent dans des partis oppoſés ; comme ſi Dieu n'eût pas voulu qu'on sût lequel des deux étoit le légitime pape.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Le même esprit de division se répandit dans l'ordre de saint Jean, & parmi les chevaliers, le grand-maître Hérédia, racheté des deniers de sa famille, après être sorti de la prison des infidèles, & tout le couvent de Rhodes, se déclarerent pour Clément : & les langues d'Italie, d'Angleterre, & plusieurs commandeurs d'Allemagne, reconnurent Urbain. Ce pape, pour se venger du grand-maître, le déclara déchu de sa dignité ; & n'ayant pu obtenir du couvent qu'on en élût un autre, il nomma, de son autorité, frere Richard Carracciolo, prieur de Capoue, pour remplir cette éminente dignité. Ainsi il se trouva en même-tems dans l'ordre deux grands-maîtres, comme il y avoit deux papes dans l'église. Mais si on en excepte l'Italie & l'Angleterre, & quelques commandeurs d'Allemagne, comme nous le venons de dire, l'ordre demeura inviolablement attaché à l'obédience de Clément, & soumis au gouvernement d'Hérédia.

Ce grand-maître auparavant si avide de biens & d'honneurs, pendant qu'il étoit dans les fers & dans les prisons des infideles, avoit eu tout le tems de réfléchir sur la vanité des grandeurs de ce monde. L'adversité, cette dure, mais utile maitresse, le rendit à son ordre, désintéressé, modeste, plein de zele, toujours animé de l'esprit de la religion, attentif sur sa conduite, & n'ayant pour objet que le bien de ses freres, la manutention de la discipline, & sa propre sanctification.

1380.

Pendant sa prison, & un an avant qu'il en

sortît, frere Bertrand de Flotte, grand-commandeur, & lieutenant du grand-maître, avoit tenu à Rhodes un chapitre général, où il s'étoit fait différens réglemens qui auroient été utiles, s'il y avoit eu dans le gouvernement assez d'autorité pour les faire observer. Il y avoit été ordonné, que les collations que feroient le grand-maître & le conseil des commanderies de l'Europe, seroient reçues avec soumission, nonobstant les prétentions de quelques prieurs qui s'étoient attribué le droit de nommer aux commanderies vacantes dans leurs prieurés; qu'on feroit sept parts & sept commanderies des grands biens qui composoient la commanderie de Chypre, & que la premiere des sept portions porteroit le nom de grande-commanderie, avec le titre de grand-croix pour celui qui en seroit pourvu, & que les six autres écherroient aux chevaliers, selon leur droit d'ancienneté, & seroient soumises à la juriſdiction du grand-commandeur; que le commandeur de l'île de Cos ou Lango, seroit obligé de nourrir & d'entretenir vingt-cinq chevaliers, & que tout chevalier de l'ordre seroit tenu d'entretenir un cheval avec son équipage, de s'exercer à tirer de l'arbalêtre, & d'être toujours en état de marcher aux ordres de ses supérieurs, & que s'il y manquoit, il seroit privé de l'entretien & de la pension qu'il tiroit du trésor.

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA

On avoit ajouté à ces réglemens quelques articles concernant la conduite des grands-maîtres, pour les obliger à une résidence

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

exacte dans Rhodes. Il avoit été ſtatué qu'ils ne pourroient, hors du couvent, conférer aucune dignité, ni donner aucune commanderie; & pour prévenir l'abus qui s'introduiſoit inſenſiblement de la part des grands-maîtres, qui ſollicitoient en cour de Rome d'être déchargés de la grande-maîtriſe, il avoit fait un ſtatut, que quand un grand-maître, accablé du poids des années, ou à raiſon de ſes infirmités, voudroit abdiquer cette dignité, il ne pourroit la remettre qu'au chapitre général, ou au couvent chef-d'ordre, auxquels ſeuls appartenoit le droit de lui donner un ſucceſſeur.

Cependant le grand-maître, après avoir payé ſa rançon, s'étoit rendu à Rhodes, où il prit poſſeſſion de ſa dignité & du gouvernement. Il ſe fit rendre compte enſuite de l'état du tréſor & des finances de la religion, ſi néceſſaires pour la conſervation & la défenſe des îles & des places que l'ordre occupoit dans la mer méditerranée, ou ſur ſes côtes: & ce fut avec une ſenſible douleur qu'il reconnut que pendant ſa priſon, & à la faveur du ſchiſme, une pernicieuſe anarchie s'étoit introduite dans la religion, & que la plûpart des religieux, & ſur-tout les prieurs & les commandeurs, s'étoient rendus indépendans, & comme les arbitres de leur devoir. Les uns ne déféroient aux ordres du conſeil, qu'autant qu'ils s'y trouvoient engagés par une utilité préſente. Ceux du côté du nord n'entretenoient plus aucune relation

avec le couvent ; on ne payoit point les reſponſions, ou l'on n'en payoit que la moindre partie ; & comme l'ordre ne pouvoit ſe diſpenſer de fournir l'entretien & la paie aux ſoldats qui étoient en garniſon dans les places qui appartenoient aux chevaliers, on avoit été contraint de faire des emprunts conſidérables, dont les intérêts ſeuls abſorboient tous les revenus qu'on pouvoit tirer de Rhodes.

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

Le grand-maître ayant conféré avec le conſeil de l'état fâcheux où ſe trouvoit l'ordre, & de la difficulté d'y pouvoir apporter des remedes convenables, le conſeil jugea qu'il n'y avoit qu'une autorité ſupérieure, telle que celle du pape même, qui pût corriger de ſi grands déſordres. On pria le grand-maître de ſe tranſporter à Avignon, où le pape Clément réſidoit ; mais comme on craignoit qu'il ne reſtât trop long-tems dans une cour, où il avoit paſſé une partie de ſa vie, & qu'on n'avoit pas oublié que pendant ſa faveur auprès de pluſieurs papes, il avoit détourné à ſon profit la plûpart des reſponſions de la France & des Eſpagnes, le conſeil, avant qu'il s'embarquât, exigea de lui un ſerment ſolemnel, qu'il feroit remettre au tréſor commun tout l'argent qu'il recevroit des reſponſions de l'ordre, & que pour accélérer ſon retour, il ne pourroit pendant ſon abſence nommer à aucune dignité, ſuivant qu'il avoit été arrêté dans le dernier chapitre tenu à Rhodes pendant ſa priſon.

Le conſeil porta encore plus loin ſa pré-

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

caution, & ſous prétexte de lui procurer un cortége honorable, on le fit accompagner par les freres Bertrand de Flotte, grand-commandeur; du Buiſſon, prieur de l'Egliſe; Eſton de Slegleots, commandeur de Fribourg, & Guillaume de Fontenai, commandeur d'Eſpaillons : tous chevaliers pleins de zele, & attachés inviolablement à l'obſervation des ſtatuts. Mais l'événement fit voir combien ces précautions étoient inutiles, & que le grand-maître, depuis ſon élévation à cette dignité, n'avoit plus pour objet que le bien de ſon ordre. Ce fut par ce motif, qu'avant de partir, il laiſſa à Rhodes pour ſon lieutenant frere Pierre de Culant, maréchal de l'ordre, ſeigneur auſſi diſtingué par ſa haute naiſſance, que par ſa rare valeur. Le grand-maître ne fut pas plutôt arrivé à Avignon, qu'après avoir baiſé les pieds au pape, & fait ſerment d'obédience, il lui repréſenta l'état déplorable où ſe trouvoit ſon ordre par la malheureuſe diviſion qui s'y étoit introduite, & qui privoit le tréſor de l'ordre des reſponſions des commandeurs ſchiſmatiques; que les commandeurs de ſon obédience, ſous différents prétextes, n'étoient guère plus exacts à s'acquitter envers l'ordre de ce tribut ſi juſte & ſi néceſſaire, & qu'on n'oſoit même preſſer des gens, qui conduits par un eſprit d'avarice, ne ſe croiroient pas déshonorés pendant le ſchiſme en changeant de parti ſous le prétexte ſpécieux de choiſir le plus juſte. Clément entra dans ſes vues : il convint qu'il

falloit, dans une pareille conjoncture, tâcher de ramener les esprits par la douceur : & pour y parvenir, ce pontife, de son autorité, convoqua successivement plusieurs chapitres à Valence, à Avignon, & dans la châtellenie d'Emposte, pour les Espagnes. JEAN-FERDINAND L'HÉRÉDIA.

Le grand-maître présida dans toutes ces assemblées ; & encore plus par son exemple que par ses discours, il tâcha de ranimer dans ses religieux l'esprit d'union & de charité. Plusieurs en parurent sincérement touchés ; les uns s'engagerent à passer incessamment à Rhodes ; d'autres offrirent de payer les arrérages de leurs responsions. Mais, comme ces secours n'étoient ni présens, ni assez considérables à cause du schisme qui étoit dans l'ordre, & que Rhodes & Smyrne étoient également menacés d'un siége par Bajazet I, sultan des Turcs, le grand-maître sacrifia une partie de ses grands biens pour le secours de son ordre ; & en différentes fois, il fit passer à Rhodes & à Smyrne des vaisseaux chargés d'armes & de vivres : par la même voie, il y envoya des sommes considérables pour payer les soldats que la religion tenoit à sa solde.

Ce fut par le même esprit de piété, & peut-être par un motif de pénitence & de restitution, que des grands biens qu'il avoit acquis avant son élévation au magistere, il fonda à Capse & à Rubulo dans l'Aragon, une commanderie & une collégiale de douze prêtres en faveur des chapelains de l'ordre ; & pour leur subsistance, il y attacha à perpétuité

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

la terre d'Exariel, & la moitié des revenus du château de Saint-Pierre.

Frere Richard Carracciolo, prieur de Capoue, que le pape Urbain VI avoit nommé de ſon autorité pour grand-maître en la place d'Hérédia, voulant imiter la libéralité d'Hérédia, fonda de ſes deniers un célebre monaſtère des dames religieuſes de l'ordre, dans la ville de Florence, ſous le titre de ſaint Jean. La dame Perrete Viviani fut la premiere commandatrice de ce couvent, & on n'y recevoit aucune fille qui n'eût fait ſes preuves de nobleſſe, qui devoient être examinées par le prieur de Piſe, ſous les ordres du grand-maître. Carracciolo, qui portoit ce titre à l'égard de l'Italie & de l'Angleterre, étant décédé, Boniface IX, qui pendant le ſchiſme avoit ſuccédé à Urbain VI, prévoyant que le ſucceſſeur qu'il donneroit au prieur de Capoue, ne ſeroit jamais reconnu pour grand-maître par la plus ſaine partie de l'ordre au préjudice d'Hérédia, ſe contenta, comme ſi la grande-maîtriſe eût été vacante, de nommer ſeulement pour lieutenant, frere Boniface de Caramandre ſon parent. Mais, ſi on en excepte l'Italie & l'Angleterre, comme nous venons de le dire, tout l'ordre demeura inviolablement attaché au grand-maître, dont il révéroit les grandes qualités. Ce prince mourut à Avignon dans la même année, & dans une extrême vieilleſſe, après avoir tenu le gouvernement de ſon ordre pendant dix-neuf ans & huit mois. Son corps fut porté

dans l'égliſe de Capſe, qu'il avoit fondée, & qui devint depuis le chef d'un bailliage. JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

Pendant ſa vie privée, il fut auſſi grand capitaine qu'adroit courtiſan; avide de biens & d'honneurs, & ſacrifiant tout à l'élévation de ſa famille, il avoit acheté au nom de Jean-Ferdinand d'Hérédia ſon fils, les châteaux & les terres de Mora, de Valbonne, pluſieurs autres ſeigneuries, & entr'autres le comté de Fuente, qui eſt encore aujourd'hui poſſédé par ſes deſcendans. Mais depuis qu'il fut parvenu à la grande-maîtriſe, on le vit déſintéreſſé, libéral, magnifique, d'ailleurs plein de zele pour la manutention de la diſcipline, & ſur-tout pour la défenſe des droits & des priviléges de l'ordre qu'il avoit autrefois violés ſi ouvertement pour s'agrandir. Nous avons de lui d'excellentes loix, ou pour mieux dire, de ſages ordonnances qui ſe conſervent encore dans le livre des ſtatuts, & qui font voir ſon zele & ſon habileté dans le gouvernement. Il avoit appris par ſes propres fautes, que l'ambition lui avoit fait commettre, à prévenir celles de ſes ſucceſſeurs. Depuis ſon élévation à la dignité de grand-maître, ce fut pour ainſi dire, un autre homme, & il auroit été à ſouhaiter, ou qu'il n'eût jamais entré dans l'ordre, ou que la condition humaine lui eût permis de n'en quitter jamais le gouvernement.

Fin du cinquiéme Livre.

LIVRE SIXIÉME.

LES nouvelles de la mort du grand-maître Hérédia ne furent pas plutôt arrivées à Rhodes, que le corps des religieux qui ſe trouverent dans cette île, s'aſſembla pour lui donner un ſucceſſeur. Le choix des électeurs tomba ſur frere PHILEBERT DE NAILLAC, grand-prieur d'Aquitaine, ſeigneur également révéré par ſa ſageſſe & par ſa valeur. L'ordre, pendant le ſchiſme qui le diviſoit, auſſi-bien que toute l'égliſe chrétienne, avoit beſoin d'un chef auſſi rempli de prudence, & il ne lui fut pas moins utile dans les guerres qu'il eut depuis à ſoutenir contre la plûpart des princes de l'orient.

PHILEBERT DE NAILLAC.

A peine le nouveau prince de Rhodes avoit-il pris poſſeſſion de ſa dignité, qu'il fut ſollicité d'entrer dans une ligue contre Bajazet, premier du nom, & cinquiéme ſultan de la dynaſtie des Turcs Ottomans, qui menaçoit la Hongrie d'une cruelle invaſion. Sigiſmond, de la maiſon de Luxembourg, & fils de l'empereur Charles IV, regnoit dans ce royaume, du chef de la reine Marie ſa femme, prince que l'adverſité & les différentes diſgraces qu'il avoit eſſuyées dans ſa jeuneſſe, avoient rendu habile dans le gouvernement; mais plus grand politique, que grand capitaine. Les ravages que les

Turcs faiſoient preſque tous les ans ſur les frontieres de ſes états, l'obligerent d'avoir recours au pape. Ce pontife, pour le ſecourir, forma contre ces infideles une puiſſante ligue, dans laquelle il engagea Charles VI, roi de France, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, la république de Veniſe, & les chevaliers de Rhodes. Manuel, empereur de Conſtantinople, y voulut être compris, & pluſieurs petits princes chrétiens, Latins & Grecs demanderent à y être reçus; mais on en tira peu de ſecours, & leurs noms ne ſervirent guère que de nombre dans les différentes ſignatures qui furent appoſées au bas de ce fameux traité. Charles VI, ſeul fournit plus de troupes que tous les autres alliés enſemble. On prétend qu'il ſortit de la France, pour cette expédition, plus de mille chevaliers à bannieres, ou chefs de compagnie, & plus de mille écuyers, auxquels un zele ardent de ſignaler leur courage contre Bajazet, fit abandonner généreuſement leur patrie. PHILIBERT DE NAILLAC.

Ce prince infidele étoit fils d'Amurat premier, qu'un eſclave de Lazare, deſpote de Servie, poignarda au milieu de ſes gardes, pour venger la mort de ſon maître, que ce barbare ſultan, après l'avoir pris dans un combat, avoit fait étrangler. Bajazet, avant que la nouvelle de la mort de ſon pere fût divulguée, fit écrire auſſi-tôt par un ſecrétaire d'état, & au nom de ſon pere, au prince Giacup ſon frere, de ſe rendre inceſſamment auprès 1383.

Hiſtoire des Turcs, t. 4. p. 45. chez Foppens.

Chalcond.

PHILEBERT DE NAILLAC.

de lui. Ce prince infortuné, ignorant la cruelle deſtinée qui l'y attendoit, ne fut pas plutôt arrivé à Andrinople, que Bajazet, pour ſe délivrer d'un concurrent à l'empire, le fit étrangler avec la corde d'un arc; funeſte inſtrument, dont la plûpart de ſes ſucceſſeurs, ſous prétexte de ne vouloir pas répandre un ſang auſſi précieux que celui des princes Ottomans, ont coutume de ſe ſervir pour ſe défaire des princes de leur maiſon.

Après la mort de Giacup, Bajazet ne ſongea à conſerver les états que ſon pere lui avoit laiſſés, que par de nouvelles conquêtes. C'étoit un prince tout de feu, dont le courage égaloit l'ambition, vif, hardi, entreprenant, toujours à cheval & en campagne, avide du ſang de ſes ennemis, prodigue de celui de ſes ſoldats, & chez qui l'art de ſe faire craindre paſſoit pour la plus sûre regle de la politique. Il attaqua d'abord la Bulgarie; & le ſort des armes ayant fait tomber entre ſes mains le ſouverain du pays, il le fit auſſi-tôt étrangler: il ravagea enſuite la Boſnie & la Croatie, d'où il enleva plus de priſonniers qu'il n'y laiſſa d'habitans. La Macédoine ne fut pas exempte de la fureur de ſes courſes; il paſſa de-là dans la Morée, en conquit une partie, & pénétra juſqu'aux environs de Conſtantinople. Il auroit bien voulu en pouvoir former le ſiége; mais ne ſe trouvant pas de forces aſſez nombreuſes pour une ſi grande entrepriſe, il ſe contenta de reſſerrer cette capitale de l'empire Grec par

Philippi Lonicери Turcica Hiſt. l. 1.

un blocus, & par différens corps de troupes qu'il fit cantonner aux environs. PHILBERT DE NAILLAC.

Il alla finir dans l'Asie la campagne qu'il avoit commencée en Europe. Après avoir passé le détroit, il courut avec la même rapidité la Cappadoce & la Phrygie; & sans distinguer des chrétiens les princes de sa religion, il attaqua Aladin, sultan de la Cilicie; mais trouvant trop de résistance de ce côté-là, il retomba sur plusieurs petits princes de l'ancienne race des Turcomans Selgeucides, appellés Ethein, Sarkan, Mendez, Teko & Metin, qui occupoient différens cantons de la Natolie, & qu'il dépouilla de leurs états. S'il avoit pu se rendre maître de leurs personnes avec autant de facilité, il ne les auroit pas mieux traités qu'il avoit fait le roi des Bulgares. Mais ces princes, qui connoissoient son humeur sanguinaire, se réfugierent de bonne heure vers Tamerland, grand khan de Tartarie, autre conquérant, & qui de son côté s'étoit emparé de la Perse, de la Mésopotamie & d'une partie de la Syrie.

Bajazet, après ces expéditions, laissa en Asie & à Burse, capitale de ses états, le prince Ottogule son fils, pour faire voir en même-tems à ses sujets l'autorité de son regne & l'espérance du regne de son successeur. Il repassa ensuite en Europe, fixa son séjour à Andrinople, d'où il ravagea l'Attique, la Thessalie, conquit une partie de la Macédoine, défit le prince des Valaques, & le força à lui payer tribut. La rapidité de ses

PHILEBERT DE NAILLAC.

courſes ne donnoit point le tems de les traverſer ; ce qui le fit appeller *Ilderim*, c'eſt-à-dire, le foudre ou la tempête. Un petit corps de ſes troupes détaché du gros de l'armée, s'étant avancé du côté de Delphes, *Theudelinde*, veuve de don Louis Davalos, dont les prédéceſſeurs s'étoient emparés de ce petit état, craignant de ſe voir aſſiégée par ce conquérant, le vint chercher bien loin, & juſques dans ſon camp ; lui donna de magnifiques préſens, & lui préſenta ſa fille, qui paſſoit pour une des plus grandes beautés de l'orient. Les charmes de la jeune princeſſe déſarmerent Bajazet, qui priſa plus cette conquête que celle de Delphes : il en laiſſa *Theudelinde* maitreſſe, & prit la fille en échange. Sur la fin de la campagne, il ravagea les frontieres de la Hongrie, où il porta le fer & le feu de tous côtés. On rapporte qu'en ſe retirant, il renvoya à Sigiſmond quelques priſonniers, & qu'il les chargea de dire à ce prince, par maniere de menaces & d'inſultes, qu'il reviendroit au printems prochain le viſiter ; & qu'après l'avoir chaſſé de ſes états, il paſſeroit en Italie & juſqu'à Rome ; qu'il vouloit arborer ſes étendards au haut du capitole, & faire manger de l'avoine à ſon cheval ſur l'autel même de ſaint Pierre.

1394.

Le pape, allarmé de ces menaces, fit publier contre ce prince infidele une eſpece de croiſade : ce fut le ſujet de la ligue dont nous venons de parler. L'empereur Grec, les Vénitiens & les chevaliers de Rhodes

mirent en mer une puiſſante flotte commandée par le noble Thomas Mocénigo, qui, pendant la campagne, tint la mer vers l'embouchure du Danube, en même-tems que le roi de Hongrie avoit fait prendre les armes à toute ſa nobleſſe, ſans compter les milices de cette nation. La France ſeule, comme nous le venons de dire, fournit plus de troupes d'ordonnance, que tous les autres alliés enſemble : & quand ce corps fut en état de partir, le roi en donna le commandement à Jean, comte de Nevers, fils ainé du duc de Bourgogne. Ce jeune prince étoit accompagné de Philippe d'Artois, *ſeigneur du ſang*, comme on parloit en ce tems-là, & connétable du royaume. On voyoit dans la même armée le comte de la Marche, Henri & Philippe de Bar, tous trois parens du roi, Jean de Vienne, amiral de France, le maréchal de Boucicault, le ſire de Coucy, un des plus puiſſans ſeigneurs du royaume, & encore plus célébre par ſa rare valeur que par ſes richeſſes; Guy de la Trémouille, les ſeigneurs de Roye, de Saint-Paul, de Montorel, de Sampi, & tout ce que la France avoit de jeuneſſe la plus illuſtre, tous brûlans d'ardeur d'en venir aux mains avec les infideles.

PHILEBERT DE NAILLAC.

Hiſt. anon. de S. Denis, l. 16. c. 2.

1397.

Cette croiſade Françoiſe prit ſon chemin par l'Allemagne, & en traverſant la Baviere & l'Autriche, elle fut jointe par frere Frédéric, comte de Zollern, grand-prieur d'Allemagne, qui étoit à la tête des chevaliers de ſa nation. Toutes ces troupes ſe rendirent

PHILEBERT DE NAILLAC.

en Hongrie en même-tems qu'on y vit arriver de Rhodes le grand-maître, ſuivi des principaux commandeurs & d'un grand nombre de chevaliers de ſon ordre. Sigiſmond, qui en connoiſſoit la valeur, déclara qu'il vouloit combattre à leur tête, les logea dans ſon quartier, & retint le grand-maître auprès de lui.

Bajazet étoit alors dans la Natolie, d'autres diſent qu'il campoit proche de Conſtantinople, dont ſes troupes continuoient le blocus; & quoiqu'on l'eût informé des puiſſans ſecours qui étoient arrivés aux Hongrois, il ne fit aucun mouvement, ſoit qu'il ſe reposât ſur la valeur des gouverneurs qu'il avoit mis dans les principales places de ſa frontiere, ſoit qu'il voulût laiſſer ralentir l'impétuoſité des François, ou qu'il ſe flattât que dans un auſſi grand corps qu'étoit l'armée chrétienne, compoſée de différentes nations, la jalouſie & la diviſion ne manqueroient jamais de s'y introduire; que le changement d'air & de nourriture, & la difficulté de recouvrer des vivres, pourroient cauſer des maladies dans le camp; enfin, en prince ſage, il voulut d'abord eſſayer ce que le bénéfice du tems feroit en ſa faveur. La ſeule précaution qu'il prit, fut d'empêcher que les chrétiens ne puſſent être inſtruits de ſa marche, & s'il étoit encore en Europe ou dans l'Aſie.

Les princes alliés n'en ayant aucune nouvelle, paſſerent le Danube, entrerent dans la Bulgarie, emporterent quelques petites

places; & dans une occaſion particuliere, un parti compoſé ſeulement de François, & commandé par le ſire de Coucy, tailla en pieces des troupes que le ſultan avoit laiſſées dans le pays, & qui s'étoient avancées, pour empêcher les chrétiens d'aller au fourrage. Ce petit avantage, le nombre & la valeur des ſoldats chrétiens, la facilité qu'ils eurent depuis d'étendre leurs partis de tous côtés, répandit un eſprit de préſomption parmi les ſoldats: les généraux mêmes étoient infectés de ce poiſon dangereux d'une fortune trop favorable: on ne parloit de Bajazet qu'avec mépris. On diſoit qu'il ſe tenoit caché dans le fond de l'Aſie: le maréchal de Boucicault ſoutenoit que ce prince n'oſoit repaſſer le détroit; & un hiſtorien Hongrois rapporte que Sigiſmond même ſe voyant à la tête de cent mille hommes, dont il y en avoit ſoixante mille de cavalerie, la plûpart hommes d'armes, ſe vantoit non-ſeulement de chaſſer les Turcs de l'Europe; mais que quand le ciel tomberoit, ſes ſoldats étoient en aſſez grand nombre pour le ſoutenir ſur la pointe de leurs lances.

PHILEBERT DE NAILLAC.

Bonfin. rer. Hong. dec. 3. l. 2. p. 379.

Cette confiance téméraire, & toujours dangereuſe lui fit entreprendre le ſiége de Nicopolis, place forte, défendue par une groſſe garniſon, commandée par Dogamberg, un des principaux capitaines de Bajazet. Ce capitaine Turc fit bientôt ſentir aux chrétiens, par de fréquentes ſorties, qu'il étoit plus aiſé de ravager la campagne, que d'emporter une place dont on lui avoit confié

PHILEBERT DE NAILLAC.

le gouvernement ; c'étoient tous les jours de nouveaux combats ; les chrétiens ne gagnoient pas un pouce de terrein, qui ne leur coutât leurs plus braves ſoldats. Une ſi vigoureuſe réſiſtance affoiblit conſidérablement l'armée des alliés, en même-tems que le luxe & la débauche, deux ennemis encore plus dangereux que les Turcs, ſe répandirent dans le camp, dont la plûpart des jeunes ſeigneurs firent un lieu public de proſtitution. Il ſembloit que du pieux motif de leur expédition, ils ſe fuſſent fait une diſpenſe qui les autorisât à violer impunément les obligations les plus eſſentielles du chriſtianiſme. Les François ſur-tout paſſoient les jours entiers avec des femmes perdues, & dans des plaiſirs faciles & honteux. Le ſoldat, à leur exemple, ſe noyoit dans le vin, & ſon yvrognerie ne pouvoit pas même être modérée par l'indigence ; c'étoient comme des bacchanales perpétuelles, qui ſcandaliſoient les Turcs, auſſi-bien que les chrétiens habitans du pays. Ce relâchement dans la diſcipline militaire, & le peu de ſoin que prenoient les chefs, d'envoyer des partis aux nouvelles ; donnerent le tems à Bajazet de s'avancer avec un grand ſecret, au ſecours de la place aſſiégée : il n'en étoit plus qu'à une journée, que les chrétiens le croyoient encore dans la Natolie. Ce ne fut que par quelques ſoldats qui s'étoient écartés pour piller, qu'on apprit enfin que ce prince n'étoit plus qu'à ſix lieues du camp ; ils en porterent avec empreſſement les premieres

Hiſt. anon. de S. Denis, l. 16. c. 10.

nouvelles aux généraux. Le maréchal de Boucicault, toujours entêté de ſon premier ſentiment, & que le Turc n'oſeroit en venir à une bataille, rejetta avec un grand mépris l'avis qu'on lui en donna, & s'adreſſant à ces maraudeurs: « Coquins, *leur dit-il*, vous vous » repentirez d'être venus par vos fauſſes nou» velles, mettre l'allarme au camp ». Il les menaça même de leur faire couper les oreilles; mais il ne fut pas long-tems ſans être déſabuſé d'une prévention ſi pernicieuſe, & on vit bientôt paroître la tête des troupes ennemies qui s'avançoient en bon ordre, & qui ſe rangerent en bataille dans la plaine.

PHILEBERT DE NAILLAC.

Hiſt. anon. liv. 16. c. 11.

La ſurpriſe, le tumulte & l'agitation ſuccéderent dans le camp des chrétiens à cet excès de confiance. Le comte de Nevers, qui ne croyoit pas que les Turcs, avec leurs zagayes & leurs cimeteres, puſſent réſiſter aux lances & aux épées des François, fit monter ſa cavalerie à cheval. Il prétendoit occuper ſur le champ de bataille le poſte d'honneur, & charger le premier les infideles; mais le roi de Hongrie lui fit dire que cette nuée de ſoldats Turcs qui couvroient les campagnes voiſines, n'étoient que des milices & des payſans mal armés, qu'on avoit amenés du fond de l'Aſie enchaînés, & qu'on traînoit à la guerre par force, que les infideles avoient coutume de jetter ce grand corps devant eux, & de les expoſer à la premiere furie de leurs ennemis, pour les laſſer; & qu'avec des troupes fraîches & d'ordonnance qu'ils réſervoient, ils

PHILEBERT DE NAILLAC. *Id. ibid.* c. 11.

profitoient enſuite du déſordre & du mouvement inévitable dans le commencement d'un combat ; que les Hongrois, à leur exemple, n'oppoſoient ordinairement à cette ſorte d'ennemis que de pareilles milices, & dont ils ne faiſoient pas plus d'eſtime ; qu'il le conjuroit de ſouffrir que cette infanterie eſſuyât les premiers traits des infideles ; que ſa cavalerie pourroit enſuite, à la faveur des lances, ouvrir & percer les épais bataillons des janiſſaires ; qu'il le ſoutiendroit avec le grand-maître, à la tête de ſes chevaliers & de la nobleſſe du royaume ; qu'après tout il le prioit de ſe ſouvenir que l'honneur & la gloire d'une bataille conſiſtoit moins dans les premiers coups que dans les derniers, & dans ceux qui finiſſoient le combat, & décidoient de la victoire.

Le comte de Nevers ayant aſſemblé le conſeil pour lui rendre réponſe, s'adreſſa premierement au ſire de Coucy, dont le duc de Bourgogne ſon pere lui avoit recommandé à ſon départ de ſuivre les conſeils. Ce ſeigneur, fondé ſur l'expérience qu'on avoit en Hongrie de la maniere dont les Turcs dans les batailles rangeoient leurs troupes, approuva l'ordre & la diſpoſition que le roi de Hongrie propoſoit, & il appuya ſon ſentiment ſur ce que les milices de ce royaume étant ſoutenues par la cavalerie Françoiſe, ne pourroient reculer. L'amiral Jean de Vienne, ancien capitaine, fut de même avis ; mais le connétable & le maréchal de Boucicault, jaloux que ce prince, avant que de demander

demander leur ſentiment, ſe fût adreſſé au ſire de Coucy, déclarerent qu'il ſeroit honteux à la nation Françoiſe de marcher après l'infanterie Hongroiſe, & qu'ils n'étoient pas venus de ſi loin, pour ſe laiſſer précéder par de miſérables payſans & par des milices plus accoutumées à fuir qu'à combattre de pied ferme. Toute la jeuneſſe ſéduite par ce diſcours & par une émulation de gloire mal entendue, entraîna le comte de Nevers par ſes cris, dans le même ſentiment. Ce prince fit dire au roi de Hongrie, que les François ne pourroient ſe réſoudre à céder dans la bataille, le poſte d'honneur à aucune nation. Il fit auſſi-tôt monter ſa cavalerie à cheval; mais avant que de tirer l'épée contre les ennemis, cette jeuneſſe furieuſe & emportée en fit un uſage bien indigne du nom chrétien & du nom François. Ces chevaliers, ſous prétexte que les priſonniers qu'ils avoient faits en différentes occaſions pourroient les embarraſſer pendant le combat, les maſſacrerent tous de ſang-froid, & ſans égard pour la foi & la parole qu'ils leur avoient donnée de leur ſauver la vie, en payant la rançon dont on étoit convenu réciproquement. PHILEBERT DE NAILLAC.

On donna enſuite le ſignal de la bataille; les François, en allant à la charge, ſe trouverent d'abord arrêtés par une paliſſade & par pluſieurs rangs de pieux aiguiſés par le bout, qui embarraſſoient la cavalerie, & qui l'empêchoient de marcher ſerré & en bonne ordonnance. Il fallut mettre pied à terre;

PHILEBERT DE NAILLAC.

mais après qu'on eut forcé cet obſtacle, les hommes d'armes ayant remonté à cheval, tomberent ſur l'infanterie Turque qui leur étoit oppoſée : ils rencontrerent d'abord ce grand corps de milices, qui fit peu de réſiſtance, comme l'avoit bien prévu le roi de Hongrie. Ces payſans, qui ne méritoient pas le nom de ſoldats, ſe laiſſoient égorger, ou cherchoient leur ſalut dans la fuite. Les janiſſaires, ou l'infanterie Turque, compoſée de troupes réglées, firent paroître plus de courage & de réſolution. Ils ſe battirent avec une valeur qui ne le cédoit en rien à celle des François : le combat fut long & opiniâtre : enfin les lances Françoiſes ſe font jour dans les plus épais bataillons des ennemis ; les Turcs ne tiennent plus ; tout ce qui paroît eſt pouſſé, battu, enveloppé ; l'épouvante étoit par-tout, la ſûreté nulle part : & ces janiſſaires ſi redoutables, après avoir perdu plus de dix mille hommes, ſe jetterent derriere un grand corps de cavalerie qui s'avançoit à leur ſecours.

Id. ibid. 11.

Ce fut comme une ſeconde bataille qu'il fallut que les François livraſſent aux infideles. Cette cavalerie Turque préſentoit un grand front. Les chrétiens, pour n'être pas enveloppés, ſe mirent ſur une longue ligne ; & ſans garder trop exactement leurs rangs, ſans même prendre d'autre ordre que de leur courage, chaque homme d'armes, comme ſi la victoire n'eût dépendu que de lui ſeul, ſe pouſſa contre les Turcs avec une valeur ſi déterminée, que rien ne put réſiſter à leur impétuoſité. Les

Hongrois, qui ſembloient n'être venus que pour être ſpectateurs de la bataille, & les infideles mêmes, ne ceſſoient d'admirer un courage qui leur paroiſſoit au-deſſus des forces ordinaires de la nature. Cinq mille Turcs périrent dans ce ſecond combat, & les François en fuſſent ſortis victorieux & couverts de gloire, ſi l'ardeur de cette jeuneſſe ne l'eût emportée à la pourſuite du reſte de cette cavalerie, qui ſe retiroit ſur une hauteur voiſine. PHILEBERT DE NAILLAC.

En vain les principaux chefs, & ſur-tout le ſire de Coucy & l'amiral de Vienne, étoient d'avis qu'on laiſsât fuir les infideles, ou du moins qu'on prît haleine, & qu'on formât de nouveau les eſcadrons, pendant qu'on feroit avancer les Hongrois. Tous ces jeunes ſeigneurs qui environnoient le comte de Nevers, s'étant écriés qu'il y avoit de la lâcheté à laiſſer échapper les ennemis, ils partirent de la main; & ſans obſerver aucun ordre, & ſans avoir laiſſé reprendre haleine à leurs chevaux, ils s'éloignerent à toute bride du corps de l'armée, & ils monterent cette colline, où ils croyoient trouver les débris de l'armée Turque.

Mais quelle fut leur ſurpriſe, quand en leur place ils découvrirent une nouvelle armée compoſée de quarante mille hommes de cavalerie, l'élite & la fleur des troupes de Bajazet? Ce prince s'étoit placé au milieu de cette forêt de lances comme dans une citadelle, & pour pouvoir prendre ſon parti ſui-

PHILEBERT DE NAILLAC.

vant les événemens. A cette vue, le ſoldat s'effraye, ſes premiers avantages lui deviennent ſuſpects; il n'a plus cette aſſurance de vaincre, qu'on peut appeller le premier gage de la victoire; bientôt la terreur & l'épouvante ſuccéderent à une confiance téméraire. Ces héros, qui, comme des lions, s'étoient fait craindre des Turcs, *devinrent plus lâches que les lièvres*, dit l'auteur anonyme de S. Denis; tout ſe diſperſa, chacun chercha ſon ſalut particulier dans la fuite : mais la cavalerie de Bajazet leur coupa le chemin. La plûpart des François furent taillés en pieces, & il y en eut juſqu'à trois mille faits priſonniers, parmi leſquels ſe trouverent le comte de Nevers, le comte de la Marche, le prince de Bar, Boucicault, le connétable & Enguerrant de Coucy. L'amiral de Vienne voyant tout perdu, fit quelque mouvement pour ſe ſauver; mais revenant tout-à-coup au ſoin de ſa gloire, & ſe tournant vers dix à douze cavaliers qui s'étoient attachés à lui : « A Dieu ne » plaiſe, mes compagnons, *leur dit-il*, que » pour conſerver un reſte de vie, nous terniſ» ſions notre réputation : il faut tenter le ha» ſard d'une généreuſe défenſe, ou mourir ici » dans le lit d'honneur; » & en diſant ces paroles, il chargea les infideles, pénétra pluſieurs fois dans leurs eſcadrons; & après avoir vu tomber ſes compagnons accablés par le nombre des ennemis, lui-même percé de coups, expira ſur le champ de bataille.

Id. ibid. c. 11.

Les Turcs ayant diſſipé ce grand corps de

François, marcherent avec toute la confiance que donne le commencement d'une victoire, droit aux Hongrois; ils étoient campés le long des bords du Danube. Leur infanterie, qui n'étoit composée que de milices, comme nous venons de le dire, épouvantée de la défaite de ses alliés, & sans attendre l'ennemi, se renversa sur la cavalerie, y porta la terreur & la confusion. Ce fut moins en cette occasion, un combat qu'une déroute générale. Ce qu'il restoit de noblesse de cette nation, & les chevaliers de Rhodes se rallierent auprès du roi & du grand-maître; & quoiqu'ils visſent leur perte certaine, par le grand nombre des Turcs dont ils étoient environnés, aucun ne chercha son salut dans une honteuse fuite: tous firent ferme, & se battirent avec une valeur digne d'un meilleur sort. La plus grande partie de cette illustre noblesse & un grand nombre de chevaliers moururent les armes à la main. Le roi & le grand-maître n'auroient pas évité une pareille destinée, si dans ce désordre, que causa une déroute générale, ils n'eussent trouvé par hasard au bord du fleuve, la barque d'un pêcheur, dans laquelle ils se jetterent. Malgré une nuée de fleches que les barbares tiroient contr'eux, ils s'éloignerent du rivage, & se laissant aller au courant, ils gagnerent l'embouchure du fleuve, d'où ils découvrirent la flotte chrétienne qui n'en étoit pas éloignée. Le roi & le grand-maître, accablés de douleur, prirent une des galeres de

PHILBERT DE NAILLAC.

Bosio, t. 4. liv. 4.

PHILEBERT DE NAILLAC.

la religion, qui les porta heureuſement à Rhodes. Le roi, malgré la perte de tant de chevaliers, y fut reçu, ſinon avec joie, du moins avec ce reſpect qui étoit dû à ſa naiſſance & à ſa dignité. D'autres hiſtoriens prétendent qu'il s'arrêta ſur les côtes de la Dalmatie.

Bonfin, ibid. p. 359.

Le lendemain de la bataille, Bajazet ſe fit amener les priſonniers, qu'il fit maſſacrer en ſa préſence, par repréſailles de ces priſonniers Turcs que les chrétiens, avant le commencement de la bataille, avoient immolés à une honteuſe précaution. Ce prince, en qui l'avarice ſervoit de contre poids à ſa cruauté, exempta de ce maſſacre général le comte de Nevers, & vingt-cinq autres des principaux ſeigneurs, dont il eſpéroit tirer une groſſe rançon; & l'argent étant venu de France, quand le comte de Nevers fut prendre congé de lui : « Je n'exige point de toi, » *lui dit fierement Bajazet*, que tu t'obliges » par les ſermens les plus ſolemnels à ne me » jamais faire la guerre, comme je pourrois t'y contraindre; au contraire, ſi tu » as quelque ſentiment d'honneur, je te conjure de reprendre les armes le plutôt que » tu pourras, & d'aſſembler toutes les forces » de la chrétienté : tu ne ſaurois jamais me » faire un plus ſenſible plaiſir, que de me » fournir de nouvelles occaſions d'acquérir » de la gloire ».

1398.

Ce ſultan, après avoir triomphé ſi heureuſement des chrétiens Latins, tourna depuis ſes armes contre les Grecs : ſes troupes

ſe répandirent dans la Morée, où ils mirent tout à feu & à ſang; & après les avoir réunies en corps, il s'avança du côté de Conſtantinople, dont il tourna le blocus en un ſiége régulier. L'empereur Manuel épouvanté de voir cet ennemi ſi redoutable au pied des murailles, mendia du ſecours chez tous les princes chrétiens; mais les différentes guerres qui agitoient alors l'Europe, ne lui permirent pas d'en eſpérer un prompt ſecours: outre que la perte de la bataille de Nicopolis, & les larmes qui couloient encore pour la mort de tant d'illuſtres ſeigneurs qui venoient d'y périr, avoient refroidi le zele de la principale nobleſſe. Ainſi l'empereur Grec ſe vit réduit à recourir à Tamerlan, grand-khan des Tartares. Il lui envoya des ambaſſadeurs chargés de riches préſens, & qui le conjurerent de ſa part d'employer la puiſſance de ſes armes, ou du moins d'interpoſer ſes bons offices pour arrêter les entrepriſes d'un prince ambitieux, qui, ſans diſtinction de religion, vouloit faire ſes eſclaves tous les ſouverains qui ſe trouvoient dans le voiſinage de ſes états. PHILEBERT DE NAILLAC.

Pendant que cette grande affaire ſe traitoit à la cour de Tamerlan, Thomas Paléologue, deſpote de la Morée, & frere de l'empereur Grec, n'ignorant pas que les grandes puiſſances ne ſecourent jamais les petites gratuitement, ne fit aucun fond ſur cette ambaſſade: il ſe retira à Rhodes, d'où le roi de Hongrie venoit de partir pour retourner dans ſes états. Le prince Grec ne fut pas reçu moins hono- 1399.

PHILEBERT DE NAILLAC.

rablement que le roi de Hongrie, dans une île qui ſervoit d'aſyle à tous les princes chrétiens qui étoient perſécutés par les infideles. Paléologue ſe défiant de ſes forces, & peut-être de ſon courage, vendit la Morée à l'ordre de S. Jean, & convint avec le grand-maître & le conſeil, de leur livrer Corinthe, Sparte, & les principales villes de cette grande province : il en reçut le prix dont on étoit convenu, partie en argent, & le reſte en pierreries.

Boſio. L.

1401. Des commiſſaires de l'ordre s'embarquerent auſſi-tôt pour aller prendre poſſeſſion : ils furent reçus avec beaucoup de joie par les magiſtrats & par les habitans de Corinthe, qui, ſous la protection des chevaliers de Rhodes, ſe crurent déſormais à l'abri des incurſions des Turcs. Mais les habitans de Sparte en agirent bien différemment. L'évêque de cette ville, qui ſuivoit le rit grec, & ennemi par conſéquent des Latins, ne doutant point que l'ordre ne ſeroit pas plutôt maître de cette place, qu'il mettroit un évêque Latin dans la ville épiſcopale, aſſembla tous les citoyens, & leur repréſenta ſi vivement le malheur où ils alloient être expoſés, en ſe ſoumettant à la puiſſance des Latins, que tous ces habitans, de concert, envoyerent des députés aux commiſſaires de Rhodes, pour leur déclarer qu'ils n'étoient pas réſolus de les admettre dans leur ville ; & que s'ils en approchoient, ils ſeroient traités comme ennemis : ainſi ces commiſſaires, qui n'avoient pas aſſez

de forces pour ſe faire obéir, prirent le parti de retourner à Rhodes. PHILEBERT DE NAILLAC.

Le deſpote naturellement inconſtant, & qui ayant regné en ſouverain, avoit peine à s'accommoder de la condition d'un particulier, rendit une partie de l'argent, quitta Rhodes, & revint à Sparte, où il fut reçu avec beaucoup de joie par ſes ſujets, qui l'aſſurerent qu'il trouveroit dans ſes états la même obéiſſance & la même fidélité qu'il avoit éprouvée depuis tant d'années, pourvu qu'il ne traitât point avec les Latins, & qu'il n'en admît même aucun dans le gouvernement, tant étoit grande & implacable cette averſion que les évêques Grecs avoient inſpirée à leurs peuples contre tout ce qui reconnoiſſoit l'autorité du pape; & je ne ſais s'ils n'auroient pas préféré la domination des Turcs à l'empire d'un prince chrétien qui auroit été dans la communion de l'égliſe Romaine.

L'ordre eut beaucoup de peine à retirer du prince Grec le reſte de l'argenr qu'on lui avoit donné. Les freres Raimond de Leſcure, prieur de Toulouſe, Elie du Foſſé, commandeur de Sainte-Maxence, & Pierre de Beaufremont, grand-hoſpitalier, firent à ce ſujet différens voyages dans la Morée. Enfin cette affaire fut terminée par frere Louis d'Allemagne, commandeur de Naples, chevalier d'un eſprit inſinuant, & habile négociateur; & par le traité qu'il fit avec le Paléologue, il fut arrêté que la religion de S. Jean lui remettroit la ville de Corinthe, & que ce

PHILEBERT DE NAILLAC.

prince en échange, lui donneroit dans la même province le comté du Soleil, avec la baronnie de Zétonne, outre quarante-ſix mille cinq cens ducats qu'il devoit rendre de l'argent qu'il avoit reçu à Rhodes, & dont il en paya vingt-deux mille comptant.

Cependant Bajazet continuoit avec ardeur le ſiége de Conſtantinople, dont il prétendoit faire la capitale de ſon empire, & il s'en ſeroit à la fin rendu maître, ſi Tamerlan grand-khan des Tartares orientaux, à la ſollicitation des ambaſſadeurs Grecs, & à la priere même de ces petits princes de la Natolie que Bajazet avoit dépouillés, ne ſe fût avancé pour arrêter les progrès d'un prince qui ſembloit ne vouloir point donner de bornes à ſon ambition & à ſes conquêtes. Apparemment même que le prince Mogol ou Tartare s'engagea dans cette guerre, moins par compaſſion, ſentiment peu ordinaire aux ſouverains, que par jalouſie contre un voiſin trop puiſſant. De tous ces motifs dont les princes ont coutume d'orner leurs manifeſtes, Tamerlan ne fit paroître que les plus nobles, & il envoya un ambaſſadeur à Bajazet pour lui demander le rétabliſſement de ces petits princes qui s'étoient réfugiés auprès de lui, & qu'il levât en même-tems le ſiége de devant Conſtantinople. Ce député lui préſenta enſuite de la part de ſon maître une veſte magnifique; mais comme en orient ces ſortes de préſens ne ſe faiſoient qu'à des inférieurs, Bajazet, le plus fier de tous les hommes, re-

jetta le préſent avec mépris. En parlant de Tamerlan, il le traita d'aventurier & de chef de brigands, & il chargea ſon ambaſſadeur de lui dire de ſa part, que s'il étoit aſſez hardi pour entrer dans ſes états, il ſauroit bien le faire repentir d'une entrepriſe ſi téméraire. PHILBERT DE NAILLAC

Il y a des auteurs qui prétendent que Tamerlan n'étoit fils que d'un pâtre & d'un berger. Des hiſtoriens modernes, ou pour mieux dire, des traducteurs modernes d'anciens hiſtoriens, le font ſortir d'une maiſon royale parmi les Mogols du Zazataie. Le Tarikh-Montekh prétend qu'il deſcendoit de Genghis-khan par les femmes; cependant il ne prit d'abord que la qualité d'emir, c'eſt-à-dire, de commandant, auquel depuis qu'il eut conquis quelques provinces, il ajouta ſeulement le titre de *Kurkhan*, ou d'allié des princes; ce qui pourroit faire croire qu'il ne ſe regardoit pas encore lui-même comme prince. Mais la fortune l'ayant élevé à la dignité de grand-khan, ſon origine ſe développa à proportion de ſes forces, & il devint trop puiſſant pour n'être pas iſſu du ſang royal.

On n'eſt guère plus inſtruit de la religion de ce prince, que de ſa naiſſance: il y en a qui diſent qu'il n'étoit ni juif, ni chrétien, ni mahométan. Ahſnében-Arabſchach rapporte qu'il ſuivoit la loi de Genghis khan, & que ſa religion approchoit même plus de la chrétienne que de la mahométane. Cependant il ſemble que par politique il s'accom-

PHILEBERT DE NAILLAC.

modoit, du moins à l'extérieur, au culte & à la religion du plus grand nombre de ſes ſujets, qui étoient mahométans, le reſte lui étoit aſſez indifférent ; & content, comme Genghis-khan, de révérer un premier Etre & un ſeul Dieu, il lui laiſſoit volontiers le ſoin de ſa gloire & de l'établiſſement de ſa loi.

Quoi qu'il en ſoit de la naiſſance & de la religion de Tamerlan, l'Arabe Alhacen dans l'hiſtoire ou le roman de ſes conquêtes, prétend que ce prince, ou chef des Mogols, à la tête d'une nombreuſe armée, ſoumit d'abord à ſon empire, les uns après les autres, tous les princes Tartares qui occupoient le nord de l'Aſie ; qu'il triompha du Moſcovite, ſubjugua enſuite la Perſe, la Méſopotamie & la Syrie ; qu'il rendit tributaire le ſultan d'Egypte ; que quelques ſouverains des Indes furent obligés de lui prêter ſerment de fidélité, & que la Chine même, au moins la partie ſeptentrionale de ce grand empire, le reconnut pour ſon ſouverain : en ſorte que pendant tout le cours de ſa vie, une victoire n'étoit pour lui qu'une ſemence d'une nouvelle guerre ; &, ſi on en croit Alhacen, toute la terre avoit les yeux tournés ſur ſes entrepriſes, qui étoient devenues, dit-il, le premier ſpectacle du monde entier. Ce fameux Tartare avoit le regard affreux, les yeux de travers, la phyſionomie ſombre, & dans toutes ſes manieres un air terrible & menaçant.

Tel étoit le plus grand des ſucceſſeurs de Genghis-khan, & le ſecond héros des anciens

Tartares Mogols. Mais ſans adopter toutes les fables qu'on a publiées à ſon ſujet, il eſt certain que c'étoit un grand capitaine, originaire du Zazataie, qui par ſa valeur s'éleva à une fortune prodigieuſe, & qui par ſon activité, par ſon courage, & par une diſcipline admirable, ſe rendit la terreur de tous ſes voiſins; d'ailleurs cruel, ſanguinaire, & qui diſoit ordinairement, « Qu'un monarque n'é- » toit jamais en ſûreté, ſi le pied de ſon trône » ne nageoit dans le ſang »; maxime digne d'un Tartare, & qu'il ne démentit point dans le cours de ſon regne.

PHILEBERT DE NAILLAC.

Hiſt. de Tamerlan, par Petit-de-la-Croix.

Ce prince barbare ayant reçu la réponſe de Bajazet, ſe mit en campagne à la tête de huit cens mille hommes, qu'il traînoit à ſa ſuite, & qui étoient commandés ſous ſes ordres par les princes ſes enfans, ou par d'autres princes ſes tributaires. Mais la puiſſance abſolue qu'il exerçoit indifféremment ſur les uns & les autres, les rapprochoit des moindres officiers, & tous plioient également ſous la puiſſance & la majeſté de ce redoutable ſouverain.

Depuis qu'il eut déclaré la guerre à Bajazet, il attaqua d'abord Sebaſte ou Siuvas, ville de la Cappadoce. Ortogule, jeune prince, plein d'ardeur & de courage, s'y étoit jetté pour ſignaler ſa valeur, & dans le deſſein d'arrêter les Tartares, & de donner le tems au ſultan ſon pere, d'avancer à ſon ſecours. Mais malgré la valeur de ce prince, & tout le courage que la garniſon fit paroître pour ſa défenſe, rien ne put réſiſter à la vio-

PHILEBERT DE NAILLAC.

lence des attaques de Tamerlan. La place fut emportée dans un assaut; les soldats & tous les hommes capables de porter les armes, passerent par le fil de l'épée; on conduisit les femmes, les filles, les enfans & les vieillards dans une plaine hors de la place, où ils furent tous égorgés sans distinction d'âge & de sexe. La ville fut ensuite rasée; & le Tartare, qui n'avoit jamais compté la clémence & la générosité au nombre des vertus, fit couper la tête au fils de son ennemi.

Bajazet, qu'une constante félicité rendoit plus sensible aux atteintes de la fortune, s'abandonna à une violente douleur, lorsqu'il apprit cette funeste nouvelle; il aimoit tendrement son fils, & il avoit vu avec plaisir germer & croître dans ce jeune prince, les semences d'ambition & de gloire qu'il lui avoit inspirées. Une mort si indigne de son rang & de sa naissance, le jetta dans des fureurs qu'il n'est pas aisé d'exprimer. Il jura la perte de Tamerlan, & emporté par des desirs violens d'une prompte vengeance, & sans se donner le tems d'amasser assez de troupes pour résister à un ennemi si puissant, il leva le siége qu'il avoit mis devant Constantinople, passa le Bosphore, & s'avança du côté de la Phrygie.

On rapporte que pendant la marche de son armée, il vit un berger sur une colline voisine, qui à l'abri par sa pauvreté de l'avidité des soldats, jouoit paisiblement de la flûte. Le sultan s'arrêta quelques momens pour

outer; & pénétré de ſa douleur, & en- PHILEBERT DE NAILLAC.
nt peut-être la condition de ce pâtre :
Berger, *lui dit-il*, je te prie que le refrain
e ta chanſon ſoit déſormais de répéter ces
nots : Malheureux Bajazet, tu ne verras
lus ton cher fils Ortogule, ni ta ville de
ebaſte » : & après cela il continua ſon
min, & rencontra les Tartates près d'An-
ri ou Ancyre, ville capitale de la Galatie.
n'avoit guère dans ſon armée plus de ſix-
gt mille hommes, la plûpart Turcs naturels,
s compter une horde de ces Tartares, qui
itoient au-deſſus du Pont-Euxin & de la
r Caſpienne, commandés par Mahmoud-
ri, qui s'étoit mis à la ſolde de Bajazet.
mme ce ſultan avoit éprouvé la valeur des
eballiens, avant qu'il les eût ſubjugués en-
ement, il en tira malgré eux un corps
nfanterie; & la crainte & la terreur, ſeuls
ns de la ſervitude, les contraignirent d'ex-
er leurs vies pour ſoutenir la domination
n prince qu'ils regardoient comme leur
an.

La bataille ſe donna au pied du mont Stel- 1402.
& dans la même place où Pompée avoit
refois vaincu Mithridate. Le choc des deux
ées fut terrible, le combat très-ſanglant;
Treballiens s'y diſtinguerent par la plus
te valeur; la victoire commençoit à ſe dé-
rer de leur côté, & ils pourſuivoient les
rtares qu'ils avoient contraints de prendre
uite. Bajazet qui craignoit que l'ardeur du
nbat ne les emportât trop loin, leur en-

PHILEBERT DE NAILLAC.

voya commander de venir prendre leur poſte. Ils obéirent : Tamerlan rallia ſes troupes, ſe mit à leur tête, & leur fit enviſager en même-tems le mouvement des Treballiens comme une fuite. Par ſon ordre, le prince Sacruh ſon fils, qui commandoit une aile de l'armée, les chargea, & après un combat ſanglant, les réduiſit à leur tour à prendre la fuite. Les Turcs de l'Aſie épouvantés de leur défaite, ſe débanderent ſans rendre de combat, & Bajazet prouva que dans une bataille on ne fait point de mouvement ſans péril devant un général auſſi habile que Tamerlan.

Nous avons dit que Bajazet avoit dans ſon armée un grand corps de Tartares. Ces barbares, gagnés par ceux de leur nation, au plus fort de la mêlée, abandonnerent le parti du ſultan; & leur commandant, pour mettre le comble à ſa trahiſon, pourſuivit les Turcs dans leur déroute, en tua une partie, fit priſonnier Bajazet, & le préſenta à Tamerlan.

On parle différemment de la maniere dont le Tartare le reçut. Il y a des hiſtoriens qui prétendent qu'il lui reprocha ſon orgueil, ſa cruauté & ſa préſomption : « Ne devois-tu » pas ſavoir, *lui dit-il*, qu'il n'y a que les » enfans des infortunés, qui oſent s'oppoſer » à notre invincible puiſſance » ? D'autres écrivains prétendent au contraire que Tamerlan le reçut fort honnêtement; qu'il le conduiſit dans ſa propre tente; qu'il le fit manger avec lui, & que pour le conſoler, il ne l'entretint que de la viciſſitude & de l'inconſtance

de la fortune. On ajoute qu'il lui envoya un équipage de chaſſe, ſoit par un motif de compaſſion, ſoit peut-être par une ſorte de mépris, & que le fier Tartare fut bien aiſe de lui faire ſentir qu'il le croyoit plus propre à la ſuite d'une meute de chiens courans, qu'à la tête d'une grande armée. PHILEBERT DE NAILLAC.

C'eſt au moins l'explication que Bajazet lui-même donna à ce préſent myſtérieux de ſon ennemi. Ce malheureux prince n'étant pas maître de ſon reſſentiment, & plein d'un chagrin farouche : « Dites à Tamerlan, *répondit-il fiérement à celui qui étoit venu de ſa part*, » qu'il ne s'eſt pas trompé en m'invitant à un » exercice qui a toujours fait le plaiſir des ſouverains, & qui convient mieux à Bajazet, » né du grand Amurat, fils d'Orchan, qu'à » un aventurier comme lui & un chef de brigands ».

Tamerlan revint bientôt à ſon caractere, & ce barbare irrité d'une réponſe ſi injurieuſe, commanda ſur le champ qu'on mît Bajazet ſans ſelle ſur quelque vieux cheval de ceux qui ſervoient à porter le bagage, & que dans cet état on l'exposât dans le camp au mépris & aux railleries de ſes ſoldats ; ce qui fut exécuté auſſi-tôt : & au retour, on ramena le malheureux Bajazet devant ſon vainqueur, qui avec un ſouris moqueur, lui demanda ſi cette promenade n'étoit pas encore de ces plaiſirs où ſes illuſtres ancêtres avoient coutume de ſe délaſſer. Il ajouta à une ſi cruelle raillerie, un outrage qui lui fut infiniment

PHILEBERT DE NAILLAC.

plus ſenſible. Bajazet avoit épouſé Miliere ou Marie, fille d'Eléazar, deſpote de Servie. Les Turcs l'appelloient Ucoglie : c'étoit la plus chere & la mieux aimée de toutes ſes femmes. Tamerlan ayant pris cette princeſſe dans la ville de Burſe, dont il venoit de s'emparer, lui fit couper la robe juſqu'au-deſſus du genou, & dans cet état & à demi-nue, la contraignit de lui ſervir à boire en préſence de ſon mari. Bajazet, à qui il ne reſtoit pour armes que ſa langue, outré de courroux & d'indignation, & peut-être furieux de jalouſie, lui cria qu'étant ſorti de la lie du peuple, & de parens inconnus par leur obſcurité, il devoit mourir de honte de fouler aux pieds le ſang royal, & d'outrager, comme il faiſoit, une princeſſe que l'ordre de ſa naiſſance ne lui eut dû faire regarder qu'avec reſpect.

Le Tartare ne fit que rire de la colere impuiſſante de ſon priſonnier; il le traîna depuis à ſa ſuite, chargé de chaînes; on prétend même qu'il le fit enfermer dans une cage de fer comme une bête farouche. Bajazet ne put ſoutenir plus long-tems tant d'outrages; & le comble de ſon infortune étoit d'avoir été auparavant toujours heureux. Des hiſtoriens prétendent que pour finir la vie qui lui étoit ſi odieuſe, il s'écraſa la tête contre les barreaux de ſa cage. Quelques écrivains rapportent qu'un eſclave lui ayant jetté inſolemment un os de poiſſon, comme il auroit fait à un chien, Bajazet, après l'avoir éguiſé avec ſes dents, s'en perça la gorge; d'autres enfin

font mourir d'apoplexie, comme on le PHILEBERT DE NAILLAC.
iduiſoit à Samarcande, capitale des états
Tamerlan.

Comme tous les projets de ce prince alloient
jours à une domination impérieuſe, il n'eut
plutôt triomphé de la puiſſance & de la
de Bajazet, qu'il fit deſſein d'aſſujettir
s les autres princes de la Natolie. La plû-
t, ceux ſur-tout qui avoient imploré ſa
tection contre Bajazet, lui faiſoient aſſi-
ment leur cour; mais ſous le nom d'al-
, ils étoient peu différens de ſes autres ſu-
, & leurs chaînes, pour être dorées, n'en
ient pas moins peſantes. Il n'y avoit que le
nd-maître de Rhodes & ſes chevaliers, qui,
oiqu'ennemis irréconciliables des Turcs,
voulurent point fléchir ſous la puiſſance
Tartare. Ce fut le ſujet qui l'obligea à leur
larer la guerre. Mais comme il n'avoit pas
vaiſſeaux pour faire paſſer la mer à ſon ar-
, & que d'ailleurs l'île entiere de Rhodes,
endue, par des baſtions, des redoutes, des
rs & des boulevards, ſembloit n'être plus
une ſeule fortereſſe, & qui montroit de
s côtés un front redoutable, le Tartare
a mieux s'attacher à la ville de Smyrne,
itée par les chevaliers, riche par ſon com-
rce, & dont le port lui pouvoit fournir
s la ſuite des vaiſſeaux, pour tranſporter
troupes dans l'île de Rhodes, & dans les
res îles de la Méditerranée & de l'Ar-
el, qu'il vouloit conquérir.

La ville de Smyrne, comme nous l'avons

PHILEBERT DE NAILLAC.

déja dit, eſt ſituée dans cette partie de l'Aſie, que les Grecs habitoient anciennement ſous le nom d'Ionie, & qu'on appella depuis, comme on fait encore aujourd'hui, la Natolie. Cette ville étoit bâtie en amphithéâtre ſur la pente d'une colline qui regardoit l'occident d'été; mais du milieu juſqu'au haut de ce côteau, on ne voyoit que des ruines: le bas a toujours été habité. Du tems de Tamerlan, on y trouvoit un château qui fermoit le port. Le chevalier frere Jean de Biandra, prieur de Lombardie, après s'être rendu maître de ce fort, y avoit fait mettre les armes de l'égliſe. Et quoique Clément VI, chef de la ligue chrétienne, ſe fût fait honneur de cette conquête, cependant Grégoire XI, un de ſes ſucceſſeurs, auquel l'entretien de la garniſon étoit à charge, céda la propriété de cette place aux chevaliers de S. Jean, qui ſe chargerent de ſa défenſe.

On a pu voir dans cette hiſtoire combien la conſervation de cette place, & les fortifications qu'on y ajouta, coûterent à l'ordre. On y tenoit en tout tems une nombreuſe garniſon commandée par les chevaliers. Le grand-maître ſe voyant à la veille d'être attaqué, ſoit par Bajazet ou par Tamerlan, ſuivant que la fortune en décideroit, avant que ces princes en vinſſent aux mains, avoit envoyé pour commander dans Smyrne, frere Guillaume de Mine, grand-hoſpitalier; & il fit entrer en même-tems dans la place, des munitions de guerre & de bouche, de nouvelles troupes

PHILEBERT DE NAILLAC.

t il augmenta la garniſon, & l'argent né-
aire pour leur ſolde.

Tamerlan, qui n'ignoroit pas que Smyrne,
t encore plus fortifiée par le nombre & la
ur de ſes défenſeurs, que par ſes fortifica-
s & la hauteur de ſes murailles, pour évi-
les périls & la longueur d'un ſiége qui pou-
: être très-meurtrier, ſe contenta pour ſa
re, de demander ſeulement que le cheva-
qui commandoit dans la place ſouffrît qu'il
rât ſes enſeignes ſur ſes tours. Mais ce
verneur ayant rejetté avec mépris cette
poſition, il fallut que le ſort des armes en
dât. (a) Tamerlan irrité de ce refus, fit
ſtir cette place; ſes troupes commence-
leur attaque par combler les foſſés avec
terre, des clayes & des faſcines, pendant
leurs archers tiroient contre ceux qui dé-
oient les murailles. Les chevaliers inter-
pirent leurs travaux par de fréquentes
es; c'étoient tous les jours de nouveaux
bats, dans leſquels ces ſoldats de Jeſus-

(a) Hic etiam Tamerlanus
iam tunc fortiſſimum
m in Græciâ, vicinum
rum dominio, quod
oſpitalis ſancti Joannis
ſolimitani etiam eâ
ſtate, vi deſtruendo,
quavit. Tamen quidam
lanus qui pro eodem
ali erat capitaneus, ſi
am dicti Tamerlani ſu-
o collocare voluiſſet,
cujuſquam epiſcopi
ani, Tamerlanus illud nullatenùs deſtruxiſſet: ſed quia dictus Cathalanus illud cum faſtu, ſeu aliàs recuſaret facere, dictus Tamerlanus hoc ægrè ferens, & vim viribus accumulans, tandem dictum caſtrum cepit & deſtruxit totaliter, adeò quòd etiam ut ipſimet fratres dicti hoſpitalis aiunt, cum centum millibus florenorum auri in ſtatum priſtinum reduci non poſſet. *Theodoriti à Niem. de ſchiſmate, lib. 2, cap. 38.*

PHILEBERT DE NAILLAC.

Chriſt ſignaloient à l'envi leur valeur contre les infideles.

Tamerlan eut recours à la ſappe; mais les chrétiens en jettant des quartiers de roche, des pierres & des poutres, écraſoient les plus hardis, & empêchoient les autres d'approcher du pied des murailles. Le Tartare irrité d'une réſiſtance ſi courageuſe, & que de plus grands deſſeins appelloient autre part, pour forcer plus promptement cette place, eut recours à l'eſcalade. Dans cette vue, il fit faire un nombre prodigieux de tours de bois: c'étoient des machines ambulantes que les aſſiégeans conduiſoient avec des roues fort près des murailles. Chalcondile, parlant de ce ſiége, rapporte que Tamerlan faiſoit entrer dans chaque tour juſqu'à deux cens hommes: on y trouvoit des échelles, & comme des eſcaliers pour monter aux différens étages. Ordinairement l'étage d'en bas étoit deſtiné pour les ouvriers qui conduiſoient cette machine, ou pour les ſoldats qui travailloient à ſapper la muraille; l'étage du milieu devoit être de niveau avec le haut de la muraille, & on y trouvoit un pont qui s'abattoit ſur la muraille même, & d'où les aſſiégeans ſe jettoient dans la place: enfin au plus haut étage, on plaçoit des archers, qui, à coup de fleches & par la ſupériorité de leur poſte, écartoient ceux qui ſe préſentoient pour la défenſe de la place.

Cherefeddin-Ali, natif d'Yedz, auteur contemporain, traduit du Perſan en François par feu M. Petit-de-la-Croix le fils, nous a

é une relation du ſiége de Smyrne; & quoi- PHILEBERT DE NAILLAC.
cet auteur ne nomme point expreſſément
chevaliers de Rhodes, on n'a pas de peine
s reconnoître dans la peinture qu'il fait des
enſeurs de cette place; & j'ai cru que je
i plaiſir aux lecteurs de copier cet endroit
ſon hiſtoire. Voilà à-peu-près de quelle
nière s'exprime cet hiſtorien Perſan, mort
1456.

Timur fut informé que ſur le bord de la
er, il y avoit une place extrêmement forte,
itie de pierres de taille, entourée de la
er de trois côtés, qui du côté de la terre
voit un foſſé profond, le tout bâti à chaux
: à ciment depuis le haut juſqu'en bas;
u'il y avoit dedans un grand nombre d'Eu-
ɔpéens, & qu'elle ſe nommoit Iſmir ou
myrne; que ſuivant l'opinion des Grecs, ils
'oyoient que c'étoit un lieu ſaint, & qu'ils
enoient de loin en pélerinage avec grande
évotion; qu'ils y faiſoient des vœux, & y
ɔportoient des aumônes; que tout auprès,
la diſtance de la courſe d'un cheval, il y
voit une autre fortereſſe ſur la cime d'une
ontagne, auſſi nommée Iſmir, mais habitée
e muſulmans qui avoient inceſſamment la
uerre avec ceux de l'autre place à cauſe de
différence de la religion; & comme le
myrne des chrétiens étoit entouré de la mer
e trois côtés, ils étoient ſecourus d'Europe
ar mer, & on leur apportoit des vivres, des
ibits, des armes & tout ce qui leur étoit né-
ɛſſaire. Et comme ce lieu étoit à l'extrémi-
é des frontieres de l'Aſie & du pays muſul-

PHILEBERT DE NAILLAC.

» man, les Grecs faiſoient une cruelle guerre, » & gardoient la place, comme leur étant » d'une extrême importance; que jamais elle » n'avoit été conquiſe par aucun prince muſul- » man, & que jamais elle n'avoit payé de tribut » à perſonne; qu'Amurat, pere de Bajazet, s'é- » toit mis pluſieurs fois en campagne à la tête » d'une armée puiſſante ſans en pouvoir venir » à bout, & que Bajazet lui-même l'avoit te- » nue ſept ans aſſiégée ſans rien avancer; que » cette place incommodoit extrêmement les » muſulmans, & que l'on ne voyoit que meur- » tres & des ruiſſeaux de ſang couler inceſ- » ſamment dans la mer comme des torrens.

» Lorſque Timur fut informé de l'état de » Smyrne, ſon zele pour la religion, lui » inſpira qu'il étoit de ſon devoir de délivrer » les muſulmans de peine, en exterminant » leurs ennemis. Il y envoya le mirza Pir- » mehemet Gmarchoiez, l'émir Chrech » Nouredden & autres, avec ordre de les » ſommer d'abord par un ambaſſadeur, d'em- » braſſer la religion muſulmane, car tel eſt » l'ordre de Mahomet; que s'ils étoient aſſez » fortunés pour le faire, il vouloit qu'on les » traitât bien, & même qu'on l'en avertît, » afin qu'il les fît participans de ſes graces; » que ſi quittant leur opiniâtreté, ils vou- » loient reſter chrétiens, & payer tribut, » qu'on leur en réglât la ſomme, qu'on en » fît la recette; mais que ſi pour leur mal- » heur ils entreprenoient de ſe défendre, » qu'ils les fiſſent tous paſſer au fil de l'épée.

» Le

» Le mirza & les émirs obéirent promptement; & étant arrivés devant Smyrne, ils y envoyerent un ambaſſadeur, pour inviter les habitans à ſe faire muſulmans, tant par des menaces, que par des promeſſes; mais comme ils étoient prédeſtinés à périr, l'une & l'autre furent inutiles, & Mahumy, qui en étoit gouverneur, avoit envoyé demander du ſecours à tous les princes de l'Europe; en ſorte qu'il y aſſembla un grand nombre des plus braves capitaines chrétiens, ou plutôt une bande de diables enragés, qui y mirent des magaſins & des munitions de guerre & de bouche. PIHLEBERT DE NAILLAC.

» Nos généraux en donnerent avis à la cour, & Timur, ſur cette nouvelle, réſolut d'y aller en perſonne. Il laiſſa le bagage au pied de la montagne de Tiré; & quoique ce fût en hiver, & qu'il y eût de groſſes pluies, il ne laiſſa pas de monter à cheval, pour acquérir le mérite de cette guerre de religion, & de marcher de ce côté-là. Il y arriva le ſamedi ſixiéme de jumazyulevel, 805, à la tête de ſon armée, & envoya ordre au mirza Mehemet Sultan, qui étoit en quartier d'hiver à Magniſcah, de ſe rendre devant Smyrne. Le même ordre fut envoyé aux merzaſiren-chuh & à Bonléen, ainſi qu'à l'émir Sehan-Chah & autres. A l'arrivée de Timur devant la place, l'on battit les tamburs & les tymbales, & l'on fit le grand de toute l'armée. Auſſi-tôt on attaqua

PHILIBERT DE NAILLAC.

» la place du côté de terre ferme, & chaque » général fit ſapper vis-à-vis de ſon poſte, » dreſſer des machines & des béliers. On jetta » des marmites de feu gregeois & des fleches » ſur les portes du château ; l'émir Chamelec » fit conſtruire de grands échaffauds à trois » pieds au milieu de l'eau, proche les uns » des autres, ſur leſquels on jetta des plan- » ches : & des deux côtés du château, juſ- » qu'au lieu que les pieds des trépieds arri- » voient à la terre, ils y firent un chemin uni » qu'ils affermirent ; en ſorte que les ſoldats » pouvoient ſe tenir deſſus avec aſſurance, » & y combattre comme s'ils euſſent été à » terre ; ce qui étant achevé, les muſulmans » s'armerent de leurs boucliers, & monterent » ſur les échaffauds : de-là ils donnerent des » aſſauts au château ; & comme le chemin » étoit fermé du côté de la mer, il fut im- » poſſible à qui que ce fût de ſecourir les » aſſiégés.

» Cependant on vit arriver les mirzas Me- » hemet, ſultan, & Miranchach, qui avoient » laiſſé leur bagage à Magni-Siach, ſous les » ſoins de l'émir Chamſeddin-Abbaz ; ce ren- » fort ne ſervit pas peu à avancer le ſiége ; » car Timur ordonna l'aſſaut général. Des » émirs de Loumans & les colonels de Hé- » zarés, avec leurs troupes, s'avancerent cha- » cun vis-à-vis leur poſte, & l'aſſaut dura de- » puis le matin juſqu'au ſoir, & du ſoir au ma- » tin, où les braves des deux partis firent des » actions de laderniere vigueur. Si l'attaque fut

» ferme, la défenſe étoit de même, & perſonne
» n'eut le tems de ſe repoſer un moment; les
» machines & les béliers mirent en pieces les
» murs & les tours, & les aſſiégés intrépides
» ne ceſſoient de jetter des fleches en roue,
» des marmites de nafte, du feu gregeois,
» des fleches en fuſées & des pierres, ſans ſe
» donner de relâche.

PHILEBERT DE NAILLAC.

» Pendant ce tems-là, il pleuvoit ſi extraor-
» dinairement, qu'il ſembloit que l'univers
» ſe dût abîmer par un ſecond déluge : malgré
» un orage ſi exceſſif, l'infatigable Timur ne
» fut pas un moment ſans donner des ordres
» aux généraux, excitant lui-même les ſoldats.
» Après que les ſappeurs eurent achevé les
» breches, & qu'ils eurent appuyé les baſtions
» & les courtines ſur des pierres, on remplit
» les breches de faſcines & de fagots enduits
» de nafte, auxquels on mit le feu, en ſorte
» que tout-à-coup les murailles furent ren-
» verſées, & pluſieurs des aſſiégés tomberent
» du haut des murs, & furent tués. Les mu-
» ſulmans les forcerent, l'épée à la main, à
» quitter les breches qu'ils défendoient; &
» après les avoir pouſſés, ils entrerent dans
» Smyrne, en criant victoire, & diſant des
» louanges à Dieu, auquel ils préſenterent les
» têtes de tous les ennemis, en action de
» graces de cette faveur. Il n'y en eut que
» très-peu qui échapperent à ce péril, en ſe
» jettant dans la mer, dont ils atteignirent
» des vaiſſeaux à la nage; encore s'en noya-
» t-il une bonne partie. Après que l'on eut fait

PHILEBERT DE NAILLAC.

» main-baſſe ſur ceux de Smyrne, on raſa les » maiſons, tant de la ville que du château, & » on en jetta les matériaux dans la mer, ainſi » que les briques, les armes & les meubles.

» Il leur étoit venu de certains lieux de » l'Europe de grands navires, que l'on nom- » moit Caracac : ils avoient deux mâts & » même davantage, & étoient remplis de » gens de guerre & d'armes pour ſecourir » ceux de Smyrne. Lorſqu'ils ſe furent ap- » prochés, & qu'ils ne virent plus de veſti- » ges, ni de la ville, ni du château, ils » prirent la peur, & arrêterent leurs navi- » res. Timur ordonna que l'on jettât quel- » ques-unes des têtes des chrétiens ſur ces » navires, & les jetteurs de feu gregeois ayant » exécuté cet ordre, il tomba pluſieurs têtes » dans les navires mêmes. Ces marins ayant » reconnu les têtes de leurs camarades, s'en » retournerent intimidés & fruſtrés de leur » eſpérance ».

C'eſt ainſi que Cherefeddin rapporte ce qui ſe paſſa au ſiége de Smyrne. On voit bien que tout ce qu'il dit des pélerinages que les chrétiens faiſoient dans cette ville, & où, dit-il, ils portoient des aumônes, doit s'entendre de Jéruſalem, dont les chevaliers portoient le nom. Le ſecours que ceux de Smyrne envoyerent chercher en Europe, d'où il leur vint de braves capitaines, ou plutôt une bande de *diables enragés*, toute cette deſcription repréſente la généreuſe défenſe que firent ces chevaliers. L'auteur n'a

pas oublié la grande caraque de la religion ; & en traitant les chevaliers de marins, on voit bien qu'il veut parler de ceux de Rhodes. Cependant ils ſuccomberent à la fin, comme on vient de le voir, ſous les efforts de Tamerlan. PHILEBERT DE NAILLAC.

Ce barbare, ſuivant ſa coutume, fit égorger tous les habitans, & raſer la place. Il en uſoit d'une maniere ſi cruelle, pour intimider ceux qui refuſoient de lui ouvrir les portes. Quand il avoit mis le ſiége devant une place, on arboroit le premier jour un étendard blanc ſur ſa tente, pour marquer qu'il étoit diſpoſé à traiter avec clémence ceux qui ſe rendroient ſur le champ. Le lendemain, ce ſignal étoit de couleur rouge, pour faire entendre qu'il vouloit du ſang, & qu'il en coutât la vie au gouverneur & aux principaux officiers de la garniſon. Mais le troiſiéme jour, on arboroit un étendard noir, pour déclarer, ſoit que la place fût emportée d'aſſaut, ou qu'elle ſe ſoumît volontairement, qu'il falloit que tout périt, & que la ville fût entiérement détruite. Malgré les précautions que ſa cruauté lui fit prendre, pluſieurs chevaliers lui échapperent avec un grand nombre de ſoldats, qui voyant la ville priſe, ſe jetterent à la mer, & gagnerent à la nage les vaiſſeaux qui s'étoient avancés pour jetter du ſecours dans la place.

Tamerlan, qu'on peut regarder comme un autre Attila, & comme un fléau de Dieu, après avoir rempli de ſang toute l'Aſie mineure, faiſoit deſſein de paſſer en Europe,

PHILEBERT DE NAILLAC.

d'y étendre ſes conquêtes juſqu'aux colonnes d'Hercule, de traverſer enſuite le détroit, & après avoir ſoumis l'Afrique à ſon empire, de retourner par l'Egypte dans ſes états.

Mais comme il faiſoit des préparatifs proportionnés à un ſi vaſte projet, il apprit qu'un roi des Indiens, dont l'hiſtoire ne nous a point conſervé le nom, étoit entré dans la Perſe, qu'il avoit ravagé une grande étendue de pays, & emporté Cheri, une des principales villes du royaume, d'où il avoit enlevé les tréſors que Tamerlan y faiſoit garder, & qui devinrent la proie de cet autre barbare.

Le fier Tartare, qui ſe croyoit au-deſſus de tous les ſouverains, & peut-être au-deſſus même de la fortune & de la condition humaine, entra en fureur en apprenant ces nouvelles. Il marcha auſſi-tôt contre ce prince, dans le deſſein de l'exterminer ; mais après différens combats, ayant éprouvé ſes forces, & reconnu qu'il avoit affaire à un prince auſſi puiſſant que lui, & auſſi grand capitaine, ſe voyant d'ailleurs dans un âge fort avancé, il jugea à propos de faire la paix avec ſon ennemi, & il ſe retira dans ſes états & dans ſa ville de Samarcande, où il mourut peu après, des excès qu'il avoit faits avec ſes femmes, & dans les plaiſirs de la table. D'autres hiſtoriens prétendent qu'il fut ſurpris par la mort ſur le chemin de la Chine. Ses enfans partagerent ſon empire ; ils ſe diviſerent bientôt, & cette diviſion

1. avril 1415.

donna le moyen aux enfans de Bajazet de ſe rétablir dans les états de leur pere. Ils étoient quatre : Joſué, Muſulman ou Calapin, Moyſe & Mahomet. Ces quatre princes regnerent ſucceſſivement : les trois premiers ne ſortirent du trône que par une mort violente ; Mahomet reſta le dernier, & pluſieurs hiſtoriens de cette nation, ſans faire mention de ſes freres, le font regner immédiatement après Bajazet. PHILEBERT DE NAILLAC.

Pendant que ces princes infideles ſe diſputoient l'empire tour-à-tour, le grand-maître profita de leurs diviſions ; & pour la sûreté des îles de la religion, & ſur-tout de celle de Lango, il forma le deſſein de ſe rendre maître d'un ancien château ſitué en terre ferme à douze milles de cette île, dans le golfe de Ceramis, & ſur les ruines, à ce qu'on prétend, d'Halicarnaſſe, capitale de la Carie, ville célebre par le magnifique tombeau que la reine Artémiſe y avoit fait élever autrefois au roi Mauſole ſon mari. Cette place n'étoit pas moins illuſtrée dans l'antiquité par la naiſſance des hiſtoriens Grecs, Hérodote & Denis, ſurnommé d'Halicarnaſſe. Naillac monta lui-même ſa flotte, courut les côtes de la Carie, aborda dans le golfe, entra dans le port par un vent de ſud-oueſt, ou de lebeſche, débarqua ſes troupes, ſurprit & attaqua une garniſon de Tartares, que Tamerlan avoit laiſſée dans cette place, & s'en rendit maître ; mais en ayant reconnu la foibleſſe, il en fit conſtruire une nouvelle,

PHILEBERT DE NAILLAC.

qu'il fit bâtir ſur le roc à la pointe d'une preſqu'île qui s'avançoit dans la mer ; il la nomma le château de Saint-Pierre, & les Turcs l'appellerent depuis *Bridou*. Il la revêtit de toutes les fortifications que l'art put inventer ; les murailles en étoient très-hautes, & il y avoit d'eſpace en eſpace des embraſures garnies de canons, qui empêchoient les vaiſſeaux ennemis d'en approcher. Cette place étoit encore plus fortifiée du côté de terre ; & outre la hauteur & l'épaiſſeur de ſes murailles, l'entrée en étoit défendue par des boulevards & des baſtions ; & on prétend qu'il falloit paſſer ſept portes, avant que de pouvoir pénétrer dans le corps de la place. On liſoit ſur la derniere ces paroles du pſeaume : *Niſi Dominus cuſtodierit civitatem, fruſtrà vigilat qui cuſtodit eam* ; c'eſt-à-dire : Que les plus fortes garniſons ne ſont point capables de conſerver une place qui n'a point Dieu même pour défenſeur. Depuis que cette fortereſſe fut en état de défenſe, le grand-maître fit creuſer & élargir les foſſés, en ſorte que l'eau de la mer y entroit facilement, & il tenoit en tous tems un certain nombre de brigantins, de barques & de felouques, qui, aux moindres ſignaux, & de concert avec les galeres des îles de Lango & de Rhodes, fermoient l'entrée de la riviere de Carie, aux vaiſſeaux des corſaires : & ce château, du côté de terre, ſervoit en même-tems d'aſyle aux eſclaves chrétiens des contrées voiſines, qui échappoient des chaînes des infideles.

L'attention du grand-maître ne ſe bornoit pas à la conſervation ſeule des îles de la religion; il s'intéreſſoit également à la défenſe de tous les états chrétiens de l'orient: il en étoit comme le général né. L'île de Chypre ſurtout voiſine de celle de Rhodes, ne devoit ſa conſervation qu'aux flottes & aux armes des chevaliers. Mais ſi, par leur valeur, ils empêchoient les infideles d'en approcher, toute la prudence & l'habileté du grand-maître n'avoient pû prévenir & empêcher les mauvais effets du peu de courage & de la lâcheté des Chypriots, nation amolie par le luxe & par les plaiſirs, & qui, quoique chrétienne, ſacrifioit encore dans le fond de ſon cœur à la déeſſe de la volupté, ancienne divinité tutélaire de cette île dans le tems du paganiſme. PHILIBERT DE NAILLAC.

Pierre de Luſignan regnoit alors dans cette île. Des affaires importantes ayant appellé ce prince en Italie, avant que de s'embarquer, il laiſſa le gouvernement de ſon état au comte de Rohas, ou de Rohais; c'eſt ainſi qu'on appelloit alors le comté d'Edeſſe, mais dont il n'étoit plus que ſeigneur titulaire, depuis la conquête qu'en avoient faite les infideles. Ce régent, pendant l'abſence du roi, débaucha la reine, à ce qu'on prétend, & de concert avec elle, il prit des meſures pour enlever au roi ſa couronne: on ne pouvoit guère pouſſer le crime plus loin. Le roi, averti de leurs mauvais deſſeins par un courrier que lui dépêcha ſecrettement un ſeigneur du nom de Viſconti,

PHILEBERT DE NAILLAC.

revint bruſquement, fit arrêter le traître, & le mit entre les mains de la juſtice, pour être puni ſelon la rigueur des loix. Mais les loix, parmi une nation ſi efféminée, n'avoient plus guère de vigueur; les juges corrompus par le crédit de la reine & par les préſens de ſon adultere, le déclarerent innocent, & Viſconti, comme calomniateur, fut condamné à un banniſſement perpétuel. Le roi outré d'un jugement qui le déshonoroit, de prince ſage & modéré, devint un tyran furieux & cruel; & pour ſe venger, il s'en prit indifféremment à tous ſes ſujets. Sur le plus foible prétexte, il les faiſoit charger de fers, s'emparoit de leurs biens, raviſſoit l'honneur des femmes & des filles, les abandonnoit même aux miniſtres de ſa tyrannie; & le moindre ſoupçon de rebellion tenoit lieu de conviction à l'égard des accuſés, qu'il envoyoit auſſi-tôt au ſupplice.

Les priſons ordinaires ne ſuffiſant pas pour contenir ce grand nombre de malheureux qu'il faiſoit arrêter tous les jours, il en fit conſtruire une nouvelle au milieu de la place publique; & par un rafinement de vengeance, il contraignoit les perſonnes mêmes de qualité de l'un & de l'autre ſexe, d'y travailler, & de ſervir les mâçons. Parmi tant de gens nés pour la ſervitude, il ſe trouva une femme courageuſe, qui tâcha de les porter à ſecouer un joug ſi odieux. Pour y parvenir, cette femme née damoiſelle, & d'une des meilleures maiſons de l'île, ſous prétexte de marcher

avec plus de facilité avec les fardeaux dont on la chargeoit, releva ſes jupes & ſa chemiſe juſqu'au-deſſus des genoux. Elle demeura dans cet état, juſqu'à ce que le roi, qui venoit voir réguliérement tous les jours ſes ouvriers, parut ſuivi de toute ſa cour. Si-tôt qu'elle l'apperçut, elle rabattit ſes jupes ; mais après qu'il fut paſſé, elle les releva auſſi-tôt. Des gens ſcandaliſés de cette immodeſtie, lui ayant demandé pourquoi elle ne cachoit ſa nudité que devant le roi : « C'eſt, » *répondit-elle*, qu'entre femmes on ne s'ob» ſerve pas ſcrupuleuſement, & que parmi » tous vous autres il n'y a que le prince qui » m'ait paru homme ». Ce reproche excita dans le cœur des Chypriots, une indignation violente : ils eurent honte de leur foibleſſe & de leur lâcheté, & ſur le champ même ils ſe jetterent ſur le roi, qu'ils poignarderent. On déféra la couronne à Petrin, ou Pierre II ſon fils, jeune enfant qui étoit encore ſous la conduite d'un gouverneur, & on remit la régence de l'état à Jacques de Luſignan, prince de ſon ſang, & ſon oncle.

PHILEBERT DE NAILLAC.

Hiſtoire de l'île de Chypre, par Antoine-Maria Gratiani.

Ce prince, à ſon avénement au gouvernement de l'état, d'autres diſent à la cérémonie du couronnement du jeune roi, donna une fête magnifique : il ſe trouva à ce repas royal un grand nombre de ſeigneurs Vénitiens & Génois. Ces étrangers diſputerent la préſéance ; mais par le crédit du régent, elle fut décidée ce jour-là en faveur des Vénitiens. Les Génois, pour s'en venger, réſolurent de

PHILBERT DE NAILLAC.

l'emporter la force à la main, & ils convinrent entr'eux de ſe trouver le lendemain au palais avec des armes cachées ſous leurs manteaux. Le régent ayant été averti de leur complot, fit jetter par les fenêtres du palais huit nobles Génois qui ſe promenoient dans la ſalle, & qu'on prétend, pour rendre le cas plus atroce, qui ignoroient abſolument le deſſein de leurs compatriotes.

La nouvelle en ayant été portée à Gènes, le ſénat, pour tirer vengeance d'une ſi cruelle injure, envoya une puiſſante flotte à l'île de Chypre, chargée de 14000 hommes de débarquement, & commandée par Pierre Frégoſe. Les Génois ravagerent l'île, aſſiégerent & prirent Famagouſte, & ſe ſaiſirent même du régent, qui fut conduit ignominieuſement à Gènes avec la princeſſe ſa femme, & enfermé dans une priſon. Il n'en ſortit qu'à la mort du jeune roi ſon neveu, décédé ſans enfans : il en étoit héritier. Les Génois, dans cette conjoncture, lui rendirent la liberté ; mais ils la lui vendirent bien cher ; & avant que de ſouffrir qu'il s'embarquât pour retourner dans ſes états, ils exigerent de ce prince, qu'il leur laiſsât en toute ſouveraineté la ville de Famagouſte, & qu'il s'engageât à leur payer tous les ans dix mille ducats de tribut.

Jacques, pour recouvrer ſa liberté & ſa couronne, ſouſcrivit au traité, bien réſolu d'y donner un jour des explications conformes à ſes intérêts. L'état de ſes affaires ne lui permit point pendant ſa vie de s'affran-

chir de cette ſervitude. Janus ſon fils, ainſi appellé, parce qu'il étoit né à Gènes, élevé depuis dans une haine héréditaire contre les Génois, tenta de ſurprendre la ville de Famagouſte. Cette entrepriſe fit naître la guerre entre ce prince & les Génois. Ces républicains agités depuis long-tems par de cruelles diviſions qui s'étoient élevées entre le corps de la nobleſſe & le peuple, s'étoient donnés depuis peu à Charles VI, roi de France, & Jean le Meingre, dit le maréchal de Boucicault, commandoit pour le roi dans Gènes, en qualité de gouverneur ou de viceroi. Ce ſeigneur, pour s'oppoſer aux deſſeins du roi de Chypre, fit préparer promptement un flotte, qu'il réſolut de commander lui-même ; & en attendant que cet armement fût en état de mettre à la voile, il fit partir Antoine Grimaldi, chevalier de l'ordre de ſaint Jean de Jéruſalem, avec trois galeres & des troupes de débarquement, qui entrerent ſans trouver aucun obſtacle, dans le port de Famagouſte. PHILEBERT DE NAILLAC.

Boucicault ayant armé ſept gros vaiſſeaux & neuf galeres, mit à la voile, & prit la route du levant. Il aborda premiérement dans l'île de Rhodes, & il fut reçu par le grand-maître & par les chevaliers avec tous les honneurs qui étoient dûs à ſon mérite & à la dignité du prince qu'il repréſentoit. Le grand-maître le logea dans ſon palais, & le régala pluſieurs fois dans un château, ou dans une maiſon de plaiſance, qui étoit ſur une hauteur proche de la ville. Dans les entretiens que

PHILEBERT DE NAILLAC.

ces deux grands hommes eurent en particulier, le grand-maître repréſenta au maréchal, que quelque joie qu'il eût de le voir dans l'île de Rhodes, il ne pouvoit s'empêcher d'être ſenſiblement touché du ſujet qui l'y avoit conduit avec une armée; que l'île de Chypre, voiſine de la Paleſtine & de l'Egypte, avoit juſqu'ici ſervi d'entrepôt à toutes les flottes de l'Europe; que c'étoit même le plus puiſſant boulevard qu'euſſent les chrétiens en orient; qu'en y conduiſant ſon armée, il y feroit entrer toutes les calamités inſéparables de la guerre; qu'il alloit même travailler pour les Sarraſins, & leur en faciliter la conquête. Il ajouta, qu'il le conjuroit de ſouffrir qu'il paſsât lui-même dans cette île; qu'il eſpéroit que Dieu béniroit ſon voyage & ſes intentions, & que peut-être il ſeroit aſſez heureux pour rétablir la concorde entre les deux nations.

Boucicault lui répondit, qu'il cherchoit moins à faire des conquêtes, qu'à conſerver les droits d'une république qui s'étoit miſe ſous la protection du roi ſon maître; que le roi de Chypre auroit la paix, dès qu'il voudroit ſe déſiſter de ſon entrepriſe ſur Famagouſte, & qu'à ſon égard, il aimeroit beaucoup mieux tourner ſes armes contre les infideles, que de les employer contre un roi chrétien, & ſur-tout contre un prince dont la maiſon tiroit ſon illuſtre origine de la France.

Le grand maître en ayant obtenu une

réponſe auſſi favorable, fit armer ſa capitane, & ſuivi de deux autres galeres qui lui ſervoient d'eſcorte, prit le chemin de l'île de Chypre. Le maréchal, qui ne vouloit pas demeurer oiſif pendant le voyage du grand-maître, monta de ſon côté ſur ſa flotte, & fut ravager les environs d'Alexandrette, ville de Syrie, qu'on nommoit alors *Leſcandelours*, ou *Scanderona*, ſituée à vingt-cinq lieues d'Alep, ſur le golfe de Laïazzo, au milieu de quelques marais, & aſſez près du bord de la mer : un prince Turc en étoit alors ſeigneur. Boucicault débarqua ſes troupes, qui conſiſtoient en huit cens chevaliers & écuyers, parmi leſquels on voyoit les bannieres du maréchal, du ſeigneur d'Acher, celles du ſeigneur de Château-Morand, de meſſire Guillaume de Naillac, du même nom que le grand-maître, du ſeigneur de Châteauneuf, & celles du ſeigneur de Puyos : on comptoit environ trois mille hommes en tout ſur cette petite flotte. Le ſeigneur du pays étoit alors à cinq grandes journées d'Alexandrette, & il campoit ſur ſa frontiere, pour s'oppoſer à ſon frere, qui lui diſputoit cette ſeigneurie. Le maréchal ſe prévalant de ſon abſence, fit attaquer la baſſe-ville par le ſeigneur de Château-Morand, pendant que frere Louis de Culan, qui faiſoit la fonction de maréchal de camp dans cette petite armée, gardoit un défilé qui empêchoit qu'on ne pût jetter du ſecours dans la place. L'attaque & la défenſe

PHILEBERT DE NAILLAC.

PHILEBERT DE NAILLAC.

furent vives de part & d'autre, & il fallut que les chrétiens revinſſent juſqu'à trois fois à l'aſſaut. Enfin ils emporterent ce qu'on appelloit la baſſe-ville, qui étoit habitée principalement par des marchands. Tout fut pillé; leurs riches magaſins ſervirent de récompenſe à la valeur des ſoldats, en même-tems que les vaiſſeaux du maréchal ſe rendirent maîtres du port. Le ſeigneur de Scanderone ayant appris que pendant qu'il défendoit l'entrée de ſon pays contre ſon frere, les chrétiens étoient à la veille de s'en rendre les maîtres, accourut au ſecours de ſa capitale, qui étoit ſerrée de fort près. Il tenta pluſieurs fois d'y jetter du ſecours; mais ayant trouvé toutes les avenues occupées par les troupes du maréchal, il eut recours à la négociation, la voie la plus convenable au parti le plus foible; & il envoya des ambaſſadeurs au maréchal, pour ſe plaindre que ſans avoir jamais eu rien à démêler avec les Génois, & ſans aucune déclaration de guerre préalable, il fût entré dans ſes états, pour y exercer des actes d'hoſtilité, qui ne ſe pratiquent qu'entre des ennemis déclarés.

Ces ambaſſadeurs ajouterent, que quelque juſtes que fuſſent les plaintes de leur maître, ſi le maréchal vouloit retirer ſes troupes de deſſus ſes terres, il étoit prêt d'entrer avec lui dans une confédération particuliere; & qu'en cas qu'il en vînt à une rupture avec le roi de Chypre, il s'obligeoit de lui fournir tous les ſecours néceſſaires pour ſoute-

nir cette guerre dans une île si éloignée de Gènes. PHILEBERT DE NAILLAC.

Le maréchal écouta d'autant plus volontiers ces propositions, que, s'il étoit obligé de porter les armes dans l'île de Chypre, il pourroit tirer de cette contrée, qui étoit voisine de l'île, des vivres & d'autres secours; outre qu'il craignoit de rester sur cette côte dans une saison où l'air d'Alexandrette étoit si mal-sain & si dangereux, par les exhalaisons qui sortoient des marais, que ceux qui n'en mouroient pas n'évitoient pas au moins de fâcheuses maladies. Ainsi ayant fait son traité avec le seigneur du pays, & employé seulement quatorze jours dans cette expédition, il rembarqua ses troupes; & pour hâter la négociation du grand-maître, il se rendit le long des côtes de Chypre; mais il trouva l'affaire fort avancée.

Ce prince s'étant abouché avec le roi, lui fit envisager la puissance des Génois, il lui représenta qu'il n'étoit point en état de résister aux forces de cette république, commandées sur-tout par un capitaine aussi expérimenté que le maréchal; que s'il appelloit les Vénitiens à son secours, il feroit de son pays le théâtre d'une guerre sanglante, qu'il en seroit lui-même la victime; que de quelque côté que tournât le sort des armes, il ne lui resteroit tout au plus que le choix de ses tyrans; qu'il lui conseilloit au contraire de maintenir de bonne foi le traité que les Génois avoient fait avec le roi son

PHILEBERT DE NAILLAC.

pere ; & qu'en ne les troublant pas dans la poſſeſſion de Famagouſte, il les intéreſſeroit à la conſervation de toute l'île contre les entrepriſes des ſultans d'Egypte, qui avoient déja tenté pluſieurs fois de s'en rendre les maîtres.

Outre que cet avis étoit fondé ſur le bon ſens & ſur la plus ſaine politique, de la part du grand-maître, c'étoit quelque choſe de plus que de ſimples conſeils. Il y avoit long-tems que les rois de Chypre ne ſe ſoutenoient que par la protection & les ſecours qu'ils tiroient de Rhodes ; & le prince qui regnoit alors, n'eût pu rejetter les bons offices & la médiation du grand-maître, ſans s'attirer l'indignation de tout l'ordre. On doit même remarquer que le grand-maître en ce tems-là étoit conſidéré comme le plus puiſſant prince chrétien qu'il y eût dans l'orient : jamais la religion n'avoit eu de ſi braves officiers, & en ſi grand nombre. Le couvent nourriſſoit ordinairement juſqu'à mille chevaliers ; la plûpart des îles Sporades en dépendoient ; la mer étoit couverte de ſes flottes. Les marchands Rhodiens, eſcortés par des vaiſſeaux de la religon, s'enrichiſſoient en même-tems par le commerce : il n'y avoit point de corſaire qui osât approcher des mers de Lycie ; & on peut dire que cet ordre avoit également porté chez les infideles la crainte de ſes armes, & parmi les princes chrétiens une eſtime générale pour ſa valeur : ainſi il eſt moins ſurprenant que le roi de Chypre eût

déféré avec une eſpece de ſoumiſſion au ſentiment du grand-maître. On convint de part & d'autre que le ſiége ſeroit levé devant Famagouſte : le roi même, par la médiation du grand-maître, s'aboucha avec le maréchal ; mais il ſurvint une difficulté qui penſa faire échouer la négociation, avant que le traité eût été ſigné. PHILEBERT DE NAILLAC.

Les Génois engagerent Boucicault à demander que le roi de Chypre leur remboursât les frais de la guerre, qu'ils faiſoient monter à des ſommes conſidérables. Le roi prétendoit au contraire qu'ils devoient être très-contens qu'à la conſidération du grand-maître, il eût bien voulu conſentir à lever le ſiége devant une place, qui depuis tant de ſiecles appartenoit à ſes ancêtres, & dont il ſe voyoit à la veille de rentrer en poſſeſſion. Chacun ſoutenoit ſes prétentions avec la même ardeur. Il étoit à craindre que cet article ne fît rompre tout le traité ; mais le grand-maître, qui connoiſſoit l'importance & la néceſſité de la paix, engagea le roi de Chypre à payer aux Génois ſoixante & dix mille ducats : & comme ce jeune prince n'avoit point cette ſomme, il la lui fit prêter par le tréſor de l'ordre, qui pour ſa ſûreté reçut en dépôt la couronne royale, des vaſes d'or & d'argent, & des pierreries, juſqu'à la concurrence de la ſomme prêtée. Après la concluſion de ce traité, le grand-maître & le maréchal remirent à la voile ; & avant que de retourner à Rhodes, ils réſolurent de courir les côtes de la Syrie

PHILEBERT DE NAILLAC.

& de la Paleſtine, occupées tant par les Sarraſins que par les troupes de Tamerlan. Ils aborderent au rivage de Tripoli : ils croyoient en ſurprendre la garniſon & les habitans ; mais ils trouverent les bords de la mer défendus par plus de quinze mille hommes, parmi leſquels il y avoit ſix cens cavaliers des troupes de Tamerlan, tous habillés de fin velours, dit l'hiſtorien de Boucicault, & de drap d'or.

Quoique les chrétiens viſſent bien que les infideles étoient avertis, & ſur leurs gardes, ils ne laiſſerent pas de faire des deſcentes ſur les côtes des Sarraſins. Le maréchal ſe mit à leur tête avec le grand-maître, qui étoit accompagné de frere Raimond de Leſcure, grand-prieur de Toulouſe, de frere Pierre de Beaufremont, hoſpitalier, & d'un grand nombre d'autres religieux de l'ordre. Ces chevaliers, emportés par leur courage, & ſans attendre que les barques euſſent mis à bord, ſe jetterent dans la mer ; & ayant l'eau juſqu'au col, & l'épée à la main, ils s'avancerent fierement contre les infideles : & quoique dans l'armée chrétienne il n'y eût au plus que trois mille hommes, & qu'on en comptât quinze mille parmi les Sarraſins, nos chevaliers, ſoutenus des troupes de Gènes, les chargerent avec tant de furie, que ces barbares n'en pouvant ſoutenir tout l'effort, leur abandonnerent le terrein ; mais à quelque diſtance du bord de la mer, ils ſe rallierent, & leurs chefs les rangerent en bataille.

Il n'y avoit guère d'apparence, avec ſi peu de forces qu'en avoient les chrétiens, d'aller attaquer ce gros corps de Sarraſins, qui étoit même couvert par des hayes & des défilés, & qui avoit à dos une ville auſſi puiſſante que Tripoli : mais le grand-maître & le maréchal ne purent ſe réſoudre, malgré l'inégalité du nombre, de ſe rembarquer, ſans les joindre de plus près ; & après avoir laiſſé reprendre haleine à leurs ſoldats, ils partagerent leur petite armée en trois corps. Sans s'éloigner du bord de la mer, de peur d'être coupés par les Sarraſins, ils s'approchent d'eux, les attaquent l'épée à la main : on ſe charge de part & d'autre ; bientôt on ſe mêle ; le combat devient ſanglant & meurtrier ; mais la plus grande perte tombe ſur les infideles, qui ne peuvent ſoutenir les efforts des chrétiens : ils ſe jettent dans les jardins plantés d'arbres fruitiers, & environnés de hayes épaiſſes : ne s'y croyant pas encore aſſez en ſûreté, la plûpart cherchent un aſyle dans la ville même ; enfin tout diſparoît, & les généraux chrétiens ne trouvent plus d'ennemis à combattre. Cependant, comme ils n'avoient pas aſſez de troupes pour former le ſiége d'une place auſſi forte que Tripoli, & défendue par une garniſon ſi nombreuſe, qu'elle pouvoit même tenir la campagne, les chrétiens ſe rembarquerent ; mais avant que de s'en retourner, le grand-maître & le maréchal réſolurent de tenter l'entrepriſe de Baruth, & d'éprouver

PHILEBERT DE NAILLAC.

PHILEBERT DE NAILLAC.

s'ils trouveroient l'ennemi en garde & prévenu sur leur arrivée.

Baruth ou Berite, ville de Phénicie, étoit en ce tems-là considérable par son commerce. Son port servoit d'entrepôt aux marchandises qu'on portoit d'Egypte en Europe : la plûpart des marchands chrétiens, & sur-tout les Vénitiens, y avoient des comptoirs & des magasins considérables. La flotte chrétienne faisant route, vit sortir du port de Baruth une barque légere, appellée en ce tems-là *Gripperio*, qui tâchoit de prendre le large & d'échapper aux chrétiens ; mais on envoya à sa poursuite une galere, qui l'eut bientôt jointe, & qui la ramena aux généraux. Le capitaine de ce petit vaisseau interrogé selon les loix de la guerre, de sa condition, de son état, & des raisons qu'il avoit eues de s'éloigner avec tant de précipitation de la flotte chrétienne, déclara qu'il étoit lui-même chrétien & Vénitien. Il n'en vouloit pas dire davantage ; mais la crainte de la question dont on le menaçoit, lui fit avouer qu'il avoit déja été dépêché par le général des Vénitiens dans toutes les échelles de la Phénicie, de la Palestine & d'Egypte, pour donner avis aux sujets du sultan d'Egypte, que les chrétiens étoient en mer, commandés par le grand-maître de Rhodes & par le gouverneur de Gènes, afin qu'ils se précautionnassent contre les entreprises de leurs ennemis. La plûpart des officiers de la flotte & des soldats, au désespoir d'avoir été prévenus par ce Vénitien,

vouloient le jetter à la mer ; mais ils en furent empêchés par leurs chefs, qui ne laisserent pas de continuer leur route, & d'aborder proche de Baruth. PHILEBERT DE NAILLAC.

Comme la ville étoit peu fortifiée, les habitans, sur les avis du Vénitien, avoient transporté leurs effets les plus considérables dans les bois & dans les montagnes. Cela n'empêcha pas les chrétiens de faire leur descente ; & après avoir pillé la place, ils y mirent le feu, se rembarquerent, & prirent le chemin de Sayde, anciennement Sidon, autre ville de la Phénicie, à trente-cinq lieues de Baruth. Ils y trouverent les mêmes précautions, c'est-à-dire, le port & la place couverts des habitans en armes au nombre d'environ dix mille hommes. Le grand-maître & le maréchal ne laisserent pas, à la faveur des machines qui étoient sur les vaisseaux, de faire une descente à la tête de deux cens arbelêtriers, & de deux cens hommes d'armes : & l'on continuoit à débarquer le reste des troupes, lorsqu'il survint un gros tems, avec un vent contraire si violent, qu'on ne put continuer le débarquement. Ainsi le grand-maître & le maréchal n'ayant au plus que cinq à six cens hommes auprès d'eux, se trouverent sans secours, & exposés à des ennemis beaucoup plus forts, qui les auroient taillés en pieces, s'ils eussent su profiter d'une occasion si favorable.

Ces barbares s'avancerent à la vérité pour les charger ; mais les chrétiens, serrés &

PHILEBERT DE NAILLAC.

fermes dans leurs rangs, leur préſentoient de tous côtés un front ſi redoutable, qu'ils ſe contenterent enſuite de les combattre de loin, & à coups de fleches. On leur répondoit de la même maniere; & la mer, après cinq heures de tempête, s'étant appaiſée, les chrétiens ſe rembarquerent à la vue des infideles, ſans qu'aucun eût oſé en approcher de plus près que d'un trait d'arc.

La flotte aborda enſuite à la côte de Lidda, autre ville de la Paleſtine, que les Grecs appelloient anciennement Dioſpolis, c'eſt-à-dire, ville de Jupiter. Cette place étoit ſituée dans une plaine, à une lieue de Ramatha, vers le ſeptentrion. Elle étoit couverte d'un côté par une montagne, & de l'autre par un bois. On n'y abordoit du côté de la mer, que par une anſe ou golfe, qui étoit défendu par deux tours. On ne vit paroître qu'environ trois mille hommes, qui ſe tenoient même aſſez éloignés du bord de la mer, & comme s'ils euſſent eu peur. Les généraux, pour les reconnoître, mirent quelques troupes à terre, ſans qu'ils trouvaſſent d'obſtacle à leur débarquement, & ſur le rapport des principaux officiers, on réſolut d'attaquer les ennemis le lendemain. Mais de peur qu'à la faveur de la nuit, ces barbares ne ſurpriſſent ce qu'on avoit débarqué de troupes, on les fit rentrer le ſoir dans les vaiſſeaux. Les infideles voyant que les chrétiens ſe rembarquoient, & croyant que leurs coureurs avoient découvert l'embuſcade qu'ils avoient miſe entre la mer & la ville, ſortirent

au

au nombre de plus de trente mille hommes de derriere la montagne & hors du bois : tous l'épée à la main, & avec de grands cris, s'avancerent fiérement juſqu'au pied des tours & au bord de la mer. Ainſi leur précipitation à ſe montrer, ſauva les chrétiens, qui auroient péri le lendemain, ſi, conformément au projet de leurs généraux, ils avoient marché à Lidda, & qu'ils ſe fuſſent engagés dans la plaine, où ils auroient été coupés & enveloppés par une armée auſſi nombreuſe & auſſi ſupérieure. PHILEBERT DE NAILLAC.

Le grand-maître & le maréchal, voyant la ſaiſon avancée, & qu'il n'y avoit rien à faire le long de la côte, ſe ſéparerent. Le grand-maître s'en retourna à Rhodes, & Boucicault prit le chemin de Famagouſte, où après ſon arrivée, il donna des ordres néceſſaires à la conſervation de cette place. Il en partit peu de jours après pour retourner en Italie ; mais avant que de prendre la route de Gènes, il aborda dans l'île de Rhodes, pour remercier le grand-maître & la religion des bons offices qu'il en avoit reçus dans le traité qu'il venoit de conclure avec le roi de Chypre. Le grand-maître le traita magnifiquement, & fournit abondamment ſa flotte de vivres & de rafraîchiſſemens ; & avant qu'il ſe rembarquât, il lui fit voir les principales fortereſſes de l'île, leurs garniſons, leurs armes & les magaſins de chaque place. Le maréchal admiroit ſurtout le port de Rhodes, fortifié par deux châteaux garnis d'une nombreuſe artillerie,

PHILEBERT DE NAILLAC.

qui en défendoit l'entrée, & rempli d'un nombre infini de vaiſſeaux de guerre, de vaiſſeaux marchands, de galeres & de galiotes, de ſaïques & de felouques, la plûpart armées en guerre, & qu'on voyoit revenir avec différentes priſes qu'ils faiſoient tous les jours ſur les infideles, & principalement ſur les ſujets du ſoudan d'Egypte. Ces barbares n'oſoient preſque plus ſortir du port d'Alexandrie, ni naviger dans les mers de Chypre & Lycie, ſans être enlevés par les chevaliers de Rhodes.

Quelque irrité que fût le ſoudan de ces priſes, & des différentes deſcentes que le grand-maître venoit de faire le long de ſes côtes, il jugea plus à propos de faire la paix avec la religion que de continuer une guerre ſi préjudiciable à ſes ſujets; il envoya dans cette vue un ambaſſadeur à Rhodes. Comme les chevaliers étoient à la veille d'entrer dans une ligue des princes chrétiens contre le Turc, pour n'avoir pas en même-tems deux ſi puiſſans ennemis ſur les bras, on réſolut d'écouter le miniſtre du ſoudan. On nomma des commiſſaires pour entamer la négociation : la paix ſe fit aſſez promptement par la diſpoſition où étoient les parties de la conclure; mais il fut aiſé de s'appercevoir que le grand-maître donna la loi dans ce traité.

Naillac, qui ne perdoit jamais de vue l'eſprit & le premier objet de ſon ordre, fit ſtipuler que, pour éviter les profanations des infideles, il lui ſeroit permis de faire clorre de

murailles le ſaint ſépulchre ; qu'il pourroit tenir dans Jéruſalem en tout tems, ſix chevaliers affranchis de tout *carache*, c'eſt-à-dire, de tout tribut ; qu'ils pourroient recevoir dans leur maiſon les autres chevaliers & les pélerins que la dévotion conduiroit dans la ſainte cité ; que l'ordre pourroit racheter les eſclaves chrétiens, en payant le même prix qu'ils auroient coûté à leurs patrons, ou en donnant en échange un Sarraſin pour un chrétien ; qu'il y auroit liberté de commerce entre les ſujets de la religion & ceux du ſoudan, & que le grand-maître, pour mettre les chrétiens à couvert des avanies auxquelles ils étoient expoſés dans le pays des infideles, tiendroit des conſuls à Jéruſalem, à Rama & dans Alexandrie ; enfin que les vaiſſeaux de la religion pourroient tirer des grains des états du ſoudan. Il fut même arrêté que celui des deux partis qui voudroit rompre ce traité & recommencer la guerre, ſeroit obligé de la dénoncer trois mois auparavant, afin que chacun pût mettre ſes effets en ſûreté avant qu'on commençât les actes d'hoſtilité : toutes conditions qui font voir l'empreſſement du ſoudan à faire la paix, & la crainte qu'il avoit de la puiſſance & des armes des chevaliers. PHILEBERT DE NAILLAC.

Mais quelles auroient été les forces de ce corps redoutable, ſi elles n'avoient pas été diviſées par le malheureux ſchiſme qui déchiroit alors l'ordre auſſi-bien que l'égliſe univerſelle. Nous avons dit qu'il ſe trouvoit en

PHILEBERT DE NAILLAC.

même-tems dans l'égliſe deux papes, qui avoient chacun différentes nations ſous leur obédience; & dans l'ordre deux ſupérieurs indépendans l'un de l'autre. Le couvent de Rhodes, les chevaliers qui étoient en orient, ceux de France, de Caſtille & d'Ecoſſe, & d'une partie de l'Allemagne reconnoiſſoient l'autorité du grand-maître, qui adhéroit à Benoît XIII, ſucceſſeur de Clément VII; & les papes ſucceſſeurs d'Urbain VI, pour retenir dans leur obédience les chevaliers Arragonnois, Italiens, Anglois, ceux des royaumes du nord, de Bohême & de Hongrie, leur avoient donné pour chefs des commandeurs Italiens, qui, ſous le nom de lieutenans du magiſtere, & comme ſi la grande-maîtriſe eût été vacante, gouvernoient cette partie de l'ordre ſans aucune relation avec le grand-maître de Rhodes. On peut juger du préjudice qu'une ſi funeſte diviſion cauſoit dans cette île, qui voyoit ſes forces partagées, & qui depuis long-tems ne tiroit plus aucun ſecours des prieurés & des commanderies qui s'étoient ſéparés du corps de l'ordre.

Heureuſement en ce tems-là les cardinaux des deux obédiences, excités par le zele de la plûpart des ſouverains de la chrétienté, convinrent enſemble de concourir à l'aſſemblée d'un concile général; & dans l'incertitude où l'on étoit lequel des deux concurrens étoit le véritable pape, ou Pierre de Luna, appellé dans ſon obédience Benoît XIII, ou d'Angelo Corrario, qui avoit pris le nom de

Grégoire XII, ces cardinaux réſolurent de mettre ſur la chaire de S. Pierre, une perſonne dont l'élection fût ſi certaine, qu'aucun chétien ne ſe pût diſpenſer de le reconnoître pour le ſeul & légitime chef de l'égliſe univerſelle. PHILEBERT DE NAILLAC.

C'étoit dans cette vue que ces mêmes cardinaux, dans tous les conclaves qui s'étoient tenus depuis la mort d'Urbain VI & de Clément VII, avoient ſouſcrit à un acte ſolemnel, par lequel celui d'entr'eux qui ſeroit élu, s'engageroit pour le bien de la paix, de renoncer au pontificat; ce qu'on appelloit prendre la voie de ceſſion. Mais l'expérience fit voir depuis, que tous ceux qu'on élevoit à cette ſuprême dignité, en recevant la thiare, ſe croyoient diſpenſés des promeſſes qu'ils avoient faites pour y parvenir : & les compétiteurs, par une colluſion tacite, ne s'accordoient qu'en un point, qui étoit de ne convenir jamais ſur les différens moyens qu'on propoſoit pour faire réuſſir la ceſſion réciproque.

La crainte de voir ce ſchiſme ſe perpétuer dans l'égliſe, détermina enfin les cardinaux à convoquer un concile général dans la ville de Piſe en Italie. On n'avoit guère vu dans toute la chrétienté d'aſſemblée plus illuſtre & en même-tems plus nombreuſe. Il s'y trouva vingt-deux cardinaux, quatre patriarches, douze archevêques préſens, & quatorze par procureurs; quatre-vingts évêques, & les procureurs de plus de cent; le grand-maître de Rhodes, accompagné de ſeize comman-

PHILERERT DE NAILLAC.

deurs; le prieur des chevaliers du S. Sépulchre, & le procureur de l'ordre teutonique; quatre-vingt-ſept abbés, parmi leſquels étoient les abbés chefs-d'ordre de Cîteaux, de Grammont, de Camaldoli, de Valombreuſe, avec les procureurs des abbés généraux de Prémontré & de ſaint Antoine de Vienne; les procureurs de deux cens autres abbés; un nombre infini de prieurs & d'eccléſiaſtiques; les députés des univerſités de Paris, de Toulouſe, d'Orléans, d'Angers, de Montpellier, de Bologne, de Florence, de Cracovie, de Vienne, de Prague, de Cologne, d'Oxfort, de Cambriége; plus de trois cens docteurs en théologie & en droit canon; & les ambaſſadeurs des rois de France, d'Angleterre, de Portugal, de Bohême, de Sicile, de Pologne & de Chypre; des ducs de Bourgogne, de Brabant, de Lorraine, de Baviere, de Poméranie, du marquis de Brandebourg, du landgrave de Thuringe, & de preſque tous les princes d'Allemagne.

1409. L'ouverture de ce fameux concile ſe fit le jour de l'Annonciation de Notre-Dame; il s'y tint pluſieurs ſeſſions; & après pluſieurs citations faites inutilement aux deux prétendans, qui n'y voulurent jamais répondre, & après toutes les autres formalités qui ſe doivent obſerver dans une cauſe majeure & de cette importance, enfin le ſaint concile par un jugement définitif, déclara Pierre de Luna & Ange Corrario ſchiſmatiques, convaincus de

Le 25 mars.

parjure & de colluſion pour tromper les fideles, & pour entretenir le ſchiſme qui déchiroit l'égliſe depuis ſi long-tems; les prive du pontificat, & conſent que les cardinaux procédent à l'élection d'un pape : la garde du conclave fut commiſe au grand-maître & à ſes chevaliers. PHILEBERT DE NAILLAC.

Tous les cardinaux qui ſe trouvoient au concile, d'un mutuel conſentement, donnerent leur ſuffrage au cardinal de Milan, qui dans ſon inauguration, & dans la cérémonie de ſon couronnement, prit le nom d'Alexandre V, perſonnage illuſtre par ſa piété éminente, & par un profond ſavoir, vertus également à deſirer dans ceux qui rempliſſent cette auguſte dignité. Ce pape étoit Grec de naiſſance, & de l'île de Candie, mais ſorti de parens ſi pauvres, qu'il en fut abandonné dès ſa plus tendre jeuneſſe; en ſorte qu'il n'en connoiſſoit aucun : ce qui lui faiſoit dire depuis ſon élévation ſur la chaire de S. Pierre, que l'égliſe ſous ſon pontificat, ſeroit à l'abri du *népotiſme*. Ce ſaint pape fit en effet un plus digne uſage de ſes richeſſes, & il les employa également, ſoit au ſoulagement des pauvres, ſoit pour ſervir de récompenſe aux hommes vertueux & aux perſonnes de mérite.

Quelque joie que l'égliſe eût fait éclater de l'élection d'un ſi ſaint pape, dans l'eſpérance qu'elle éteindroit abſolument le ſchiſme, il n'y eut perſonne qui en fut plus touché que le grand-maître; & il l'enviſagea comme un moyen de réunir tous les princes

PHILEBERT DE NAILLAC.

chrétiens, & de les engager dans une ligue contre les Turcs. Dans cette vue, il fit choix pour cette importante négociation, de frere Gaultier de Graſſy, prieur de l'égliſe de Rhodes, & de frere Luce de Valines, grand-maréchal, qu'il envoya comme ſes ambaſſadeurs vers la plûpart des ſouverains de la chrétienté, pour leur faire part de l'élection du pape. Ils avoient ordre de leur repréſenter de ſa part, combien la conjoncture préſente étoit favorable pour faire la guerre aux Turcs; que le trône de Bajazet avoit été bien ébranlé par la chûte de ce prince & par les victoires de Tamerlan, & qu'il falloit profiter des guerres civiles allumées entre les enfans de ce prince Turc, qui ſe diſputoient ſa ſucceſſion, & les débris de ſon empire.

Le grand-maître ayant communiqué au pape le projet de cette ambaſſade, en reçut de juſtes louanges ſur ſon zele. Le ſaint pontife lui déclara que ſi on pouvoit venir à bout de cette entrepriſe, il prétendoit s'en déclarer le chef & en faire la principale dépenſe. Il envoya en même-tems un nonce à Rhodes, qui étoit adreſſé à frere Dominique d'Allemagne, lieutenant du grand-maître, & au conſeil de Rhodes & au couvent, pour leur faire part de ſon élection. Le pape, quoique le grand-maître fût auprès de lui, fit cette démarche par une conſidération particuliere pour tout le corps de l'ordre qui étoit toujours cenſé réſider dans l'île de Rhodes.

Ce pontife, pour éteindre abſolument le ſchiſme particulier, qui depuis ſi long-tems déchiroit malheureuſement cet ordre, chargea ſon nonce d'une bulle authentique, qu'il fit publier dans toute la chrétienté, par laquelle il déclaroit que le frere Philebert de Naillac étoit le ſeul légitime grand-maître de tous les chevaliers de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem; & il enjoignit, en vertu de la ſainte obédience, & ſous peine d'excommunication, à tous les religieux de cet ordre, ſoit chevaliers, ſoit chapelains, freres-ſervans, & en quelque partie du monde qu'ils habitaſſent, de le reconnoître pour leur chef & leur unique ſupérieur. PHILEBERT DE NAILLAC.

En conſéquence de cette bulle du pape, le grand-maître convoqua un chapitre général dans la ville de Nice, qui fut depuis transféré à Aix en Provence : & par ſa citation, après avoir repréſenté très-vivement tous les maux que le ſchiſme avoit cauſés en général dans l'égliſe univerſelle, & en particulier dans tout l'ordre, il ordonna à tous les prieurs, & aux quatre plus anciens commandeurs de chaque prieuré, de ſe trouver le premier jour d'avril au chapitre, pour y travailler de concert au rétabliſſement de la diſcipline & à la réformation de l'ordre, tant dans le chef que dans les membres.

Le grand-maître ſe diſpoſoit à ſe rendre dans cette aſſemblée, où ſa préſence étoit bien néceſſaire pour éteindre les reſtes du ſchiſme, & rétablir une parfaite union entre

PHILEBERT DE NAILLAC.

tous les religieux : mais le pape qui connoiſſoit ſon mérite, & le talent particulier qu'il avoit pour les négociations, l'obligea de ſe charger d'une ambaſſade de ſa part vers les rois de France & d'Angleterre, qui étoient alors en guerre, pour tâcher de les faire convenir d'une bonne paix, ou du moins d'une longue trève. Le grand-maître accepta d'autant plus volontiers cette commiſſion, qu'il enviſagea dans la paix qu'il alloit traiter, le moyen d'engager deux ſi puiſſans rois à joindre leurs forces contre les infideles. Mais pour ne pas priver la religion par ſon abſence de l'utilité qu'on eſpéroit tirer du chapitre, il permit à cette auguſte aſſemblée de choiſir trois ſujets pour y préſider en ſa place; & le choix des capitulans tomba ſur les freres Jacques Tivelly, prieur d'Auvergne, Raimond de Leſcure, prieur de Toulouſe, & Philippe de Langueglia, prieur de Lombardie. Il ſe fit dans ce chapitre pluſieurs réglemens très-importans, tant par rapport aux reſponſions que le tréſor commun tiroit des commanderies, qu'à l'égard de l'abus que certains prieurs faiſoient de leur autorité. Comme pendant le ſchiſme, ce tréſor avoit été privé des droits qu'il tiroit des commanderies ſituées en Angleterre, dans l'Ecoſſe, dans l'Arragon, dans une partie de l'Allemagne, dans les royaumes du nord, de Bohême, de Hongrie, & dans toute l'Italie, il fut ordonné qu'on enverroit dans tous ces états des viſiteurs pour y rétablir les droits de la religion; & en.

même-tems on défendit ſolemnellement aux prieurs de s'emparer à l'avenir, comme quelques-uns avoient fait dans les commanderies de leurs prieurés, des bois, des droits de pêche, de ceux de main-morte & de formariage; en un mot, de tous les droits ſeigneuriaux qu'ils s'attribuoient au préjudice des commandeurs; & il fut ſtatué que dans la ſuite chaque commandeur, pour pouvoir payer plus facilement ſes reſponſions, jouiroit de tous les droits & de tous les biens de ſa commanderie, ſans que le prieur, ſous quelque prétexte que ce fût, pût s'en approprier la moindre partie. Dans le même chapitre on nomma pour adminiſtrateur du tréſor, frere Raimond de Leſcure, prieur de Toulouſe, & grand-commandeur de Chypre, chevalier très-zélé pour les intérêts de l'ordre, & très-habile dans le gouvernement des finances. La religion en fit choix dans l'eſpérance qu'il ſauroit réduire les commandeurs d'Italie & des autres états, qui, à la faveur du ſchiſme, s'étoient détachés du corps de l'ordre, à payer les arrérages de leurs reſponſions, & à les continuer dans la ſuite, avec l'exactitude que des religieux doivent apporter à l'obſervation de leurs ſtatuts, & des ordres de leurs ſupérieurs. PHILEBERT DE NAILLAC.

Mais malheureuſement il ſe trouva que le ſchiſme n'étoit point éteint. Le concile de Piſe, bien loin de terminer cette grande affaire, n'avoit fait que la rendre plus embarraſſée. Il eſt vrai que Benoît XIII & Gré-

PHILEBERT DE NAILIAC.

goire XII y furent dépoſés, & qu'on mit en leur place Alexandre V ; mais les deux premiers refuſerent de reconnoître l'autorité de ce concile : l'un & l'autre ſoutint ſon élection avec plus d'opiniâtreté que jamais ; de ſorte qu'au lieu de deux papes qu'il y avoit auparavant, il s'en trouva trois. A la faveur de ces troubles qui agitoient l'égliſe, la plûpart des commandeurs, ſous prétexte d'adhérer à ces deux antipapes, ſe diſpenſoient d'obéir au grand-maître & de payer leurs reſponſions.

Le pape Alexandre V étant mort à Bologne au commencement du mois de mai, on fut fort ſurpris & mal édifié de voir ſa place remplie par le cardinal Baltazar Coſſa, légat, ou pour mieux dire, le tyran de la ville de Bologne (*a*). Il avoit fait dans ſa jeuneſſe le métier de pirate ; il s'engagea depuis dans l'état eccléſiaſtique, & il embraſſa cette profeſſion qu'il crut plus propre à l'avancement de ſa fortune. Ce changement ſe fit ſans qu'il changeât les manieres de ſon premier métier, & on l'auroit plutôt pris pour un ſoldat, que pour un homme dévoué au ſervice des autels. Ses parens lui procurerent depuis un archidiaconé dans l'égliſe de Bologne ; mais trouvant ce poſte trop borné pour ſon ambition, il réſolut d'aller à Rome ; & on rapporte que lorſqu'il partit pour ſe rendre dans cette capitale du monde chrétien, ſes amis lui ayant de-

(*a*) In cujus electione multi ſcandaliſati ſunt ; quia ut tyrannus rexiſſet Bononiam & vitæ mundanæ deditus dicebatur. *Gobillin. in Coſm. ætatis 6, cap. 30.*

mandé où il alloit, *je vas*, leur dit-il, *au pontificat*. Boniface IX, ſucceſſeur d'Urbain, & un des papes qui entretenoient le ſchiſme, le fit ſon camerier; dignité où, en pratiquant les tours les plus adroits de la ſimonie, il amaſſa de grandes richeſſes. Il ne travailloit pas pour lui ſeul : il étoit obligé d'en compter à Boniface, auſſi avide que lui d'accumuler des tréſors, & qui diſſimuloit ſes brigandages pour les partager. Coſſa en obtint la légation de Bologne, qu'il faiſoit valoir comme un publicain & un partiſan. On prétend que ce fut en partie par ſon crédit & par ſes intrigues, qu'après la mort de Boniface IX & d'Innocent VII, ſon ſucceſſeur, il fit dépoſer au concile de Piſe, Benoît XIII & Grégoire XII, & élire Alexandre V, dont l'âge avancé lui faiſoit eſpérer de pouvoir dans peu de tems lui ſuccéder. Mais la mort ne venant pas aſſez tôt au gré de ſon ambition, il fut ſoupçonné de l'avoir fait empoiſonner dans un reméde. Théodoric de Niem, qui avoit été ſon ſecrétaire, nous le repréſente dans ſon hiſtoire du ſchiſme, comme un homme noirci d'avarice, de cruauté, & de la plus affreuſe impudicité. Cependant comme il avoit été élu canoniquement, il fut introniſé & adoré ſous le nom de Jean XXIII. PHILEBERT DE NAILLAC.

Le changement de dignité n'en apporta point dans ſa conduite : il fut toujours également déréglé dans ſes mœurs, avide du bien d'autrui, & ſordide marchand des choſes les plus ſaintes. Sigiſmond, empereur, ou ſeulement

PHILIBERT DE NAILLAC.

roi des Romains, & dont nous avons eu lieu de parler en qualité de roi de Hongrie, dans une conférence qu'il eut avec ce pontife à Lody, lui parla avec beaucoup de liberté de ſes déréglemens, & l'exhorta à faire ceſſer le ſcandale qu'il donnoit à toute l'égliſe par ſa ſimonie. Ce prince avoit ſouhaité cette entrevue pour déterminer le pape à convoquer un concile général. Outre le bien qui en pouvoit revenir à l'égliſe univerſelle, Sigiſmond, attentif à ſes intérêts, & auſſi grand politique que mauvais capitaine, ne ſe trouvant pas en état de ſoutenir ſeul la guerre que les Turcs lui faiſoient dans ſon royaume de Hongrie, ſe flattoit, s'il pouvoit venir à bout d'éteindre le ſchiſme, de réunir tous les princes chrétiens dans une ligue contre les infideles. Dans cette vue, il flattoit Jean XXIII de le faire reconnoître dans un concile général, & par la condamnation de Benoît XIII & de Grégoire XII, pour le ſeul pape & le paſteur de l'égliſe univerſelle. Mais ſon deſſein ſecret, que le tems ſeul découvrit, avoit toujours été de faire dépoſer également les trois papes, & d'en mettre un quatriéme ſur le trône de S. Pierre par le concours & les ſuffrages des cardinaux des trois obédiences. Le pape Jean n'ayant pu pénétrer des vues ſi fines, & pour ménager l'empereur, qu'il craignoit, indiqua le concile à Conſtance. Outre l'extinction du ſchiſme, qui en étoit le principal objet, on devoit encore travailler dans cette auguſte aſſemblée à la réforme de l'égliſe dans ſon chef

& dans ſes membres, & examiner en même-tems la doctrine de Jean Hus & de Jérôme de Prague, qui avoient fait revivre en Bohême les opinions hérétiques de Wiclef. PHILIPPE DE NAILLAC.

On s'étoit flatté que les remontrances de l'empereur, & ſur-tout que la convocation d'un concile général tiendroit en reſpect, ſoit le pape ou les officiers de la chambre apoſtolique : mais il ne ſe fit aucun changement dans leur conduite. L'ordre de ſaint Jean en ſouffrit particuliérement : le pape, ou ceux qui ſe ſervoient de ſon autorité, moyennant une ſomme conſidérable d'argent, firent expédier une bulle par laquelle il fut permis à un chevalier commandeur, qui avoit fait ſes vœux, d'y renoncer, de quitter l'habit de la religion & de ſe marier. Le ſouverain pontife ſe fit remettre en même-tems la commanderie que poſſédoit ce religieux. On dit qu'il la vendit depuis à un jeune enfant, âgé au plus de quatorze ans, qu'il diſpenſa de prendre l'habit & de faire ſes vœux. Il étendit encore plus loin ces ſortes de diſpenſes en faveur d'un autre enfant de cinq ans, appellé Aloyſe ou Alexis, fils naturel du roi de Chypre, auquel il permit, moyennant une riche commanderie qu'il vendit au roi ſon pere, de faire à cet âge les vœux ſolemnels de la religion.

Par le même principe d'avarice, & ſans aucun égard pour les ſervices importans que cet ordre rendoit à la chrétienté, il s'emparoit de tous les prieurés & des commanderies

PHILBERT DE NAILLAC.

dont il apprenoit la vacance, & qu'il vendoit enſuite à ceux qui lui en offroient de plus groſſes ſommes ; en ſorte que le couvent de Rhodes, ou pour mieux dire, tout l'ordre, par ſon avarice, ſe vit à la veille d'être anéanti.

Ce fut le ſujet d'une lettre que le conſeil lui écrivit dans les termes les plus touchans, mais auſſi les plus forts. On lui repréſentoit dans cette lettre avec une généreuſe liberté, que les chevaliers qui réſidoient à Rhodes & dans les îles voiſines, pour ſignaler leur zele contre les ennemis de la foi, répandoient tous les jours leur ſang pour la défenſe des chrétiens qui alloient viſiter les ſaints lieux; que leurs prédéceſſeurs & eux-mêmes, de leur patrimoine, en entrant dans l'ordre, y avoient fondé différentes commanderies; que la plûpart des princes chrétiens, édifiés de leur zele, les avoient imités dans ces pieuſes fondations; que ſa ſainteté, en s'emparant de ces biens, ou en les conférant à ſes créatures, alloit priver Rhodes de ces généreux défenſeurs, & le couvent des ſecours néceſſaires pour ſa ſubſiſtance; que les plus anciens chevaliers avoient toujours regardé ces commanderies comme la juſte récompenſe de leurs ſervices, & le ſeul moyen de les ſoulager dans leur vieilleſſe; & que ſi on continuoit de les en priver, on verroit bientôt l'île de Rhodes abandonnée en proie aux infideles, & chaque chevalier dans l'impuiſſance d'y ſubſiſter, chercher à la fin un aſyle chez ſes parens; ce qui ne pouvoit manquer

de tourner au grand ſcandale de la chrétienté, & à la honte même du ſaint ſiége. PHILEBERT DE NAILLAC.

Quelque prévenu que fût ce pontife de ſa ſouveraine puiſſance ſur tous les biens eccléſiaſtiques, les juſtes plaintes de l'ordre, & la crainte que les chevaliers ne les fiſſent éclater en plein concile, ſervirent de contrepoids à ſon avarice. Il révoqua la conceſſion de la commanderie de Chypre faite en faveur du bâtard dont nous venons de parler. Mais comme il n'avoit jamais fait grace ni juſtice gratuitement, il ne put point ſe réſoudre à rendre au roi de Chypre l'argent qu'il en avoit reçu d'avance ; il fallut que l'ordre de ſes deniers fît ce rembourſement : & après que le conſeil, pour ſe rédimer de cette avanie, eût ſouſcrit à de ſi iniques conditions, il en exigea encore ſix mille florins comptans, avant que de lâcher le bref de révocation.

Nous paſſons ſous ſilence d'autres excès plus affreux, dont les hiſtoriens, & même les actes du concile font mention, mais ſur leſquels il auroit été à ſouhaiter qu'on eût laiſſé tomber un voile épais. Nous nous contenterons de dire, que quoique ce pontife, à la conſidération de l'empereur, eût indiqué l'aſſemblée du concile dans Conſtance, ville impériale ſituée entre la Souabe & les Suiſſes, il ne s'y rendit qu'avec beaucoup de répugnance, & comme s'il eût eu des preſſentimens du ſort qui l'y attendoit.

On rapporte qu'en arrivant proche de cette

PHILEBERT DE NAILLAC.

ville, & la regardant avec quelque émotion, du haut d'une montagne voiſine, il ne put s'empêcher de dire avec un ſouris amer : *Voilà la foſſe où l'on prend les renards.* Mais comme il étoit trop avancé pour reculer, il y entra eſcorté des cardinaux & de toute ſa cour : il ouvrit le concile le premier jour de novembre, & indiqua la premiere ſeſſion pour le ſeize du même mois. Il ſe paſſa dans ce concile des choſes à jamais mémorables; le procès fait à deux papes & leur dépoſition; l'abdication volontaire ou forcée d'un troiſiéme; l'élection canonique & légitime d'un quatriéme; la réunion de toutes les égliſes d'occident ſous ſon obédience; le ſupplice de Jean Hus & de Jérôme de Prague; la guerre civile à cette occaſion allumée dans la Bohême; les différens reſſorts qu'on employa pour faire réuſſir de ſi grands événemens : tout cela a été traité par de ſi ſavantes plumes, que nous nous contenterons de dire par rapport à l'objet particulier de notre ouvrage, qu'après la dépoſition de Jean XXIII, la ceſſion de Grégoire XII, & la condamnation de Benoît XIII, quand il fut queſtion de faire remplir la chaire de ſaint Pierre, le ſaint concile pour éviter les brigues ſi ordinaires dans les conclaves des cardinaux, & pour donner un digne chef à l'égliſe univerſelle, ordonna dans la ſeſſion quarantiéme, que pour cette fois ſeulement, & du conſentement des cardinaux, ſix députés eccléſiaſtiques de chacune des cinq nations qui compoſoient cette auguſte aſſemblée, leur ſeroient

adjoints pour faire une élection si importante. PHILEBERT DE NAILLAC.

Enfin, un jeudi onze novembre, cinquante-huit électeurs donnerent leurs suffrages en faveurs d'Othon Colonne, cardinal diacre, du titre de S. Georges au voile d'or, qui, en mémoire de S. Martin de Tours, dont ce jour-là on célébroit la fête, voulut être appellé Martin, & il fut le cinquiéme de ce nom. Ce pontife étoit issu d'une des plus nobles maisons, non-seulement de l'Italie, mais encore de toute la chrétienté, & qui en différens siecles avoit produit de grands hommes & des héros de tout caractere. Ceux qui sont sortis depuis ce tems-là de cette illustre race, n'y ont pas moins donné d'éclat par leurs grandes actions, qu'ils en avoient reçu de leurs ancêtres.

Le pape, après la session quarante-cinquiéme, congédia le 25 avril les peres du concile avec les cérémonies accoutumées, & ces prélats, qu'une si longue absence tenoit éloignés de leurs diocèses, en reprirent le chemin avec plaisir. Le grand-maître eut bien souhaité de pouvoir retourner en même-tems à Rhodes; les besoins de l'ordre l'y appelloient, & il y étoit invité par les vœux de tous les chevaliers qui avoient fait plusieurs processions & des prieres publiques pour sa conservation & pour son retour. Mais son zele pour tout le corps de la religion ne lui permit pas de quitter si-tôt l'Europe: il se contenta d'envoyer à Rhodes dix-huit mille écus de ses deniers, pour subvenir aux besoins de la maison de chef-d'ordre, qui par 1418.

PHILEBERT DE NAILLAC.

les malheurs du ſchiſme, étoit tombée dans une extrême indigence.

On vient de voir dans le cours de cette hiſtoire, que cette funeſte diviſion, qui depuis plus de quarante ans déchiroit l'égliſe, en avoit produit une ſemblable dans l'ordre de S. Jean, & que la plûpart des chevaliers de l'Europe s'étoient attachés aux différentes obédiences que leurs ſouverains ſuivoient. L'élection unanime de Martin V ayant fait ceſſer parmi les princes chrétiens ces différens partis, il étoit alors queſtion d'en arracher dans la religion juſqu'à la racine, de réunir au corps de l'ordre les différens membres qui s'en étoient détachés, & ſur-tout les chevaliers Italiens, qui, malgré les decrets de l'ordonnance particuliere du pape Alexandre V, & ſous prétexte que Grégoire XII n'avoit pas voulu reconnoître l'autorité du concile de Piſe, avoient perſévéré dans l'obédience de cet antipape, ſous l'autorité des prétendus lieutenans du magiſtere. Le grand-maître, après la ceſſion volontaire de Grégoire XII, & l'élection unanime de Martin V, regarda comme l'affaire la plus importante de ſon ordre, d'effacer juſqu'aux moindres traces de ce malheureux ſchiſme.

Mais comme il ne pouvoit rien entreprendre ſans l'avis & le concours des principaux de la religion, il convoqua à Avignon une aſſemblée qui ſe trouva compoſée des prieurs, des receveurs & des plus anciens commandeurs de France, d'Eſpagne & de Savoye.

Le grand-maître leur proposa le sujet de cette convocation particuliere ; & après qu'on eût ouvert différens avis, on revint à celui-ci, qui étoit conforme au gouvernement républicain de l'ordre ; c'est qu'il falloit convoquer à Rhodes un chapitre général, y inviter par une citation le plus grand nombre de prieurs & d'anciens commandeurs qui pourroient s'y rendre, & sur-tout prévenir par une députation particuliere, les prieurs de Lombardie, de Venise, de Rome & de Pise, qui jusqu'alors avoient paru les plus éloignés de reconnoître l'autorité du grand-maître, afin que leur réunion au corps entier de l'ordre fût autorisée par les decrets d'un chapitre général, ou que cette auguste assemblée, dans laquelle résidoit la puissance souveraine de l'ordre, décernât les peines qu'elle jugeroit à propos contre les désobéissans & les réfractaires. PHILEBERT DE NAILLAC.

Dans cette vue on chargea le chevalier frere Jean de Patru, trésorier conventuel, de se rendre en Italie. Pour l'autoriser dans cette commission, le grand-maître le revêtit du titre de visiteur & de correcteur dans les quatre prieurés dont nous venons de parler : il avoit ordre de leur demander le rétablissement des responsions qu'ils n'avoient point payées depuis le commencement du schisme. Une pareille proposition, quoique très-juste, n'étoit pas sans de grandes difficultés. Il s'agissoit de lever une espece de tribut ou de taille sur des gens élevés depuis plus de quarante ans dans un esprit d'indépendance. Cependant

PHILEBERT DE NAILLAC.

comme ces chevaliers n'avoient adhéré aux papes d'Italie que parce qu'ils les croyoient seuls de tous leurs concurrens, légitimes ſucceſſeurs de S. Pierre, & qu'ils leur étoient ſoumis de bonne foi, ils n'eurent pas plutôt appris la ceſſion volontaire de Grégoire XII, & l'élection unanime de Martin V, qu'ils reconnurent ce dernier pontife : & par la même diſpoſition, ils reçurent avec reſpect le viſiteur, proteſterent de leur obéiſſance filiale envers le grand-maître, & promirent de ſe rendre à Rhodes & au chapitre général, pour en recevoir en perſonne les decrets, & s'y conformer.

Les prieurs de Capoue, de Barlette, les commandeurs de Sainte-Euphemie, de Venouſe, de Naples, de Saint-Etienne de Monopoli, & tous les chevaliers du royaume de Naples, excités par leur exemple, dépêcherent au grand-maître le chevalier de la Porte, avec une lettre en forme d'acte ſolemnel, par lequel ils le reconnoiſſoient pour leur ſupérieur légitime, & demandoient avec inſtance d'être inceſſamment réunis au corps de l'ordre, dont, diſoient-ils, le malheur des tems les avoient ſéparés.

Leur envoyé trouva le grand-maître à Bologne : ce généreux vieillard, malgré ſon âge très-avancé & les fatigues qu'il lui fallut eſſuyer dans ſes voyages continuels, s'étoit rendu à Florence pour conférer avec le pape, ſur les moyens d'engager les plus puiſſans des princes chrétiens dans une ligue contre

les enfans de Bajazet, qui commençoient à se rendre redoutables : & après avoir pris congé de ce pontife, il étoit passé par Bologne, où il fut rencontré par l'envoyé de Naples. Le grand-maître fut touché d'une joie sensible en voyant enfin tout son ordre réuni, & dans le même esprit de soumission & d'obéissance : il répondit à ces chevaliers Napolitains, qu'après avoir reçu des marques de leur soumission & de leur réunion au corps de l'ordre, il ne lui restoit plus rien à souhaiter avant sa mort; qu'il les invitoit à se rendre au chapitre général qui devoit se tenir à Rhodes le 8 septembre de la même année; & que pour préparer les matieres qui devoient s'y traiter, il seroit à propos qu'ils se trouvassent à Ancone pour en délibérer conjointement avec lui, dans une assemblée où il se rendroit avant la fin de mars. PHILEBERT DE NAILLAC.

Les baillifs, les prieurs & les principaux commandeurs d'Italie, ne manquerent pas de se trouver à cette assemblée. Il n'y eut que frere Jean Pignatelli, commandeur de Saint-Etienne de Monopoli, qui, quoique cité expressément, négligea de s'y rendre. Le grand-maître crut d'abord devoir dissimuler avec le seul qu'il eut trouvé réfractaire à ses ordres : il vit bien que c'étoit un reste & comme un levain de ce même esprit de rebellion qui avoit causé un schisme si pernicieux dans l'ordre. Mais comme il en vouloit éteindre jusqu'aux moindres étincelles, il le fit sommer une seconde fois, de comparoître

PHILEBERT DE NAILLAC.

en ſa préſence, & il ne lui donna pour terme que juſqu'au quinze d'avril. Le commandeur perſiſta dans un ſilence obſtiné, & il fallut que par une troiſiéme citation le grand-maître lui commandât en vertu de ſainte obédience, de ſe rendre à Rhodes dans l'eſpace de cinq mois, ſous peine d'être privé de l'habit de la religion & de ſa commanderie. Il perſiſta encore quelque tems dans ſa déſobéiſſance; mais comme il vit qu'on ſe mettoit en état d'exécuter contre lui les ordres du grand-maître, il ſe ſoumit & rentra dans ſon devoir. On travailla enſuite dans l'aſſemblée à rétablir dans les provinces d'Italie la diſcipline réguliere; on y fit pluſieurs réglemens très-néceſſaires : on remit ce qui étoit moins preſſant au chapitre général, & chacun ſe diſpoſa pour ſe rendre inceſſamment à Rhodes.

Le grand-maître s'embarqua peu après, & arriva heureuſement à Rhodes vers la fin de juillet. Il y fut reçu avec une joie univerſelle, & avec ce tendre reſpect qu'inſpire toujours un grand mérite, ſoutenu d'une grande dignité. Le peuple ſur-tout, dont il étoit le pere plutôt que le prince, célébra le jour de ſon retour par des feux publics. Ce fut une fête générale dans toute l'île. Les premiers ſoins du grand-maître furent de s'inſtruire de l'état des magaſins, & ayant appris que la médiocrité de la derniere récolte avoit fait hauſſer le prix du bled, il envoya auſſi-tôt des vaiſſeaux en différens ports

ports d'Italie, pour en rapporter des grains, qui rétablirent l'abondance dans ſes états. PHILEBERT DE NAILLAC.

Ce grand homme ouvrit enſuite le chapitre général; il y avoit long-tems qu'il ne s'en étoit tenu aucun ſi célebre, ſoit par le nombre des capitulans, ou par l'importance des affaires qu'on y traita. On y vit pour la premiere fois, la plûpart des chevaliers, qui auparavant s'étoient engagés dans le ſchiſme, & qui, ſans s'en appercevoir, & avec de bonnes intentions, s'étoient trouvés inſenſiblement hors des bornes de leur devoir. Ils y rentrerent tous; les prieurs & le bailli d'Italie, d'Angleterre, des royaumes du nord, de Bohême, de Hongrie & d'Arragon, reconnurent ſolemnellement le grand-maître pour leur chef & leur ſeul ſupérieur: il n'étoit plus queſtion de ſchiſme que pour le déteſter. Les chevaliers qui avoient été ſous différentes obédiences, s'embraſſoient avec joie pour célébrer leur réunion; & les uns & les autres qui la regardoient comme le fruit de la ſageſſe du grand-maître, s'empreſſoient de deviner & de prévenir ſes intentions pour s'y conformer. Il n'y en avoit point qui n'euſſent pour objet la gloire de Dieu & la défenſe des chrétiens: ainſi avant que le chapitre ſe ſéparât, il en obtint ſans peine pluſieurs decrets néceſſaires pour le rétabliſſement de la diſcipline, & pour le réglement des finances. Il envoya les actes de ce chapitre au pape, qui les confirma par ſon autorité. Ce fut le ſceau que mit ce ſage pontife à la paix & à l'union de l'ordre, &

PHILEBERT DE NAILLAC.

ce fut auſſi la derniere action qui ſe paſſa ſous le magiſtere de ce grand-maître. Il ſembloit qu'il n'en attendît la nouvelle que pour quitter la vie avec plus de ſatisfaction. Peu de tems après avoir reçu le bref du pape, il tomba malade : & ſans autre préparation que celle d'une ſainte vie, il finit ſes jours avec une tranquillité qu'on peut regarder comme un préſage de la félicité que le ciel lui deſtinoit. Sa place fut remplie par frere ANTOINE FLUVIAN, ou DE LA RIVIERE, du prieuré de Catalogne, drapier de l'ordre, & grand-prieur de Chypre, ou grand-conſervateur & lieutenant de ſon prédéceſſeur. La paix dont la religion avoit joui dans les dernieres années du magiſtere de Naillac, fut troublée par différentes entrepriſes des infideles : & les chevaliers ſe virent attaqués ſucceſſivement par les Turcs de l'Aſie, & par les Sarraſins d'Egypte.

ANTOINE FLUVIAN.

On a vu au commencement de ce ſixiéme livre, de quelle maniere la puiſſance Ottomane avoit été ſur le point d'être abſolument détruite par la valeur & la bonne fortune de Tamerlan, & par la priſon & la mort de Bajazet. Ce prince avoit laiſſé quatre enfans, Yſa, ou Joſué, Muſa ou Muſulman, Moyſe & Mahomet. Joſué, après la mort de Tamerlan, reprit Burſe ſur les Mogols, & il auroit fait de plus grands progrès, s'il n'eût pas été obligé de tourner ſes armes contre Muſulman, qui, ſoutenu par un corps de troupes que lui donne l'empereur de

Conſtantinople, vient chercher ſon frere, l'attaque, le bat, le prend, & le fait étrangler. Moyſe, qui ſembloit n'attendre que le ſuccès de cette guerre civile pour ſe déclarer, paroît ſur la ſcene armé puiſſamment, s'empare d'Andrinople, préſente la bataille à ſon frere: mais il fut trahi par les Bulgares qui étoient dans ſon armée, & qui l'abandonnerent pendant la plus grande chaleur du combat. Moyſe, qui n'ignoroit pas le ſort deſtiné au vaincu, ſe ſauve, arrive à Andrinople, & ſe réſerve pour une autre occaſion. Il raſſemble les débris de ſon armée, gagne & corrompt Chaſan, aga des janiſſaires, & Ebrénez, commandant des ſpahis qui paſſent dans ſon parti. Avec ce ſecours, il marche de nouveau contre ſon frere, défait ſon armée, & l'ayant en ſon pouvoir, le fit étrangler. ANTOINE FLUVIAN.

L'empereur Grec, pour maintenir la guerre civile entre les Turcs, oppoſe à Moyſe, Mahomet Zelebin, c'eſt-à-dire, le jeune, le dernier des enfans de Bajazet, qui, dans la diſgrace de ſa maiſon, avoit été caché à Burſe chez un faiſeur de cordes de luth. On prétend qu'il en apprit le métier, & que ceux qui étoient chargés de ſon éducation, pour le mieux cacher, lui avoient célé à lui-même la nobleſſe de ſon origine. Quoi qu'il en ſoit, ce jeune prince, avec le ſecours des Grecs, du prince de Caramanie, & du deſpote de Servie, met ſur pied une armée; & ſans avoir jamais fait la guerre, va attaquer ſon frere, & lui préſente la bataille,

ANTOINE FLUVIAN.

qu'il perd. Malgré ſa défaite, par le ſecours de ſes alliés, il remet ſur pied d'autres troupes, & il s'approche de l'armée de ſon frere. Il y avoit de ſecrettes intelligences : Chaſan, aga des janiſſaires, Ebrénez, commandant des ſpahis, qui avoient trahi Muſulman en faveur de Moyſe, abandonnerent depuis ce prince, & paſſerent dans l'armée de Mahomet. L'aga pouſſa encore plus loin ſa rébellion & ſa perfidie ; & avant que les deux armées en vinſſent aux mains, il s'avança aux premiers rangs, & par des diſcours ſéditieux, il tâchoit de débaucher les janiſſaires, qui étoient reſtés dans le parti de Moyſe. Ce prince, irrité de ſa trahiſon & de ſon audace, pouſſe ſon cheval contre lui, & le cimeterre à la main, lui en voulut décharger un coup ſur la tête. Mais il fut prévenu par l'écuyer de Chaſan, qui lui coupa la main dont il tenoit ſon épée. Ce coup funeſte décida de ſa victoire & de ſa vie : les ſoldats le voyant rentrer dans leurs rangs ſans main, & tout ſanglant, interpreterent ſa bleſſure comme un arrêt du ciel, qui le proſcrivoit. Ils l'abandonnerent, & furent porter leurs étendards & leurs enſeignes aux pieds de Mahomet.

Le prince victorieux fit arrêter Moyſe, qu'on trouva caché dans un marais : il le fit étrangler, & par ſa mort, il ſe vit aſſuré de la couronne, & regna ſans concurrens. Les hiſtoriens Turcs ne mettent pas Yſa ou Joſué, Muſulman, ni Moyſe, qui regnerent l'un après l'autre, au rang de leurs empereurs,

& ils comptent pour un interregne, tout ce qui s'eſt paſſé depuis la mort de Bajazet, juſqu'à Mahomet I. Mais tous les auteurs Grecs placent ces princes au rang des ſultans ; & comme l'hiſtoire des Ottomans fait partie de celle des chevaliers de ſaint Jean, leurs ennemis perpétuels, nous n'avons pu nous diſpenſer de rapporter ſommairement le ſuccès des guerres civiles, qui avoient agité ce nouvel empire juſqu'à l'élévation de Mahomet I, ſur le trône de ſes ancêtres. Ce prince jouit paiſiblement de l'autorité ſouveraine pendant huit ans qu'il regna, & il eut pour ſucceſſeur Amurat II, ſon fils ainé, un des plus grands princes de cette nation. Ce dernier effaça par ſes conquêtes le ſouvenir de celles de Tamerlan, & rétablit l'empire Ottoman dans ſa ſplendeur. Ses armes eurent un égal ſuccès en Europe & dans l'Aſie. Le Caraman & d'autres princes infideles de l'orient en éprouverent la fureur, auſſi-bien que les Albanois, les Hongrois & les Valaques tranſalpins. Il ravagea ces grandes provinces, dont il rendoit tributaires la plûpart des ſouverains : & il auroit étendu encore plus loin ſes conquêtes, s'il n'eût trouvé à ſon chemin d'un côté Scanderberg, fils de Jean Caſtriot, roi d'Albanie, & de l'autre, Jean Huniade, vivode de Tranſilvanie, & général des troupes de Hongrie, les deux plus grands capitaines de leur ſiecle, qui avec peu de troupes, mais ſoutenus d'un courage intrépide, & de la ANTOINE FLUVIAN.

ANTOINE FLUVIAN. ſcience militaire, arrêterent le progrès de ſes armes.

Il les tourna depuis contre différens princes qui occupoient des places dans la Morée, & dans les îles de l'Archipel. Tous ces petits ſouverains eurent recours à l'ordre de ſaint Jean, & ils engagerent le bailli de la Morée à ſe rendre à Rhodes, pour implorer le ſecours du grand-maître. Ce prince, ſuivant l'eſprit de ſon ordre, & de concert avec le conſeil, réſolut de faire paſſer dans ces mers quelques galeres de la religion, pour reconnoître le deſſein des infideles. Mais comme on ſe diſpoſoit à y faire embarquer des troupes, il vint des avis que le prince de Scanderone ou d'Alexandrette, joint à d'autres vaſſaux du grand-ſeigneur, tenoit la mer par ſon ordre avec une flotte compoſée de vaiſſeaux de différentes grandeurs, & de ſix galeres qui appartenoient au ſeigneur de Scanderone. On ſoupçonna aiſément qu'ils en vouloient à l'île de Rhodes, ou du moins aux îles voiſines qui dépendoient de la religion. Ces nouvelles ſuſpendirent le ſecours qu'on avoit deſtiné pour la Morée : on mit en mer toutes les galeres de la religion, qui allerent chercher la flotte ennemie. Mais comme les infideles n'en vouloient pas venir à une action déciſive, ils éviterent le combat ; & pour ſe dédommager des frais de cet armement, ils prirent quelques vaiſſeaux marchands de Rhodes & de Veniſe.

Pendant que les chevaliers & les Turcs,

également animés les uns contre les autres, couroient ces mers, ravageoient les côtes où ils pouvoient faire quelque deſcente, & tâchoient de ſe ſurprendre réciproquement, il ſurvint à la religion un nouvel ennemi preſqu'auſſi voiſin de Rhodes que les Turcs; mais plus redoutable par ſes forces maritimes, par ſes flottes, & ſur-tout par la capacité de ſes ſujets dans l'art de la navigation, en quoi ils excelloient, ſur-tout depuis ſon regne. Je parle du fameux ſoudan d'Egypte, Alnazer-al-Daher, Circaſſien de naiſſance, que la milice des Mamelus avoit élevé ſur le trône. On n'admettoit dans ce corps, le plus puiſſant de l'Egypte, que des eſclaves étrangers: c'étoient ordinairement de jeunes enfans que les Tartares avoient enlevés dans leurs courſes, ou qui leur avoient été vendus par des parens dénaturés. Les Egyptiens achetoient tout: on élevoit ces jeunes gens dans les exercices convenables à la profeſſion à laquelle ils étoient deſtinés; & quand ils étoient capables de porter les armes, on les incorporoit dans la milice des Mamelus. C'eſt ainſi que Daher, dont nous parlons, étoit entré dans ce corps, & qu'après de longues années de ſervices, un grand nombre d'actions brillantes, & d'une rare valeur, il ſe vit élevé à la ſouveraine puiſſance, qui par les réglemens de cette milice, ne pouvoit jamais paſſer du pere aux enfans, ou à ſes héritiers. ANTOINE FLUVIAN.

Daher, pour ſe maintenir dans une dignité ſujette à de fréquens changemens, par l'in-

ANTOINE FLUVIAN.

conſtance & l'eſprit ſéditieux des Mamelus, & pour donner de l'occupation à leur courage, déclara la guerre à Janus de Luſignan, roi de Chypre. Ses flottes débarquerent une armée conſidérable dans cette île. Le roi implora auſſi-tôt le ſecours de l'ordre : & quoique les chevaliers euſſent alors la paix avec les Sarraſins, le grand-maître & le conſeil ne purent voir leurs armes ſi près de l'île de Rhodes, ſans appréhender pour la religion les ſuites fâcheuſes de cette guerre. Comme l'ordre avoit ſes états ſitués entre ceux des empereurs Turcs & du ſoudan d'Egypte, la politique du conſeil étoit d'entretenir toujours la paix avec un de ces princes infideles, pendant qu'il étoit en guerre avec l'autre. Suivant cette maxime, on eût bien ſouhaité, pendant qu'on étoit en guerre contre les Turcs, de n'avoir rien à démêler avec les Sarraſins. Le grand-maître, dans cette vue, n'oublia rien pour ménager la paix entre le ſoudan d'Egypte & le roi de Chypre : mais comme l'Egypte régloit ſes prétentions par ſes forces, il demandoit que le roi de Chypre ſe reconnût vaſſal de ſa couronne ; qu'en cette qualité il lui payât & ſes ſucceſſeurs, un tribut annuel ; & en outre qu'il le remboursât des frais qu'il avoit faits pour cet armement.

La dureté de ces conditions les fit rejetter : il fallut que les armes en décidaſſent. On commença de part & d'autre les actes d'hoſtilité ; l'ordre, comme allié de la couronne de Chypre, y fit paſſer de puiſſans ſecours en

différentes fois : la guerre fut longue & meurtriere. On en vint enfin à une bataille dont le détail nous eſt inconnu : on ſait ſeulement que les chrétiens la perdirent : un grand nombre de ſeigneurs & de gentilshommes Chypriots, & pluſieurs chevaliers de ſaint Jean, y furent tués. Les Sarraſins remporterent une victoire complette, & le roi pour comble de diſgrace, tomba entre les mains des infideles, qui le conduiſirent à Alexandrie. ANTOINE FLUVIAN.

Le grand-maître ayant appris de ſi fâcheuſes nouvelles, & dans la crainte que les Sarraſins ne s'emparaſſent de toute l'île, y fit paſſer de nouveaux ſecours d'hommes & d'argent, & il fit aſſurer ſecrettement les principaux ſeigneurs du royaume, que l'ordre ne les abandonneroit jamais, pourvu qu'ils ne s'abandonnaſſent pas eux-mêmes, & qu'ils priſſent une généreuſe réſolution de mourir l'épée à la main, plutôt que de ſe ſoumettre à des mahométans. Mais ces ſeigneurs peu unis entr'eux, & amollis par les délices, ne laiſſant pas voir beaucoup de courage, envoyerent, par le conſeil du grand-maître, des ambaſſadeurs en Egypte & à la cour du ſoudan, pour y traiter de la rançon de leur ſouverain. La négociation traîna long-tems ; le ſoudan, dans l'eſpérance que ſes troupes le rendroient dans peu maître de l'île entiere, faiſoit naître tous les jours de nouvelles difficultés. Mais le général Egyptien vit bientôt arrêter le progrès de ſes armes par la valeur des chevaliers. Pour s'en venger, il ravagea

ANTOINE FLUVIAN. la grande commanderie ou le bailliage que l'ordre poſſédoit dans cette île. Ces barbares abattirent les maiſons, coupèrent les arbres, arracherent les vignes; en ſorte que cette grande commanderie, qui paſſoit pour la plus riche de l'ordre, fut entiérement ruinée. Le ſoudan réſolut même de tourner l'effort de ſes armes contre l'île de Rhodes, dans l'eſpérance que s'il pouvoit s'en rendre maître, celle de Chypre deſtituée du ſecours des chevaliers, tomberoit d'elle-même en ſa puiſſance. Et comme les princes ambitieux ne donnent point de bornes à leurs projets, le ſoudan ſe flattoit que la conquête des îles de Rhodes & de Chypre faciliteroit celle de toutes les îles de l'Archipel, & que l'Aſie Mineure après cela ne pourroit pas tenir contre une puiſſance auſſi redoutable que la ſienne. Plein de ſi vaſtes deſſeins, & dont ſon ambition lui cachoit les périls & les difficultés, il reprit la négociation avec les ambaſſadeurs de Chypre. Ses miniſtres mirent la liberté du roi à prix, & ils demanderent pour ſa rançon ſix-vingt mille florins d'or. Le prince rejetta cette propoſition, non-ſeulement parce que la ſomme lui parut exceſſive, mais encore par le défaut d'argent, & que la guerre avoit épuiſé ſon épargne. Mais le grand-maître qui craignoit qu'à la fin les Sarraſins ne s'emparaſſent de l'île de Chypre, lui conſeilla de ſe retirer à quelque prix que ce fût, des mains de ces barbares; & pour faciliter ſa liberté, la religion fournit la plus

grande partie de ſa rançon : la paix ſe fit à ces conditions. ANTOINE FLUVIAN.

Le ſoudan, pour amuſer le grand-maître, & ſous prétexte de vouloir entretenir avec l'ordre une paix durable, renouvella en même-tems le traité que le ſoudan ſon prédéceſſeur avoit fait pendant le magiſtere de Naillac. Mais le grand-maître qui avoit à ſes gages des yeux & des oreilles fideles dans Alexandrie, & juſques dans le conſeil de ce prince, fut bientôt inſtruit de ſes deſſeins les plus ſecrets. Afin de n'être pas ſurpris par ces barbares, il en fit auſſi-tôt paſſer l'avis au pape Eugene IV, & à la plûpart des princes chrétiens, & en même-tems il envoya une citation générale dans tous les états de la chrétienté, avec injonction expreſſe aux prieurs de faire paſſer inceſſamment à Rhodes au moins vingt-cinq chevaliers ou commandeurs de chaque prieuré. Il en arriva un bien plus grand nombre, conduits par leur zele & par leur courage : on en retint une partie dans Rhodes, & on diſtribua le reſte dans les îles qui appartenoient à la religion. Frere Hugues de Sarcus, grand-prieur de France, envoya dans la capitale de l'ordre un vaiſſeau chargé d'arbalêtes, de viretons & d'autres armes néceſſaires pour la défenſe de cette place. Le grand-maître y fit entrer des grains & toute ſorte de proviſions de bouche : enfin ce digne chef, par ſa vigilance & par ſon activité, ſe mit en ſi bonne poſture, que les nouvelles de ſon armement paſſerent bientôt

ANTOINE FLUVIAN.

en Egypte ; & le ſoudan ſe flattant que l'ordre ne pourroit pas entretenir long-tems un ſi grand nombre de chevaliers, jugea à propos de différer ſon entrepriſe.

Cependant une ſi grande dépenſe ayant épuiſé le tréſor de l'ordre, le grand-maître, pour le remplir, réſolut de convoquer à Rhodes un chapitre général ſuivant l'uſage de ce tems-là. Les prieurs apportoient ordinairement aux chapitres les reſponſions des commanderies contenues dans leurs prieurés, avec la liſte de ceux qui n'avoient pas ſatisfait à cette obligation : comme l'ordre ne pouvoit ſoutenir tant de guerres différentes contre les infideles ſans ce ſecours, le chapitre décernoit des peines rigoureuſes contre les négligens & les réfractaires, en même-tems, que par de nouvelles cotiſations, il tâchoit de fournir les fonds néceſſaires de la religion.

C'eſt dans cette vue, & pour le rétabliſſement de la diſcipline réguliere, que le grand-maître convoqua le chapitre à Rhodes pour le 23 mai de l'année 1428. On y vit parmi un grand nombre de prieurs, baillifs & commandeurs, frere Jean de Vivonne, prieur d'Aquitaine, & lieutenant du grand-maître dans les trois langues de France ; frere Jean de Ventadour, grand-commandeur ; frere Antoine de Saint-Chamand, maréchal de l'ordre ; frere Jean de Laſtic, prieur d'Auvergne ; frere Gratien de la Tour, baillif du commerce de Rhodes, & pluſieurs autres anciens chevaliers de différentes nations.

Le grand-maître ouvrit le chapitre par un discours, dans lequel il représenta les dépenses inévitables que l'ordre avoit été obligé de faire, tant pour la défense de l'île de Chypre, que pour prévenir les mauvais desseins du soudan; qu'on avoit tous les jours à en craindre les suites; que Rhodes & les îles qui en dépendoient, si on n'y entretenoit des forces suffisantes, n'étoient pas plus en sûreté du côté d'Amurat, & que la religion ne s'y maintenoit qu'à la faveur de la jalousie qui étoit entre les Sarrasins & les Turcs: deux puissances formidables auxquelles il seroit difficile de résister, si par un zele de la religion qui leur étoit commune, ils unissoient leurs forces contre l'ordre. Cependant que le trésor ne tiroit presque plus rien des prieurés de France, dont les commanderies avoient été ruinées pendant la guerre que les Anglois avoient faite dans ce royaume; que la Bohême, la Moravie & la Silésie, ravagées par les Hussites, ne fournissoient plus aucun contingent à l'ordre; que la Pologne, occupée de ses guerres contre les chevaliers teutoniques, ne conservoit guère plus de relation avec Rhodes, & que c'étoit au chapitre, par de sages ordonnances, à rétablir autant qu'on pourroit les responsions, dont il sembloit que ces différentes nations eussent perdu l'usage. ANTOINE FLUVIAN.

Le chapitre ayant égard à de si justes remontrances, & pour remplacer le fonds des responsions du royaume de France, permit qu'on pût aliéner, mais seulement à vie, & pour un

ANTOINE FLUVIAN. certain prix, différentes terres appartenantes aux commanderies de l'ordre, en faveur des ſéculiers, dont ces biens ſe trouveroient à la bienſéance. Dans la même vue & par le decret ſuivant, on inſtitua dans la langue d'Allemagne la dignité de grand-bailli, à laquelle on attacha l'inſpection & l'autorité ſur tous les prieurés & les commanderies qui ſe trouvoient dans l'Allemagne, ſur-tout dans la Bohême & dans les provinces voiſines, où les Huſſites avoient fait de cruels ravages depuis le ſupplice que Jean Hus & Jérôme de Prague avoient ſouffert au concile de Conſtance. On ajouta à l'autorité & aux fonctions du grand-bailli d'Allemagne, l'inſpection ſur le gouverneur & la garniſon du château de Saint-Pierre, place forte dans la Carie, bâtie comme nous l'avons dit, proche ou ſur les fondemens de l'ancienne ville d'Halicarnaſſe, & qui du côté de l'Aſie Mineure & de la terre ferme, ſervoit de boulevard à l'île de Rhodes. Le grand-bailli devoit viſiter tous les ans cette place, ſoit par lui-même, ou par ſon lieutenant. Par ſa commiſſion, il avoit le pouvoir de faire faire la revue à la garniſon; de caſſer les ſoldats inutiles; de les remplacer par d'autres plus capables de ſervir: en un mot, tout ce qui concernoit la défenſe de ce château & de ſon territoire, étoit ſoumis à ſa juriſdiction, à l'exception de la maiſon & des officiers du gouverneur, & de quelques ſoldats, qui, après la priſe de Smyrne par les Tartares

Mogols, s'étoient jettés dans la mer, & en gagnant à la nage des vaiſſeaux de l'ordre qui étoient à l'ancre, avoient échappé à la fureur de ces barbares. L'ordre, pour récompenſer leur valeur, leur avoit aſſigné une retraite pour le reſte de leurs jours dans cette place, où ils étoient nourris aux dépens de la religion. Le chapitre, par une inféodation, avoit donné depuis à frere Fantin Quintic, prieur de Rome, l'île de Niſſaro, aux conditions d'en payer au tréſor, à titre de cens annuel, une ſomme de ſix cens florins d'or : d'y entretenir à ſes dépens une garniſon néceſſaire pour ſa défenſe, & d'y nourrir deux chevaliers & un frere ſervant. C'étoit alors dans tous les prieurés de l'ordre l'uſage, que quand on y recevoit un jeune chevalier, on lui aſſignoit en même-tems pour réſidence une commanderie, dont le commandeur devoit le nourrir & l'entretenir, & le former dans l'eſprit de l'ordre, juſqu'à ce qu'il fût en état de paſſer à Rhodes. ANTOINE FLUVIAN.

Par un ſi ſage réglement, dont il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût rétablir la pratique, on ne voyoit point de jeunes chevaliers errer dans les villes & dans les provinces, & n'avoir ſouvent de religieux que la croix de l'ordre, que quelques-uns portent encore plutôt comme une diſtinction qui flatte leur vanité, que comme la marque des obligations qu'ils ont contractées au pied des autels, de mener une vie ſainte & réguliere.

Quoi qu'il en ſoit, on trouve dans les annales

ANTOINE FLUVIAN.

de l'ordre, que le commandeur de Cagnac ayant voulu en ce tems-là ſe diſpenſer de recevoir chez lui un jeune chevalier, appellé frere Guillaume de Riery, auquel on avoit aſſigné pour ſa réſidence la commanderie de Cagnac; le commandeur, ſoit qu'il prétendît que ſa maiſon étoit déja trop chargée d'éleves, ou que c'étoit le tour du commandeur de Saint-Sulpice, le lui envoya. Celui-ci refuſa de le recevoir, en porta même ſes plaintes au grand-maître, qui, juſtement indigné contre le commandeur de Cagnac, le menaça de le priver de l'habit & de ſa commanderie, s'il négligeoit la nourriture & l'entretien du jeune chevalier que l'ordre avoit confié à ſes ſoins; circonſtance à laquelle je ne me ſerois pas arrêté, ſi elle ne ſervoit de preuve que dans le milieu du quinziéme ſiecle, & depuis près de quatre cens ans que l'ordre avoit été établi, toutes les commanderies de la religion étoient encore comme autant de ſéminaires, & en même-tems d'académies, où les chevaliers étoient également élevés dans la piété & dans l'exercice des armes: deux qualités, qui, quoique ſéparées parmi les ſéculiers, peuvent à la vérité former de grands hommes dans chaque eſpece particuliere, mais qui doivent être inſéparables dans un chevalier de l'ordre de ſaint Jean.

Ce fut par le même eſprit de régularité, & pour attacher plus étroitement les chevaliers à leur réſidence, que le grand maître leur défendit par une bulle expreſſe d'aller à

Rome, & de s'établir à la cour des papes, ſans ſa permiſſion ou celle du procureur-général de l'ordre. Il fit un ſi ſage réglement pour arrêter l'humeur inquiete & ambitieuſe de quelques chevaliers, qui, pour parvenir plutôt aux commanderies & aux principales dignités, au lieu de les mériter par leurs ſervices, tâchoient de les obtenir par la recommandation du pape, ou des cardinaux qui avoient le plus de part au gouvernement de l'égliſe. C'eſt ainſi que ce grand-maître, dans l'intervalle que lui laiſſa la trève faite avec le ſoudan d'Egypte, employa ſon autorité à maintenir la diſcipline réguliere parmi ſes religieux. Pour leur rendre le ſéjour de l'île & du couvent de Rhodes plus commode, il fit bâtir une magnifique infirmerie ſur les fondemens de l'ancienne, qu'il dota de ſes propres deniers. Suivant l'eſprit de l'ordre, & ce qui s'étoit toujours pratiqué, les chevaliers malades ou bleſſés y étoient traités avec tous les égards & l'attention qu'on devoit à des hommes nobles, qui repréſentoient ceux qui avoient fait la conquête de l'île, & qui, au prix de leur ſang, en défendoient tous les jours la poſſeſſion & la ſouveraineté. ANTOINE FLUVIAN.

Ce fut dans l'exercice de ces vertus paiſibles, que le grand-maître, frere Antoine Fluvian ou de la Riviere, trouva la fin de ſes jours. Il vit venir la mort ſans inquiétude & avec beaucoup de piété : voulant mourir comme il avoit vécu, en véritable religieux, il fit ſon déſappropriement, & envoya au 1437.

ANTOINE FLUVIAN.

tréſor deux cens mille ducats, le fruit de ſes épargnes, qu'il avoit comme dérobés à la magnificence que le luxe & la vanité ſemblent exiger de ceux qui rempliſſent les premieres places dans l'égliſe.

Auſſi-tôt après la mort de Fluvian, le chapitre s'aſſembla pour lui donner un ſucceſſeur: les capitulans prirent la voie de compromiſſion. On élut d'abord treize chevaliers, auxquels le chapitre remit le droit d'élection. Ces treize électeurs s'y préparerent par l'uſage des ſacremens de pénitence & d'euchariſtie: ils entrerent enſuite dans une chambre ſéparée du lieu du chapitre; & après avoir examiné avec ſoin le mérite des prétendans, leurs qualités perſonnelles, & celles ſur-tout qui étoient les plus convenables au gouvernement, tous les ſuffrages ſe réunirent en faveur de frere JEAN DE LASTIC, grand-prieur d'Auvergne, qui fut reconnu ſolemnellement par tout le chapitre pour grand-maître de l'ordre. Comme ce ſeigneur étoit alors dans ſon prieuré, on lui dépêcha auſſi-tôt deux grands-croix, pour lui porter le decret de ſon élection; mais avant que ces envoyés partiſſent de Rhodes, le couvent exigea d'eux un ſerment de ne lui demander aucune grace avant qu'il eût pris poſſeſſion de ſa dignité, & ſur-tout au préjudice des religieux les plus anciens de l'ordre.

JEAN DE LASTIC.

Le grand-maître, après avoir reçu les nouvelles de ſon élection, partit auſſi-tôt pour Rhodes. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il fut

averti par les eſpions que l'ordre entretenoit en Egypte, qu'il s'y formoit des deſſeins ſecrets contre l'île de Rhodes; & ce qui étoit de plus fâcheux, ces eſpions firent ſavoir qu'on ſoupçonnoit qu'Amurat II, empereur des Turcs, approuvoit cette entrepriſe, ou du moins qu'il ne s'y oppoſeroit pas. JEAN DE LASTIC.

Juſques alors la concurrence & la jalouſie de ces deux puiſſances voiſines tenoient lieu à la religion d'une eſpece de ſecours; mais Amurat, inquiet d'une puiſſante ligue qui s'étoit formée contre lui par les princes chrétiens, ne fut pas fâché dans cette conjoncture, que le ſoudan d'Egypte occupât toutes les forces des chevaliers. Cependant, comme on n'étoit pas entiérement inſtruit des intentions de ce prince, le grand-maître lui envoya frere Jean Morel, prieur de l'Egliſe, en qualité d'ambaſſadeur, ſous prétexte de lui faire part de ſon élection, & pour lui demander qu'il renouvellât la trève que la religion avoit faite avec ſon prédéceſſeur. C'étoit un uſage dans l'ordre, & autoriſé par les papes, que les chevaliers tâchoient de faire une trève avec une partie des infideles, pendant qu'ils avoient à ſoutenir les efforts des autres. Le prieur de Rhodes s'acquitta avec beaucoup d'adreſſe de ſa commiſſion. Le grand-ſeigneur répondit aux honnêtetés qu'on lui fit de la part du nouveau grand-maître, par d'autres complimens, mais en termes vagues, & qui ne ſignifioient rien; & il ſe défendit d'entrer dans aucune négociation, ſous prétexte que

JEAN DE LASTIC.

les anciens traités ſuffiſoient pour la sûreté des uns & des autres. Le prieur s'en retourna à Rhodes, & avertit le grand-maître que ſi la guerre n'étoit pas déclarée, la paix n'en étoit pas plus certaine. Le grand-maître, pour pénétrer, s'il ſe pouvoit, dans les deſſeins des infideles, envoya vers les côtes d'Egypte & de Barbarie frere Guillaume de Laſtic, ſon neveu, ſénéchal de l'ordre, avec deux vaiſſeaux. Ce chevalier ne fut pas long-tems ſans revenir à Rhodes, & il apprit au grand-maître qu'il auroit inceſſamment ſur les bras toutes les forces de l'Egypte. La certitude de la guerre fit auſſi-tôt prendre les armes aux chevaliers : on arma huit galeres, quatre vaiſſeaux de haut bord & pluſieurs vaiſſeaux de tranſport, dans leſquels on fit entrer un corps conſidérable de troupes, & en même-tems on travailla dans l'île de Rhodes & dans les îles voiſines, à en mettre les principales places hors d'inſulte.

Le ſoudan, de ſon côté, mit en mer une flotte conſidérable, compoſée de dix-huit galeres, d'un grand nombre de vaiſſeaux de différentes grandeurs, bien armés & chargés d'un nombre conſidérable d'arbalêtriers & de troupes de débarquement. Pour prétexte de cet armement, le ſoudan prétendit que l'île de Rhodes, auſſi-bien que celle de Chypre, dépendoient anciennement de l'empire d'Egypte. Le premier effort de ſes armes tomba ſur une petite île, appellée Châteauroux, ſituée à cent milles, à l'orient

de l'île de Rhodes, & ſeulement à un mille, ou tout au plus une lieue de France, de la Licie. Cette île, ou plutôt ce rocher, appartenoit à la religion, qui y avoit fait conſtruire un château. On voyoit ſur ſa porte les armes de l'ordre de ſaint Jean & celles d'Arragon : ce qui pouvoit faire croire que c'étoit la langue de cette nation qui avoit fait fortifier cette petite place. JEAN DE LASTIC.

Les Sarraſins ayant fait une deſcente ſans trouver beaucoup de réſiſtance, s'emparerent apparemment avec la même facilité de ce petit château : au moins on ne trouve point dans l'hiſtoire qu'il s'y ſoit paſſé aucune action conſidérable : ils ſe rembarquerent après avoir ruiné cette habitation, prirent la route de Rhodes, & parurent devant cette île le 25 de ſeptembre de l'année 1440.

A l'exemple & par les ſoins du grand-maître & des chevaliers, les habitans en armes bordoient les côtes, & paroiſſoient bien réſolus de s'oppoſer à la deſcente des infideles. Le maréchal de l'ordre, qui en cette qualité commandoit la flotte, ſortit du port en bonne ordonnance : & quoiqu'il eût beaucoup moins de vaiſſeaux que les ennemis, il ne laiſſa pas de s'avancer fiérement, & de leur préſenter la bataille. Les infideles qui croyoient que les vaiſſeaux de l'ordre feroient en courſe, ſurpris de cet armement, ſe retirerent dans une anſe ; & ayant tourné les poupes du côté de terre, ils ſe contenterent, pour éloigner les chrétiens, de faire un grand feu de leur artillerie. On y

JEAN DE LASTIC.

répondit de la même maniere ; le reſte de la journée ſe paſſa à ſe canoner de part & d'autre ; & la nuit étant ſurvenue, la flotte chrétienne rentra dans le port de Rhodes, d'où le commandant, après avoir pris de la poudre & de nouvelles troupes, faiſoit deſſein de revenir auſſi-tôt chercher les ennemis. Mais les Sarraſins, qui voyoient que l'attaque de Rhodes, à la vue de la flotte chrétienne, étoit impraticable, à la faveur des ténebres, mirent à la voile. Leur deſſein étoit de ſurprendre l'île de Lango. Le maréchal, à qui l'expérience tenoit lieu d'eſpions, ayant prévu leur projet, ſortit en même-tems du port ; & à force de voiles & de rames, s'étant avancé juſques ſous le canon du château de Lango, les Sarraſins en arrivant furent bien étonnés de le trouver en front de bandiere, qui leur préſentoit une ſeconde fois la bataille.

L'amiral Egyptien étonné, & pour éviter le combat, changea de route, gagna une île qui appartenoit aux Turcs ; & étant entré dans le port, qui paroiſſoit preſqu'abandonné, il joignit ſes galeres l'une contre l'autre, les proues du côté de la mer, ſur leſquelles il fit dreſſer des batteries pour repouſſer les chevaliers, s'il en étoit attaqué ; & les Turcs, habitans de l'île, inſtruits des intentions d'Amurat, & portés d'ailleurs par le zele de la religion, qui leur étoit commune avec les Sarraſins, accoururent à leur ſecours contre les chrétiens.

Le maréchal, qui n'avoit pas perdu de vue la flotte d'Egypte, la voyant ſi puiſſamment

fortifiée, assembla le conseil de guerre. La plûpart de ses officiers, pour le dissuader d'attaquer les infideles, lui représenterent leur nombre & leurs forces supérieures à celles de la religion, outre que le fond en cet endroit étoit mauvais & rempli d'un sable mouvant & très-dangereux. Tous vouloient qu'on reprît la route de Rhodes; mais le maréchal, qui ne connoissoit point de péril, leur répondit, que les chevaliers de saint Jean n'avoient jamais compté le nombre de leurs ennemis, & qu'il aimoit mieux être enseveli dans la mer, que de s'exposer au reproche qu'on pourroit lui faire, d'avoir vu de si près ces barbares, sans avoir osé les attaquer. Mais comme il n'avoit pas moins de capacité que de valeur, il fit passer ses troupes dans des bâtimens plats, qui tiroient moins d'eau; & s'étant mis à la tête, & favorisé de son artillerie, il alla attaquer les Sarrasins, qui le reçurent de leur côté avec le feu de leurs canons & de leur mousqueterie. Si l'attaque fut vive, la défense ne fut pas moins courageuse, & les Sarrasins soutenus des Turcs, faisoient tous leurs efforts pour empêcher les chrétiens d'approcher de leurs galeres. La nuit qui survint, sépara les combattans; les infideles perdirent plus de sept cens hommes en cette occasion, & du côté des chrétiens, on n'y en comptoit que soixante. Le maréchal couvert de son sang, de celui des ennemis, & blessé en cinq endroits différens, reprit le chemin de Rhodes, sur des présages de gros tems,

JEAN DE LASTIC.

DE LASTIC.

& dans la crainte de quelque tempête, que les pilotes appréhendoient. Pendant la nuit, les infideles profiterent de ſa retraite pour ſortir de ces mers : ils gagnerent d'abord l'île de Chypre, & dans une deſcente qu'ils y firent, ils mirent le feu à la grande commanderie de l'ordre ; & ce fut tout l'avantage que le ſoudan remporta d'un armement & d'une expédition qui lui avoient coûté des ſommes conſidérables.

Ce mauvais ſuccès ne fit que l'irriter ; mais pour avoir le tems de faire de plus puiſſans efforts, il diſſimula ſa colere & ſes deſſeins. Le grand-maître n'y fut point trompé : on ajouta par ſon ordre de nouvelles fortifications à la ville de Rhodes ; il remplit les magaſins de proviſions de guerre & de bouche. Ces premiers ſoins furent ſuivis d'une citation générale, qui rappelloit au couvent tous les chevaliers capables de porter les armes, & le prince accorda en même-tems une amniſtie pour tous les bannis, à l'exception des criminels de lèze-majeſté & des incendiaires. Il étendit enſuite ſes vues juſques dans les cours chrétiennes, & il envoya des ambaſſadeurs à la plûpart des ſouverains de l'Europe, pour implorer leur ſecours. Ces ambaſſadeurs leur repréſenterent la puiſſance & les forces du ſoudan d'Egypte ; que ce prince infidele étoit à la veille de mettre le ſiége devant la ville de Rhodes : que ſi on abandonnoit l'ordre dans cette conjoncture, tout ce que les chevaliers pouvoient eſpérer

eſpérer après une longue défenſe, étoit de s'enſevelir ſous les ruines de cette place. Mais que les princes chrétiens auroient à ſe reprocher éternellement d'avoir laiſſé perdre une île & un état qui ſervoit de boulevard à la chrétienté, & qui par ſon voiſinage de la terre ſainte, pouvoit en faciliter la conquête. Les princes à qui ces ambaſſadeurs avoient été envoyés, ne donnerent à ces juſtes remontrances que des marques ſtériles d'une compaſſion inutile. La plûpart retenus dans leurs états par des guerres avec leurs voiſins, ne jugeoient pas à propos, dans cette conjoncture, de s'en éloigner : d'ailleurs il paroît que ce premier feu de dévotion, qui avoit produit tant de croiſades, étoit fort affoibli : pluſieurs même regardoient ces tranſports de piété, ſoit comme l'effet d'un zele mal réglé, & peut-être comme un de ces reſſorts que la politique faiſoit jouer pour éloigner de leur patrie, & ſous prétexte de dévotion, des princes & des grands trop puiſſans & trop jaloux des priviléges de leur dignité. JEAN DE LASTIC.

Quoi qu'il en ſoit, l'ordre en cette occaſion ne tira aucun ſecours des princes chrétiens : il n'y eut que Jean Paléologue, empereur de Conſtantinople, qui fit avec la religion une ligue offenſive & défenſive contre le ſoudan d'Égypte ; mais cette ligue ne produiſit qu'un traité ſans ſuite & ſans effet. De ces vaſtes états qui compoſoient autrefois l'empire du grand Conſtantin, il n'en étoit reſté à Paléologue que la ſeule ville de

JEAN DE LASTIC

Conſtantinople avec ſon territoire. Les Turcs tenoient même ce prince comme bloqué de toutes parts : ainſi attentif à ſa propre conſervation, & dans la crainte de ſe voir aſſiégé lui-même tous les jours, il n'oſa ſe défaire du ſecours qu'il s'étoit obligé de faire paſſer à Rhodes. Un traité auſſi inutile fut ſuivi d'un autre fait avec le ſoudan même d'Egypte, qui en apparence avoit quelque choſe de plus avantageux ; mais que ce prince, habile politique, ne conclut que pour amuſer le grand-maître.

Le chevalier Fantin Quirini, noble Vénitien, bailli de Lango, & grand-amiral de l'ordre, en tenoit à fief l'île de Nizzaro, & il étoit chargé de la défenſe de ces deux îles. Le ſoudan craignant que s'il portoit ſes armes de ce côté-là, les parens de Quirini, qui étoient puiſſans dans le ſénat, ne déterminaſſent la république à envoyer des troupes au ſecours de l'ordre, lui fit dire qu'à la conſidération de ſa nation, avec laquelle il avoit toujours entretenu une bonne correſpondance, il conviendroit volontiers d'un traité de neutralité pour les îles dont il avoit le gouvernement. Quirini fit part de ces propoſitions au grand-maître & au conſeil de l'ordre ; quelques-uns ſe flatterent que d'un traité particulier on pourroit peut-être parvenir à un plus général, & au rétabliſſement de la paix ; mais les plus habiles en jugerent autrement, & que le ſoudan n'offroit la neutralité, que pour ne pas rompre avec les Vénitiens, qui faiſoient

tout le commerce d'Alexandrie, & dans la vue que s'il pouvoit ſe rendre maître de Rhodes, les îles voiſines qui en dépendoient, ſuivroient le ſort de la capitale, & tomberoient d'elles-mêmes ſous ſa puiſſance. Cependant, comme par ce traité l'ordre ſe trouvoit déchargé du ſoin & de la dépenſe d'entretenir des troupes dans ces deux îles, on manda au bailli qu'il pouvoit le conclure, pourvu qu'il fût dreſſé en des termes convenables à la ſouveraineté de l'ordre. JEAN DE LASTIC.

Le ſoudan, par un motif à-peu-près ſemblable à celui dont nous venons de parler, convint avec le roi de Chypre d'une pareille neutralité pour les vaiſſeaux de Rhodes & d'Egypte, qui entroient dans les ports de ſon royaume. Cependant au milieu de ces traités préliminaires, & qui ſembloient annoncer la paix, ou du moins une longue trève, une flotte conſidérable du ſoudan parut de nouveau à la hauteur de l'île de Rhodes, & y débarqua 18000 hommes d'infanterie, ſans compter un gros corps de cavalerie & de Mamelus, qui faiſoient la principale force des Egyptiens. Ces barbares, ſans s'arrêter à aucune des places de l'île, marcherent droit à la capitale, & l'aſſiégerent, pendant que leur flotte tenoit la mer pour bloquer le port, & empêcher qu'on n'y jettât du ſecours. 1444. Août.

Le lecteur s'attend avec juſtice de trouver ici une relation exacte de ce ſiége, avec le détail des ſorties que les chevaliers firent, des aſſauts qu'ils ſoutinrent, & des morts &

JEAN DE LASTIC.

des bleſſés qu'il y eut de part & d'autre ; mais ces chevaliers ſavoient mieux ſe ſervir de leur épée que d'une plume. Le peu de littérature qu'il y avoit alors dans l'ordre, & même dans ce ſiecle, nous a privés d'une relation ſi curieuſe & ſi importante : tout ce qu'on a trouvé dans les regiſtres de la chancellerie, c'eſt que ce ſiége dura quarante jours : que les infideles battirent la place avec une artillerie nombreuſe ; qu'il y eut pluſieurs aſſauts où ils furent toujours repouſſés, & que leur général ayant vu périr la meilleure partie de ſes troupes, ſe rembarqua avec les débris de ſon armée, & porta le premier à ſon maître les nouvelles du mauvais ſuccès de ſes armes.

Le grand-maître prévoyant ſagement qu'il ne ſeroit pas long-tems ſans revoir les infideles au pied des murailles de Rhodes, dépêcha Guillaume de Laſtic ſon neveu en occident, pour rendre compte au pape & à la plus grande partie des princes chrétiens, des avantages que la religion venoit de remporter ſur les Sarraſins. Il fit cette démarche dans la vue d'en tirer du ſecours, & que les ſouverains, comme la plûpart des hommes, ſe déclareroient plus volontiers pour le parti victorieux. En effet, on n'eut pas plutôt appris en Europe, que les chevaliers avoient chaſſé les infideles de leur île, que la jeune nobleſſe de l'Europe, & ſur-tout les gentilshommes des royaumes de France & d'Eſpagne, pour avoir part à la gloire de l'ordre, en demanderent l'habit avec empreſſement.

Ce fut une recrue très-utile, & qui rétablit les forces de la religion, que les pertes inévitables à la guerre avoient fort diminuées. Mais ce fut auſſi une augmentation de dépenſe pour le couvent; & pour y ſubvenir, le grand-maître convoqua un chapitre général à Rhodes pour le 25 de juillet. JEAN DE LASTIC.

Pendant cette aſſemblée, le grand-maître reçut des nouvelles du ſénéchal ſon neveu, qui lui mandoit, qu'après avoir parcouru la plûpart des cours de l'Europe, il en avoit trouvé les ſouverains ſi animés les uns contre les autres, & la guerre ſi allumée de tous côtés, qu'il ne devoit pas en eſpérer un grand ſecours. Le grand-maître & le chapitre virent bien par ces lettres qu'ils ne devoient faire fond que ſur leurs propres forces; ainſi d'un commun conſentement, on augmenta les reſponſions pour cinq ans. On défendit par le même réglement aux prieurs de recevoir un plus grand nombre de chevaliers que l'ordre n'en pouvoit nourrir, & on convint que le grand-maître pourroit terminer une guerre ſi ruineuſe par la paix, ſi on lui en faiſoit quelqu'ouverture. Ce traité fut négocié l'année ſuivante par les agens de Jacques Cœur, marchand François, & depuis tréſorier de Charles VII, roi de France. C'étoit un bourgeois de la ville de Bourges, homme de *petite génération*, ainſi que s'en explique un hiſtorien du tems, pour dire qu'il ne ſortoit pas de parens nobles. Mais le défaut de naiſſance, ſi c'en eſt un,

Hiſtoire de Charles VII, roi de France, par Matthieu de Coucy, p. 691. édit. du Louvre.

JEAN DE LASTIC.

étoit remplacé par l'étendue de ſon génie, par ſon travail & par ſon application. On n'avoit point encore vû en France de marchand porter ſi loin ſon commerce, & faire de gains ſi prodigieux : il avoit des flottes à ſes ordres, & plus de 300 facteurs répandus dans différens états de l'Europe & de l'Aſie, & juſqu'en *Sarraſiname*, comme parle l'auteur que nous venons de citer. Ce fut un de ces facteurs, qui, à la faveur des ſauf-conduits qu'il avoit pour ſon commerce, conduiſit à Alexandrie ſur les galeres de ſon maître l'agent de l'ordre. La paix ſe fit, ſans qu'il nous ſoit rien reſté des conditions du traité, ſinon que l'envoyé de Rhodes, après l'avoir conclue, ramena dans l'île un grand nombre des eſclaves chrétiens & des priſonniers faits pendant la guerre. On trouve dans le tréſor de l'ordre une bulle du grand-maître en date de l'an 1446, du 8 février, par laquelle il ordonne à frere Raimond d'Arpajon, grand-prieur de Saint-Gilles, & au receveur de la langue de Provence, de ſatisfaire aux droits qui étoient dûs à Jacques Cœur pour ce voyage.

1448. La joie qu'eut le grand-maître d'avoir procuré la liberté à tant de pauvres chrétiens, fut balancée par le chagrin que lui cauſerent des lettres qu'il reçut du pape Nicolas V. Il y avoit à Rome, & à la cour de ce pontife, des commandeurs qui ſouffroient impatiemment qu'on eût augmenté les reſponſions de leurs commanderies : ils en porterent leurs plaintes au pape, comme d'une

entrepriſe tyrannique, & comme ſi le grand-maître & le chapitre euſſent porté leur autorité au-delà des bornes preſcrites par les ſtatuts. Nicolas V, prévenu contre le grand-maître, & ſans approfondir ce qu'il y avoit d'injuſte dans ces plaintes, en écrivit durement à Laſtic, & lui envoya même un recueil des ſtatuts faits dans le dernier chapitre, qu'il ſuppoſoit avoir été tranſgreſſés, & qu'il lui ordonna de ſuivre à l'avenir, comme la regle de ſa conduite. JEAN DE LASTIC.

Le grand-maître communiqua au conſeil ces lettres du pape, auxquelles il répondit en des termes reſpectueux, mais pleins de cette fermeté qu'inſpirent toujours la vérité & la juſtice. Il repréſenta à ce pontife, que le pape Eugene IV, ſon prédéceſſeur, après avoir fait examiner les comptes de la dépenſe que l'ordre avoit faite pour ſoutenir le ſiége de Rhodes, avoit approuvé l'augmentation des reſponſions, afin de ſatisfaire aux dettes que la religion avoit été obligée de contracter pendant cette guerre; que ceux qui s'en plaignoient, étoient indignes de porter la croix; gens, dit-il, qui n'avoient jamais vu Rhodes, ou qui n'y avoient pas reſté long-tems, ſoit pour ſe diſpenſer de la diſcipline réguliere, & peut-être même pour éviter les périls ordinaires à la guerre, & ſur-tout dans un ſiége auſſi meurtrier; que la plûpart de ces religieux, au lieu de réſider au moins dans leurs commanderies, ſuivant leur obligation, & dans l'exercice & les fonctions de l'hoſpitalité,

JEAN DE LASTIC.

s'étoient attachés à la cour de Rome ; qu'ils y vivoient dans la molleſſe & dans les plaiſirs ; qu'il conjuroit ſa ſainteté de les renvoyer inceſſamment au couvent & dans la maiſon chef-d'ordre, pour y apprendre, par l'exemple de leurs confreres, quelle devoit être la vie d'un véritable chevalier de ſaint Jean. A l'égard des ſtatuts que ſa ſainteté lui avoit adreſſés, on étoit convenu dans le conſeil, & après une collection exacte avec les originaux, que ce ne pouvoit être que l'ouvrage de quelque fauſſaire, qui y avoit gliſſé différens articles inconnus juſqu'alors dans l'ordre, & qui n'avoient été inventés que pour favoriſer l'eſprit de propriété & le libertinage de ces mauvais chevaliers.

L'indignation que le grand-maître fit paroître contre ces mutins, étoit d'autant mieux fondée, qu'on vivoit à Rhodes ſous ſon gouvernement dans une exacte pratique de la regle & des ſtatuts ; qu'au milieu même des armemens qui ſe faiſoient fréquemment, les chevaliers ne ſe diſpenſoient jamais de jeûner auſtérement l'Avent & le Carême ; qu'ils faiſoient abſtinence de viande tous les mercredis de l'année, & qu'au réfectoire, & dans tous les lieux réguliers, perſonne n'auroit oſé rompre le ſilence, qui s'y obſervoit auſſi réguliérement que dans une communauté de moines & de ſolitaires. La lettre du grand-maître, en forme d'apologie, fut ſignée par tout le conſeil ; le pape en parut ſatisfait.

Mais pluſieurs commandeurs de l'Europe,

qui ſe prévaloient de la protection de quelques cardinaux, & qui avoient même dans l'ordre, & juſques dans le conſeil, de puiſſans amis, ne furent pas plus exacts à payer leurs reſponſions : il ſembloit qu'ils prétendiſſent s'affranchir du vœu d'obéiſſance. L'ordre par leur rebellion tomboit inſenſiblement dans une eſpece d'anarchie ; on tint là-deſſus pluſieurs chapitres & différentes aſſemblées, où il ſe fit de ſages réglemens ; mais que la déſobéiſſance, la brigue & le crédit rendirent inutiles. JEAN DE LASTIC.

Le conſeil voyant l'autorité du gouvernement mépriſée, ne trouva point de remede plus convenable pour arrêter un ſi grand déſordre, que de remettre la puiſſance ſouveraine & la diſpoſition entiere des finances entre les mains ſeules du grand-maître. C'étoit comme une eſpece de dictature, toujours dangereuſe dans un état républicain ; mais on étoit ſi perſuadé du zele de Laſtic, de ſa piété ſincere, & en même-tems de ſa modération, qu'on ne fit point de difficulté de lui confier une autorité abſolue. Il s'en défendit d'abord ſur ſon âge avancé ; & dans la crainte de donner atteinte à l'ancienne conſtitution de l'ordre, dont il étoit zélé obſervateur, il ne céda aux preſſantes ſollicitations de ces religieux, qu'à condition que ce changement dans le gouvernement ne dureroit que trois ans, & que ce terme expiré, le ſouverain conſeil reprendroit ſon ancienne autorité.

La ſageſſe & la fermeté de ſa conduite juſtifierent bientôt le choix de la religion : en

JEAN DE LASTIC.

exécution des réglemens faits dans le dernier chapitre, il menaça hautement de priver de leurs commanderies, & même de l'habit de la religion, tous ceux qui dans un tems limité ne ſe ſeroient pas acquittés de leurs reſponſions. Ces menaces de la part d'un ſouverain & d'un ſupérieur qu'on connoiſſoit incapable de fléchir ſous aucune recommandation, intimiderent les plus rebelles. En attendant qu'ils puſſent faire paſſer de l'argent à Rhodes, ils donnerent des aſſurances de leur devoir ; tout plia ſous l'autorité d'un ſi digne chef, armé d'une juſte autorité.

Mais comme pour payer les dettes, & pour ſubvenir aux beſoins indiſpenſables de l'ordre, les fonds dans ces commencemens lui manquoient, il les prit ſur les propres revenus du magiſtere. Le premier uſage qu'il fit de ſa nouvelle autorité, fut de ſe dépouiller lui-même en véritable pere ; il ſacrifia avec joie les grands biens attachés à ſa dignité, pour la nourriture de ſes enfans & la ſubſiſtance des troupes que l'ordre entretenoit dans les différentes îles qui compoſoient alors cet état ſouverain. Cependant afin qu'on n'abusât p s de ſa facilité, il défendit aux commandeurs qui réſidoient à Rhodes, & qui tiroient de leurs commanderies la valeur de cent écus d'or de revenu, de rien exiger davantage du tréſor de l'ordre pour leur ſubſiſtance.

Des ſoins plus importans ſuccéderent à ce réglement de diſcipline domeſtique. Comme dans le déſordre où ſe trouvoient les finances,

on avoit à craindre une rupture de la part des Turcs, peu ſcrupuleux ſur l'obſervation des traités, le grand-maître envoya à Amurat II, qui regnoit encore, des ambaſſadeurs, pour reconnoître la diſpoſition de ce prince à l'égard de l'ordre. Nous avons vu que pendant la guerre que le ſoudan d'Egypte avoit portée dans l'île de Rhodes, Amurat, pour prendre ſon parti ſuivant les événemens, avoit éludé la propoſition que le grand-maître lui avoit fait faire de renouveller les anciens traités de paix. Les nouveaux ambaſſadeurs de l'ordre y trouverent plus de facilité dans cette conjoncture : ce prince avoit à ſe défendre contre une puiſſante ligue des princes chrétiens, dans laquelle le roi de Hongrie, le fameux Jean Humiade, Vaivode de Tranſilvanie, les Valaques, Scander-Berg, roi d'Albanie, & même Uſſum-Caſſan, roi de Perſe, étoient entrés. Mais de tous ces ennemis, aucun ne lui étoit ſi redoutable que le roi ou prince d'Albanie. JEAN DE LASTIC.

L'Albanie, province de l'Europe, eſt à notre égard ſituée à l'eſt, le long du golfe de Veniſe ; elle a au levant la Macédoine, dont elle faiſoit autrefois partie ; l'Epire au midi, & au nord la Servie, & un coin de la Dalmatie. De hautes montagnes la ſéparent de l'Epire ; & d'autres montagnes, des marais, des rochers eſcarpés & des défilés rendent le pays impraticable à des troupes qui ne connoiſſent pas le terrein. Cette ſituation avantageuſe, le courage & l'humeur fé-

JEAN DE LASTIC.

roce de ces montagnards, les rendoient redoutables à leurs voiſins, & ſur-tout aux Turcs. Amurat entreprit de les ſubjuguer. Jean Caſtriot, qui regnoit alors dans cette contrée, ſe défendit long-tems avec beaucoup de courage; mais enfin il ſuccomba ſous des forces ſupérieures à celles que lui pouvoit fournir ce petit état. Pour ſauver les débris de ſa fortune, il traita avec le prince Turc; & pour gage de ſa ſujétion, il fut obligé de lui donner en ôtage ſes trois enfans, Conſtantin, George & Jean. Amurat, contre la foi du traité, les fit circoncire & inſtruire dans la loi mahométane; & le pere de ces trois princes infortunés, apprenant leur diſgrace, en mourut de douleur. Amurat, ſous prétexte de conſerver aux enfans du défunt la principauté de leur pere, s'en empara, & mit de fortes garniſons dans toutes leurs places.

On ne ſait point ce que devinrent les deux ainés de Jean Caſtriot. La plûpart des hiſtoriens accuſent Amurat de les avoir fait empoiſonner; d'autres rapportent qu'il ſe contenta de leur faire perdre la vue & la faculté d'avoir jamais des héritiers. Pareil ſort étoit deſtiné au troiſiéme; mais on prétend qu'Amurat charmé de ſa bonne mine, & de certain air de grandeur, qui ſe découvroit déja dans ce jeune prince, lui épargna ces différens ſupplices, & ordonna qu'on l'élevât avec ſoin dans la religion de Mahomet, & dans tous les exercices qui pouvoient convenir à un homme de guerre.

JEAN DE LASTIC.

Si-tôt qu'il put porter les armes, Amurat le mena avec lui; & dès ſa premiere campagne, il fit des actions d'une valeur ſi étonnante, que le grand-ſeigneur, par une alluſion au nom du grand roi de Macédoine, voulut qu'on le nommât *Scander-Berg*, c'eſt-à-dire, le ſeigneur Alexandre. Toute la ſuite de ſa vie répondit à un augure ſi favorable, ſoit dans des duels & des combats particuliers, qu'il entreprit contre des aventuriers qui l'avoient défié à la tête des armées, ſoit dans des batailles générales, il en remporta toujours tout l'honneur. Il devint de bonne heure le favori, & enſuite un des généraux d'Amurat; mais le ſouvenir de l'Albanie, que ce jeune prince regardoit comme ſon héritage, & la douleur ſecrette de ſe voir engagé dans une religion différente de celle de ſes peres, le toucherent plus que toute la faveur du ſultan: il réſolut, à quelque prix que ce fût, de rentrer dans ſes états & dans le ſein de l'égliſe.

Scander-Berg s'étant affermi dans ce deſſein, prit le tems que le ſecrétaire d'Amurat étoit en campagne: il le fut joindre, le tira à l'écart; & après lui avoir fait expédier par force des lettres-patentes adreſſées au gouverneur de Croye, capitale de l'Albanie, par leſquelles il lui étoit ordonné de remettre à Scander-Berg le gouvernement de cette place, il poignarda ce miniſtre, & fit tuer tous les gens de ſa ſuite, ſans en épargner un ſeul; & avec toute la diligence qu'il put, il ſe rendit aux portes de Croye.

JEAN DE LASTIC. Il fut reçu dans cette capitale de l'Albanie avec le reſpect qui étoit dû aux ordres dont il étoit porteur : mais à la faveur de la nuit, y ayant introduit trois cens hommes qu'il avoit fait avancer, & qu'il tenoit cachés proche des portes de cette ville, il en fit paſſer le gouverneur Turc & toute la garniſon par le fil de l'épée : il parcourut enſuite le reſte de l'Albanie, qu'il remit ſous ſa domination. La plûpart des princes chrétiens ſes voiſins l'envoyerent féliciter d'un ſi heureux ſuccès, & les Vénitiens, qui regardoient ſes états comme un boulevard qui couvriroit ceux de la république, lui firent tenir des ſommes conſidérables pour lever des troupes.

Il ne manqua pas de ſoldats : les Albanois, nation guerriere, ſe préſenterent en foule pour prendre les armes ; mais parmi ce grand nombre, dont il auroit pu compoſer une armée conſidérable, il choiſit ſeulement huit mille hommes d'infanterie, & ſept mille de cavalerie. Avec un ſi petit corps de troupes, mais à la faveur des montagnes & des défilés dont le pays étoit embarraſſé, il battit quatre grandes armées Ottomanes. La premiere commandée par Ali, la ſeconde par Feris Beg, & les deux autres par Muſtapha, basha, baſſa ou pacha, comme parlent différens écrivains. Amurat attribuant de ſi grandes pertes au défaut de courage ou de capacité de ſes généraux, crut que ſes armes ſeroient plus heureuſes entre ſes mains. Il réſolut de commander lui-même ſes troupes ; il alla à la tête d'une

armée formidable attaquer Scander-Berg : il emporta quelques places, mais dont la priſe lui coûta plus de ſoldats que la perte d'une bataille. Il étoit accompagné, dans cette expédition, du jeune Mahomet ſon fils, que ſa valeur & un courage déterminé, autant que ſa naiſſance, l'avoient engagé à aſſocier à l'empire, dans la vue de faire voir en même-tems à ſes troupes la capacité d'un vieux capitaine, & l'ardeur & le feu d'un jeune conquérant. JEAN DE LASTIC.

Dans la ſeconde campagne, ces deux ſultans ſe préparoient à faire le ſiége de Croye, capitale de l'Albanie : mais avant que de rien entreprendre, & pour n'être pas troublés dans l'exécution de leurs deſſeins, ils firent un traité de paix avec les Vénitiens, dans lequel il fut expreſſément ſtipulé, que la république n'entretiendroit aucune relation avec le prince d'Albanie. Ce fut par le même motif, & pour n'avoir rien à craindre des flottes de la religion, qu'Amurat renouvella avec le grand-maître les traités de paix qu'il avoit faits avec ſon prédéceſſeur.

Le ſiége de Croye ne fut pas heureux pour les Turcs : Amurat, après avoir vu périr une partie de ſon armée par des attaques imprévues de Scander-Berg, qui tenoit la campagne, fut à la fin obligé de ſe retirer. Le prince d'Albanie le pourſuivit dans ſa retraite, & tailla en pieces la meilleure partie de ſon arriere-garde. Amurat chagrin du mauvais ſuccès de la campagne, & accablé des infirmités de la vieilleſſe, tomba malade. Il fut porté

JEAN DE LASTIC. à Andrinople : & après avoir langui cinq à ſix mois, il y trouva la fin de ſa vie. Ce ſultan fut regretté par ſes ſujets, & même par les chrétiens, ſur-tout quand on vint à comparer ſon regne & ſa conduite avec celle de ſon ſucceſſeur, jeune prince à la vérité, un des plus grands conquérans que l'Europe & l'Aſie euſſent jamais vu ; mais cruel, perfide, ſanguinaire, & qui renouvella l'affreux ſouvenir des plus grands tyrans.

Les liaiſons eſſentielles de ſon hiſtoire avec celle que j'écris, & les guerres ſanglantes qu'il fit à l'ordre de ſaint Jean, m'obligent à faire connoître plus particuliérement un de ſes plus grands ennemis. C'étoit un jeune prince à peine âgé de vingt & un ans, que la nature & la fortune jointes à une haute valeur, rendirent la terreur du monde entier. Son ambition étoit encore plus grande que ſa naiſſance & ſon empire. Il poſſédoit tous les talens ſupérieurs, des vues immenſes, le génie admirable pour diſtribuer dans les tems l'exécution de ſes projets, toujours attentif, toujours préſent aux événemens, & ne perdant jamais de vue les diſpoſitions & les forces de ſes ennemis ; inſatiable de gloire & de plaiſirs, & noirci même de ces ſales voluptés que la nature ne ſouffre qu'avec horreur ; ſans foi, ſans humanité, ſans religion, il ne faiſoit pas plus de cas de l'Alcoran que de l'Evangile ; & ſelon ſes principes, il n'y avoit que deux divinités qui méritaſſent le culte des hommes, la fortune & la valeur.

JEAN DE LASTIC.

Tel étoit Mahomet II, qui affecta de bonne-heure le nom d'*Al-Biuch*, ou de *Mahomet le grand*, titre que la poſtérité lui a conſervé. Il en étoit digne, ſi on en juge ſeulement par ſes conquêtes ; mais dans les ſouverains, il y a des vertus qui doivent marcher avant la valeur ; & un prince n'eſt véritablement grand que par ſa piété & par ſa juſtice : vertus inconnues à Mahomet, ou dont il ne crut la pratique convenable qu'à de ſimples particuliers.

Cependant on n'eut pas plutôt publié la mort d'Amurat & l'élévation de Mahomet II, ſur le trône des Ottomans, qu'on vit accourir à la Porte des ambaſſadeurs des empereurs de Conſtantinople & de Trébizonde, & de la plûpart des princes de la Grece & de l'orient. Le grand-maître y envoya auſſi au nom de l'ordre, frere Pierre Zinot. Tous ces miniſtres, après les complimens ordinaires dans ces occaſions, demanderent avec empreſſement la confirmation des anciennes alliances arrêtées entre les princes leurs maîtres & la maiſon Ottomane. Mahomet, ſoit que les charmes de la toute-puiſſance l'ébloüiſſent, ou pour endormir ces ambaſſadeurs, les reçut tous avec une joie étudiée, & renouvella ſans difficulté les traités dont on lui demandoit la confirmation. Mais comme la conquête de Conſtantinople étoit le premier objet de ſon ambition, il employa toute l'année ſuivante à faire ſecrettement les préparatifs néceſſaires pour une ſi grande entrepriſe, & à s'aſſurer de toutes les avenues qui conduiſoient à cette capitale

JEAN DE LASTIC.

de l'orient, & pour empêcher les ſecours que l'empereur Grec pourroit tirer, tant du côté de terre, que par la mer noire, ou le Pont-Euxin.

Dans cette vue, il fit conſtruire un fort ſur le rivage du Boſphore qui tenoit à l'Europe. L'empereur Conſtantin allarmé de cette entrepriſe, lui dépêcha des ambaſſadeurs pour s'en plaindre, comme d'une infraction des traités de paix qu'il venoit de renouveller. Mahomet leur répondit d'abord avec une modération apparente, qu'il n'avoit fait élever ce fort que pour s'oppoſer aux courſes des chevaliers de Rhodes, auſſi ennemis des Grecs que des Turcs, & pour mettre, dit-il, les ſujets des deux empires à l'abri des incurſions des Latins. Mais les ambaſſadeurs ayant voulu inſiſter ſur la fidélité avec laquelle l'ordre obſervoit ſes traités, Mahomet emporté par ſon humeur violente, leur impoſa ſilence, & jura *qu'il feroit écorcher tout vif le premier qui oſeroit lui en parler davantage.*

Après cette déclaration, & ſans garder aucune meſure, il fit avancer ſes troupes & inveſtir la capitale de l'empereur Grec, & on commença à former un des ſiéges le plus mémorable dont il ſoit fait mention dans toute l'hiſtoire du bas Empire.

Le ſultan arriva dans le camp le 2 d'avril: on prétend qu'il y avoit au moins trois cens mille hommes dans ſon armée, ſans compter une flotte nombreuſe, compoſée de deux cens cinquante bâtimens de diffé-

rentes grandeurs, chargés de vingt-quatre mille hommes. Pour réſiſter à des forces ſi redoutables, à peine comptoit-on dans Conſtantinople ſix mille Grecs en armes, & environ trois mille hommes de troupes étrangeres & de volontaires : ce qui doit paroître ſurprenant par rapport à la grandeur de cette ville & au nombre prodigieux de ſes habitans. Mais ce n'étoient plus ces Grecs ſi vantés dans l'antiquité par leur valeur & par leur amour pour la patrie, les eſprits s'étoient alors tournés du côté du commerce : Conſtantinople n'étoit remplie que de marchands, ſans compter un grand nombre de Calogers & de religieux, la plûpart avares, & qui plutôt que de ſecourir leur ſouverain, enſevelirent leur argent dans les endroits les plus cachés. Ainſi, il ne faut pas s'étonner ſi Conſtantin, deſtitué de forces & ſans ſecours, ne put pas ſoutenir long-tems les efforts des infideles. Malgré toute la réſiſtance des chrétiens, la ville fut emportée d'aſſaut le quarante-deuxiéme jour. JEAN DE LASTIC.

L'empereur aima mieux ſe faire tuer en défendant ſa religion & ſa couronne, que de tomber vif entre les mains des infideles. Peut-être que jamais il ne s'étoit vu de ſpectacle plus funeſte & plus touchant que ce qui ſe paſſa dans la priſe de cette ville. Plus de quarante mille hommes paſſerent par le fil de l'épée; ſoixante-mille furent vendus comme eſclaves : rien n'échappa à la fureur ou à l'avarice du ſoldat.

JEAN DE LASTIC.

Les femmes déteſtoient la fécondité qui les avoit rendues meres, & plaignoient avec des larmes de ſang le ſort des jeunes enfans qu'elles portoient dans leurs bras. On voyoit une infinité de jeunes filles timides & incertaines dans leurs démarches, & ſans ſavoir de quel côté tourner leurs pas, qui erroient comme de malheureuſes étrangeres dans le ſein même de leur patrie; & en cherchant leurs parens, elles tomboient dans l'abîme des malheurs, & entre les mains de ces barbares, dont elles éprouvoient un ſort plus affreux pour elles que les plus cruels ſupplices. Les larmes, les cris pouſſés au ciel, rien ne touchoit l'inſolent vainqueur; & le plus miſérable des Turcs faiſoit ſa proie d'une beauté achevée, mais qui lui étoit ſouvent enlevée par un autre Turc, ou plus fort que lui, ou plus autoriſé dans l'armée. La plûpart de ces barbares trafiquoient de leurs priſonniers: mais par ordre du ſultan, les gens de naiſſance, les princes & les officiers qui avoient été pris les armes à la main, furent livrés aux bourreaux: il n'échappa à ſa cruauté que les jeunes gens des deux ſexes les mieux faits, qu'il réſerva pour les abominations de ſon ſerrail.

C'eſt ainſi qu'une Grecque d'une naiſſance illuſtre, appellée Irene, à peine âgée de dix-ſept ans, tomba entre ſes mains. Un bacha venoit de la faire eſclave; mais ſurpris de ſa rare beauté, il la crut digne d'être préſentée au ſultan. L'orient n'avoit rien vu naître de ſi parfait; ſes charmes ſe firent ſentir impé-

rieuſement au cœur farouche de Mahomet ; il fallut ſe rendre, il s'abandonna même entiérement à cette nouvelle paſſion ; & pour être moins détourné de ſes aſſiduités amoureuſes, il paſſa pluſieurs jours ſans ſe laiſſer voir à ſes miniſtres & aux principaux officiers de ſon armée. Irene le ſuivit depuis à Andrinople : il y fixa le ſéjour de la jeune Grecque. Pour lui, de quelque côté que les armes tournaſſent ſes pas, ſouvent même au milieu des plus importantes expéditions, il en laiſſoit la conduite à ſes généraux, & revenoit avec empreſſement auprès d'Irene. On ne fut pas longtems ſans découvrir que la guerre n'étoit plus ſa premiere paſſion : les ſoldats accoutumés au butin qu'ils faiſoient à ſa ſuite, murmurerent de ce changement. Ces murmures devinrent contagieux ; l'officier comme le ſoldat ſe plaignoient de cette vie efféminée : cependant ſa colere étoit ſi formidable, que perſonne n'oſoit ſe charger de lui en parler. Enfin, comme le mécontentement de la milice étoit à la veille d'éclater, le bacha Muſtapha, ne conſultant que la fidélité qu'il devoit à ſon maître, l'avertit le premier des diſcours que les janiſſaires tenoient publiquement au préjudice de ſa gloire. JEAN DE LASTIC.

Le ſultan, après être demeuré quelque tems dans un ſombre ſilence, & comme s'il eût examiné en lui-même quel parti il devoit prendre, pour toute réponſe, ſous prétexte d'une revue, ordonna à Muſtapha de faire aſſembler le lendemain les bachas & ce qu'il

JEAN DE LASTIC.

y avoit de troupes pour ſa garde, & aux environs de la ville. Il paſſa enſuite dans l'appartement d'Irene, avec laquelle il reſta juſqu'au lendemain.

Jamais cette jeune princeſſe ne lui avoit paru ſi charmante ; jamais auſſi le prince ne lui avoit fait de ſi tendres careſſes. Pour donner un nouvel éclat à ſa beauté, ſi cela étoit poſſible, il exhorta ſes femmes à employer toute leur adreſſe & tous leurs ſoins à ſa parure. Après qu'elle fut en état de paroître en public, il la prit par la main, la conduiſit au milieu de l'aſſemblée, & arrachant le voile qui lui couvroit le viſage, il demanda fierement aux bachas qui l'entouroient, s'ils avoient jamais vu une beauté plus accomplie. Tous ces officiers, en bons courtiſans, ſe répandirent en des louanges exceſſives, & le féliciterent ſur ſon bonheur. Pour lors Mahomet prenant d'une main les cheveux de la jeune Grecque, & de l'autre tirant ſon cimetere, d'un ſeul coup en fit tomber la tête à ſes pieds ; & ſe tournant vers les grands de la Porte, avec des yeux égarés & pleins de fureur : *Ce fer*, leur dit-il, *quand je veux, ſait couper les liens de l'amour.*

Un frémiſſement d'horreur ſe répandit dans toute l'aſſemblée ; la crainte d'un pareil ſort fit trembler les plus mutins : chacun croyoit voir ce funeſte couteau élevé ſur ſa tête ; mais s'ils échapperent d'abord à ſon humeur ſanguinaire, ce ne fut que pour mieux aſſurer ſa vengeance. Muſtapha, pour prix de ſes

fideles avis, fut immolé le premier ſous un léger prétexte ; il le fit étrangler dans le ſerrail ; & dans ces longues guerres qu'il entreprit depuis, & qui durerent autant que ſon regne, il eut le cruel plaiſir de faire périr les uns après les autres, la plûpart des janiſſaires, qui par leurs cris ſéditieux avoient troublé ſes plaiſirs & réveillé ſa fureur. JEAN DE LASTIC.

Il n'y avoit pas plus de ſix mois que ce prince étoit maître de Conſtantinople, que croyant que tous les princes de l'Aſie devoient fléchir ſous ſa puiſſance, il commença par les chevaliers de Rhodes à faire éclater de ſi hautes prétentions. Il envoya au grand-maître un ambaſſadeur, ou plutôt un hérault, qui le ſomma de ſa part de le reconnoître pour ſon ſouverain, & de faire porter tous les ans à ſon tréſor deux mille ducats de tribut. A ſon refus, cet ambaſſadeur étoit chargé de lui déclarer la guerre, & que le ſultan ſon maître étoit réſolu de porter lui-même ſes invincibles armes dans toutes les îles de la religion.

Le grand-maître, après avoir pris l'avis du conſeil, lui répondit que ſon ordre étoit compoſé d'un corps de religieux militaires, qui en cette qualité dépendoient par leur profeſſion du ſouverain pontife des chrétiens ; que leurs ancêtres par leur valeur, & au prix de leur ſang, avoient depuis conquis l'île de Rhodes & les îles voiſines, dont aucun prince ne leur avoit diſputé la ſouveraineté ; que par ſon élection à la grande-maîtriſe elle avoit

JEAN DE LASTIC.

été mise en dépôt entre ses mains; qu'il en étoit comptable à ses freres & à leurs successeurs, & qu'il sacrifieroit avec joie sa vie, plutôt que de donner atteinte à l'indépendance & à la liberté de la religion.

Ce sage grand-maître & son conseil ne doutant pas qu'une réponse si ferme n'attirât les armes du sultan dans leurs états, eurent recours aux princes chrétiens; & ils firent cette démarche, plutôt pour n'avoir rien à se reprocher, que dans l'espérance d'un prompt secours & bien effectif. Le commandeur d'Aubusson de la langue d'Auvergne, d'une des plus anciennes & des plus illustres maisons de la Marche, fut nommé pour ambassadeur auprès de Charles VII, qui regnoit alors en France. Le grand-maître, qui connoissoit son zele pour la religion, fit ce choix, & ce fut la derniere action de son magistere. Il mourut accablé d'années, après avoir tenu le gouvernail dans des tems difficiles & orageux, avec autant de prudence que de fermeté.

Fin du sixième Livre.

TABLE
DES MATIERES

Contenues dans ce ſecond Volume.

A

Albanie, ſa ſituation, 371. révolution qui y arrive, 372 & *ſeq.*

Alcantara, (l'ordre d') la grande-maîtriſe eſt annexée à la perſonne des rois d'Eſpagne, 132. il eſt permis à ces chevaliers de ſe marier, *ibid.*

Alexandre V, élu à Piſe, 319. s'applique à former une ligue contre les Turcs, 320. & à éteindre le ſchiſme dans l'ordre de S. Jean, 321 & *ſeq.* ſa mort, dont Jean XXIII, ſon ſucceſſeur, eſt ſoupçonné, 325 & *ſeq.*

Alexandrie, priſe & pillée par le grand-maître Bérenger & le roi de Chypre, 205 & *ſeq.* qui ſont contraints d'abandonner leur conquête, 207.

Allemagne, (le grand-bailli d') ſon établiſſement & ſes fonctions, 350 & *ſeq.*

Allemand de Château-Noir, (frere Albert) grand-commandeur de Chypre, favoriſé par le grand-maître Foulques de Villaret, 143.

Amédée V, dit le grand, comte de Savoye; il n'eſt pas vrai qu'il ait fait lever le ſiége de Rhodes à Ottoman, 83.

Amurat I, frere & ſucceſſeur de Soliman, ſes grandes conquêtes, 215. eſt poignardé par un eſclave, 255.

Amurat II, fils & ſucceſſeur de Mahomet I, 341. ſes conquêtes; ce qui l'empêche de les porter plus

loin, *ibid.* Il approuve l'entrepriſe du ſoudan d'Egypte ſur Rhodes, 355. s'empare de l'Albanie, 371. & la perd par la réſolution de Scander-Berg, 373. Quatre de ſes armées y ſont défaites par ce prince, 374. Il y vient en perſonne, & prend quelques places, 375. traite avec les Vénitiens & le grand-maître de Laſtic, *ibid.* aſſiége inutilement Croye, & eſt battu, *ibid.* Sa mort, 376.

Andronic, empereur de Conſtantinople, refuſe l'inveſtiture de l'île de Rhodes au grand-maître des hoſpitaliers, 67. Il envoie contre les Latins une puiſſante armée qui eſt défaite, 71.

Arménie, (Conſtant, prince d') demande du ſecours aux chevaliers de Rhodes, & l'obtient, 183.

Aubuſſon (le commandeur d') envoie en France pour demander du ſecours à Charles VII contre Mahomet II, 384.

B

Bajazet I, fils & ſucceſſeur d'Amurat I, ſe défait de Gacup, ſon frere, 256. Son caractere & ſes conquêtes, *ibid.* il bloque Conſtantinople; eſt ſurnommé le foudre ou la tempête, 257. épargne Delphes, 258. Ses projets ſur l'Italie, *ibid* Ligue puiſſante formée contre lui, *ibid. & ſeq.* Il la laiſſe s'affoiblir par les diviſions & la débauche, vient au ſecours de Nicopolis, 262. où il défait les ligués, 269. *& ſeq.* Tourne ſes armes contre les chrétiens Grecs, & aſſiége Conſtantinople dans les formes, 271. rejette avec mépris & menaces les préſens de Tamerlan, 275. La priſe de Sebaſte par celui ci & la mort indigne de ſon fils, le mettent en fureur, 278. Il leve le ſiége de Conſtantinople, & rencontre les Tartares auprès d'Ancyre, au pied du mont Stella, 279. Marque ſinguliere de ſa tendreſſe pour ſon fils, *ibid.* perd la bataille en partie par trahiſon,

& eſt livré à Tamerlan, 280. comment il en eſt reçu & traité, *ibid. & ſeq.* Sa mort, 282. Ses enfans ſe rétabliſſent après la mort de Tamerlan, 295.

Baillis conventuels, Réglement à leur ſujet, 154. *Grand bailli* Voyez *Alemagne.*

Bannerets, magiſtrats Romains pendant l'abſence des papes, 229. Ils penſent à retablir le gouvernement républicain, *ibid* prennent des meſures violentes après la mort de Grégoire XI, pour l'élection d'un pape Italien, & l'introniſation d'Urbain VI, 240 & *ſeq.*

Batailles, de Smyrne, 173.

Dans l'Arménie, entre le roi ſecouru des chevaliers, & les Sarraſins qui la perdent, 184.

De Nicopolis, 261.

De Stella, 279.

Entre les enfans de Bajazet, 257 & *ſeq.*

Entre Janus roi de Chypre, ſecouru des chevaliers de S. Jean, & le ſoudan d'Egypte, qui la gagne, 344.

Batailles navales, d'Embro, 182.

Entre la religion & Orcan, ſucceſſeur d'Ottoman, qui la perd, 150.

Entre la flotte Egyptienne & celle de l'ordre de S. Jean, qui la gagne, 369.

Beaulieu ou *Belver*, maiſon des dames hoſpitalieres ſoumiſes à la viſite du grand-prieur de S Gilles, 26. Son origine, *ibid.* la ſupérieure prend la qualité de grande prieure, *ibid.*

Benoît XII, reçoit des plaintes de la conduite des chevaliers de Rhodes, 166.

Benoît XIII, ſucceſſeur de Clément VII, eſt reconnu par le grand-maître de Naillac, 316. eſt déclaré ſchiſmatique & dépoſé aux conciles de Piſe, 318; & de Conſtance, 330.

Bérenger, (Raimond) grand-maître, 205. veut abdiquer ſa dignité, 209. Sa mort, 211.

Beſans, monnoie d'or évaluée à vingt-un ſols trois deniers, 143.
Biandra, (Jean de) prieur de Lombardie, eſt fait général de la flotte chrétienne qui prend Smyrne, 172, 173. Perd cette qualité par l'arrivée du dauphin de Viennois, 177. & la recouvre par le crédit du grand-maître de Gozon, 182. Remporte une victoire complette ſur les Turcs proche d'Embro, 183.
Boniface VIII, la part qu'il a à l'abdication de Céleſtin V, 18. Son caractere, *ibid.* Sa conduite inhumaine à l'égard de ſon prédéceſſeur, *ibid.* Il s'attache les hoſpitaliers & les templiers par différens bienfaits, 19. Il unit à la manſe magiſtrale des hoſpitaliers l'abbaye de la Sainte-Trinité de Venouſe, 28. Origine de ſes démêlés avec Philippe-le-Bel, auquel il ſuſcite des ennemis au-dedans & au-dehors de ſon royaume, 35 *& ſeq.* il reçoit une ambaſſade du khan des Tartares au ſujet d'une croiſade, 36. Il entreprend inutilement d'obliger Philippe-le-Bel à quitter la France, 37. Il meurt de chagrin d'être tombé entre les mains des François, 38.
Boucicault (le maréchal de) contribue au mauvais ſuccès de la ligue contre Bajazet, 263. Eſt fait gouverneur ou viceroi de Gènes, 301. allant en Chypre, aborde à Rhodes, *ibid.* Fait quelques conquêtes ſur les côtes de Syrie, 303 *& ſeq.* Conſent au traité ménagé par le grand-maître de Naillac avec le roi de Chypre, 307. Court de nouveau les côtes de Syrie & de la Paleſtine avec le grand-maître, 308 *& ſeq.* Il eſt traverſé par les Vénitiens, 311.
Burſe, capitale des états de Bajazet, 257. eſt repriſe ſur les Mogols par Joſué ſon fils, 338.

C

Calatrave. (l'ordre de) Différentes commanderies des hoſpitaliers & des templiers dans le royaume de Valence lui ſont unies : ſon chef-lieu, 130. La grande-maîtriſe eſt annexée à la perſonne des rois d'Eſpagne, 132. Ils obtiennent la permiſſion de ſe marier, *ibid.*

Capſe, commanderie fondée par le grand-maître d'Hérédia, 252. Son corps eſt porté dans l'égliſe, 253.

Captivité de Babylone, nom donné par quelques Italiens à la tranſlation de la cour Romaine en-deçà des monts, 48.

Caracciolo, (Richard) grand-prieur de Capoue, eſt ſubſtitué en la place d'Hérédia, par Urbain VI, 246. fonde le monaſtere de S. Jean à Florence, 252.

Caraman, (le) prince de Cilicie, éprouve la fureur des armes d'Amurat II, 341.

Caramande (Boniface de) eſt nommé par Boniface IX, lieutenant-général de l'ordre, après la mort de Caracciolo, 252.

Cardinaux, ſont avertis par Grégoire XI, à l'article de la mort, de ſe défier des révélations prétendues dont on l'avoit ébloui, 240. Eliſent Urbain VI par la violence des bannerets, après des proteſtations authentiques, 242. Eliſent à Fondi Clément VII, 247. Font promettre à chaque nouveau pape de renoncer au pontificat, 317. Aſſemblent un concile général à Piſe, *ibid.* Eliſent Alexandre V, 319. Ils éliſent à Conſtance, après la dépoſition ou l'abdication des trois contendans, Martin V, 331.

Caſtriot, (Jean) roi d'Albanie, traite avec Amurat II, à qui il donne ſes enfans en ôtage, 372. Ce qu'ils devinrent, *ibid.*

Catalogne. Etabliſſement d'un grand-prieur en cette principauté, 130.
Catherine de Sienne, (Sainte) obtient de Grégoire XI la révocation de la bulle d'excommunication contre les Florentins, 232. & ſon retour à Rome, 233.
Céleſtin V, paſſe d'une cellule ſur la chaire de S. Pierre, 15. Son attention ſur l'ordre des hoſpitaliers, 16. Il abdique le pontificat, 17. Il périt miſérablement par l'inhumanité de Boniface VIII, ſon ſucceſſeur, 18.

Chapitres généraux de l'ordre de S. Jean, tenus

A Montpellier, par le grand-maître de Villeneuve, 153.
A Rhodes, par le grand-maître de Pins, 203.
A Rhodes, par le lieutenant du grand maître d'Hérédia, 247.
A Valence, &c. par le grand-maître d'Hérédia, 251.
A Aix, par trois différens prieurs, 321.
A Rhodes, par le grand-maître de Naillac, 336.
A Rhodes, par le grand-maître Fluvian, 348.
A Rhodes, par le grand-maître de Laſtic, 365.
Charles VI, roi de France, chef principal de la ligue contre Bajazet, 259. Donne le commandement de ſon armée au comte de Nevers, *ibid.*
Chevaliers de ſaint Jean de Jéruſalem diſtingués des freres ſervans, 124.
Chriſt (l'ordre de) établi en Portugal par le roi Denys, & enrichi des dépouilles des templiers, 131. eſt confirmé par Jean XXII, *ibid.*
Chypre, ſa ſituation & ſes différens ſouverains, 2, 3. les Génois y font une deſcente, à quelle occaſion, 300. ils aſſiégent & prennent Famagouſte, & y ſont maintenus par un traité, 301.
Chypre, (la grande commanderie de l'île de) ſon étendue & ſes revenus, 142. C'eſt la dignité

la plus considérable de l'orient, après la grande-maîtrise, 143. sa réponsion annuelle, *ibid.* elle est entiérement ruinée, 346, 360.

Clément V est élu pape par intrigue, 39 & *seq.* son caractere, 40. ses conventions avec Philippe-le-Bel, 43 & *seq.* son couronnement à Lyon, 45. Défauts qui lui sont reprochés, 46. il forme le projet d'une croisade, & mande auprès de sa personne les deux grands-maîtres, 49. communique deux mémoires importans au grand-maître des templiers, 54 publie une croisade pour la conquête de l'île de Rhodes, 64. accorde plusieurs faveurs au grand-maître des hospitaliers, 66. se plaint à Philippe-le-Bel de l'empriſonnement des templiers, & les fait remettre à ses officiers, 95 & *seq.* tempérament qu'il prend avec ce prince pour leur jugement : il en interroge lui-même quelques uns, 98, 99. il engage les autres princes de la chrétienté à les faire arrêter, 101. il convoque le concile de Vienne, où il prononce l'extinction de l'ordre, 109 & *seq.* il en fait adjuger les biens aux chevaliers de Rhodes, qu'il se charge de réformer, 113 & *seq.* il remet le jugement du grand-maître & des hauts officiers à deux cardinaux, 115. meurt quarante jours après le supplice des templiers, 119.

Clément VI. Ses plaintes au grand-maître, 168. lui ordonne de mettre en mer six galeres, 170. est touché de sa prompte obéiſſance, 172. en fournit quatre pour la ligue, *ibid.* a tout l'honneur de la prise de Smyrne par cette flotte, 173. publie une croisade contre les Turcs, 174. & en fait général Humbert II, dauphin de Viennois, 176. consent à une trêve avec les infideles, 178. se retire entiérement de la ligue, 184. accorde quelques graces aux chevaliers de Rhodes, 186.

Clément VII est élu à Fondy, 245. schisme entre lui & Urbain VI, *ibid.* presque tout l'ordre de

S. Jean lui eſt attaché, 246. il forme une ligue puiſſante contre Bajazet, 255.

Cœur, (Jacques) marchand François, 365. rend ſervice à l'ordre de S. Jean, 366.

Commandeurs, tombent dans un grand relâchement; 153. remede qu'y apporte le chapitre, *ibid.* la plûpart éludent les ordres du grand-maître, 191. ils ſont chargés d'entretenir les chevaliers nouvellement reçus, 351. quelques-uns ſe plaignent de l'augmentation des reſpouſions. qu'ils ſont enfin contraints de payer, 366 & *ſeq.*

Commanderies, à qui elles ſont attachées, & qui en reçoit la nomination, 166 & *ſeq.* les cardinaux ne peuvent en être pourvus, 186. reglement touchant la nomination, 192. les papes en conferent quelques-unes ſans la participation du grand-maître, 202. chaque chevalier n'en peut poſſéder qu'une, 210. le conſeil ſouverain diſpoſe de celles qui vaquent, 211. elles ſont comme autant de ſéminaires ou d'académies, 352.

Concile de Vienne en Dauphiné, où l'ordre des templiers eſt éteint, 109.

Concile de Conſtance, convoqué par Jean XXII, 326. ce qui s'y paſſe, 330 & *ſeq.*

Confeſſion, uſage de ſe confeſſer l'un l'autre, 87.

Conſeil du grand-maître, de qui compoſé, 153, 154, 211.

Conſtantinople aſſiégée par Bajazet, 271. Tamerlan en fait lever le ſiége, 278. elle eſt inveſtie par Mahomet II, 378. & emportée d'aſſaut, 379.

Cornillan, (Pierre de) grand-maître, ſon caractere, 191. il réforme pluſieurs abus, répond à Innocent VI, touchant l'abandon de l'île de Rhodes, & meurt, 196 & *ſeq.*

Cos, ou *Lango*, île, ſon étendue & ſa ſituation, 77. eſt fortifiée, *ibid.* le commandeur de cette île eſt obligé d'entretenir vingt-cinq chevaliers, 247.

Coucy, (le ſire de) un des principaux ſeigneurs de

l'armée Françoiſe, 259. remporte quelques avantages ſur les Turcs, 261. eſt fait priſonnier à la bataille de Nicopolis, 268.

Crocodile, ou ſerpent énorme tué par *Dieu donné de Gozon*, 158 & *ſeq.* deſcription de ſa tête, 162. ſemblable monſtre tué par les légions Romaines en Afrique, 164. preuve de ces faits, 165.

Croiſade publiée par Clément V, pour la conquête de l'île de Rhodes, 64. rendez-vous général à Brindes, 65. les croiſés débarquent dans le port de Linuſſo, 66. ils abordent à l'île de Rhodes, 71. ils ſe diſſipent, 72.

Croiſades, cauſe du refroidiſſement des princes chrétiens pour ces ſaintes ligues, 361.

Croye aſſiégée par Amurat II, qui eſt contraint de ſe retirer, 375.

D

Daher, ſoudan d'Egypte, élevé ſur le trône par les Mamelus, dont il avoit été tiré, 243. *Voyez* Egypte.

Denys, roi de Portugal, 131.

Dettes particulieres que les hoſpitaliers laiſſent en mourant, comme acquittées, 14.

Dignités de l'ordre attachées à un certain nombre d'années de réſidence actuelle dans la maiſon principale, 153.

E

Edouard II, roi d'Angleterre, fait remettre aux chevaliers de Rhodes les biens des templiers, 132.

Egypte (le ſoudan d') fait un traité avec l'ordre, 314. Daher déclare la guerre à Janus, roi de Chypre, 344. le défait, 345. fait attaquer Rhodes par une flotte, qui eſt obligée de ſe retirer, 357. il y échoue de nouveau, 364. fait la paix avec la religion, 366.

Electeurs du grand-maître, comment ils doivent être choisis, 211. comment ils se disposent à l'élection, 354.
Embro, petite île où les Turcs sont défaits, 182.
Empoſte, (la châtellenie d') considérable dignité de l'ordre de S. Jean, & la premiere en Europe après la grande-maîtrise, 221.
Evêques Grecs, leur extrême aversion pour les chrétiens Latins, 272.

F

Famagouste, ville de l'île de Chypre, prise par les Génois, 300 & *seq.*
Fieux en Quercy, maison des dames hospitalieres, réunie depuis à celle de Beaulieu, 27.
Florentins, ils font la guerre au pape Grégoire XI, qui les excommunie, 230. la bulle est révoquée à la priere de sainte Catherine de Sienne, 232.
Fluvian, (Antoine) grand-maître : ses différentes dignités, 338. il secourt le roi de Chypre, 344. se dispose à soutenir les attaques du soudan d'Egypte, 347 & *seq.* tient un chapitre général, 348. défend aux chevaliers d'aller à Rome, sans une permission expresse, 353. bâtit à Rhodes une infirmerie magnifique, *ibid.* sa mort, *ibid.*

G

Gazan, khan des Tartares & roi de Perse : beau portrait de ce prince, 29. ce qu'il en faut penser, 30. il entre dans le projet d'une ligue contre Nazer, sultan d'Egypte, 31. suites heureuses de cette ligue dans la Palestine, *ibid.* & *seq.* quelques soulévemens le rappellent en Perse, 32. il reprend ses premiers desseins, & envoie pour ce sujet une ambassade au pape, 33 il paroît n'être pas éloigné d'embrasser le christianisme, 34.
Génois; quelques chevaliers de Rhodes prennent

parti pour eux dans leur guerre avec les Vénitiens, 187.

Gozon (Dieu-donné de) combat contre un crocodile, 158 & *ſeq.* & le tue, 160. eſt dépouillé de l'habit de chevalier, 162. & rétabli avec honneur, *ibid.* eſt fait lieutenant-général de l'île, 165. ſe nomme lui-même grand-maître, 181 & *ſeq.* fait rendre le commandement de l'eſcadre de la ligue à Jean de Biandra, 182. détermine ſon ordre à ſecourir le prince d'Arménie, 183. ſe plaint des commandeurs du Nord, 185. fait profeſſion de neutralité dans les guerres entre les princes chrétiens, 187 & *ſeq.* demande permiſſion au pape d'abdiquer, 190. fortifie Rhodes, *ibid.* meurt fort regretté, 191.

Grand-maître des chevaliers de Rhodes : projet d'en accorder la nomination au pape, 5. il peut être dépoſé avec la permiſſion du pape, 25. il n'a qu'une voix de plus qu'un pilier dans le conſeil, dont il eſt le préſident né, 154. reçoit la nomination de quelques commanderies dans chaque prieuré, *ibid.* comment il doit être choiſi, 210. réglemens qui le concernent, 248. eſt conſidéré comme le plus puiſſant prince chrétien de l'orient, 306.

Grégoire XI aſſemble à Avignon les principaux commandeurs de l'ordre de S. Jean, 209. ordonne à l'ordre de ſe charger de la défenſe de Smyrne, 214. tient encore une aſſemblée des principaux commandeurs à Avignon, 216. penſe à retourner à Rome, 229. excommunie les Florentins, & s'appaiſe à la priere de ſainte Catherine, 231, 232. eſt ſollicité par ſainte Catherine & ſainte Brigitte, & preſſé par les Romains de repaſſer en Italie, 232. s'y détermine, malgré les remontrances de Charles V, roi de France, 233. Il arrive à Oſtie ſur les galeres d'Hérédia, & fait ſon entrée à Rome, 234 & *ſeq.* il s'en repent,

& ſe réſoud à retourner à Avignon, 239. ſa mort 240.

Grégoire XII eſt déclaré ſchiſmatique, & dépoſé au concile de Piſe, 318. & ſe démet au concile de Conſtance, 330.

H

Habit des chevaliers de Rhodes; réglement touchant le prix du drap, 171.

Heiterſem, ſeigneurie proche Fribourg, donnée aux hoſpitaliers par le marquis de Hochberg, 29. c'eſt la réſidence des grands-prieurs d'Allemagne, *ibid.*

Hérédia, (Jean-Ferdinand d') chevalier de Rhodes, favori d'Innocent VI, employé par ce pape en différentes négociations, 195. & eſt comblé de graces, 201. ſe ſert de ſon autorité pour ſon agrandiſſement, *ibid.* en eſt protégé contre les pourſuites de ſon ordre, 203. eſt élu grand-maître, par quels motifs & par quels degrés, 218 & *ſeq.* équipe une petite flotte ſur laquelle il tranſporte Grégoire XI à Oſtie, 235 & *ſeq.* & ſe joint enſuite à celle des Vénitiens pour reprendre Patras ſur les Turcs, 235. eſt fait priſonnier & refuſe d'être racheté aux dépens de l'ordre, 237. il eſt tiré de priſon des deniers de ſa famille, & ſe déclare pour Clément VII contre Urbain VI., 246. qui le déclare déchu de la grande-maîtriſe, & lui ſubſtitue le grand-prieur de Capoue, *ibid.* il emploie l'autorité du pape Clément VII pour remédier aux ſuites du ſchiſme dans ſon ordre, 250 & *ſeq.* ſacrifie une partie de ſes biens pour les beſoins de l'ordre, & quelques fondations, 251, 252.

Hoſpitaliers (les freres) tiennent en reſpect les armateurs des infideles, 11. commencement de leurs armemens maritimes, *ibid.* ils fortifient Limiſſo,

12. réforment des abus introduits par les guerres, 13. & *ſeq.* réglement touchant la réception des novices, & les dettes particulieres, 14. Céleſtin V & Boniface VIII ſe les attachent par différens ſervices, 16, 19 & *ſeq.* demandent permiſſion au pape de dépoſer Odon de Pins, leur grand-maître, 25. Boniface VIII unit à leur manſe magiſtrale l'abbaye de la Sainte-Trinité de Venouſe, 28. ils forment une ligue contre les Sarraſins, & rentrent dans la terre ſainte, 31 & *ſeq.* ſont obligés d'en reſortir, 32. leurs hauts officiers, 60. ils font la conquête de Rhodes, 73. d'où ils ſont appellés chevaliers de Rhodes, 74. ſoumettent les îles voiſines & en fortifient quelques-unes, 75. font lever à Ottoman le ſiége de Rhodes, 83. ſont préférés aux templiers, 86. dont les biens leur ſont adjugés, 112. meſures qu'ils prennent pour s'en mettre en poſſeſſion, 122. difficultés qu'ils trouvent à ce ſujet en France, 125. en Italie, 127. en Eſpagne & en Portugal, 128 & *ſeq.* en Angletetre, Edouard II en uſe plus noblement, 132. En Allemagne ils les partagent avec les chevaliers teutoniques, 134.

Hoſpitalieres, (les ſœurs) qualités requiſes pour les novices, 28. leur habillement, *ibid.*

Humbert II, dauphin de Viennois; ſes défauts, 174. il eſt élu chef de la croiſade par Clément VI, 176. propoſe une treve avec les Turcs, & repaſſe dans ſes états, 178. remet le Dauphiné au roi de France, 179. entre dans l'ordre de S. Dominique, *ibid.* eſt ordonné prêtre par le pape à la priere du roi, *ibid.*

Huniade, roi de Hongrie, entre dans la ligue contre Amurat II, 371.

I

Jacques de l'Epée, (ordre de S.) la grande-maîtriſe en eſt annexée à la perſonne des rois d'Eſpagne, 131. il eſt permis à ces chevaliers de ſe marier, 132.

Jean XXII ſuſpend & cite Foulques de Villaret, grand-maître des chevaliers de Rhodes, & Pagnac ſon compétiteur, 141. établit un lieutenant-général de l'ordre, remédie à la perception des revenus de la grande commanderie de l'île de Chypre, 143. entend les deux parties à Avignon, 144. ménage l'abdication de Villaret, 146. fait élire en ſa place Hélion de Villeneuve, 150. éloge de ce pape; comment il parvint au cardinalat & à la papauté, 151.

Jean XXIII ſuccéde à Alexandre V, 324. comment il parvint à la papauté; ſon portrait, *ibid.* & *ſeq.* Sigiſmond l'engage à aſſembler un concile général à Conſtance, 326. il continue dans ſes injuſtices & ſes déſordres, 327 & *ſeq.* particularités de ſon arrivée à Conſtance, 330. ſa dépoſition, *ibid.*

Jean (le monaſtere de S.) à Florence, fondé pour des dames hoſpitalieres par Richard Caracciolo, particularités qui le concernent, 252.

Infirmerie magnifique bâtie à Rhodes, 353.

Innocent VI recommande les intérêts de l'uſurpateur Matthieu Paléologue, au grand-maître de Gozon, 189. ordonne aux chevaliers de Rhodes de changer d'habitation, 196. meſures qu'il prend pour l'exécution de ce projet, 197 & *ſeq.* ſe laiſſe gouverner par Ferdinand d'Hétédia, chevalier de Rhodes, 200.

Joſué, fils de Bajazet, reprend Burſe, & eſt étranglé, 338.

Irène, jeune Grecque d'une rare beauté, 380. plaît à Mahomet II, qui l'immole enſuite de ſang-froid aux murmures de ſon armée, 382.

Julliac (Robert de) eſt élu grand-maître, 211. change quelques receveurs, *ibid.* accepte par obéiſſance aux ordres du pape la défenſe de Smyrne, demande du ſecours au pape contre Amurat I, 214. ſes plaintes au pape contre quelques prieurs, 217. ſa mort, ſon éloge, 218.

L

Langues, ſorte de diviſion en uſage dans l'ordre des chevaliers de Rhodes, 154. les dignités y ſont attachées, *ibid.* la premiere de toutes, 209.
Laſtic, (Jean de) grand-maître, 354. ſe diſpoſe à ſoutenir la guerre contre le ſultan d'Egypte, 356 & *ſeq.* fait faire de nouvelles fortifications à la ville de Rhodes, 360. y rappelle tous les chevaliers par une citation générale, *ibid.* ſollicite inutilement le ſecours des princes chrétiens de l'Europe, 361. fait une ligue avec Jean Paléologue, *ibid.* permet au chevalier Quirini de traiter avec le ſultan d'Egypte, 362. rend compte au pape des avantages remportés par ſon ordre, 364. tient un chapitre général, 365. juſtifie ſon ordre auprès de Nicolas V, 367 & *ſeq.* eſt chargé de la puiſſance ſouveraine, & de la diſpoſition entiere des finances, comment il en uſe, 370. renouvelle les traités avec Mahomet II parvenu à l'empire, 377. répond avec fermeté à la ſommation qu'il lui fait faire de le reconnoître pour ſon ſouverain, 383. a recours aux princes chrétiens, & ſur-tout à Charles VII, roi de France, 384. ſa mort, *ibid.*
Ligue contre les Turcs, 172. ſes différens chefs, & ſes ſuites, *ibid.* & *ſeq.* elle eſt entiérement déconcertée, 194.
Autre *ligue* contre Bajazet, 255. ſes ſuites, 258 & *ſeq.*
Autre *ligue* contre Amurat II, dans laquelle entre le roi de Perſe, 371.

Limiſſo : (la ville de) l'état où elle étoit lorſque les hoſpitaliers s'y retirerent, 9. pourquoi elle eſt choiſie pour leur réſidence, *ibid.* & *ſeq.*
Lindo, château dans l'île de Rhodes où ſe retire Foulques de Villaret, 139.
Luſignan, (Hugues II de) fils & ſucceſſeur de Henri I, 4.
Luſignan, (Hugues III de) par les femmes ſeulement couſin-germain & ſucceſſeur de Hugues II, 4.
Luſignan, (Henri II de) permet de fortifier Limiſſo, 12. ſes démêlés avec Boniface VIII, 21 & *ſeq.* eſt détrôné par Amaulry ſon frere, 23. eſt relégué en Arménie, *ibid.* recouvre ſa couronne par le meurtre d'Amaulry, 24.
Luſignan, (Pierre de) roi de Chypre, eſt poignardé; cauſe & ſuites de ſa mort, 297 & *ſeq.* Pierre ſon fils lui ſuccéde, 299.
Luſignan, (Jacques de) régent de Pierre II, roi de Chypre, ſon neveu, & enſuite ſon ſucceſſeur, 300. eſt obligé de faire un traité déſavantageux avec le maréchal de Boucicault en faveur des Génois, 307. eſt attaqué par le ſultan d'Egypte, & implore le ſecours des chevaliers de Rhodes, 344. perd une bataille où il eſt fait priſonnier, 345. eſt délivré, 347.

M

Mahomet I, dernier des enfans de Bajazet, ſon éducation, 339. il perd la premiere bataille, & ſe prépare à une ſeconde, 340. il fait étrangler Moyſe, le dernier de ſes freres, *ibid.* regne paiſiblement pendant huit ans, 341. Amurat II, ſon fils, lui ſuccéde, *ibid.*
Mahomet II, eſt aſſocié par Amurat II, ſon pere, 374. ſon portrait, 375. il renouvelle après la mort de ſon pere, les traités dont on lui demanda la confirmation, 377. il inveſtit Conſtantinople avec trois cens mille hommes, outre une flotte nombreuſe, 379.

l'emporte d'aſſaut : ſuites terribles de ce malheur, 379 *& ſeq.* ſa paſſion pour une jeune Grecque, qu'il immole enſuite de ſang froid aux murmures de ſes troupes, 382. il en coûte la vie à celui qui l'en avoit averti, 383. il ſomme le grand-maître de le reconnoître pour ſon ſouverain, *ibid.*

Mamelus, corps de troupes le plus puiſſant de l'Egypte, 343. de qui il étoit compoſé, *ibid.* il diſpoſe de la ſouveraine puiſſance, *ibid.*

Maréchal (le) de l'ordre de ſaint Jean commande en cette qualité la flotte de la religion, 357. oblige les Sarraſins de ſe retirer de devant Rhodes, 358.

Martel (maiſon de) aux dames hoſpitalieres, 27.

Martin V eſt élu au concile de Conſtance, 331.

Molay, (Jacques de) grand-maître des templiers, confere avec le pape à Poitiers, 53. répond aux deux mémoires qui lui avoient été donnés, 55. eſt arrêté par ordre de Philippe-le-Bel, 89. aveu prétendu qu'il fait des crimes imputés à ſon ordre, 100. il comparoît devant les commiſſaires, & demande un conſeil, 103. déſavoue la confeſſion qu'on lui attribuoit, 104. demande d'être renvoyé au pape, *ibid.* paroît devant les commiſſaires apoſtoliques, 114. perſiſte à l'aſpect du bûcher dans ſon déſaveu, 117. & au milieu des flammes mêmes, *ibid.*

Morbaſſan battu par les chrétiens, 174. qu'il défait à ſon tour, *ibid.*

Moyſe, fils de Bajazet, trahi & défait dans un combat, ſe ſauve à Andrinople, 338. revient à la charge, remporte la victoire, 339. eſt attaqué par Mahomet, ſon quatrieme frere, qu'il défait, *ibid.* eſt trahi par un aga, & tombe entre les mains de Mahomet qui le fait étrangler, 340.

Muſulman, ſecond fils de Bajazet, défait Joſué, ſon frere, & le fait étrangler, 338. & périt de la même maniere par ordre de Moyſe ſon troiſiéme frere, *ibid.*

N

Naillac, (Philebert de) grand-maître, 254. entre dans la ligue contre Bajazet, 258. eſt obligé après la perte de la bataille de Nicopolis de ſe retirer à Rhodes, 270 court les côtes de la Carie, & y bâtit le château de S. Pierre, 295. ſe rend médiateur entre les Génois & le roi de l'île de Chypre, 302 & *ſeq.* court les côtes de Syrie & de Paleſtine avec le maréchal de Boucicault, 307 & *ſeq.* eſt traverſé par les Vénitiens, 310. fait un traité avantageux avec le ſultan d'Egypte, 314. aſſiſte aux conciles de Piſe, 317; & de Conſtance, 331. travaille à éteindre les reſtes du ſchiſme dans ſon ordre, 332 & *ſeq.* & y réuſſit, 336. tient un chapitre général à Rhodes, & envoie les décrets au pape, 336 & *ſeq.* ſa mort, 338.

Nevers, (le comte de) commandant de l'armée Françoiſe, 259. eſt fait priſonnier à la bataille de Nicopolis, 268. & racheté, 270.

Nicolas IV, ſes mouvemens auprès de tous les princes, 4. ſes meſures échouent, 7.

Nicolas V écrit au grand-maître de Laſtic, 367. paroît ſatisfait de ſa réponſe, 368.

Nicopolis, aſſiégée par les chrétiens ligués, 261.

Novices, réglement touchant leur réception, 13. formulaire de leur réception, 188.

Nourriture des chevaliers de Rhodes; réglement à ce ſujet, 171.

O

Orcan ou Urcham Gazi, fils & ſucceſſeur d'Ottoman : ſon caractere & ſes conquêtes, 147, 148. il échoue dans la tentative qu'il fait ſur Rhodes, 148, 149.

Ortogule, fils de Bajazet I, eſt laiſſé en Aſie par ſon pere pour gouverner ſes états, 257. défend

courageuſement Sebaſte aſſiégée par Tamerlan, qui lui fait couper la tête, 278. marque ſinguliere de la tendreſſe de Bajazet pour lui, 279.
Ottoman, tige des empereurs Turcs de ce nom, ſon origine, 78 & *ſeq.* ſon caractere, 79. il aſſiége Rhodes inutilement, 83.

P

Pagnac, (Maurice de) ſon caractere, 138. il conduit la conſpiration pour dépoſer le grand-maître, *ibid.* eſt élu tumultuairement en ſa place, 141. eſt ſuſpendu & cité à Avignon par le pape, *ibid.* fait plaider ſa cauſe & meurt à Montpellier de chagrin, 144 & *ſeq.*
Paléologue, (Matthieu) uſurpateur, demande du ſecours au grand-maître qui le lui refuſe, 189 & *ſeq.*
Paléologue (Jean) ou Calogean, empereur de Conſtantinople, eſt défait à plate-couture dans la Romanie par Amurat I, 215.
Paléologue (Manuel) veut être compris dans la ligue contre Bajazet, 255. équipe une puiſſante flotte contre lui, 258. demande du ſecours aux princes chrétiens, 271. fait un traité avec Tamerlan, *ibid.*
Paléologue (Thomas) vend la Morée aux chevaliers de Rhodes; ſuites de cette affaire, 271 & *ſeq.*
Paléologue (Jean) fait avec l'ordre de ſaint Jean une ligue ſans effet, 361.
Paléologue, (Conſtantin) dernier empereur de Conſtantinople, périt glorieuſement dans cette ville priſe par Mahomet II, 379 & *ſeq.*
Papes, ils s'arrogent la ſuprême autorité dans les guerres de la religion, 172. ne réuſſiſſent plus à propoſer des croiſades, 361.

Patras, ville prise par les Vénitiens, assistés du grand-maître d'Hérédia, 236.
Philippe-le Bel, origine de ses démêlés avec Boniface VIII, 34. son caractere, *ibid.* le pape lui suscite de tous côtés des ennemis, 35. il refuse de se croiser, 37 & *seq.* sa politique dans l'élection de Clément V, 42 & *seq.* il honore de sa présence la cérémonie de son couronnement à Lyon, 46. lui propose l'extinction entiere de l'ordre des templiers, *ibid.* renouvelle ses poursuites, & les fait tous arrêter, 89, 90. paroît très-jaloux des droits de l'épiscopat, 96. permet que les templiers soient remis aux officiers du pape, 97. se rend au concile de Vienne, 109. consent avec peine à l'union des biens des templiers à ceux des chevaliers de Rhodes, 114. fait brûler vif le grand-maître & quelques officiers; meurt dans l'an, 119.
Pierre, (le château de S.) 296. appellé *Bidrou* par les Turcs, *ibid.* le grand-bailli d'Allemagne reçoit une inspection sur cette place, 350.
Pilier ou conseiller ayant voix au conseil du grand-maître, 154.
Pins, (Odon de) grand-maître: son caractere, 24. plaintes contre lui portées à Boniface VIII, 25. Il est cité à Rome, & meurt en chemin, *ibid.*
Pins, (Gerard de) lieutenant-général de l'ordre pendant le schisme, 142. fait échouer la tentative d'Orcan sur Rhodes, 148 & *seq.*
Pins, (Roger de) grand-maître, 198. emploie divers moyens pour s'opposer à la tyrannie du grand-prieur d'Hérédia, 202 & *seq.* tient un chapitre à Rhodes, & y fait quelques réglemens, 203. meurt, son éloge, 204.
Pise, (concile de) *voyez* Concile.
Prieurs; ils reçoivent la nomination d'une commanderie dans leurs prieurés à certaines conditions, 154. ils commettent de grands abus en ce point,

192. ils ne peuvent être pourvus d'autres commanderies que de celle de leur prieuré, 204. ils ne peuvent s'approprier les droits ſeigneuriaux des commanderies, 210. ils aſſignent à chaque nouveau chevalier une commanderie pour y être entretenu & formé, 327.

Provence, (la langue de) la plus ancienne & la premiere de l'ordre, 209. a ſeule plus de ſuffrages dans le chapitre que deux autres, 210. conteſtation entr'elle & celle d'Italie, *ibid.*

R

Receveurs particuliers des droits de l'ordre, 204. le grand-maître de Julliac en change quelques-uns, 212.

Régulus emploie ſes légions pour tuer un ſerpent énorme en Afrique, 164.

Réſidence actuelle preſcrite pour parvenir aux dignités de l'ordre, 154.

Reſponſions, réglement pour les faire payer exactement, 211. elles ſont augmentées, 365.

Rhodes (les chevaliers de) ou hoſpitaliers, 74. changement dans leurs mœurs, ſes cauſes, 135. ils ſe plaignent de la conduite du grand-maître Foulques de Villaret, 137 & *ſeq.* forment le deſſein de l'arrêter, 138. le dépoſent & éliſent tumultuairement Maurice de Pagnac, 140. ſchiſme dans l'ordre; le pape ſuſpend l'un & l'autre, & établit un lieutenant-général, 141 & *ſeq.* le pape fait élire Hélion de Villeneuve, 150. il ſe fait à Montpellier divers réglemens touchant la réſidence, le conſeil, les langues & les commanderies, 153 & *ſeq.* plaintes portées à Benoît XII de leur conduite, 166 & *ſeq.* & à Clément VI, 167. qui leur ordonne de mettre en mer ſix galeres, 170. ils obéiſſent & travaillent à la réforme

de leurs mœurs, 170 & *ſeq.* ont la principale part à la priſe de Smyrne, 173. ils détont avec la ligue les Turcs auprès d'Embro, 183. ſecourent Conſtant, prince d'Arménie, *ibid.* & *ſeq.* ils refuſent d'entrer dans aucun traité public avec les infidèles, 185. & de tirer l'épée contre les princes chrétiens, 189. Innocent VI leur ordonne de changer d'habitation; motifs & ſuites de ce projet, 194. ils ſe plaignent de la conduite du pape & de celle du chevalier Hérédia auxquels ils veulent faire le procès, 203. ils prennent Alexandrie, & ils en ſortent chargés de butin, 205 & *ſeq.* Grégoire XI aſſemble à Avignon les principaux commandeurs, 209. quelques différens qui s'étoient élevés entre les chevaliers du couvent & le conſeil, ſont appaiſés par le pape, 221. ils acceptent la défenſe de Smyrne, 212 & *ſeq.* troubles parmi eux arrêtés par le pape, 217. ſchiſme dans l'ordre après celui de l'égliſe, 246. chaque chevalier eſt tenu d'entretenir un cheval avec ſon équipage, 247. ſuite du ſchiſme, 250. le grand-maître ſorti de priſon, emploie l'autorité du pape Clément VII pour y remédier, 251. ils entrent dans la ligue contre Bajazet, 255. contribuent à équiper une flotte, 259. & ſe rendent en Hongrie, *ibid.* ſe diſtinguent à la bataille de Nicopolis, 270. achetent la Morée, dont ils ont peine de ſe mettre en poſſeſſion, 272. l'affaire s'accommode, 273. ils défendent courageuſement Smyrne, 286 & *ſeq.* qui eſt enfin priſe par Tamerlan, 293. grandeur de leur puiſſance, 306, 313. le ſultan d'Egypte fait avec eux un traité avantageux pour eux, 314. ils ſe plaignent de Jean XXIII, 327 & *ſeq.* les reſtes du ſchiſme ſont éteints, 334. ils ſecourent le roi de Chypre, & ſont défaits par le ſultan d'Egypte, 345. ſe diſpoſent à ſoutenir l'attaque des Sarraſins, 347. ces dépenſes épuiſent l'ordre, 348. meſures que

l'on prend pour y remédier, *ibid.* réglement au ſujet des nouveaux chevaliers, 351. défenſe expreſſe d'aller à Rome ſans permiſſion, 253. infirmerie magnifique bâtie à Rhodes, *ibid.* ils obligent les Sarraſins à ſe retirer de devant l'île, 357 & *ſeq.* à lever le ſiége de la ville, formé par une nouvelle deſcente, 364. beaucoup de gentilshommes entrent dans l'ordre, *ibid.* la paix ſe fait avec le ſultan d'Egypte, 366. Mahomet II les ſomme de le reconnoître pour ſouverain, 383.

Rhodes, ſes différentes révolutions, 59. Guillaume de Villaret, grand-maître des hoſpitaliers, forme le deſſein de la conquérir, 53 & *ſeq.* Clément V fait publier une croiſade à ce ſujet, mais ſous un autre prétexte, 64. le grand-maître en demande l'inveſtiture à l'empereur Andronic qui la lui refuſe, 67. les croiſés y abordent, *ibid* quelques particularités touchant cette île, 68 & *ſeq.* la conquête en dure quatre ans, 74. elle eſt aſſiégée inutilement par Ottoman, 81. s'il eſt vrai qu'Amedée V en ait fait lever le ſiége, 83 & *ſeq.* elle eſt fortifiée & devient floriſſante, 85. le grand-maître de Villeneuve y fait conſtruire un baſtion, 155. l'île étoit infectée anciennement de reptiles, 163. étymologie de ſon nom, *ibid.* la ville eſt fortifiée par le grand maître de Gozon, 190. Laſtic y fait faire de nouvelles fortifications, 360. les Sarraſins l'aſſiégent, & ſont obligés de ſe retirer, 364.

Rome; la longue abſence des papes fait penſer à y rétablir le gouvernement républicain, 229 pourquoi les Romains n'étoient pas en état d'exécuter ce projet, *ibid.* & *ſeq.* ils ſollicitent Grégoire XI de revenir en Italie, 232 & *ſeq.* il y revient, 234. ſon entrée en cette ville, 235.

S

Sarrasin, (le ſoudan d') voyez *Egypte.*
Scander-Berg, troiſieme fils de Jean Caſtriot, roi d'Albanie, devient le favori d'Amurat, à qui il avoit été donné en ôtage, 373. recouvre ſes états, *ibid. & ſeq.* bat quatre armées Ottomanes, *ibid.* vend bien cher à Amurat la priſe de quelques places, 375.
Scanderona, ville de Syrie, priſe par le maréchal de Boucicault, 303.
Serpent : voyez *Crocodile.*
Servans (les freres) ne peuvent être élevés à la dignité de chevaliers, 204. auxquels ils ſervent d'écuyers, 216.
Sigiſmond, roi de Hongrie, obtient par l'entremiſe du pape une ligue puiſſante contre Bajazet, 254 & *ſeq.* eſt défait auprès de Nicopolis, & ſe retire à Rhodes, 269 & *ſeq.* retourne dans ſes états, 271. reproche à Jean XXIII, ſes déréglemens, & l'engage à indiquer le concile de Conſtance, par quels motifs, 325 & *ſeq.*
Smyrne, priſe ſur les Turcs par la flotte chrétienne, 173. la défenſe en eſt donnée par le pape Grégoire XI aux chevaliers de Rhodes, 212 & *ſeq.* elle eſt aſſiégée par Tamerlan, 285 & *ſeq.* particularités de ce ſiége, 287. elle eſt priſe & raſée, 293.
Soliman, fils & ſucceſſeur d'Orcan; ſes conquêtes; 214.

T

Tamerlan, grand-khan des Tartares; les princes Turcomans dépouillés par Bajazet, ſe réfugient auprès de lui, 257. Manuel Paléologue lui demande auſſi du ſecours, 271. Tamerlan envoye pour cet effet des ambaſſadeurs avec des préſens

présens à Bajazet, qui les rejette avec mépris, 274, 275. son origine & sa religion, 275 & *seq.* ses conquêtes, 276. il se met en campagne avec une armée prodigieuse, 277. emporte Sebaste d'assaut, *ibid.* défait Bajazet auprès d'Ancyre, 280. comment il le reçoit & le traite lorsqu'il lui est livré, 281. il pousse ses conquêtes, & assiége Smyrne qui se défend bien, 285. mais qu'il prend enfin, 293. ce qu'il observoit à l'attaque d'une place, *ibid.* ses vastes projets sur l'Europe, *ibid.* il est contraint de retourner en Perse, & pourquoi, 294. sa mort, *ibid.*

Templiers, fomentent en Chypre la révolte contre Henri de Lusignan, 23. sont accusés d'avoir offert à Boniface VIII de l'argent contre Philippe-le-Bel, 37. qui oblige Clément V de prendre des mesures pour leur extinction, 46. ils sont chargés de crimes énormes, 107 & *seq.* & arrêtés par ordre du roi; par quels motifs, 93 & *seq.* le pape en fait grand bruit d'abord, 95. leur procès s'instruit par toute l'Europe, 100 & *seq.* leur jugement & leur supplice, 107 & *seq.* l'ordre est éteint au concile de Vienne, & leurs biens adjugés aux chevaliers de Rhodes, 112 & *seq.* jugement & supplice du grand-maître & des hauts officiers, 118. difficulté de tirer aucune induction de ces faits, 120 & *seq.* plusieurs princes profitent de leurs dépouilles, 126 & *seq.*

Tronquiere (la commanderie de la) dépendante du grand-prieuré de S. Gilles; il s'y tient un chapitre général, 26.

Turcs: ils sont battus auprès de Smyrne, & sont ensuite les vainqueurs, 173 & *seq.* ils sont entiérement défaits auprès d'Embro, 182. Ils font prisonnier dans une embuscade le grand-maître d'Hérédia, 237. défont les chrétiens ligués auprès de Nicopolis, 263 & *seq.* leur puissance est abattue par Tamerlan, qui fait prisonnier Bajazet,

279 & *ſeq.* leurs mauvais ſuccès dans l'Albanie, 373 & *ſeq.* ils prennent Conſtantinople, 379.

V

VÉNITIENS (les) entrent dans une ligue contre les Turcs, 172 & *ſeq.* ſe plaignent des chevaliers de Rhodes, 186. prennent Patras, avec le ſecours du grand-maître d'Hérédia, 236. entrent dans une ligue contre Bajazet, 255. traverſent les deſſeins du maréchal de Boucicault & du grand-maître de Naillac, 310. fourniſſent de l'argent à Scander-Berg, 374. traitent avec Amurat, 375.

Venouſe (l'abbaye de la Sainte Trinité de) unie par Boniface VIII à la manſe magiſtrale des hoſpitaliers, 28.

Vienne, (Jean de) amiral de France, périt glorieuſement à la bataille de Nicopolis, 268.

Villaret, (Guillaume de) grand-maître, 25. tient un chapitre général à la Tronquiere, 26. remercie Boniface VIII de ſes bienfaits, & paſſe à Limiſſo, 29. meurt dans le projet de la conquête de Rhodes, 52.

Villaret, (Foulques de) grand-maître, 53. ſe rend auprès du pape pour la conquête de Rhodes, *ibid.* obtient une croiſade pour cela, 64. Le pape lui donne des ſecours temporels & ſpirituels, *ibid.* il demande l'inveſtiture de Rhodes à l'empereur Andronic qui la lui refuſe, 66 & *ſeq.* aborde en cette île dont il fait la conquête au bout de quatre ans, 67 & *ſeq.* ſoumet les îles voiſines & fortifie celle de Cos, 74. fait lever à Ottoman le ſiége de Rhodes, 83. la rend floriſſante, 85. accepte l'adjudication des biens des templiers en faveur de ſon ordre, 122. prend des meſures ſages pour s'en mettre en poſſeſſion, *ibid.* & *ſeq.* autoriſe par ſon exemple le changement dans les

mœurs de ſon ordre, 136. eſt ſommé de rendre compte de ſon adminiſtration, 138. ſe retire au château de Lindo, où il ſe fortifie, & appelle au ſaint ſiége, 139. eſt dépoſé, 141. eſt ſuſpendu & cité par le pape Jean XXII à Avignon où il ſe rend, 143 *& ſeq.* la cauſe ſe plaide, 144 *& ſeq.* ſon rétabliſſement après lequel il abdique, 146. il meurt & eſt enterré à Montpellier, *ibid.*

Villeneuve (Helion de) eſt élu grand-maître à la recommandation du pape Jean XXII, 150. tient un chapitre général à Montpellier, 153. ſe rend à Rhodes, & s'y occupe utilement, 155. défend de combattre le monſtre du voiſinage, 157. dépouille de l'habit de l'ordre *Dieu-Donné* de Gozon, 162. le rétablit avec honneur, *ibid.* le fait lieutenant général de l'île, 165. reçoit de Clément VI des plaintes, 168. ſa prompte obéiſſance aux ordres du pape, 170. il pourvoit à la conſervation de Smyrne, 173. meurt; ſon éloge, 179.

Villiers (Jean de) aſſemble à Limiſſo un chapitre général où il fait divers réglemens, 2. fortifie Limiſſo & réforme ſon ordre, 5 *& ſeq.* ſa mort, 24.

Urbain V approuve l'entrepriſe ſur Alexandrie, 205. confeſſion de foi remarquable de ce pape à l'article de la mort, 207.

Urbain VI eſt élu pape par la violence des Banerets, 242. ſe maintient ſur le ſaint ſiége par la même voie, 243 *& ſeq.* ſchiſme entre lui & Clément VII, élu à Fondy par les cardinaux, mis en liberté, 245. ſuites funeſtes de cette diviſion, 246 *& ſeq.*

Fin de la Table du ſecond Volume.

Bibliotheca Palatina Paris
N° 3041

58440